

THE
650

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (ENAP)
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

LES RÉSEAUX DE POLITIQUE PUBLIQUE COMME FACTEUR
D'INFLUENCE DU CHOIX DES INSTRUMENTS DE POLITIQUE
ÉNERGÉTIQUE CANADIENNE À DES FINS ENVIRONNEMENTALES
DE 1993 À NOS JOURS

BIBLIOTHÈQUE
ENAP
QUÉBEC

THÈSE
PRÉSENTÉE
POUR L'OBTENTION
DU GRADE DE PHILOSOPHIAE DOCTOR (Ph.D.)
EN ADMINISTRATION PUBLIQUE

PAR
NAGLAA FATHY EL DESSOUKY

[MONTREAL]

Octobre 2006

© Naglaa Fathy El Dessouky

21. 11. 1961

21. 11. 1961

25021306

*À toi Dieu tout puissant, dont j'ai reçu grâce, bonté et bénédiction.
À ma mère, l'ange qui me surveille,
mon père, le soutien qui me fortifie,
Walid, Waly El Deen et Nirine, les fleurs de ma vie,
recevez ce chef-d'œuvre, fruit de vos efforts.*

Résumé de la thèse

Au cours de la dernière décennie, les modes de la gouvernance ont pris place dans un contexte totalement différent de celui qu'ils avaient auparavant. Les gouvernements modernes se rendent compte qu'ils perdent de plus en plus leur capacité à élaborer et à gérer les changements d'une manière autonome. Ainsi, les fonctions et les activités traditionnellement accomplies exclusivement par le gouvernement engagé de nos jours une gamme d'acteurs étatiques et non étatiques. À l'encontre du concept traditionnel de l'État contrôleur, la gouvernance contemporaine est ainsi devenue moins une question d'offre de service et davantage une gestion indirecte des réseaux de politique publique. Dans cette entreprise, les gouvernements contemporains, cherchant plus d'information, de soutien et de légitimité en matière de formulation des décisions, ont besoin d'établir des relations avec les divers groupes d'intérêt qui, à leur tour, voulaient plus de promotion et de protection en faveur de leurs intérêts à travers leur implication au processus de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques. Ainsi, l'approche des réseaux de politique publique représente aujourd'hui un courant considérable au sein du champ d'analyse des politiques publiques. Toutefois, les préoccupations des chercheurs pour cette approche, dans le domaine des politiques énergétiques à des fins environnementales, semblent récentes, et les études réalisées sont encore trop peu nombreuses.

Au Canada, au début des années 1990, le gouvernement ainsi que plusieurs groupes d'intérêts, des différents secteurs énergétique, industriel et environnemental, ont commencé à intensifier leurs efforts pour s'attaquer au problème du changement climatique d'origine énergétique, généré surtout par le secteur de l'industrie. Au cours de la dernière décennie, la question touchant plutôt le sujet du développement énergétique durable représente le plus important domaine des politiques publiques ayant surgi récemment dans l'agenda politique du pays.

Notre projet de recherche, par le truchement de l'approche des réseaux de politique publique, s'attarde à décrire et à expliquer le processus de la formulation d'une politique particulière, soit la politique énergétique à des fins de protection de l'environnement, élaborée en 1993. Il s'agit de mettre en évidence les facteurs affectant le choix des instruments de ces politiques publiques dans leur contexte national. Ainsi, la question générale de cette recherche est : Comment les phases évolutives de la formation d'un réseau de politique, en l'occurrence le Conseil canadien de l'énergie (CCE), mènent à des caractéristiques particulières à ce réseau; et comment celles-ci déterminent-elles les types des instruments de politique publique choisis, particulièrement ceux de la récente orientation des politiques énergétiques canadiennes à des fins environnementales élaborées en 1993 ?

Afin d'atteindre l'objectif de notre recherche, deux facteurs primordiaux sont utilisés, soit la circulation de l'information et l'exercice du contrôle sur les ressources des acteurs. L'analyse des caractéristiques du réseau en fonction des liens forts et des liens faibles autant que la présence ou l'absence des trous structuraux nous permettent de bien identifier les positions des différents acteurs, étatiques et non étatiques, sur le plan de l'information et du contrôle, qui à leur tour, nous semble-t-il, constituent des facteurs affectant les types des instruments des politiques publiques choisis : instruments substantifs, qui indiquent le degré de l'intervention du gouvernement, et instruments procéduraux, qui mettent plutôt l'accent sur le degré de l'influence du gouvernement sur les acteurs non étatiques.

L'étude soutient que l'approche des réseaux se distingue notamment par son potentiel à expliquer l'interrelation relative entre idées, intérêts et institutions, ce qui a son tour est susceptible de permettre une meilleure compréhension des processus de l'élaboration des politiques énergétiques et environnementales canadiennes. Qui plus est, le fait de recourir à ce cadre d'analyse permet d'approcher autrement le sujet étudié en essayant de comprendre et d'expliquer non seulement les interactions entre les différents acteurs cibles, mais aussi le dynamisme et l'évolution de ces relations dans leur durée, comme étant des déterminants primordiaux en matière de sélection des instruments des politiques.

REMERCIEMENT

Je tiens à remercier Monsieur Luc Bernier pour avoir dirigé ce travail. J'admire sa patience et le dévouement qu'il met en œuvre pour la réussite de ses étudiants. Ses connaissances et conseils judicieux ont été bénéfiques pour l'avancement de ce travail.

J'exprime également une grande reconnaissance à Madame Lucie Rouillard pour sa grande disponibilité, son soutien et son expertise apportée à la réalisation de ce travail. Sans oublier de mentionner la contribution, bien appréciée, de Monsieur Mohamed Charih.

Enfin, mes remerciements vont à tous les membres de ma famille, Maureen et Mohamed Nasr aux États-Unis, Liba Masna à Montréal, sans oublier mes amis et mes collègues pour leur aide précieuse.

**LES RÉSEAUX DE POLITIQUE PUBLIQUE COMME FACTEUR
D'INFLUENCE DU CHOIX DES INSTRUMENTS DE POLITIQUE
ÉNERGÉTIQUE CANADIENNE À DES FINS ENVIRONNEMENTALES
DE 1993 À NOS JOURS**

Table des matières

Résumé de la thèse	v
REMERCIEMENT	vii
Liste des figures et des schémas	xv
Liste des tableaux	xix
Index des sigles	xxi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : La problématique de la recherche	15
1.1 L'énergie et les défis du changement climatique	17
1.2 La politique énergétique canadienne	19
1.2.1 L'évolution de la politique énergétique canadienne	20

1.2.2	La logique de l'évolution de la politique énergétique canadienne	24
1.3	Cadre général de la politique énergétique canadienne	32
1.4	Problèmes contemporains de l'élaboration des politiques énergétiques	39
CHAPITRE II : La recherche en matière de politique énergétique canadienne à des fins de protection de l'environnement (les approches théoriques)		51
2.1	La nature des études en matière de politique énergétique et de protection de l'environnement	53
2.2	Les tendances d'analyse de la politique énergétique canadienne à des fins environnementales	56
2.2.1	L'APPROCHE SÉQUENTIELLE : Processus de l'élaboration des politiques énergétiques	58
2.2.2	APPROCHE DU CHOIX RATIONNEL : Le rôle de l'individu dans l'élaboration des politiques énergétiques	63
2.2.3	L'APPROCHE COGNITIVE : Le rôle des idées dans l'élaboration des politiques énergétiques	68
2.2.4	L'APPROCHE NÉO-INSTITUTIONNALISTE : Le rôle des institutions dans l'élaboration des politiques énergétiques	73
CHAPITRE III : L'approche des réseaux de politique publique		81
3.1	L'approche des réseaux de politique publique	85

3.2	Évolution de l'approche des réseaux de politique publique	88
3.2.1	Les réseaux de politique publique vs différentes notions théoriques	95
3.2.2	Concept des sciences politiques vs sciences sociologiques	102
3.3	Les principales écoles de pensée dans l'approche des réseaux de politique publique	105
3.3.1	L'école d'intermédiation des intérêts vs l'école de gouvernance	105
3.3.1.1	L'agent comme unité d'analyse	108
3.3.1.2	La structure comme unité d'analyse	109
3.3.1.3	Le contexte exogène comme unité d'analyse	110
3.4	Les limites de la recherche actuelle sur l'approche des réseaux de politique publique	112
3.4.1	Formation et transformation des réseaux de politique publique (réseautage networking)	113
3.5	L'approche des réseaux de politique publique: Le rôle des intérêts, des idées et des institutions à l'élaboration des politiques énergétiques	124
3.5.1	L'approche des réseaux et l'élaboration des politiques énergétiques	126

CHAPITRE IV : Les instruments des politiques publiques	131
4.1 Les instruments des politiques publiques	133
4.2 Les réseaux de politique publique et la sélection des instruments des politiques	139
4.3 L'approche des réseaux et le choix des instruments des politiques énergétiques	144
CHAPITRE V: Cadre d'analyse et méthodologie de la recherche	155
5.1 Cadre d'analyse et questions de la recherche	158
5.2 Méthodologie de la recherche	179
5.2.1 La stratégie de recherche	182
5.2.2 La collecte et l'analyse des données	184
5.2.2.1 Les données documentaires	184
5.2.2.2 Les entrevues	186
5.3 La validité de la recherche	191

CHAPITRE VI : Le Conseil canadien de l'énergie et les instruments choisis de la politique énergétique canadienne à des fins environnementales (analyse et interprétation)	197
6.1 Partie I : Phase de Pré-Réseau <i>Pre-Network</i> et phase de formation et de recrutement	201
6.1.1 Le Conseil canadien de l'énergie (CCE)	201
6.1.2 Résultats d'analyse des phases de pré-réseau, de formation et de recrutement du CCE	209
6.1.2.1 Comment les réseaux se forment-ils?	210
6.1.2.2 Quels sont les facteurs affectant la formation d'un réseau de politique publique?	213
6.1.2.3 Quels sont les mécanismes et les critères de recrutement utilisés par les différents acteurs du réseau?	229
6.2 Partie II : Phase de Réseautage <i>Networking</i> du réseau de politique publique	233
6.2.1 Résultats d'analyse de la structure du réseau du CCE	234
6.2.1.1 Évolution de la structure du réseau du CCE	234
6.2.1.2 Structure du réseau en fonction des liens et des trous structuraux	245
6.2.2 Résultats d'analyse concernant le choix des instruments des politiques énergétiques	269

6.3	Partie III : Phase de la transformation du réseau de politique publique	293
6.3.1	Les accords : facteur externe menant à la transformation des réseaux de politique publique	296
6.3.2	La relation entre les membres du réseau avec ceux d'autres réseaux: facteur externe menant à la transformation des réseaux de politique publique	306
	CONCLUSION	321
	BIBLIOGRAPHIE	353
	ANNEXES	383
	ANNEXE I : Membres du Conseil canadien de l'énergie	385
	ANNEXE II : Les forces et les faiblesses des approches d'analyse de politique énergétique canadienne à des fins environnementales	388
	ANNEXE III : Les réseaux de politique publique et le choix des instruments	392
	ANNEXE IV : Liste des membres interviewés du CCE	393
	ANNEXE V: Questionnaires	396

Liste des figures et des schémas

Figure (1) : Résultats d'analyse des réponses des membres du CCE concernant les raisons de la formation du réseau	215
Figure (2) : Résultats d'analyse concernant la répartition d'importance des raisons de la formation des réseaux de politiques publiques, selon les réponses des membres du CCE	217
Figure (3) : Résultats d'analyse concernant la répartition sectorielle d'importance des raisons de la formation des réseaux de politiques publiques	220
Figure (4) : Résultats d'analyse concernant la répartition sectorielle d'importance des raisons de la formation des réseaux de politiques publiques (Associations de l'énergie)	221
Figure (5) : Résultats d'analyse concernant la répartition sectorielle d'importance des raisons de la formation des réseaux de politiques publiques (Associations industrielles)	222
Figure (6) : Résultats d'analyse concernant la répartition sectorielle d'importance des raisons de la formation des réseaux de politiques publiques (Associations environnementales)	224
Figure (7) : Résultats d'analyse concernant la répartition sectorielle d'importance des raisons de la formation des réseaux de politiques publiques (membres gouvernementaux)	225
Schéma (1) : Raisons de la formation des réseaux de politique publique	228
Figure (8) : Le réseau corporatiste	247
Figure (9) : Le réseau clientéliste	248
Figure (10) : Le réseau pluraliste	249
Figure (11) : Structure des associations pétrolières Domaine de la production	251

Figure (12) : Structure des associations pétrolières Domaine du transport	253
Figure (13) : Structure des associations pétrolières Domaine des services pétroliers (PSAC)	254
Figure (14) : Structure des associations pétrolières Domaine des services pétroliers (CAODC)	256
Figure (15) : Structure des associations énergétiques Domaine du gaz naturel	257
Figure (16) : Structure des associations énergétiques Domaine de l'énergie nucléaire	258
Figure (17) : Structure des associations énergétiques Domaine de l'énergie électrique	260
Figure (18) : Structure des associations énergétiques Domaine de l'énergie hydroélectrique	261
Figure (19) : Structure des associations énergétiques Domaine du charbon	262
Figure (20) : Structure des associations industrielles	263
Figure (21) : Structure des associations environnementales	265
Figure (22) : Le réseau du Conseil canadien de l'énergie	266
Figure (23) : Résultats d'analyse des réponses des membres du CCE concernant les facteurs externes menant à la transformation du réseau (les accords)	304
Figure (24) : Pourcentage d'importance des éléments affectés par les accords menant à la transformation des réseaux de politique publique, selon les réponses des membres du CCE	306

Figure (25) : Résultats d'analyse des réponses des membres du CCE concernant les facteurs externes menant à la transformation du réseau (Relation avec d'autres réseaux)	314
Figure (26) : Pourcentage d'importance des éléments affectés par la relation des membres du réseau avec d'autres menant à la transformation des réseaux de politique publique, selon les réponses des membres du CCE	316

Liste des tableaux

Tableau (1) : Variables de l'analyse et questionnement	162
Tableau (2) : Degré de symétrie et de l'isolement d'un réseau de politique publique	168
Tableau (3) : Résultats d'analyse des réponses des membres du CCE concernant les raisons de la formation du réseau	214
Tableau (4) : Résultats d'analyse concernant la répartition sectorielle d'importance des raisons de la formation des réseaux de politiques publiques	219
Tableau (5) : Évolution de la structure du réseau du Conseil canadien de l'énergie	235
Tableau (6) : Degré de symétrie et de l'isolement d'un réseau de politique publique	237
Tableau (7) : Analyse de l'évolution de la structure du réseau du Conseil canadien de l'énergie	238
Tableau (8) : Analyse sectorielle de l'évolution de la structure du réseau du Conseil canadien de l'énergie	239
Tableau (9) : Résultats d'analyse des réponses des membres du CCE concernant les facteurs externes menant à la transformation du réseau (les accords)	303
Tableau (10) : Résultats d'analyse des réponses des membres du CCE concernant les facteurs externes menant à la transformation du réseau (Relation avec d'autres réseaux)	314

Index des sigles

ABC: The Action by Canadians

ALE : Accord de libre-échange

ALENA : Accord de libre-échange nord-américain

CAC: Coal Association of Canada

CAODC: Canadian Association of Oil Well Drilling Contractors

CAPP: Canadian Association of petroleum Producer

CCE : Conseil Canadien de l'Énergie

CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique

CCP: Canadian Chemicals Producers

CCRES: Canadian Coalition for Responsible Environmental Solutions

CEA : Canadian Electricity Association

CEPA : Canadian Energy Pipeline Association

CGA : Canadian Gas Association

CHA: Canadian Hydropower Association

CIDA: Canadian International Development Agency

CME : Conseil Mondial de l'Énergie

CNA : Canadian Nuclear Association

CO₂: Dioxyde de carbone

CSPA: Canadian Steel Producers Association

CWA: Canadian Wind Association

ECC: The Energy Council of Canada

FACC : Fonds d'Action pour le Changement Climatique

FCC: Fuel Cell Canada

GATT: General Agreement on Tariffs and Trade

GEIS: Global Energy Information System

GES : Gaz à Effet de Serre

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évaluation de climat

IEC: International Executive Council

IGUAC: Industrial Gas Users Association of Canada

MAÉCI : Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce International

MDP: mécanisme de développement propre

NAFTA: North American Free Trade Agreement

OISE: Ontario Institute for Studies in Education

PNE : Programme National d'Énergie

ppmv: parties par millions par volume

PSAC: Petroleum Service Association of Canada

RNCan: Ressources Naturelles Canada

UE : l'Union Européen

WEC: The World Energy Council

WTO: World Trade Organization

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Au cours de la dernière décennie, la gouvernance¹ a pris place dans un contexte totalement différent de celui qu'elle avait auparavant. Les gouvernements modernes se rendent compte qu'ils perdent de plus en plus leur capacité à élaborer et à gérer les changements d'une manière autonome (Howlett, 2001: 303).

Pour sa part, Arney (2006), dans son récent recensement des écrits américains sur les changements de nature de l'administration publique, présente trois formes différentes d'État : « *Administrative State, Privatized State and Marketized State* ».

L'État privatisé est basé sur les mécanismes de réseau ainsi le rôle capital du gouvernement est la coordination et sa responsabilité est la persuasion. De ce fait, les valeurs principales du gouvernement sont la compétition, l'efficacité, et le partenariat public-privé.

Tandis que l'État administratif, aux yeux de l'auteur, est basé sur les mécanismes de hiérarchie, ainsi le rôle capital du gouvernement est le contrôle et sa responsabilité est la livraison des services. De ce fait, ses valeurs principales sont l'équité, la comptabilité, l'éthique et l'intérêt public.

¹ Le terme *gouvernance* est relativement ancien et, en anglais, il est resté longtemps synonyme de gouvernement, terme qui, dans la littérature anglaise, est utilisé de préférence au concept d'État pour désigner l'ensemble des rouages de l'action publique. Dans la littérature récente, divers auteurs utilisent le concept de gouvernance pour interpréter les changements contemporains dans les formes de l'action publique (Muller et Surel, 1998 : 94-95). La définition la plus simple du terme gouvernance est : « Processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts propres discutés et définis collectivement dans des environnements fragmentés et incertains » (Muller et Surel, 1998 : 95-96).

Finalement, l'État orienté vers le marché, selon Armeij, est basé sur les mécanismes de marché. Ainsi, le rôle capital du gouvernement est la distribution et sa responsabilité est la vérification. De ce fait, ses valeurs principales sont les préférences individuelles et les intérêts personnels (Armeij, 2006 : 2).

Comme le clarifient Bogason et Toonen (1998 : 205), dans la plupart des domaines de l'administration publique, le mode de gestion et du contrôle hiérarchique est progressivement remplacé par des processus continus de négociation entre des multiples acteurs intéressés. Ainsi, les fonctions et les activités traditionnellement accomplies exclusivement par le gouvernement engagent actuellement une gamme d'acteurs non étatiques. Selon Muller et Surel (1998), plusieurs éléments ont agi sur ces transformations, notamment l'accroissement du nombre et de l'importance des collectivités organisées, l'intensification de la sectorisation et de la différenciation des politiques et des administrations, l'intervention d'un nombre toujours plus grand d'acteurs politiques dans le processus des politiques publiques, l'extension de l'emprise et de l'étendue du champ des politiques publiques, la décentralisation et/ou la fragmentation de l'État, l'effacement des frontières entre le public et le privé [...], la trans-nationalisation de la politique nationale, et enfin l'interdépendance et la complexité croissantes des questions politiques et sociales, qui posent de manière cruciale la question de l'accès à l'information et de la production d'expertise (Muller et Surel, 1998 : 91).

À cette fin, plusieurs chercheurs contemporains utilisent l'expression *Hollow State*. Cette expression « *indicates that various functions and activities traditionally undertaken by the governments now involve a variety of significant non governmental actors* » (Milward, 1993, 2000; Rhodes, 1994, 1996; Laforte, 1997: 173; Peters et Pierre, 1998: 223-224; Howlett, 2001a, 2001b: 303-304).

Knoepfel, Kissling-Näf et Bussman (1998) et Rose (1984) expliquent que les attentes croissantes vis-à-vis de la capacité de gestion de l'État s'opposent, sur un mode de plus

en plus conflictuel, à son potentiel effectif de résolution des problèmes par une voie autoritaire. Pour cette raison, des formes d'intervention hiérarchiques sont graduellement complétées, voire remplacées, par des éléments participatifs, procéduraux et discursifs (Knoepfel, Kissling-Näf et Bussman, 1998 : 134; Rose, 1984).

Les processus de décision politique se sont donc transformés, si bien que les acteurs étatiques agissent aujourd'hui davantage au sein de réseaux d'acteurs jouissant tous des mêmes droits et, par là, dans le cadre de relations symétriques. Ainsi, la gestion se déroule de plus en plus dans des structures réticulées, et le réseau s'affirme comme une forme de coopération importante, située entre le marché et la hiérarchie (Knoepfel, Kissling-Näf et Bussman, 1998 : 134).

À l'encontre du concept traditionnel de l'État contrôleur (Peters et Pierre, 1998 : pp. 223-224), la gouvernance contemporaine est ainsi devenue moins une question de prestation de service et davantage une entreprise de gestion des réseaux de politique publique. Dans cette entreprise, le gouvernement tente d'influencer les acteurs des réseaux ou de modifier les réseaux eux-mêmes, dans le but de gérer les changements et de réaliser les objectifs visés² (Howlett, 2001b: 303-304). Dans la même veine, pour Hanf et O'Toole (1992) :

There are many organized actors with separate interests, goals and strategies. The extent to which government will be able to influence the provision of goods and services, taking into account the self-regulation powers of the systems concerned, will depend on achieving coordination and control among these disparate actors [...] it is in the sense that judgments regarding the possibilities of governmental guidance, or steering and control, must be based upon [...] coordination of multiple actors as an important precondition for increasing the capability of government to perform a more active part in the desired transformation of society (Hanf et O'Toole, 1992: 184).

² À ce sujet, voir en particulier Kooiman, 1993; Peters et Pierre, 1998; et Howlett, 2001a.

C'est ainsi que l'approche des réseaux de politique publique représente aujourd'hui un courant considérable au sein du domaine de l'analyse des politiques publiques (Ouimet et Lemieux, 1999 : 19). Signalant l'originalité de l'approche des réseaux de politique publique, Nunan (1999) avance que les gouvernements contemporains, cherchant plus d'informations, de soutien et de légitimité en matière de formulation des décisions, ont besoin d'établir des relations avec les divers groupes d'intérêt qui, à leur tour, voulaient plus de promotion et de protection en faveur de leurs intérêts à travers leur implication aux processus de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques :

Policy network analysis has developed over the past ten years as a widely applied tool for analyzing interactions between government representatives and officials, and interest groups during policy-making process. The approach recognizes that government actors need to establish relationships with interest groups to obtain information, support and legitimacy for decision making, and that, in turn, interest groups want to promote and protect their interests through involvement in policy making and co-operation in policy implementation (Nunan, 1999: 621).

La politique énergétique canadienne:

La politique énergétique représente un des centres d'intérêt des politiques publiques canadiennes depuis cinquante ans, à peu près (Doern, 2005: 106). Ce n'est pas étonnant, puisque l'énergie représente 6,5 % du PNB du pays, 8 % des dépenses des citoyens, 20 % des investissements privés et 10 % de la valeur des revenus des exportations canadiennes (Doern, 2005 : 106-107).

Comme nous le verrons dans le premier chapitre de cette recherche, la politique énergétique canadienne est passée par de grandes mutations. Quatre phases primordiales les caractérisent : l'ère de l'inaction du gouvernement avant 1800, l'ère de la génération des revenus en 1800-1880, l'ère de la conservation des ressources naturelles, parmi lesquelles le pétrole en 1880-1950, et enfin l'ère du management des ressources

naturelles et de l'environnement depuis 1950 jusqu'à nos jours (Macnabb, 1975; Barker, 1981 : 25-55; Laxer, 1982; Hessing et Howlett, 1997 : 47-52; Harrison, 2002 : 127-134).

En suivant l'évolution historique de l'élaboration des politiques énergétiques canadiennes, nous pourrions constater la présence d'un seul principe qui les guide à chaque phase de cette évolution. Durant les années 1950 et 1960, c'est le principe du développement industriel régional et national qui guidait les politiques énergétiques canadiennes. Après la crise du pétrole, en 1973, vint le principe de la sécurité de l'offre d'énergie. Depuis 1985, un processus de déréglementation et de restructuration du marché de l'énergie a pris la place. Au début des années 1990, ce sont les questions environnementales qui ont retenu l'attention du gouvernement canadien. Et enfin, depuis la fin des années 1990, ce sont les changements climatiques résultant du GES qui représentaient une des questions centrales orientant les politiques énergétiques canadiennes (Doern, 2005 : 107-108).

Durant les années 1970 et au début des années 1980, certaines perspectives fondamentales dirigeaient plutôt les politiques énergétiques traditionnelles. Celles-ci comprennent :

- La perception de rareté : les ressources énergétiques étaient limitées et la demande d'énergie augmenterait forcément;
- L'importance de la sécurité d'approvisionnement;
- L'importance de l'autosuffisance : le Canada cherchait à réduire sa vulnérabilité en protégeant et en augmentant son approvisionnement intérieur en énergie (RN Canada, 2000 : 148).

Durant les années 1980, les principes gouvernant la politique ont changé. Les produits énergétiques n'étaient plus considérés comme « uniques » ou « particuliers ». L'énergie demeurait importante, à vrai dire essentielle, mais en tant qu'élément d'un contexte économique plus vaste - un élément contribuant au développement économique durable et au bien-être de la société. On estimait que la concurrence des marchés était plus efficace que l'intervention du gouvernement. De la sorte, la mondialisation, la réforme des marchés, la libéralisation des échanges commerciaux ainsi que la sécurité et la viabilité de l'environnement orientent la réglementation en matière d'énergie au Canada (RN Canada, 2000 : 148). En rupture avec ces orientations traditionnelles, la politique énergétique canadienne, depuis 1993, se dirige vers des nouvelles orientations qui prônent principalement le développement durable (Vannijnatten et MacDonald, 2003 : 79; Boyd, 2003 : 86, Doern et Gattinger, 2003 : 10).

Ces tendances récentes des politiques énergétiques furent élaborées à la suite de défis réels que le pays devrait affronter. Les tendances contemporaines des politiques publiques canadiennes, portant plutôt sur la durabilité énergétique, sont guidées tout d'abord par l'évolution du mouvement du « développement durable » (*sustainable development*). Il s'agit d'un mouvement qui a été annoncé avec une force croissante par une série de commissions et de congrès internationaux (Gélinier et *al.*, 2002).

En outre, il convient de souligner que le sujet du changement climatique fait l'objet de deux traités internationaux primordiaux. Rappelons le projet de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), qui fut adoptée en mai 1992, puis signée le mois suivant, au Sommet de la Terre, à Rio. De plus, l'engagement récent du Canada au protocole de Kyoto au Japon, en 1997, a abordé essentiellement le sujet du changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)³.

³ Les GES sont des gaz concentrés qui empêchent les radiations solaires émises par la terre de s'échapper de l'atmosphère. Leur effet est d'élever la température de surface de la terre, toutes choses égales par ailleurs. Ce phénomène a d'abord été décrit par Fournier en 1827 et appelé « effet de serre » par

Comme l'indique le rapport de Ressources Naturelles Canada (2000), à peu près 90 % des émissions de GES au pays proviennent de la consommation de combustibles fossiles⁴. Dans l'ensemble, le secteur de l'industrie représente le plus grand consommateur de l'énergie secondaire⁵ par rapport aux autres secteurs, tels les secteurs commercial et résidentiel, celui des transports et celui de l'agriculture. La demande de l'énergie dans le secteur de l'industrie représente 39 % de la consommation de l'énergie secondaire, ce qui contribue à 34 % des émissions de CO₂⁶ (RN Canada, 2000 : 128).

Face à ces défis et compte tenu de l'incapacité du gouvernement canadien à élaborer et à gérer les changements désirés d'une façon autonome, celui-ci a réalisé l'importance de s'allier avec d'autres acteurs non étatiques. En fait, l'État ainsi que d'autres acteurs sociaux engagés à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, et venant des différents milieux, publics, privés et civiques, étaient invités à prendre des mesures⁷ sérieuses afin de satisfaire, de façon réaliste, les exigences de protocole de Kyoto :

We argue that the regulatory governance of energy in Canada has been transformed from a relatively uncomplicated and clear system of sectoral energy regulators overseeing the activities of small number of large homogeneous industrial players, to a far more complex, dense, and opaque system of multiple sectoral and horizontal regulators regulating the activities of a large number of diverse energy companies. In this sense, contemporary energy regulatory governance constitutes a power switch from a relatively centralized and

Arhénus en 1896. Le dioxyde de carbone est le plus important en volume des gaz à effet de serre; les autres sont les halocarbones, le méthane, l'oxyde d'azote, les hydrofluorocarbones, les perfluorocarbones et l'hexafluorure de soufre (CME, 2000 : 186-187).

⁴ Les combustibles fossiles représentent : le pétrole, le charbon et le gaz naturel.

⁵ L'énergie secondaire est celle qu'utilise le consommateur final dans les différents secteurs (Ressources Naturelles Canada, 2000 : 128).

⁶ Le CO₂ est un gaz formé pendant la combustion ordinaire du carbone, émergeant surtout de la combustion des énergies fossiles.

⁷ Le terme « mesures » est utilisé dans ce sens afin de faire référence aux réglementations, programmes, taxes, mesures d'encouragement, régime d'échanges des droits d'émissions, action volontaire accrue, etc., que prend le Canada dans le but de réduire les émissions de GES, tel le CO₂ au pays.

jurisdictionally insulated governance arrangement to a far more decentralized governance structure, in which power, in the form of information, financial, and other resources, and statutory jurisdiction are distributed among multiple public, private, and civic players (Doern et Gattinger, 2003: 5).

Au début des années 1990, le gouvernement ainsi que plusieurs groupes d'intérêts ont commencé à intensifier leurs efforts pour s'attaquer au problème du changement climatique d'origine énergétique, généré surtout par le secteur de l'industrie, le plus grand consommateur de l'énergie. C'est ainsi qu'au cours de la dernière décennie, la question touchant plutôt le sujet du développement énergétique durable représente le domaine des politiques publiques le plus important surgi récemment dans l'agenda politique du pays :

Environment protection is the most prominent new domain of politics and public policy to arise over the past few decades, in Canada and internationally (Parson, 2001:3).

Du même souffle, Vannijnatten et MacDonald (2003) expliquent :

A variety of policy options are being considered by the Chrétien government as it attempts to both meet an international Kyoto commitment and continue using energy policy as a major element of economic development (Vannijnatten et Macdonald, 2003: 73).

En effet, ce sujet soulève deux questions fondamentales que le secteur énergétique doit traiter. La première interrogation porte sur la possibilité du secteur énergétique à fournir un approvisionnement durable pour les générations futures tout en maintenant le développement économique du pays. La deuxième question, qui joint la première, met l'accent sur la capacité de ce secteur à surmonter le problème de la pollution de l'environnement, surtout le changement climatique, d'origine énergétique.

Notre projet de recherche, par le truchement de l'approche des réseaux de politique publique, s'attardera donc à décrire et à expliquer le processus de la formulation d'une politique particulière, soit la politique énergétique à des fins de protection de

l'environnement, élaborée en 1993. Il s'agit de mettre en évidence les facteurs affectant le choix des instruments de ces politiques publiques dans leur contexte national.

Même si cette thèse s'intéresse principalement au sujet des instruments des politiques publiques, éléments traités par la plupart des chercheurs au sein du domaine d'analyse des politiques dans le but d'analyser surtout la phase de la mise en œuvre, nous partageons les mêmes principes proposés par le groupe de chercheurs qui étudient cet élément notamment dans la phase de la formulation. Ces chercheurs faisaient de l'élément du choix des instruments dans la phase de la formulation des politiques, un élément primordial à la détermination de la qualité de la phase de la mise en œuvre des politiques. Comme l'indiquent Aberbach et Rockman (1992 : 146-151), « *the character of decision-making affects implementation* »; ainsi les auteurs proposent que la qualité de la formulation des décisions est reliée à la qualité des extrants *outputs* des politiques. Dans le même esprit, Grantham (2001 : 854) accentue l'importance de la phase de la formulation des politiques prenant place au sein des réseaux, et qui affecte bien la phase de la mise en œuvre :

In networks [...] a process of continuous policy-making re-shapes the form of the implementation output.

En outre, Bressers et O'Toole (1998) ainsi que Greer (2002) faisaient allusion au fait que les réseaux de politique publique pourraient différer d'une phase à une autre durant les processus de l'élaboration des politiques « *policy networks operate around both formulation and implementation. But even for the same policy initiative, these networks may be different* » (Bressers et O'Toole, 1998: 216). De plus, selon Greer (2002): « *actors and organizations involved in the network which formulated policy may not be the same as those actors involved in the implementation of those policies* » (Greer, 2002: 569).

Pour sa part, Bressers (1998) divulgue que d'une phase à une autre, il y a toujours une différence au niveau du degré de pouvoir et du degré d'accès aux informations concernant les différents acteurs impliqués :

Policy networks operate in both policy formation processes and policy implementation process. But the networks are not identical in each case. The reason for this is that some actors have better access, different objectives, more information or more power in respect of one process than the other (Bressers, 1998: 85).

Le but de notre projet est ainsi d'étudier l'évolution des caractéristiques d'un réseau, celui du Conseil canadien de l'énergie (CCE), dans sa durée plutôt que d'étudier les caractéristiques de plusieurs réseaux présents durant les différentes phases de l'élaboration des politiques énergétiques. Ainsi, pour une réalisation plus précise de ce but, il nous paraît valable de mettre l'accent sur l'analyse et l'étude des caractéristiques du CCE durant la phase de formulation des politiques énergétiques, notamment, qui porte sur la sélection des instruments de ces politiques.

De la sorte, la question générale de cette recherche est : **Comment les phases évolutives de la formation d'un réseau de politique, en l'occurrence le CCE, mènent à des caractéristiques particulières à ce réseau et comment celles-ci déterminent-elles les types d'instruments de politique publique choisis, notamment ceux de la récente orientation des politiques énergétiques canadiennes à des fins environnementales, élaborée en 1993?**

Afin de réaliser le but de cette recherche, deux facteurs primordiaux seront considérés, soient la circulation de l'information et l'exercice du contrôle sur les ressources des acteurs. Dès lors, l'analyse des caractéristiques du réseau en fonction des liens forts et des liens faibles autant que la présence ou l'absence des trous structuraux (concepts expliqués dans le troisième chapitre), nous permettent de bien identifier les positions des différents acteurs, étatiques et non étatiques, sur le plan de l'information et

du contrôle. Ces positions des acteurs, constituent, nous semble-t-il, des facteurs affectant les types des instruments des politiques publiques choisis. À cet égard, nous pourrions faire la distinction entre deux groupes différents des instruments. Tout d'abord, il y a les instruments substantifs qui indiquent le degré de l'intervention du gouvernement, et, ensuite, se trouvent les instruments procéduraux qui mettent plutôt l'accent sur le degré de l'influence du gouvernement sur les acteurs non étatiques⁸ (cette partie sera expliquée d'une manière approfondie dans le quatrième chapitre).

Dans ce cadre d'analyse, puisque notre recherche porte surtout sur l'analyse des caractéristiques du réseau de politique, notamment durant la phase de la formulation des politiques, l'utilisation du terme des extrants *outputs* des politiques publiques plutôt que le terme des impacts *outcomes* est plus approprié à ce but de notre recherche. Comme l'avance Grant (1992 : 58) : « *identifying and mapping a particular policy community, and analyzing its distinctive characteristics, does allow us to say something about the nature of the policy-making process in that community, and to make some predictions about the pattern of policy outputs* ». Pour cette fin, on se réfère à l'étude de Putnam (1993 : 66), qui faisait ainsi la distinction entre les deux notions : le concept des extrants des politiques publiques renvoie aux produits des institutions politiques, notamment les actions ou les non-actions qui sont généralement appliquées à un secteur donné, tandis que le concept des impacts des politiques publiques traite plutôt des influences de ces actions ou non-actions sur le secteur.

Ainsi, le fait de recourir à l'approche des réseaux de politique publique comme cadre d'analyse nous permet d'éclairer différemment le sujet étudié en essayant de comprendre et d'expliquer non seulement les interactions entre les différents acteurs cibles, mais aussi le dynamisme et l'évolution de ces relations dans leur durée, comme étant des

⁸ Pour une distinction approfondie sur ces types d'instruments des politiques publiques, voir en particulier Howlett et Ramesh, 1995, 2003; et Howlett, 2001a.

déterminants primordiaux en matière de sélection des instruments des politiques publiques, notamment dans le processus de formulation de celles-ci.

CHAPITRE I

La problématique de la recherche

CHAPITRE I

La problématique de la recherche

Ce premier chapitre poursuit la présentation de la problématique de notre recherche esquissée dans l'introduction. Dans un premier temps, nous ferons le point sur l'évolution de la politique énergétique et environnementale canadienne, en abordant l'évolution de l'action publique à l'égard de ces politiques et en exposant les différentes idéologies liées à la logique de changement des politiques dans ce domaine d'étude. Dans un deuxième temps, nous nous attarderons aux problèmes contemporains concernant l'élaboration des politiques énergétiques canadiennes à des fins environnementales.

1.1 L'énergie et les défis du changement climatique

Pour la plupart des pays développés, les sources d'énergie, surtout le pétrole, sont devenues d'une importance majeure pour le développement économique. Les résultats des études affirment que les exigences de l'industrialisation dans le monde s'élèveraient à trois fois la consommation actuelle de l'énergie au cours des 25 années à venir (ECC, 1995). C'est ainsi que depuis la dernière décennie, le changement climatique et le taux accru de réchauffement de la planète, d'origine énergétique, retient l'attention des gouvernements des pays industrialisés en général et du Canada en particulier.

La concentration atmosphérique de dioxyde de carbone est la responsable principale du réchauffement climatique observé au cours du dernier siècle. Cette concentration, qui était d'environ 280 parties par millions par volume (ppmv) en 1780 – au début de la révolution industrielle (CME, 2000 : 5) –, s'est élevée à 315 ppmv en 1958, à 345 ppmv en 1984 et à 367 ppmv en 1999. La concentration de CO₂ augmente d'un taux annuel de 0,4% depuis 1980 jusqu'à 2003. Au rythme actuel des émissions, la concentration atmosphérique de ce gaz dépassera 400 ppmv en 2025 et 500 ppmv vers l'an 2100 (National Academy of Science of the United States of America, 1997). Le rapport de l'an 2001 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a indiqué qu'au cours des vingt dernières années, de 70 à 90 % des émissions de dioxyde de carbone provenaient de la combustion d'énergies d'origine fossile (pétrole, charbon, gaz naturel) et que de 10 à 30 % sont issus du changement d'usage des terres, essentiellement de la déforestation (GIEC, 2001).

Dans cette situation, le couplage entre politique énergétique et politique de la protection de l'environnement a retenu davantage l'attention autant des chercheurs scientifiques que des décideurs politiques au niveau international. Le Conseil mondial de l'énergie (CME) affirme que l'intérêt premier des décideurs politiques au niveau des pays industrialisés en matière d'énergie s'est transformé à partir des politiques qui se préoccupent essentiellement de la disponibilité énergétique, vers des politiques plus conscientes d'une énergie accessible (fournir à tous par des prix peu élevés et soutenables), d'une énergie disponible (maintenir la continuité et la qualité de l'approvisionnement) et d'une énergie acceptable (prendre en compte les aspects sociaux et la protection de l'environnement) (CME, 2000 : 5). De même, Ressources Naturelles Canada déclare que la réglementation en matière d'énergie s'insère dans le contexte de la politique énergétique. À l'instar de cette politique, la réglementation a beaucoup évolué au Canada pendant les 20 dernières années. Elle a été influencée par les mêmes tendances mondiales - la mondialisation, la déréglementation, une

sensibilisation accrue à l'environnement et le thème global de la dépendance aux forces du marché. La réglementation reflète l'antagonisme fondamental entre, d'une part, les objectifs économiques et l'importance croissante des forces du marché et, d'autre part, les objectifs de protection de l'environnement, de fiabilité et de sécurité de l'approvisionnement en énergie ainsi que de santé et de sécurité (RNCan, 2000 :147).

Le changement climatique constitue donc aujourd'hui un défi considérable pour le Canada, un pays qui a un taux élevé de consommation d'énergie et qui compte davantage sur ses ressources naturelles. Environ 2 % des émissions mondiales de GES sont attribuables au Canada (RNCan, 2000 : 21). Face à cette situation, à partir de 1990, le gouvernement ainsi que plusieurs acteurs sociaux dans le domaine de l'énergie étaient invités à prendre des mesures innovatrices, qui devraient être appliquées avec le souci constant de la protection de l'environnement et de la qualité de vie.

1.2 La politique énergétique canadienne

Au Canada, l'énergie est considérée comme un élément capital pour la productivité et pour l'économie canadienne. Comme l'indique le rapport de Ressources Naturelles Canada (2000), à peu près 90 % des émissions de GES au pays proviennent de la consommation de combustibles fossiles. Dans l'ensemble, le secteur de l'industrie représente le plus grand consommateur d'énergie secondaire (RN Canada, 2000 : 128).

Durant les années 1970 et au début des années 1980, certaines perspectives fondamentales dirigeaient plutôt les politiques énergétiques traditionnelles. Celles-ci comprennent : La perception de rareté, l'importance de la sécurité d'approvisionnement et l'importance de l'autosuffisance (RN Canada, 2000 : 148).

Durant les années 1980, les principes gouvernant la politique ont changé. Les produits énergétiques n'étaient plus considérés comme « uniques » ou « particuliers ». L'énergie demeurait importante, à vrai dire essentielle, mais en tant qu'élément d'un contexte économique plus vaste - un élément contribuant au développement économique durable et au bien-être de la société. On estimait que la concurrence des marchés était plus efficace que l'intervention du gouvernement. De la sorte, la mondialisation, la réforme des marchés, la libéralisation des échanges commerciaux ainsi que la sécurité et la viabilité de l'environnement orientent la réglementation en matière d'énergie au Canada (RN Canada, 2000 : 148).

En rupture avec ces orientations traditionnelles, la politique énergétique canadienne, depuis 1993, se dirige vers des nouvelles orientations qui prônent principalement le développement durable (Vannijnatten et MacDonald, 2003 : 79; Boyd, 2003 : 86, Doern et Gattinger, 2003 : 10) .

Au début des années 1990, le gouvernement canadien ainsi que plusieurs acteurs non étatiques ont commencé à intensifier leurs efforts pour s'attaquer au problème du changement climatique d'origine énergétique, généré surtout par le secteur de l'industrie, le plus grand secteur consommateur de l'énergie. Ainsi, au cours de la dernière décennie, la question touchant plutôt le sujet du développement énergétique durable représente le domaine des politiques publiques le plus important inscrit récemment dans l'agenda politique du pays.

1.2.1 L'évolution de la politique énergétique canadienne

Pour Doern et Gattinger (2003), trois périodes essentielles pourraient représenter l'évolution des politiques énergétiques canadiennes, notamment en ce qui concerne l'intervention du marché *versus* le gouvernement, afin d'influencer la vitesse et la nature du changement des politiques en question. Tout d'abord, de 1945 à 1973 : l'ère

de l'orientation vers le marché, ensuite, de 1973 à 1984 : l'ère de l'intervention gouvernementale, et finalement l'ère de l'orientation intense vers le marché depuis 1984 jusqu'à présent :

[...] Three broad periods of energy policy and regulatory development since the Second World War: 1945 to 1973, 1973 to 1984, and 1984 to the present. [...] The first and last periods have been very market-oriented, while the middle period, influenced greatly by the two world oil crises of 1973 and 1979-80, witnessed a surge of government intervention (Doern et Gattinger, 2003: 22).

Selon Doern (2005 : 107-108), en suivant l'évolution historique de l'élaboration des politiques énergétiques, nous pourrions constater la présence d'un seul principe qui guide ces politiques à chaque phase durant leur évolution. Durant les années 1950 et 1960, c'est le principe du développement industriel régional et national qui guidait les politiques énergétiques canadiennes. Après la crise du pétrole en 1973, vint le principe de la sécurité de l'offre d'énergie. Depuis 1985, un processus de déréglementation et de restructuration du marché de l'énergie a pris la place. Au début des années 1990, ce sont les questions environnementales qui ont retenu l'attention du gouvernement canadien. Et enfin, à la fin des années 1990, ce sont les changements climatiques résultant du GES qui étaient la question centrale orientant les politiques énergétiques canadiennes.

Avant la Seconde Guerre mondiale, les questions de l'environnement, dont le management des ressources et la régulation des pollutions, étaient attribuées aux différents ministères, légiférées et administrées largement au niveau provincial. Après la guerre, les efforts fédéraux avaient comme but d'accroître l'économie nationale à travers le développement de ses ressources. Toutefois, la division des pouvoirs constitutionnels et la propriété provinciale des ressources ont eu pour effet de limiter le rôle fédéral. Durant les années 1960, le gouvernement Diefenbaker a essayé d'établir une présence fédérale directe dans le secteur des ressources en général, et dans celui de l'énergie en particulier, notamment, à travers la création des

départements fédéraux spécifiques; néanmoins, l'opposition des provinces a conduit à la faillite de ces efforts.

Entre les années 1965 et 1971, la consolidation des activités environnementales, tant sur les plans législatifs qu'administratifs, s'est accélérée. Conséquemment, d'un côté, le rôle et le pouvoir du gouvernement en matière des processus législatifs se sont multipliés; d'un autre côté, le pays a connu une complexité croissante des législations et des structures administratives. En 1970, bien que la plupart des initiatives politiques environnementales soient venues du niveau provincial, le gouvernement Trudeau a subi de fortes pressions l'incitant à joindre l'arène environnementale. C'est ainsi que l'adoption de nouvelles législations a créé une situation de division de pouvoir aussi bien qu'un conflit de juridictions dans le domaine de la politique énergétique et de la protection de l'environnement. Ce conflit se dégage non seulement au niveau vertical entre les différents paliers de gouvernement, mais aussi au niveau horizontal entre les différentes agences et départements. Étape audacieuse vers une attestation formelle d'un agenda environnemental, le gouvernement Trudeau a créé l'organisme Environnement Canada en 1971, comme responsable du management des ressources naturelles, dont la gestion de l'énergie et la prévention de la pollution. En outre, durant les années 1970 et 1980, plusieurs ministères de l'Environnement se sont établis sur le plan provincial, qui ont essentiellement des fonctions concernant la régulation de l'environnement plutôt que le management des ressources.

En effet, les discours internationaux concernant les changements climatiques que les gaz à effet de serre pourraient produire datent des travaux du scientifique britannique John Tyndall en 1859, puis de Stewart en 1938 (Weart, 2003). Toutefois, la conscience autant scientifique que politique remonte aux années 1980. Cette conscience est liée aux inquiétudes mondiales quant à la croissance incontrôlable de la température atmosphérique de la planète (Paterson, 1996).

Le Canada, en 1988, a tenu la « *Global Conference on the Changing Atmosphere* » qui a réclamé une réduction de 20 % des émissions du carbone vers l'année 2005 et une réduction de 50 % à long terme, dans le but de stabiliser le climat. C'est ainsi que le Canada était vu comme leader aux affaires environnementales à ce moment-là (Boyd, 2003 : 84). En conséquence, c'est au début des années 1990 que le Canada a commencé à promouvoir des politiques ayant pour effet de stabiliser les GES, notamment le CO₂, jusqu'à l'année 2000 (Environnement Canada, 1990 : 97). Ces nouvelles tendances se sont manifestées tout d'abord dans l'engagement canadien au Sommet de la terre de Rio signé en 1992, à travers la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). Puis, le Canada a participé à la première Conférence des Parties à la convention (COP-1) qui s'est tenue à Berlin en mars/avril 1995. Cette conférence des parties a été suivie par d'autres, notamment la deuxième Conférence des Parties (COP-2), qui s'est réunie à Genève en juillet 1996, la troisième Conférence des Parties (COP-3), réunie à Kyoto en décembre 1997, qui aboutit au Protocole de Kyoto, la quatrième (COP-4) qui a eu lieu à Buenos Aires en novembre 1998, la cinquième (COP-5) qui s'est réunie à Bonn en novembre 1999, la sixième (COP-6) à la Haye, aux Pays-Bas en novembre 2000, la septième (COP-7) au Maroc en 2001, la huitième (COP-8) à New Delhi en 2002, la neuvième (COP-9) à Milan 2003, la dixième (COP-10) à Buenos Aires en 2004 et enfin la onzième (COP-11) à Montréal en décembre 2005 (CME, 2000; Rolfe, 2000; Wigle, 2001; Smith, 2002; Schulze *et al.*, 2002; Boyd, 2003).

Le 17 décembre 2002, à la suite de tensions notables entre les différents acteurs cibles (épisode qui sera expliqué dans les prochaines lignes), le ministre de l'Environnement David Anderson, après des votes à la Chambre des communes et au Sénat, a présenté le document concernant la ratification du Canada pour le protocole de Kyoto, aux Nations Unies à New York (Vannijnatten et MacDonald, 2003 : 79; Boyd, 2003 : 86).

Entré en vigueur sur la scène internationale le 16 février 2005, le protocole de Kyoto est ratifié par 128 pays, dont 36 pays développés, y compris le Canada. Les États-Unis et l'Australie n'ont toujours pas ratifié le protocole. Les émissions combinées des 36 pays développés représentent 61,6 % des émissions de 1990.

En décembre 2005, s'est tenue la Conférence de Montréal sur le climat (COP-11) et la première réunion des Parties (MOP-1) au protocole de Kyoto, regroupant 187 pays. Cette conférence représente le début des négociations internationales pour définir la démarche mondiale à plus long terme et pour fixer des cibles après 2012. La conférence vise à discuter les enjeux en question, établir les orientations et à prendre les décisions qui permettront à la communauté internationale de faire face au plus grand défi du XXI^e siècle.

1.2.2 La logique de l'évolution de la politique énergétique canadienne : du nationalisme au continentalisme

Il convient de souligner que les différentes perspectives idéologiques représentent un élément fondamental pour la compréhension des diverses motivations des acteurs, et également, pour l'explication autant des conditions que des raisons de génération et de légitimation des politiques publiques. La politique énergétique canadienne, domaine qui a passé par plusieurs mutations, était orientée plutôt par différentes visions idéologiques qui ont assisté à son évolution. Les idéologies en question sont le nationalisme, introduit de 1973 à 1982, et le continentalisme, plus marqué après 1983, en passant par l'idéologie du néoconservatisme (Duquette, 1989, 1992, 1995).

1.2.2.1 Le nationalisme et la canadianisation

Développé de 1973 à 1982, le nationalisme représentait le trait principal de la politique énergétique fédérale. Cette idéologie est apparue comme trait significatif non seulement de la politique énergétique du Canada, mais également de l'ensemble de la stratégie économique du pays (Duquette, 1992 : 131; 1995 : 2). Au milieu des années 1970, les nationalistes canadiens, ou plus précisément les partisans de la notion de *nation-building*, ont été très influencés par les *dependency theorists*. À la suite d'une balkanisation du système politique canadien, la thèse fondamentale des nationalistes était d'essayer de libérer le pays du contrôle économique étranger, surtout celui des États-Unis, mais aussi celui des corporations multinationales. C'est ainsi que la présence d'une politique énergétique, notamment la politique pétrolière, dominée par des étrangers, a encouragé le lancement du Programme Énergétique National (PEN) adopté en 1980 par le gouvernement Trudeau (Harrison, 1981; Norrie, 1981; Palmer, 1981; Doern et Toner, 1995; Duquette, 1989, 1992, 1995).

Trois objectifs fondamentaux de la *canadianisation* sont à la base du développement du PEN. Rappelons, tout d'abord, la sécurité des approvisionnements en faisant la promotion de l'autosuffisance; ensuite, une redistribution plus équitable des profits entre firmes étrangères, canadiennes et les deux niveaux de gouvernement, enfin, un accès plus large des firmes nationales à cette industrie.

Quant aux règles du jeu et aux relations entre les gouvernements fédéral et provinciaux, l'idéologie du nationalisme et l'approche de l'autosuffisance en matière de politique énergétique canadienne ont bien affecté la balance de pouvoir en faveur du gouvernement fédéral (Matheson, 1981; Duquette, 1995 : 2). Les tenants de cette idéologie prônent l'idée d'un État central capable d'entraîner à sa suite les acteurs des provinces en une action commune (Duquette, 1992 : 127). Toutefois, la mise en œuvre du PEN a introduit un conflit intense autant dans les relations fédérales-

provinciales qu'au niveau régional entre les deux moitiés du pays. Remettant en question ces valeurs conflictuelles et la présence d'une bureaucratie centralisée, apparaît une nouvelle idéologie : le néoconservatisme.

1.2.2.2 Le néoconservatisme

La récession de 1981-1983 a suscité la montée d'une approche néoconservatrice qui fera écho aux expériences du reaganisme américain et du thatchérisme britannique. Orienté vers les lois du marché et la restauration du principe de l'entreprise privée, un contexte mondial marqué par l'idéologie néoconservatrice prenait place. Le Canada, pays où la pratique keynésienne avait duré quarante ans, s'est éloigné de ce régime traditionnel (Duquette, 1992 : 158).

Trois constats fondamentaux décrivent la nouvelle tendance idéologique en matière de politique publique en général et de politique énergétique canadienne en particulier.

Tout d'abord, la pratique du fédéralisme, dans un tel contexte, s'oriente vers la recherche de nouvelles formes de consensus, où politique interne et stratégie internationale sont susceptibles de s'influencer plus profondément que lors de la période précédente.

Ensuite, la restauration de cette idéologie néoconservatrice a pavé la route au développement des intérêts personnels des groupes d'affaires; c'est ainsi que les objectifs nationaux véhiculés par la bureaucratie fédérale sont désormais oubliés.

Enfin, la logique du marché est transposée non seulement aux relations fédérale-provinciales, mais également aux relations entre l'État fédéral, les provinces et l'industrie pétrolière (Duquette, 1992 : 159-161).

1.2.2.3 Le continentalisme et la mondialisation

Aujourd'hui, la mondialisation, la réforme des marchés, la libéralisation des échanges commerciaux ainsi que la sécurité et la viabilité de l'environnement orientent la réglementation en matière d'énergie au Canada (RNCan, 2000 : 147). Ressources Naturelles Canada a affirmé que les marchés canadiens de l'énergie fonctionnent dans un cadre de règlements et de traités principaux.

Tout d'abord, les principaux organismes et documents fédéraux faisant autorité dans le domaine sont les suivants :

- L'Office national de l'énergie et la Loi sur l'Office national de l'énergie. L'Office réglemente l'exportation d'électricité, de pétrole et de gaz dans l'intérêt public, ainsi que les lignes de transport d'électricité et les pipelines interprovinciaux et internationaux. Bien qu'il réglemente le marché interprovincial du pétrole et du gaz naturel, l'Office ne réglemente pas à l'heure actuelle le marché interprovincial de l'électricité. L'Office national de l'énergie ne réglemente plus le tarif du transport par pipeline sur la base du coût des services comme par le passé. Il accepte et préconise plutôt les ententes négociées par les parties intéressées. Lorsque les négociations ne permettent pas d'en arriver à une entente acceptable, il est possible de faire appel à l'Office.
- La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Tous les projets auxquels participe le gouvernement fédéral doivent être soumis à une évaluation environnementale, pour que l'on puisse se fonder sur un jugement éclairé quant à leurs effets sur l'environnement. En outre, la Loi encourage les autorités responsables à prendre des mesures favorisant le développement

durable. Enfin, elle a pour objet de veiller à ce que le public puisse participer au processus d'évaluation.

- La *Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie* et l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie. En cas d'urgence, l'office peut mettre en application une série de règlements pour répartir les approvisionnements d'énergie au Canada.
- Le *Règlement sur l'efficacité énergétique*. La *Loi sur l'efficacité énergétique* confère au gouvernement du Canada le pouvoir d'adopter et d'appliquer des règlements sur l'efficacité énergétique et les énergies de remplacement, principalement en ce qui a trait :
 - au niveau de rendement énergétique des matériels consommateurs d'énergie;
 - à l'étiquetage des matériels consommateurs d'énergie;
 - à la collecte de statistiques et d'information sur la consommation d'énergie et les énergies de remplacement.
- Parmi les autres lois pertinentes de nature réglementaire, mentionnons les lois de mise en œuvre pour les accords sur les hydrocarbures extracôtiers conclus avec Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, ainsi que les lois concernant les terres domaniales.

Ensuite, les principaux traités dans ce domaine sont les suivants :

- *L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)* - chapitre sur l'énergie. L'ALENA s'applique aux organismes canadiens de réglementation. Elle garantit que les importations bénéficient du traitement national et limite les restrictions à l'exportation.
- *L'Accord sur le commerce intérieur* - chapitre sur l'énergie. Les négociations portant sur le secteur énergétique sont maintenant terminées. Les négociateurs sont près d'en arriver à une entente sur les questions touchant les investissements dans le domaine de l'énergie. Lorsque les négociations seront terminées, le chapitre sur l'énergie assurera un accès uniforme limité au transport d'électricité entre les territoires et il établira un mécanisme de règlement des différends.
- Et finalement, le protocole de Kyoto ratifié en 1997 et toutes les Conventions Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) qui l'ont suivi (RNCan, 2000 : 148-149).

En effet, un mouvement général de mondialisation des échanges et de réduction des barrières tarifaires entre les États contribue à un véritable bouleversement d'intérêt des décideurs canadiens en matière de politique énergétique et environnementale (Lemco, 1992 :1-13; Duquette, 1992, 1995; Bernstein et Cashore, 2002; Lee et Perl, 2003; Hessing, Howlett et Summerville, 2005) :

International regimes that govern Canada's trade relations, such as the North American Free Trade Agreement (NAFTA) or the World Trade Organization (WTO), have both direct and indirect impacts on Canada. [...] For instance, Canada as trading nation highly oriented towards resources extraction may find difficult to be too protective of the environment at the expense of its capacity to compete in the global market, and globalization tends to create

pressures against strict domestic environmental regulations (Lee et Perl, 2003: 15).

The GATT/WTO and CAFTA/NAFTA treaties are probably the most significant international commitments made by Canadian governments in the resource policy area (Hessing, Howlett et Summerville, 2005: 90).

Dans la même optique, Juillet (2001) considère que :

The Challenges posed to environmental management by the increasing internationalization of economic power and authority, arguing that the rules and organization of international economic regimes are increasingly shaping and constraining domestic environmental policy-making (Juillet, 2001: 136).

Pour les environnementalistes libéraux, la protection de l'environnement, y compris celle d'origine énergétique, est liée à la promotion et au soutien de l'économie libérale. Leur thèse souligne ainsi le lien toujours actuel entre protection de l'environnement, conservation de l'énergie, accroissement économique et économie libérale internationale.

Interprétant l'évolution historique qui met l'accent sur la relation entre problèmes environnementaux, dont celui d'origine énergétique, et les normes économiques libérales, Bernstein et Cashore (2002) identifient la présence de trois phases essentielles traçant l'évolution de la relation entre ces deux thèmes.

Tout d'abord, durant les années 1960 et 1970, les premières tendances internationales concernant la protection de l'environnement, se symbolisent à la conférence de Stockholm en 1972. En outre, à leurs yeux, le GATT et son successeur le WTO ainsi que l'ALE en 1988 et son successeur l'ALENA en 1993, prônent principalement une intégration économique internationale et régionale. Les questions de la protection environnementale et de la conservation énergétique sont donc largement traitées loin des thèmes du commerce et d'échange.

Ensuite, au milieu des années 1980, le développement de la notion de développement durable catalyse le bouleversement autant des négociations et des activités institutionnelles internationales que de la compréhension des leaders des États et des *policy-maker* au profit de l'enchaînement entre développement économique et protection de l'environnement.

Récemment, le sommet de la terre à Rio en 1992 et le protocole de Kyoto en 1997 appuient la mise sur pied d'un compromis institutionnalisé du développement économique et un échange libéral en tant que conditions essentielles à la résolution des problèmes écologiques.

Pour sa part, Paehlke (2001) défend l'idée d'une autorité prédominante à une échelle supérieure en matière d'environnement, qu'elle soit nationale (fédérale) ou internationale, tout en s'opposant au concept de la décentralisation de l'autorité vers les provinces. Dans la même veine, Juillet (2001) s'intéresse à l'étude des défis que l'internationalisation du pouvoir économique pose à l'élaboration des politiques environnementales domestiques. Par le biais de l'opposition entre l'ALENA et l'UE, le chercheur conclut que sous la tente de l'ALENA, une conciliation entre échanges commerciaux et impératifs environnementaux paraît difficile à réaliser.

Certaines recherches s'attachent à l'explication et à la compréhension de l'effet que la participation canadienne à l'ALE et à son héritier l'ALENA a sur l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques énergétiques et environnementales nationales. Mentionnons, entre autres, Huntington, 1989; Uslaner, 1989; John, 1992; Ryan, 1992; Carroll, 1992; Lemco, 1992; Kaufman *et al.*, 1993; Lapp, 1993; Wyckoff et Roop, 1994; Gale, 1995; Juillet, 2001 et Paehlke, 2001. Un trait général caractérise ces travaux : le questionnement sur la conséquence de ces accords, en tant que nouveau cadre qui a pour effet, non seulement de réorganiser les relations de pouvoir entre les acteurs principaux à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques énergétiques et

environnementales canadiennes, mais aussi d'introduire de nouveaux acteurs internationaux à ce stade.

Ces études soutiennent la présence de deux grandes questions qui se posent lors de la réalisation de l'ALE et de l'ALENA. La première question concerne le soutien de mesures protectionnistes du côté américain. La seconde est reliée à la pratique du fédéralisme et au potentiel politique du pays.

Au contraire des auteurs mentionnés ci-dessus, pour Howlett (2001b : 320), l'internationalisation interpelle les réseaux existants qui ont un caractère presque exclusivement national; de plus, elle facilite l'apprentissage transnational et le transfert des politiques; enfin, elle fournit des voies de remplacement aux acteurs bloqués au niveau national dans la poursuite de leurs intérêts.

1.3 Cadre général de la politique énergétique canadienne

Durant les années 1970 et 1980, certaines perspectives fondamentales dirigeaient plutôt les politiques énergétiques traditionnelles. Celles-ci comprennent :

- perception de rareté - les ressources énergétiques étaient limitées et la demande d'énergie augmenterait forcément. Il fallait réglementer la demande d'énergie;
- importance de la sécurité d'approvisionnement - les pays occidentaux risquaient de voir perturber leur approvisionnement en énergie;

- importance de l'autosuffisance - le Canada cherchait à réduire sa vulnérabilité en protégeant et en augmentant son approvisionnement intérieur en énergie;
- augmentation prévue des prix - en raison de la rareté, on avait la conviction que les prix de l'énergie augmenteraient;
- perception du caractère inadéquat du marché - les marchés du pétrole, en particulier, étaient déséquilibrés et concentrés, et ils ont abouti à un contrôle oligopoliste. (Dans un oligopole, quelques gros producteurs contrôlent une industrie, limitant ainsi la concurrence) (RN Canada, 2000 : 148).

En rupture avec ces orientations traditionnelles, la politique énergétique canadienne, depuis 1993, se dirige vers des nouvelles orientations qui prônent principalement le développement énergétique durable. Selon LePrestre et Dufaut (2001) « la politique énergétique canadienne à des fins environnementales depuis 1993 constitue un net changement de cap ». En effet, ces tendances récentes des politiques énergétiques furent élaborées à la suite de défis réels que le pays devrait affronter.

Tout d'abord, l'évolution du mouvement du développement durable *sustainable development* est à la base de ces nouvelles tendances. L'origine de ce mouvement date du rapport de la commission Brundtland qui a lancé en 1987, pour la première fois, le concept et le mot de développement durable. Une expression qui veut « un développement qui réponde aux besoins de la génération présente sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (WCED, 1987 : 43; OCDE,

2001 :12). Il n'existe pas un consensus général sur le sens de ce terme. Certains le considèrent comme la recherche d'un équilibre entre l'homme et la nature; d'autres le traitent comme étant un équilibre entre l'humanité d'aujourd'hui et celle de demain (CME, 2000 : 49). En général, le terme de développement durable, d'après plusieurs chercheurs, assigne aujourd'hui au pouvoir public canadien, outre sa responsabilité traditionnelle, tout d'abord la responsabilité de la préservation écologique, aussi bien que l'importance du développement économique : efficacité, et encore du développement social : protection et équité (Dale, 2001 : 35; Gélinier *et al.*, 2002 : 23; Meadowcroft, 2000 : 371, Boyd, 2003 : 297).

Conséquemment à ces discours, dans le contexte canadien, les politiques énergétiques ont pris un contre-pied des tendances traditionnelles tout en s'orientant vers le développement énergétique durable en 1993. Pour RNCan, un développement énergétique durable se veut « le moyen de tirer le meilleur parti de la contribution de l'énergie à la croissance et au développement économique du Canada tout en améliorant la qualité de l'environnement et en comblant les besoins des générations actuelles et futures » (RNCan, 2000 : 2, Gouvernement du Canada, 2001).

Ensuite, dans une perspective internationale et dans un espoir sérieux de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, le projet de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) fut adopté à New York en mai 1992, puis signé le mois suivant par 154 pays, dont le Canada et l'Union européenne, au Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, Brésil. Le traité de Rio a engagé les pays industrialisés à augmenter fortement le degré d'activité politique, dans le but d'imposer un contrôle plus strict aux tendances de ces émissions pour l'année 2000 par rapport au niveau de l'année 1990. Face à cet engagement, le Canada est invité à adopter des mesures destinées à réduire les émissions de GES

d'origine énergétique, tel le CO₂, à des fins de protection de l'environnement (ECC, 2000).

De même, à Kyoto en décembre 1997, le protocole de Kyoto, un élément de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), est signé par 160 pays. Le protocole engage 38 pays industrialisés, y compris le Canada et l'Union européenne, à réduire globalement, d'ici 2008-2012, leurs émissions de GES de 5,2 % par rapport au niveau de 1990. À Kyoto, le Canada s'est engagé à réduire, d'ici 2008-2012, ses émissions de GES de 6 % par rapport au niveau de 1990. Cela en comparaison avec un taux de réduction de 7 % pour les États-Unis et d'un taux de 8 % pour l'Union européenne (RN Can, 2000 : 2). Le protocole encourage les gouvernements à prendre des mesures diverses pour réduire les émissions, notamment accroître la conservation et l'efficacité énergétique et promouvoir les sources d'énergies à faibles émissions. Le Canada a contribué à assurer l'adoption des objectifs, d'échéanciers, des mécanismes et des mesures d'encouragement réalistes à Kyoto, de même que des mécanismes ayant la souplesse nécessaire pour que la mise en œuvre de l'entente puisse évoluer en s'adaptant aux circonstances (RN Canada, 2000 : 176). Dans ce contexte, Parson (2001) explique :

In the early 1970s widespread environmental concern, both popular and elite, spurred a new wave of activist environmental groups and the establishment of environmental agencies in all major industrialized countries. While the elaboration of domestic environmental protection has continued since then, in the 1980s and the 1990s the centre of environmental policy-making has progressively shifted to the international level, with the increasing prominence of issues that cross borders and so cannot adequately be managed by nations acting alone (Parson, 2001: 3).

Ainsi, nous pourrions constater que l'environnement n'a effectivement jamais eu autant d'importance au sein du gouvernement canadien qu'au début des années 1990. La nomination de Lucien Bouchard (puis de Jean Charest) au poste de ministre de l'Environnement et d'Arthur Campeau à celui de conseiller spécial du ministre puis

d'ambassadeur à l'environnement et au développement durable, deux amis personnels du premier ministre Brian Mulroney, témoigne de l'intérêt accru porté aux questions environnementales au cours des années qui ont immédiatement précédé et suivi la CNUED (LePrestre et Dufaut, 2001).

Face à ces défis sérieux que le gouvernement du Canada devrait gérer, le ministère des Ressources Naturelles du Canada (RNCan) a été le premier ministère à définir la notion de développement durable et à l'inscrire dans son mandat. Le ministère a reconnu la nécessité d'adopter une stratégie de développement durable pour les ressources naturelles du Canada et a élaboré sa stratégie de développement durable, qui a été présentée au parlement à l'automne 1997.

Une stratégie de développement durable repose sur la prémisse selon laquelle la croissance économique instaure les conditions dans lesquelles on peut le mieux assurer la protection de l'environnement, laquelle, combinée avec d'autres objectifs axés sur l'élément humain, est nécessaire pour en arriver à une croissance durable. Ainsi, le ministère a élaboré un cadre de politique énergétique durable qui fait état de trois grands objectifs :

- 1- Mettre sur pied un secteur énergétique concurrentiel et innovateur, en instaurant un cadre qui favorise la mise en valeur à long terme des ressources énergétiques canadiennes, qui encourage l'utilisation judicieuse de ces ressources et qui maximise les possibilités de développement économique dans le secteur énergétique pour les Canadiens;
- 2- Favoriser la bonne gestion de l'environnement, en cherchant à atténuer les répercussions environnementales de la mise en valeur, du transport et de la

consommation de l'énergie et en intégrant des objectifs environnementaux à toutes les énergies et à tous les programmes;

- 3- Assurer la sécurité de l'approvisionnement, en garantissant que les Canadiens d'aujourd'hui et ceux de l'avenir auront suffisamment d'énergie à prix concurrentiel et en prenant des mesures pour assurer une utilisation efficace des ressources existantes et pour fournir des services énergétiques fiables aux Canadiens (RNCan, 2000 : 8).

En février 1998, le gouvernement du Canada a créé le Fonds d'Action pour le Changement Climatique (FACC), financé à raison de 150 millions de dollars sur trois ans. Celui-ci était renouvelé en 2000 pour une autre période de trois ans, afin de donner suite au Protocole de Kyoto. Le secteur privé et d'autres paliers de gouvernement contribuent également au FACC dans le but de multiplier les possibilités de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux effets du changement climatique. Mentionnons au nombre des autres mesures, la création du Fonds d'appui technologique au développement durable, des fonds supplémentaires attribués aux programmes d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable ainsi que des mesures concernant la sensibilisation du public pour le familiariser avec le dossier du changement climatique. Par ailleurs, en octobre 2000, le gouvernement du Canada a annoncé le Plan d'Action 2000 sur le Changement Climatique (RN Can, 2000 : 178; Gouvernement du Canada, 2003).

Le Canada s'est depuis doté de structures institutionnelles spécifiques afin de planifier et de coordonner ses actions internationales et nationales. L'action internationale du gouvernement dans le domaine des changements climatiques est principalement du ressort de trois ministères.

Une Direction des changements climatiques et de l'énergie a été créée en 1999 au ministère des Affaires étrangères et du commerce international (MAÉCI) lors d'une restructuration de la Direction générale des affaires environnementales internationales, structurant ainsi les activités qui étaient déjà menées par différents agents de politique. Le MAÉCI a également créé un Bureau du mécanisme de développement propre (MDP) chargé de coordonner les activités du Canada dans le cadre du MDP prévu dans la CCNUCC.

À Environnement Canada, un Bureau des changements climatiques a également été créé en avril 1998 dans la branche politiques et communications. Ce bureau s'occupe maintenant tant des questions internationales que des questions nationales puisqu'il a hérité des responsabilités de l'ancienne Direction des changements climatiques au sein de la Direction générale des Relations internationales. La mise sur pied du bureau visait avant tout l'établissement d'un point de contact au sein du ministère, mais il importe de noter que de façon générale, la nature de l'enjeu et de ses liens avec les autres problématiques environnementales en fait un dossier qui, pour Environnement Canada, doit être traité de manière décentralisée. Ainsi, presque chaque branche technique d'Environnement Canada possède certaines responsabilités liées aux changements climatiques.

Enfin, l'Agence canadienne de développement international possède elle aussi une unité des changements climatiques qui lui permet d'être présente au sein des mécanismes de coordination interministérielle (LePrestre et Dufaut, 2001).

Un développement énergétique durable met donc le Canada au défi d'examiner les options actuelles concernant les instruments des politiques énergétiques du pays, qui devaient refléter des nouvelles tendances plus responsables de l'environnement et garantir que les générations futures profiteront d'un avenir énergétique aussi sûr. Selon l'essor de la notion du développement durable et à la suite de la ratification du

protocole de Kyoto, les efforts canadiens (sous forme de négociations, discussions, consultations, etc.) se sont donc multipliés à des fins de réduction des émissions, notamment le CO₂, d'origine énergétique résultant surtout du secteur industriel, le grand consommateur de l'énergie parmi les autres secteurs :

A variety of policy options are being considered by the Chrétien government as it attempts to both meet an international Kyoto commitment and continue using energy policy as a major element of economic development (Vannijnatten et MacDonald, 2003: 73).

In recent time, many Canadian regulators are complementing this adjudicative regulatory model [...], with practices that encourage joint decision-making between energy disputants. Alternative forms of dispute resolution such as negotiation, facilitation, and mediation can permit conflicting parties to settle disputes through direct interaction with one another, rather than through recourse to third-party adjudication (Gattinger, 2005: 272).

Toutefois, la situation témoigne de la présence des problèmes sérieux qui représentent des contraintes face au choix des instruments des politiques énergétiques. L'émergence de ces problèmes renvoie au conflit des intérêts existant du côté des acteurs – étatiques et non étatiques – engagés dans le processus de formulation des politiques énergétiques canadiennes, provenant des secteurs variés : énergétique, environnemental et industriel.

1.4 Problèmes contemporains de l'élaboration des politiques énergétiques

Certains auteurs¹, intéressés aux problèmes contemporains de l'élaboration des politiques énergétiques canadiennes, les résument en trois aspects primordiaux :

¹ Voir entre autres: Knelman, 1981; Laxer, 1982; Kark *et al.*, 1990; Alfred, 1995; Le Blanc, 1995; Mulawka, 1997; Smith, 1998, 2002; Canada & The World Backgrounder, 2000; Parker, 2000; Doern, 2002: 112-114; Bernstein et Cashore, 2002: 224-225; Doern et Gattinger, 2003; Vannijnatten et MacDonald, 2003; Doern, 2005; et Gattinger, 2005.

- Tout d'abord, il y a ceux qui mettent l'accent sur le problème de concurrence fédérale-provinciale. Pour ce groupe de chercheurs, l'enjeu de ce sujet porte sur la constitution qui donne aux provinces des pouvoirs manifestes et étendus. Selon eux, il s'agit donc d'un fédéralisme décentralisé et, de ce fait, la situation témoigne d'un compromis qui ne se réalise que durement (Knelman, 1981; Laxer, 1982; Kark *et al.*, 1990; Alfred, 1995; Le Blanc, 1995; Mulawka, 1997 et Smith, 1998, 2002).

- Ensuite, un autre groupe de chercheurs interprète non seulement le problème au niveau fédéral-provincial, mais introduit également le problème au niveau fédéral. Mentionnons entre autres : Parker, 2000; Parson, 2001; Doern, 2002: 112-114; Bernstein et Cashore, 2002: 224-225; Doern et Gattinger, 2003 et Vannijnatten et MacDonald, 2003; Lee et Perl, 2003; Doern, 2005 et Gattinger, 2005. Aux yeux de ces auteurs, le problème concernant le niveau fédéral représente un conflit d'intérêt et de responsabilités, surtout entre Environnement Canada et Ressources Naturelles Canada.

- Enfin, un dernier groupe de chercheurs explique le problème d'intérêts contradictoires entre, d'un côté, les groupes d'intérêt environnementaux qui se mobilisent fortement pour un environnement propre et sain, et de l'autre côté, les regroupements des organisations industrielles, vus comme des anti-environmentalistes, qui préfèrent une approche progressive mais lente :

The national business organizations initially advocated a 'go-slow' approach (Vannijnatten et MacDonald, 2003: 81).

The debate which dominates the public rhetoric on environmental policy is the tension (apparent or otherwise) between economic growth and environmental sustainability (Paterson, 2005: 1).

Pour ces auteurs, le début de l'histoire moderne des politiques énergétiques canadiennes remonte à l'année 1993. C'est l'année où les Libéraux du premier ministre Chrétien ont signalé la réorganisation du gouvernement fédéral, en remplaçant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources par Ressources naturelles Canada (RNCan). Ce nouveau ministère est titulaire de trois secteurs économiques majeurs : foresterie, mines et énergie. Le nouvel agenda du gouvernement, portant notamment sur la notion du développement durable et sur l'intérêt croissant face à l'environnement, surtout à la question du changement climatique, met la politique du développement énergétique durable au centre de ses préoccupations (Vannijnatten et MacDonald, 2003 : 74-76). Toutefois, l'absence de coordination et de cohérence entre les différents acteurs impliqués dans la formulation et la mise en œuvre des politiques énergétiques nationales, représente un véritable obstacle à la réalisation des objectifs visés. En effet, la formulation de la politique énergétique soulève des problèmes réels qui traduisent un conflit profond et une absence d'harmonisation des idées et des intérêts des acteurs engagés.

Tout d'abord, en vertu de la constitution du Canada, les pouvoirs en matière d'énergie sont partagés entre les gouvernements fédéral et provinciaux. La gestion des ressources sur les territoires des provinces, y compris le commerce intraprovincial et les répercussions environnementales, sont des responsabilités provinciales. Les pouvoirs fédéraux dans le domaine de l'énergie ont particulièrement trait aux mouvements interprovinciaux et internationaux de l'énergie et de l'équipement consommateur d'énergie ainsi qu'aux projets qui s'étendent au-delà des frontières d'une province. Le gouvernement fédéral élabore aussi des politiques et réglemente le commerce et les répercussions environnementales interprovinciales et internationales. Le pouvoir fédéral a également la main haute sur des domaines concernant la production, la transportation et la distribution de l'uranium et de l'énergie nucléaire. De plus, le gouvernement fédéral réglemente pratiquement tous les sujets d'intérêt

national, tels que le développement économique et la sécurité de l'approvisionnement aussi bien que les recherches des sciences et des technologies fédérales en matière d'énergie (RNCan, 2000 : 7-8).

En ce qui concerne la politique nationale pour le changement climatique, certains chercheurs témoignent d'un conflit profond entre les instances provinciales. Ce conflit renvoie aux divers intérêts économiques et philosophies politiques de ces gouvernements. Les provinces opposées, l'Alberta, la Colombie-Britannique et parfois l'Ontario (les plus grands producteurs et consommateurs d'énergie), soutiennent que les décisions du gouvernement fédéral ne sont pas claires en ce qui concerne la mise en œuvre du protocole de Kyoto ni la manière dont les coûts seront répartis entre les provinces. Pour leur part, le Québec et le Manitoba, ayant à cœur d'accroître leurs revenus en hydroélectricité, ont appuyé ces politiques du changement climatique. La Saskatchewan, de son côté, garde sa neutralité (Vannijnatten et MacDonald, 2003 :80). Face à cette répartition de pouvoirs et à la suite des intentions et des intérêts variés du côté des gouvernements fédéral et provinciaux, les politiques énergétiques canadiennes sont sujettes au problème d'absence d'harmonisation au niveau de l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques.

Par ailleurs, au niveau fédéral, la responsabilité de l'élaboration des politiques énergétiques reste strictement aux mains d'Environnement Canada et de Ressources Naturelles Canada. Le début des années 1990 témoigne des tensions et des défis considérables face au choix rationnel des instruments des politiques énergétiques, qui tirent leur origine notamment du conflit des responsabilités entre les deux ministères. À la fin des années 1980, la responsabilité des dossiers du changement climatique était assignée à Environnement Canada. Comme le changement climatique est devenu de plus en plus une question d'origine énergétique, le rôle de RNCan est devenu plus significatif dans cette entreprise. Dans une tentative d'identification des

responsabilités pour les deux ministères, une division des préoccupations fut élaborée en 1998. Ainsi, Environnement Canada a pris davantage l'initiative sur le plan des négociations internationales; toutefois la responsabilité première de RNCan concerne les politiques domestiques. En l'occurrence, cette situation demande de plus en plus une sorte de coordination et de cohérence en fonction des responsabilités fédérales afin de contribuer à relever les défis du changement climatique d'origine énergétique.

En outre, il convient de signaler que les groupes environnementaux et le secteur industriel, le consommateur principal de l'énergie fossile – surtout le pétrole – sont également impliqués de façon centralisée à l'élaboration des politiques énergétiques.

D'une part, les acteurs à intérêts environnementaux représentent des véritables facteurs de pression sur les décisions fédérales en faveur des instruments des politiques sérieux qui prônent une protection environnementale du Canada et une réduction des émissions de GES, surtout d'origine énergétique :

Non-governmental organizations (NGOs), including environmental activist groups, have become increasingly central to Canadian environmental governance in the 1990s. Although Canadian NGOs has little policy influence in the 1970s and the 1980s, their position strengthened markedly following the increasing emphasis on consultative process inspired by the Brundtland Commission, which reach a peak in the preparation for the 1992 Earth Summit in Rio (Parson, 2001: 7).

D'autre part, les acteurs représentant le secteur de l'industrie gardent des intérêts qui privilégient des instruments politiques encourageant le développement économique tout en gardant des taux élevés de consommation de l'énergie. De la sorte, ce groupe d'acteurs favorise une approche progressive lente à des fins de protection de l'environnement, notamment le changement climatique (Vannijnatten et MacDonald, 2003 : 80-81) :

The national business organizations initially advocated a 'go-slow' approach (Vannijnatten et MacDonald, 2003: 81).

À partir de ce qui précède, nous pourrions soutenir que la présence d'une multitude d'acteurs surtout avec des idées et des intérêts distincts, sur la scène de l'élaboration des politiques énergétiques canadiennes, exige une coordination et une cohérence face à cette situation :

[...] for energy and climate policy in Canada, the lack of a coherent strategy at the political level is replicated at the administrative level. [...] The failure of the federal government to develop one coherent energy and climate policy has led us to the following conclusions: [...] Energy and climate change, it would seem, remain on parallel, rather than merged, tracks (Vannijnatten et MacDonald, 2003: 73, 85).

Pour une trajectoire plus satisfaisante, le gouvernement du Canada est susceptible, donc, de passer à l'action du développement énergétique durable en s'attardant à une étroite intégration entre les différents acteurs, non seulement à l'échelle fédérale, mais aussi à l'échelle fédérale-provinciale, et, par ailleurs, en mettant notamment l'accent sur la coordination au niveau des principaux décideurs des milieux environnementaux et industriels aux processus de l'élaboration de ces politiques.

Dans ce but, le réseau du Conseil canadien de l'énergie (CCE) prenait en charge l'élaboration des politiques énergétiques tout en s'attardant aux questions du changement climatique. Il s'agit d'une association sans but lucratif du secteur de l'énergie, fondée en 1923, qui contribue, quant aux membres du CCE, à l'amélioration de l'efficacité de la politique énergétique canadienne :

The Council seeks to forge a better understanding of energy and environmental issues among the public and private sectors and the country at large, through discussion and exchange of information on all forms and aspects of energy.

The Energy Council of Canada (ECC) considers that energy in all forms is of commanding importance - to the well-being of Canadians - to the development of a competitive Canadian economy - to the resolution of growing global warming concerns. The ECC contributes significantly to a prosperity agenda by disseminating current energy information, by publication of its annual energy reports, and by stimulating informed discussion of energy matters at its Energy Forums (site web de CCE).

En effet, dans la plupart des pays développés, les dernières décennies furent caractérisées par la prolifération et l'institutionnalisation de groupes d'intérêts privés avec lesquels les acteurs étatiques devraient désormais négocier. C'est ainsi que plusieurs organismes consultatifs furent créés à cette époque (Ouimet et Lemieux, 1999 : 3). Il est important de mentionner que le CCE, selon ses membres, représente un réseau canadien unique s'adressant aux questions du changement climatique, surtout l'augmentation des taux de gaz à effet de serre, d'origine énergétique. Dans ce cas, nous pourrions considérer le CCE en tant que réseau au sein d'un organisme consultatif portant le nom du Conseil canadien de l'énergie. Ce réseau regroupe des membres gouvernementaux au niveau fédéral et provincial, des associations intermédiaires et des associations subordonnées. Ces membres représentent plus de 100 acteurs étatiques et non étatiques des différents secteurs: énergétique, industriel et environnemental. Au sein du réseau de CCE se trouvent également des institutions de recherche, des experts et des personnalités distinguées du domaine.

Ainsi, notre choix pour étudier le CCE se base principalement sur le fait que ce conseil représente le seul réseau canadien panénergétique sur la scène nationale et internationale s'attardant principalement à la question de notre recherche (une description et une explication approfondie du réseau de CCE seront présentées au sixième chapitre de notre thèse):

The Energy Council of Canada (ECC) is a national and global pan-energy network. It is Canada's only pan-energy association provides networks to decision-makers in Canada and worldwide (site web de CCE).

Par ailleurs, le CCE est le seul comité national représentant le Canada au sein du plus important réseau énergétique mondial d'aujourd'hui qui est le Conseil mondial de l'énergie (CME) (voir en particulier le site web du CCE : www.energy.ca et le site web du CME : www.worldenergy.org) :

The World Energy Council (WEC) is the foremost multi-energy organisation in the world today. WEC has Member Committees in over 100 countries, including most of the largest energy-producing and energy consuming countries.

WEC is well known on the global energy scene for its authoritative reports, analyses, research, case studies, medium and long-term energy projections, and policy and strategy recommendations (site web de CCE).

Il s'agit donc d'un réseau mondial des chefs et des décideurs en matière de politique énergétique formé en 1923 – organisation mondiale accréditée des Nations Unies, pluri-énergétique, non gouvernementale, non commerciale et non alignée – disposant d'un soutien important de la part d'agences gouvernementales, d'entreprises privées, de pouvoirs publics, d'universités, des chercheurs et de personnalités éminentes, dans près de 100 pays du monde où se situent tous les plus grands marchés de production et de consommation d'énergie (CME, 2000 : VII-VIII).

Point essentiel à souligner, les études récentes au sein de l'approche des réseaux de politique publique révèlent en effet qu'il est relativement rare qu'une seule alliance d'acteurs participe à la production des politiques publiques; néanmoins la plupart des auteurs présument encore de l'existence d'un seul réseau dans un secteur donné. Dans ce sens, les études contemporaines n'ont pas encore renversé la tendance dominante à l'intérieur de l'approche des réseaux de politique publique (Ouimet et Lemieux, 1999 : 20).

Après un recensement minutieux des écrits, notre recherche adhère à cette tendance dominante au sein de l'approche des réseaux. En fait, notre étude soutient la présence d'un seul réseau, tel le CCE, préoccupé notamment à l'élaboration des politiques énergétiques canadiennes à des fins environnementales, surtout celles de post-Kyoto. Comme nous l'avons mentionné, ces politiques publiques se caractérisent par la présence d'une gamme d'acteurs étatiques et non étatiques des

différents secteurs énergétique, industriel et environnemental. En outre, les politiques post-Kyoto sont des politiques assez récentes, elles datent de 1993 seulement. De la sorte, nous pensons qu'il est évident de trouver à présent un seul réseau de politique publique qui s'emploie à commencer les négociations nationales pour définir la démarche canadienne à plus long terme et pour fixer des cibles après 2012, tel qu'exigé par Kyoto. Le CCE vise donc à discuter les enjeux en question, à établir les orientations et à prendre les décisions qui permettront à tous les acteurs nationaux de faire face au plus grand défi du XXI^e siècle.

Rappelons-le, notre projet de recherche, par le truchement de l'approche des réseaux de politique publique, s'attarde à décrire le processus de la formulation d'une politique particulière, soit la politique énergétique à des fins de protection de l'environnement, élaborée en 1993. Il s'agit de mettre en évidence les facteurs affectant le choix des instruments de ces politiques publiques dans leur contexte national. De la sorte, notre choix pour le CCE comme étude de cas, dans cette thèse, se base sur trois raisons principales :

Tout d'abord, élément fondamental dans le cadre de notre recherche, le CCE représente un réseau central qui réunit plus de 100 acteurs étatiques et non étatiques des différents secteurs : énergétique, industriel et environnemental :

ECC includes Canadian associations and corporate membership includes associations, corporations, commissions, crown corporations and engineering firms engaged in or associated with energy, environment and industry. Functions include the production, transportation, transformation and utilization of energy, and also the manufacture of energy equipment. Affiliates include also research institutes and financial and legal firms (site web de CCE).

Deuxièmement, quant aux acteurs gouvernementaux, le conseil représente un réseau intégré qui regroupe également des départements et des ministères des paliers fédéral et provincial :

Government members include Canadian federal and provincial government departments and agencies with an interest in energy matters (site web de CCE).

Enfin, réseau global qui représente tous les secteurs d'énergie, y compris les énergies renouvelables, le charbon, le nucléaire, l'énergie hydraulique et le pétrole, le CCE, selon ses membres, favorise une meilleure compréhension des enjeux et des choix stratégiques concernant l'énergie et la protection de l'environnement dans les secteurs public et privé et dans l'ensemble du pays (ECC, 2000). (Cette partie sera élaborée en profondeur dans le sixième chapitre de cette recherche) (voir Annexe I).

The work of the ECC spans the entire energy spectrum -- coal, oil, natural gas, nuclear, hydro and new renewables -- and focuses on such topical areas as market restructuring; energy efficiency; energy and the environment; financing energy systems; energy pricing and subsidies; energy poverty; ethics; benchmarking and standards; use of new technologies; and energy issues in developed, transitional, developing countries (site web de CCE).

À cette étape de notre recherche, il convient de souligner que les acteurs impliqués dans le processus d'élaboration des politiques environnementales d'origine énergétiques démontrent une volonté d'identifier les défis du changement climatique plutôt que de minimiser leur importance. Toutefois, la présence d'un agenda stratégique commun regroupant les idées et intérêts variés de ces acteurs n'est pas nécessairement assurée:

By and large, all levels of Canadian government exhibit a willingness to identify environmental challenges rather than deny their existence or minimize their importance. Once problems are recognized, however, Canadian policies often fail to deliver solutions or even launch efforts to attain those solutions (Lee et Perl, 2003: 3).

Ceci influencera sans doute le choix des types des instruments des politiques, afin de relever le défi du changement climatique d'origine énergétique.

Conclusion

Comme nous l'avons annoncé, ce projet de recherche s'attardera à décrire la formulation de la politique énergétique canadienne à des fins environnementales. Il vise principalement à comprendre et à expliquer le processus de formulation d'une politique particulière, soit la politique énergétique à des fins de protection de l'environnement, de 1993 jusqu'à nos jours.

L'intérêt de notre thèse est lié non seulement à l'actualité relative au sujet choisi, mais aussi, comme nous le verrons dans le prochain chapitre, à un désir d'étudier et de comprendre un domaine de politique publique qui demeure, de nos jours, peu abordé et peu analysé.

En effet, cette recherche veut mettre en évidence les facteurs affectant le choix des instruments des politiques énergétiques canadiennes, dans leur contexte national. Étant donné la présence d'une multitude d'acteurs gouvernementaux et sociaux à la scène de l'élaboration de ces politiques publiques, l'approche des réseaux de politique publique (section qui sera abordée dans les prochains chapitres) est donc le cadre d'analyse favorisé dans cette recherche.

Par le biais de cette approche, notre thèse porte sur l'explication des caractéristiques qu'un réseau de politique publique pourrait prendre en tant que facteurs affectant les choix des types des instruments de politiques publiques dans la phase de formulation de celles-ci.

Afin de réaliser cet objectif, ce projet de recherche s'attarde à décrire le Conseil canadien de l'énergie (CCE) en tant que réseau central, ayant toutes sortes de membres : énergétiques, industriels et environnementaux, et en tant que réseau

principal engagé dans l'élaboration des politiques énergétiques à des fins environnementales élaborées depuis 1993.

CHAPITRE II

La recherche en matière de politique énergétique canadienne et de protection de l'environnement (les approches théoriques)

CHAPITRE II

La recherche en matière de politique énergétique canadienne et de protection de l'environnement (les approches théoriques)

Dans ce chapitre, nous souhaitons principalement dresser un bilan des études abordant le thème de la politique énergétique et de la protection de l'environnement au Canada.

Pour ce faire, tout d'abord, nous chercherons à présenter la nature des études ainsi que les tendances d'analyse en matière de politique énergétique canadienne à des fins environnementales. Puis, nous nous attarderons à étudier les approches théoriques, autres que celle des réseaux de politique publique (approche qui fera l'objet du chapitre suivant), qui ont pour but d'analyser les politiques énergétiques et environnementales canadiennes.

2.1 La nature des études en matière de politique énergétique et de protection de l'environnement

Il est important de souligner qu'un nombre impressionnant d'études ont porté sur le thème de l'énergie et de l'environnement. Mais chaque étude de politique énergétique rencontre des difficultés qui renvoient à la nature abondante et complexe des sources d'énergie. Au Canada, pays riche en ressources naturelles et en sources énergétiques sûres, fiables et diversifiées qui ont joué un rôle important dans sa croissance économique et qui ont aidé ses principales industries à s'établir, on peut distinguer la présence d'une multitude de recherches dont chacune concerne

une source spécifique d'énergie. Rappelons que le Canada est riche en énergie grâce à ses importantes ressources en pétrole, en gaz naturel, en charbon et en uranium, ainsi qu'à ses sources d'énergie renouvelable telles que l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, l'énergie solaire et l'énergie marémotrice. Au Canada, la croissance du secteur énergétique a accompagné celle de l'économie, et la part du marché occupée par les différentes sources d'énergie a considérablement varié depuis 130 ans. En effet, au XIX^e siècle, le bois était la principale source d'énergie. Au début du XX^e siècle, le Canada s'est mis à utiliser de plus en plus le charbon, qui a dominé pendant les 50 années suivantes. L'apparition de l'hydroélectricité au début des années 1900 a grandement amélioré la qualité de vie de ce pays. Celui-ci a aussi été à l'avant-garde de l'utilisation de l'énergie nucléaire, puisqu'il a créé les réacteurs nucléaires CANDU. Avec l'apparition des véhicules automobiles et la demande croissante d'essence et de carburant diesel pour assurer leur fonctionnement, le pétrole et ses produits connexes sont devenus la principale source d'énergie au Canada. Le gaz naturel, également une source importante d'énergie, est utilisé dans de nombreuses régions du pays pour le chauffage, la production d'électricité et les processus industriels (Gouvernement du Canada, 2001).

D'autre part, quant aux recherches qui mettent surtout l'accent sur la relation entre l'énergie et l'environnement, à ce stade, nous pourrions également observer une prolifération d'études qui s'intéressent à plusieurs niveaux de pollution : pollution de l'eau, du sol, menaces incontrôlables sur le climat, sur les êtres vivants et sur la planète entière, etc. En outre, comme le déclare Duquette (1992: 10), à ces facteurs propres à l'énergie viennent se greffer d'autres contraintes de types politique, économique et technique très variés. En l'occurrence, une hétérogénéité des études vient à expliquer les approches fort diverses proposées à l'analyse de toute politique

énergétique à des fins de protection environnementale au Canada (Hessing et Howlett, 1997 : 93).

Il convient de souligner qu'en étudiant la recension des écrits en matière de politique énergétique et de protection de l'environnement, au Canada, on peut discerner la présence de deux types de tendances principales qui nous permettent d'analyser et de comprendre les politiques énergétiques canadiennes en fonction de leurs intentions.

Tout d'abord, un grand nombre d'études dans ce domaine est particulièrement destiné à l'analyse des politiques énergétiques dont le but est d'assurer un approvisionnement énergétique stable. Face aux stratégies industrielles de développement poursuivies après la Seconde Guerre mondiale d'une part, et après la crise du pétrole des années 1973-1974 d'autre part, la plupart des recherches étaient orientées vers une analyse spécifique pour les politiques énergétiques qui portent en premier lieu sur la protection et l'approvisionnement national d'énergies non renouvelables, surtout le pétrole. Ce groupe de recherches s'est préoccupé notamment des enjeux politiques, économiques et techniques spécifiques aux politiques énergétiques au profit de l'assurance de l'approvisionnement des sources énergétique du pays.

Rompant avec ce passé, au début des années 1990, un nombre restreint d'études, orientées vers l'analyse des politiques énergétiques, privilégie la protection de l'environnement. Cette tendance représente un domaine d'étude relativement récent qui demeure, de nos jours, peu analysé. En effet, pour le Canada, la conscience écologique s'est développée principalement au cours des années 1960 et 1970 (Parson, 2001 :12-21; Doern et Gattinger, 2003 : 25-26). Toutefois, l'intérêt pour le domaine d'étude faisant la relation entre politiques énergétiques et protection de

l'environnement, particulièrement le changement climatique, est relativement récent. Comme en témoigne David Anderson, ministre de l'Environnement, deux vagues d'activisme environnemental englobe les politiques publiques canadiennes :

Ce que nous pourrions appeler la première vague d'activisme environnemental des années 1960 et 1970 était avant tout nourrie par un désir d'éliminer la pollution atroce laissée par une industrie rapide et souvent piètrement planifiée à l'échelle de toute l'Amérique du Nord.

La nouvelle vague de préoccupation environnementale n'est toutefois pas simplement le fait d'inquiétudes locales... mais plutôt d'appréhensions à l'échelle planétaire même. Nous ne nous soucions plus seulement des dommages environnementaux que nous voyons mais aussi des changements environnementaux qui sont invisibles, subtils et graduels (Déclaration de David Anderson, ministre de l'Environnement, le 12 novembre 1999).

À la suite de ces préoccupations politiques du pays, les recherches en matière de politique énergétique traduisent un regain d'intérêt lié à l'importance croissante de la question des changements climatiques et de la ratification du protocole de Kyoto par le Canada. Ces recherches, depuis les années 1990, mettent la notion de développement énergétique durable au centre de leur préoccupation. Ainsi, sujet de vifs débats politiques, élément crucial de la gestion publique, la protection de l'environnement a pris de l'importance au cours des dernières décennies, au point d'occuper aujourd'hui le premier plan au Canada et dans le monde (Parson, 2001: 11; Hessing et Howlett, 1997 : 3, 14).

2.2 Les tendances d'analyse de la politique énergétique canadienne à des fins environnementales

Dans cette partie, nous viserons à mettre plutôt l'accent sur le thème des politiques énergétiques, principalement celles du pétrole, et la protection de l'environnement, tel le changement climatique provenant principalement du secteur industriel, le plus grand émetteur de CO₂. Avant de se positionner par rapport aux

écrits orientés vers l'analyse de ces politiques publiques canadiennes, nous consacrerons cette partie à la recension des différences théoriques des chercheurs intéressés à cette question.

La tendance qui nous intéresse principalement dans cette thèse s'attarde à expliquer l'évolution de la politique énergétique canadienne, et dévoile différents facteurs contribuant à comprendre le dynamisme et les processus de ces transformations, surtout du point de vue politique et administratif. Contribution valable de cette tendance, la proposition d'approches différentes qui participent à l'analyse de ce sujet. Chaque approche d'analyse a pour objectif d'examiner un angle particulier et se spécialise sur une partie ou un aspect spécifique de l'analyse de la politique énergétique. Signalant bien cette idée, Hessing et Howlett (1997) soutiennent que :

In general, few works have systematically examined the overall Canadian natural resources and environmental policy process. Despite a large literature on a variety of aspects of the natural resource sector and government policies toward the sector and its environmental aspects, the study of Canadian natural resource policy-making remains under developed (Hessing et Howlett, 1997: 93-94).

Après une recension des écrits et une synthèse analytique des études consacrées à la question des politiques énergétiques canadiennes à des fins environnementales, nous pourrions distinguer que ces études s'inscrivent dans quatre approches d'analyse capitales, outre l'approche des réseaux de politique publique: l'approche séquentielle, l'approche du choix rationnel, l'approche cognitive et l'approche néo-institutionnaliste. Ces approches proposent des perspectives différentes par rapport au traitement des politiques en question (voir Annexe II).

L'objectif fondamental de cette section est donc de souligner l'originalité de l'approche des réseaux de politique publique à l'étude et la compréhension de ces

politiques. Pour ce faire, nous présenterons, dans ce chapitre, la contribution des quatre premières approches, citées ci-dessus, à l'analyse des politiques en question. Vu le nombre limité d'études réalisées dans ce domaine, nous exposerons donc les œuvres les plus pertinentes pour l'interprétation de ce sujet. Dans le prochain chapitre, nous nous attarderons à présenter la contribution de l'approche des réseaux de politique publique dans ce domaine.

2.2.1 L'APPROCHE SÉQUENTIELLE : Processus de l'élaboration des politiques énergétiques

Les partisans de cette approche prônent une analyse séquentielle ou étagée qui se consacre à l'étude des différents processus qui s'enchaînent, aboutissant à l'élaboration des politiques publiques. Dans le but d'analyser et de simplifier les processus des décisions gouvernementales, les politiques publiques, pour ce groupe de chercheurs, sont considérées comme un processus politique ou une séquence d'activités politiques¹. Ainsi, l'approche séquentielle, quant à ces auteurs, présente une façon de mieux repenser la politique publique en tant que concept et opération en même temps. De plus, cette approche, quant à eux, représente un outil pour catégoriser les actions publiques qui diffèrent d'une phase à une autre (DeLeon, 1999 : 21, 26).

Cette approche date de ce que Harold D. Lasswell a nommé *The Policy Sciences* (Lasswell, 1951). Dans son approche, Lasswell a mis l'accent sur les politiques publiques autant que sur la formulation de celles-ci dans l'intention de bien répondre à la question, à savoir qu'est-ce que le gouvernement est actuellement en train de faire. Selon Lasswell, la qualité du gouvernement pourrait être améliorée, si la qualité des informations fournies est améliorée. Ainsi, l'auteur a souligné principalement le

¹ Voir en particulier : Lasswell, 1951; Brewer, 1974; Brewer et DeLeon, 1983; Jones, 1984; Dunn, 1984; Bruyne, 1995; John, 1998; Lester et Stewart, 1996; DeLeon, 1999 et Anderson, 2000.

policy process ou le *functional stages / phases* qu'un gouvernement particulier pourrait suivre durant son *policy life* (DeLeon, 1999 : 20). Lasswell (1956) a proposé sept étapes capitales représentant ainsi, selon lui, les processus décisionnels: intelligence, promotion, prescription, invocation, application, terminaison et évaluation.

Brewer (1974), un des étudiants de Lasswell, a présenté une simple version de cycle de politiques publiques. D'après lui, ce cycle passe par six étapes principales : initiation, estimation, sélection, mise en œuvre, évaluation et terminaison. D'autres chercheurs, dans les années 1970 et 1980, dont les plus fameux sont Jones (1984) et Anderson (1984, 1990, 2000), ont utilisé aussi cette approche. Selon leur modèle, les politiques publiques sont considérées comme processus politique ou une séquence d'activités politiques qui s'enchaînent, afin de donner une meilleure compréhension du processus de décision publique. Le cycle des politiques, d'après Anderson, se compose de cinq phases essentielles: 1- la mise à l'ordre du jour politique des problèmes sociaux, où émerge la question, à savoir comment un problème en vient à devenir un problème public, à faire partie ou à atteindre la planification gouvernementale? 2- la formulation de solution afin de résoudre les problèmes, où l'élaboration des options s'adressant à la question soulevée précédemment. 3- la prise de décision : phase concernée par les mécanismes décisionnels, les règles d'adoption, les institutions et acteurs habilités. 4- la mise en œuvre de la solution choisie : les activités menant à l'application effective. 5- l'évaluation de ce qui a été accompli ou étape de vérification de l'atteinte des objectifs (Anderson, 2000).

En proposant un cadre d'analyse des politiques énergétiques canadiennes à des fins environnementales, des chercheurs utilisent l'approche séquentielle. L'approche séquentielle ou étagée, quant à eux, interroge les processus ou la démarche des politiques énergétiques à des fins environnementales. Ainsi, la logique de cette

approche requiert la résolution de problèmes par la proposition de mesures qui sont autant de solutions de rechange acceptables dans le domaine de l'énergie et de l'environnement.

L'ouvrage de Evans *et al.* (1979), *Energy Use and Consumer Behaviour: A Framework For Analysis and Policy Formulation*, constitue un exemple intéressant. Son objectif est d'étudier les processus de la formulation des politiques énergétiques destinées à affecter la variable de l'usage de l'énergie par les consommateurs, notamment à des fins de conservation de l'énergie telles l'énergie fossile, non renouvelable, et pour la protection de l'environnement – qui constitue pour l'auteur une seconde priorité. Le modèle d'analyse des auteurs se compose essentiellement de six étapes capitales : analyse et identification des problèmes, définition de la politique, analyse de l'impact et sélection de la politique, développement du programme, mise en œuvre du programme, et enfin évaluation et modification du programme. En privilégiant les trois premières étapes de la formulation de la politique énergétique canadienne, les chercheurs analysent le contenu de la politique en proposant trois composantes fondamentales. La première composante de *Policy Focus* se divise en cinq volets qui sont : les étapes de l'intervention, les modes de l'intervention, le niveau de l'intervention, les formes d'énergie et les activités des consommateurs de l'énergie. Comme deuxième composante, nous avons les objectifs de la politique énergétique orientée vers cinq groupes différents : consommateurs finaux, consommateurs intermédiaires, distributeurs, producteurs et fournisseurs d'énergie. Une troisième composante propose les politiques financières et non financières en tant que types primordiaux des politiques énergétiques. Ce qui s'avère valable au niveau de la contribution de ces chercheurs à ce stade, c'est la présentation d'un bilan de recherche concernant les types de politiques qui ont pour effet de modifier la consommation énergétique des consommateurs. Les politiques persuasives : financières, soit les taxes et les prix ; et non financières, tels les

programmes éducatifs et les programmes de formation. Ou les politiques obligatoires : financières, c'est-à-dire les amendes et les taxes spéciales; et non financières, le rationnement et les standards minimaux de performance.

Dans leur recherche, les auteurs concluent que deux aspects primordiaux indiquent que les décideurs politiques intéressés par la consommation d'énergie sont mal équipés. Tout d'abord, ils sont confrontés à l'absence d'un cadre conceptuel adéquat qui guide les processus de formulation des politiques. Ensuite, les chercheurs jugent importante la compréhension des réactions probables des consommateurs pour que les décideurs politiques puissent identifier les options des politiques publiques disponibles. Ainsi les auteurs proposent leur cadre conceptuel comme étant un outil bénéfique guidant tant la formulation des politiques énergétiques que les efforts des recherches futures dans ce domaine.

Dans une étude plus exhaustive, titrée *Canadian Natural Resource And Environmental Policy*, Hessing et Howlett (1997) et Hessing, Howlett et Summerville (2005) (deuxième édition), ont tenté de comprendre et d'expliquer les processus du développement et du changement des politiques des ressources naturelles et de l'environnement dans leur contexte politico-économique national. En s'attardant principalement à l'approche séquentielle comme cadre général d'analyse, les auteurs concentrent leur attention aux constellations des acteurs qui participent à l'élaboration de ces politiques, notamment les fonctionnaires, les représentants industriels et les membres des organisations environnementales. Le cycle des politiques, à leurs yeux, se compose de cinq phases essentielles: 1- la mise à l'ordre du jour politique des problèmes, où émerge la question de savoir comment le problème de ressources naturelles et de l'environnement en vient à prendre un caractère public et à faire partie de la planification gouvernementale; 2- la formulation de solutions afin de résoudre ces problèmes, où l'élaboration des options permettent de répondre à la

question soulevée précédemment; 3- la prise de décision, phase où entrent en jeu les mécanismes décisionnels, les règles d'adoption, les institutions et acteurs impliqués; 4- la mise en œuvre de la solution choisie, les activités menant à l'application effective; 5- l'évaluation de ce qui a été accompli ou étape de vérification de l'atteinte des objectifs. Pour les auteurs, l'approche séquentielle ou le cycle de vie de la politique leur permet de comprendre la nature dynamique de la formulation des politiques en interrogation.

Ainsi, la conclusion de cette publication présente l'élaboration des politiques de ressources naturelles et de l'environnement comme suit. Tout d'abord, la mise à l'agenda se traduit par des initiations internes; puis, la formulation des politiques selon le type de la communauté est de nature chaotique et selon le type des réseaux, la phase de la formulation est de nature *emerging triadic*, incluant les gouvernements, l'industrie et les groupes environnementaux. Ensuite, les chercheurs présentent le style de prise de décisions comme étant un *optimizing adjustment*. Du côté de la mise en œuvre des politiques, l'étude avance le style réglementaire en tant qu'instruments préférés. Enfin, pour la phase de l'évaluation des politiques, le style *administrative lesson-drawing* a été l'élément fondamental conduisant à l'apprentissage.

Il convient de souligner que les adhérents à l'approche séquentielle soutiennent que celle-ci a pour avantage de simplifier les processus de l'élaboration des politiques des ressources naturelles et les politiques de la protection de l'environnement, cela en décomposant les processus à des phases plus rigoureuses et bien définies. En outre, ce groupe de chercheurs juge que cette approche aide à clarifier et à rendre cohérentes les explications des processus décisionnels.

Néanmoins, cette approche a présenté les gouvernements comme un simple instrument pour résoudre les problèmes *problem-solvers*' (Parson, 1995 : pp. 76-77). Pour leur part, Howlett et Ramesh (2003) signalent l'ignorance de cette approche à propos d'autres dimensions plus importantes concernant la structure du gouvernement, l'attitude des acteurs politiques, aussi bien que l'absence des réponses pertinentes à ce que le gouvernement devrait faire (Howlett et Ramesh, 2003 : p. 3). En général, Parsons (1995) ainsi que Sabatier et Jenkins-Smith (1993) condamnent l'incapacité de l'approche à proposer une explication causale de chaque processus autant qu'à répondre à la question de savoir comment la politique publique passe d'une phase à une autre, ce qui a rendu difficile de tester l'approche empiriquement. De plus, Howlett et Ramesh (2003) participent à l'idée de Sabatier et Jenkins-Smith (1993) selon laquelle l'approche séquentielle est trop systématique ainsi que trop linéaire. Quant à John (1998), il voit que cette approche propose des explications relativement simplistes. À ses yeux, les explications rigides fournies ne permettent pas de tenir compte du dynamisme et de la complexité du processus d'élaboration des politiques publiques. Dans le même fil de critique, Knoepfel et *al.* (2001) insistent sur le fait que l'approche du cycle de vie des politiques publiques doit être conçue comme un cadre et non pas comme une grille rigide. Dans ce cas, la représentation séquentielle des politiques ne doit donc pas être utilisée de façon mécanique. Le point de vue des chercheurs retient qu'il faut plutôt se représenter les politiques comme un flux continu de décisions et de procédures dont il faut essayer de trouver le sens.

2.2.2 APPROCHE DU CHOIX RATIONNEL : Le rôle de l'individu dans l'élaboration des politiques énergétiques

L'approche du choix public ou choix rationnel, en tant qu'approche d'analyse des politiques publiques, a émergé en s'opposant à la dichotomie séparant les sciences politiques des sciences économiques. De double caractère, cette approche applique

les sciences économiques au milieu politique. Ainsi la définition du choix public retenu est « *The economic study of non-market decision making* » (Mueller, 1989 :1). Les thèmes fondamentales de cette approche sont identiques à ceux de la science politique; les uns comme les autres interprètent les sujets suivants : la théorie de l'État, les règles de vote, le comportement de l'électeur, les partis politiques, la bureaucratie, etc. Par ailleurs, le postulat de base du choix public, comme pour les sciences économiques, est que l'individu est égoïste, rationnel et tend à maximiser ses intérêts. Ainsi, selon les partisans de cette approche, l'irrationalité collective est le résultat direct du comportement individuel des politiciens, des bureaucrates et des décideurs politiques qui avancent leurs intérêts personnels sans se soucier du bien public. De ce fait, l'approche soutient les mécanismes du marché plutôt que les règles des décisions collectives qui, selon les partisans de cette approche, n'apparaît pas optimale (Crozet, 1996; Greffe, 1997).

L'approche du choix public ou choix rationnel étudie plutôt l'individu comme étant l'unité fondamentale d'analyse de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques énergétiques et environnementales. Ainsi, elle se questionne davantage sur l'effet du comportement égoïste et rationnel des individus, qui pourrait influencer l'élaboration de ces politiques.

Ainsi, le groupe de chercheurs adhérant à cette approche assume que l'unité adéquate d'analyse est l'individu *decision-maker*, et que par là même, les extrants et les impacts des décisions politiques devraient être destinés au citoyen individu plutôt que les groupes ou les gouvernements (Hessing et Howlett, 1997 : 94). Une source d'énergie comme le pétrole, source d'énergie non renouvelable, tombe bien au foyer d'intérêt des citoyens des différentes communautés (Sproule-Jones, 1982 : 790). En outre, avec les discours contemporains sur le développement durable, l'analyse des politiques énergétiques accentue bien le fait d'intérêts des citoyens canadiens,

consommateur de l'énergie, face à la rareté de cette source d'énergie. La question du changement climatique d'origine énergétique a suscité un intérêt récent chez le citoyen, car celui-ci s'inquiète de la qualité de sa vie et celle des prochaines générations. D'une façon générale, les recherches traitant de cette question concluent que présentement, la rationalité du choix individuel des acteurs en faveur des politiques énergétiques se voit souvent dans l'obligation imposée par les contraintes sociales et environnementales (Hooker *et al.*, 1981 : 6).

Par une étude synthèse des caractéristiques majeures de l'analyse du choix public à l'égard du management des ressources naturelles, y compris le pétrole, et la protection de l'environnement, titrée *Public Choice Theory and Natural Resources: Methodological Explication and critique*, Sproule-Jones (1982) contribue à cette entreprise. L'objectif capital de cette œuvre est de présenter les concepts et les hypothèses principaux inhérents à l'analyse du choix public concernant principalement le management des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Trois concepts fondamentaux constituent, d'après l'auteur, le noyau dur du paradigme et des programmes de recherche au profit de la théorie du choix public traitant cette question.

Tout d'abord, la nature de la ressource représente le premier concept. Sproule-Jones soutient que la nature de la ressource représente de bonnes occasions ou des contraintes pour les activités humaines et sociales, et par conséquent, sur le choix individuel. Le chercheur avance quatre caractéristiques centrales des ressources représentant l'unité d'analyse du choix public. Ces caractéristiques sont : le type de la ressource, son degré d'abondance, ses technologies d'exploitation et d'extraction, et ses interdépendances avec les autres ressources.

Ensuite, les arrangements institutionnels illustrent, d'après l'auteur, le deuxième concept. Pour les adhérents de la théorie du choix public, les arrangements institutionnels – législations, règles, réglementations – accordent de bonnes occasions ou des contraintes pour le choix individuel dans le secteur public ou privé. Dans ce cas, le choix public pourrait analyser l'État ou le fédéralisme en tant que structures des arrangements institutionnels. Les recherches d'analyse du choix public, quant à l'auteur, avancent deux attributs fondamentaux au profit des arrangements institutionnels dans les marchés privés ou dans le secteur public. Premièrement, les arrangements institutionnels dans la société pourraient être comparés dans le but de déterminer lesquels sont les plus conducteurs au bien-être individuel. Deuxièmement, comme les arrangements institutionnels sont susceptibles d'être des fardeaux ou des avantages, il convient de comparer les arrangements alternatifs au profit du management des ressources et au profit même des préférences individuelles.

Enfin, Sproule-Jones avance le concept d'individualisme comme étant la troisième hypothèse de base de la théorie du choix public interprétant la question de management des ressources naturelles et de l'environnement. D'après lui, l'analyse du choix public assume que les décisions prises autant dans l'arène publique que dans l'arène privée sont déterminées par des citoyens individuels, des fonctionnaires individuels ou des individus représentant des corps collectifs. Ainsi, deux attributs capitaux de cette méthodologie individuelle se distinguent surtout des simples concepts des psychologismes. Premièrement, la théorie du choix public maintient que les décisions prises par les individus concernant le management des ressources naturelles et la protection de l'environnement ne sont pas déterminées tout simplement par leurs préférences. Les individus faisaient leurs choix en fonction de leurs perceptions et de leurs motivations structurées surtout par les arrangements institutionnels qui pourraient mettre des standards de l'utilisation des ressources naturelles et de la pollution de l'environnement dans le but de modifier le

comportement du citoyen consommateur. Deuxièmement, la théorie du choix public juge que les impacts des décisions prises au sein des arrangements institutionnels, concernant le management des ressources naturelles et la protection de l'environnement, sont souvent évalués non en matière d'effets sur la société, la nation ou les groupes, ni en matière d'effets sur les officiels publics ou les représentants des corporations, mais plutôt en matière d'effets sur le citoyen individuellement.

Somme toute, il s'avère valable de souligner que l'unité fondamentale d'analyse pour l'approche du choix public ou choix rationnel est l'individu. Dans un domaine d'analyse pour une politique publique, comme l'énergie et l'environnement, la thèse fondamentale du choix public suppose que les individus ont des préférences, toujours diverses et variables dans leur degré d'intensité. Les arrangements institutionnels agissent en tant que variable structurant ces préférences individuelles en d'autres formes de comportement face à la question de la consommation de l'énergie et de la protection de l'environnement. En outre, pour les chercheurs de l'approche du choix public, une adaptation efficace des politiques énergétiques et de la protection de l'environnement devrait être faite par le citoyen individuel par le truchement de ses capacités personnelles.

Néanmoins, cette approche est critiquée, tout d'abord par sa méthodologie qui est dirigée vers l'individu plutôt que vers le groupe qui représente une variable plus globale. Également, la présence d'un choix idéologique qui oriente et simplifie un processus complexe. Enfin, le manque de rigueur et l'utilisation d'une explication du comportement humain très fragmentaire (John, 1998 : 125), aussi bien que son caractère : « *highly : functionalist, intentionalist/ purposive and voluntarist* » (Hall et Tayler, 1996 : 952). Comme toutes les autres théories déductives, cette approche paraît comme une simple application des présuppositions et des concepts généraux à des phénomènes spécifiques (Howlett et Ramesh, 2003 : 21).

2.2.3 L'APPROCHE COGNITIVE : Le rôle des idées dans l'élaboration des politiques énergétiques

Depuis une dizaine d'années, l'approche cognitive s'est développée au sein du domaine d'analyse de politiques publiques. Cette approche met l'accent sur les idées des différents acteurs publics et privés en tant qu'un élément majeur affectant l'élaboration des politiques publiques. Dans ce contexte, Kingdon (1984: 151) argumente que « *ideas turn out to be as important as political pressures in public policymaking* ». Pour leur part, Braun et Busch (1999: 2) expliquent que « *the assumption that ideas matter in policy-making is nevertheless present in several works [...]* ».

Les partisans de cette approche² plaident en faveur d'une thèse selon laquelle les politiques publiques sont le produit des matrices cognitives et normatives. La matrice cognitive se veut une explication du monde, tandis que la matrice normative cherche à le traduire en termes de normes. Cela pourrait constituer, d'après eux, des systèmes d'interprétation de la réalité, au sein desquels les différents acteurs - publics ou privés - ont la capacité d'inscrire leur action.

Constituant une rupture dans les approches d'analyse des politiques publiques, l'approche cognitive accorde une importance majeure aux idées, valeurs et aux représentations dans l'étude des politiques. En l'occurrence, cette approche tente non seulement de comprendre les processus de la résolution des problèmes, mais également d'expliquer les cadres cognitifs structurant le choix des politiques publiques. À cet égard, Braun et Busch (1999: 22-23) avancent que « *in addition to direct influences on policy debates, ideas can shape the perception of problems and*

² Voir en particulier : Jobert et Muller, 1987; Hall, 1993, 1989; Sabatier et Jenkins-Smith, 1993, 1999; Faure *et al.*, 1995; Braun et Busch, 1999; Sabatier, 1999; Muller et Surel, 1998; Surel, 2000a; Surel, 2000b; Muller, 2000; Sabatier et Schlager, 2000; Muller, 2003; Muller, 2005.

hence subsequent solutions. This influence on perceptions can spread beyond elite policy networks to encompass private interests and the general public »; « further, emphasis can be laid either on discourses legitimising policy choices [...] or on cognitive frames structuring policy options » (Braun et Busch, 1999 : 4).

Ainsi, un questionnement fondamental est posé au sein de cette approche : comment crée-t-on de l'ordre dans une société moderne dont conflit, fragmentation, hétérogénéité et incertitude sont les caractères capitaux ? (Surel, 2000a : 501; Muller, 2003 : 4, Muller, 2005 : 160).

Trois grands modèles conceptuels, formulés séparément au cours des années 1980, ont été avancés afin d'interpréter le rôle des idées des différents acteurs au cœur des processus de l'élaboration des politiques publiques. Les modèles en question reposent sur la notion de paradigme (Hall, 1993, 1989), sur les systèmes de croyances d'*advocacy coalition* (Sabatier et Jenkins-Smith, 1993, 1999) et enfin sur la notion de référentiel (Jobert et Miller, 1987, Faure *et al.* 1995) (Muller et Surel, 1998 : 48). En général, la contribution de ces trois modèles à l'étude des politiques publiques a ceci de positif qu'elle tente de mettre l'accent sur les modes de changement de ces dernières. Le paradigme, comme le référentiel, mettent l'accent sur les étapes du changement de l'action publique, constituées de périodes normales suivies d'accumulation des anomalies, à la suite de quoi une phase de crise éclate et mène enfin à la recherche d'une institutionnalisation d'un nouveau paradigme. Les changements des politiques publiques, quant au système de croyance, sont le résultat, d'une part, du changement des idées des membres de coalitions, et d'autre part, du changement de l'environnement dans lequel le sous-système se trouve³.

³ Pour plus d'informations concernant la différence entre les trois notions théoriques, voir en particulier : Muller et Surel, 1998; Muller, 2003; Palier et Surel, 2005; Muller, 2005.

S'inscrivant dans la prolongation de l'approche cognitive, d'autres chercheurs ont participé à cette entreprise d'une manière qui signale leur ralliement à cette approche.

En premier lieu, Friedberg (1993) a traité l'explication du développement de la prise de décision qui part des modèles classiques de la rationalité objective vers les modèles de la rationalité subjective. La rationalité subjective, quant à Friedberg, paraît comme un produit conjoint des deux effets : effet de position (position qu'un décideur occupe dans un contexte d'action donné et qui conditionne son accès aux informations disponibles et pertinentes); effet de disposition (dispositions mentales, cognitives et affectives d'un décideur).

En outre, nous pourrions considérer l'œuvre de Cahill et Overman (1990) comme une proposition utile dans le but de comprendre les processus décisionnels sous l'optique cognitive. Ils soutiennent la construction d'un modèle d'argument centré sur la capacité analytique, divisé en deux parties essentielles : le raisonnement analytique (qui est la capacité de trouver les relations entre les variables pour produire des nouvelles informations et pour évaluer les conditions utilisées pour établir la structure de ces relations); et le raisonnement logique (qui est la capacité de comprendre, d'analyser et d'évaluer les arguments).

En effet, l'approche cognitive se consacre notamment à l'étude des idées des acteurs qui guident l'élaboration des politiques énergétiques et la protection de l'environnement. Elle interroge donc le rôle des matrices cognitives et normatives des différents acteurs au profit de la compréhension des options politiques adoptées par le gouvernement du Canada dans ce domaine.

Une étude de Doern et Toner (1985) nous semble importante à proposer dans ce contexte. Portant le titre de *The Politics of Energy : The Development and*

Implementation of the NEP, cette monographie a pour objectif d'étudier l'évolution de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques énergétiques canadiennes avant et après le Programme National d'Énergie adopté en 1980.

Les chercheurs essaient de comprendre la relation de pouvoir entre, d'une part, le gouvernement et l'industrie du pétrole, et, d'autre part, les relations intergouvernementales. Ce faisant, ils cherchent à expliquer le rôle des idées et des normes conduisant à l'émergence, la formulation et la mise en œuvre du Programme National de l'Énergie. À cet égard, les auteurs dans un chapitre portant le titre *Energy Policy and Implementation : Ideas, Structures and Processus in Action*, définissent les idées comme étant : « *ideas refer to the broad normative content of energy policy [...] These have been related to the specific objectives of the NEP and its rhetorical language* » (Doern et Toner, 1985: 294).

Ce cadre normatif, pour les auteurs, inclut d'un côté les idéologies principales orientant les politiques énergétiques, celles-ci incluant libéralisme, conservatisme et socialisme. D'un autre côté, quant aux idées principales des acteurs, les chercheurs les ont classifiées selon deux groupes essentiels. Le premier groupe inclut efficacité, liberté individuelle, stabilité, équité, redistribution et égalité, identité nationale et intégration, et enfin régionalisme et sensibilité régionale. Le deuxième groupe contient profits et rendements équitables, droit d'être consulté, centralisation, décentralisation et, enfin, responsabilité et représentativité gouvernementales.

Les chercheurs présentent les institutions comme étant des cadres incarnant les idées des différents acteurs. C'est ainsi qu'ils les définissent comme: « *structures refer to organizations and the persons who head them. Structures embody ideas and they have a stake in the policy process and its impacts* » (Doern et Toner, 1985: 294). Les structures étudiées par les auteurs regroupent le gouvernement du Canada, le

gouvernement de l'Alberta, le gouvernement de l'Ontario, les « *Multinational majors* », les « *Canadian majors* », les « *Second-line Canadian firms* » et les « *Canadian juniors* ». Les processus, quant à eux, se décrivent comme: « *processes refer to the changing dynamics which arise when decision makers are required to deal with uncertainty, with risk and with divergent perceptions of how to deal with a changing environment* »; « *processes also refer to the subsidiary patterns of behavior that arise in several different ways and which interconnect with the larger overall intergovernmental and government industry politics and processes* » (Doern et Toner, 1995: 295).

Un autre élément qui nous paraît intéressant dans l'étude de Doern et Toner, c'est qu'ils ont expliqué l'interaction de ces trois variables capitales dans leur recherche : idées, institutions et processus, dans le contexte général du pays. Dans ce but, les auteurs étudient tout d'abord les facteurs physiques, tels les facteurs géographiques, spatiaux, climatiques, les marchés internationaux, etc. Ils se penchent aussi sur le système économique et politique du pays, par le biais de thèmes comme : le capitalisme, le fédéralisme et la relation entre le cabinet et le parlement au gouvernement.

En insistant sur les idées fondamentales (*core ideas*) des principaux acteurs participant à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme Énergétique National (PEN) adopté en 1980, les chercheurs en viennent à une conclusion générale concernant les règles du jeu et les relations du pouvoir intergouvernementales et celles entre le gouvernement et l'industrie. Ils concluent en la présence d'un consensus général entre les acteurs principaux, surtout durant la période de 1947 à 1973. Conséquence de l'augmentation énorme des prix internationaux, un conflit intense, quant aux relations de pouvoir des acteurs impliqués, s'est dégagé, notamment entre 1973 et 1980. C'est dans cette période que les intérêts des provinces

et ceux de l'industrie se sont amplifiés. Doern et Toner jugent que la période de 1980 à 1984 où le PEN s'est élaboré, a reflété le pouvoir de l'industrie et des provinces productrices d'énergie. Toutefois, l'autorité fédérale, au début des années 1980, renvoie selon les auteurs à la fluctuation perceptible du pouvoir fédéral vis-à-vis des pouvoirs provinciaux et industriels.

Bref, il convient de signaler que les tenants de l'approche cognitive mettent les facteurs cognitifs et normatifs au centre de leur préoccupation dans le but de comprendre les changements et l'évolution des politiques publiques. Toutefois, les critiques de l'approche cognitive assurent que celle-ci ne semble pas très encline à faire des liens entre les cadres cognitifs et les cadres institutionnels, ce qui pourrait représenter l'absence d'opérationnalité caractérisant cette approche. De plus, cette approche est critiquée pour faire peu de place à la notion d'intérêts : « Il est particulièrement impossible d'éviter le piège constituant à se faire enfermer dans un débat, selon nous, stérile, opposant idées et intérêts » (Muller, 2003: p. 6).

2.2.4 L'APPROCHE NÉO-INSTITUTIONNALISTE : Le rôle des institutions dans l'élaboration des politiques énergétiques

L'élaboration de l'approche néo-institutionnaliste témoigne d'une nouvelle vision du concept des institutions : « Les institutions forment le cadre évolutif des interactions entre système politique et société, dont les formes et les modalités changent progressivement par l'effet même de ces interactions » (Muller et Surel, 1998 : 42).

Les partisans⁴ de l'approche néo-institutionnaliste maintiennent que la variable institution est à la source d'une explication valable du développement de la politique énergétique canadienne. Selon eux, les structures étatiques aussi bien que les configurations des institutions politico-économiques ont la capacité d'influencer les processus de l'élaboration des politiques énergétiques, notamment en matière de définition des problèmes, de détermination des objectifs, et en matière du choix des mesures mises en œuvre, afin de réaliser les objectifs visés. Les études faisant de l'approche néo-institutionnaliste examinent l'influence que les règles et les normes pourraient avoir sur l'élaboration des politiques énergétiques canadiennes à des fins environnementales (Lee et Perl, 2003 :7). La thèse fondamentale de cette approche fait valoir que les institutions, qu'elles soient formelles ou informelles, pourraient déterminer les préférences des acteurs et leurs capacités à atteindre les conséquences des politiques publiques désirées (Atkinson, 1993 : 6-7; Clark, 1998).

Hall et Taylor (1996) expliquent que les institutions ne sont pas neutres, elles affectent les *outcomes* des politiques publiques, tout en donnant à certains groupes d'intérêts un accès disproportionné aux processus d'élaboration des politiques publiques :

Institutions also shape policy outcomes in the sense that they are not neutral. They 'structure conflicts so as to privilege some interests while demobilizing others'. Institutions give some groups or interests disproportionate access to the decision-making process' (Hall et Taylor, 1996: 937, 941).

Partagée entre sociologues, historiens et économistes, l'approche néo-institutionnaliste s'est développée dans la perspective de trois écoles essentielles qui ont contribué au développement de cette approche. Les écoles en question sont : l'institutionnalisme historique (Evans et *al.*, 1985; Hall, 1986; Steinmo et *al.*, 1992; Weaver et Rockman, 1993), l'institutionnalisme du choix rationnel (Williamson,

⁴ Voir en particulier March et Oslen, 1984, 1989, 1995; Koelble, 1995; Goodin, 1996; Hall et Taylor, 1996; Lowndes, 1996; et Norgaard, 1996.

1985; Ostrom, 1986; North, 1990) et l'institutionnalisme sociologique (March et Oslen, 1989; Powell et DiMaggio, 1991; Meyer et Scott, 1994)⁵ :

Although all neo-institutionalists base their work on the assumption that institutions matter, answers to the question of how and to what extent they matter vary among different approaches, which include rational choice institutionalism, sociological institutionalism and historical institutionalism (Koelble, 1995; Hall et Taylor, 1996).

En général, les affiliés de l'institutionnalisme historique mettent l'accent sur les institutions en tant que normes constitutionnelles et juridiques aussi bien que de procédures politico-administratives formelles qui ont pour rôle de fixer les règles de jeu entre les acteurs :

How do historical institutionalists define institutions? By and large, they define them as the formal or informal procedures, routines, norms and conventions embedded in the organizational structure of the polity or political economy. They can range from the rules of a constitutional order or the standard operating procedures of a bureaucracy to the conventions governing trade union behavior or bank-firm relations. In general, historical institutionalists associate institutions with organizations and the rules or conventions promulgated by formal organization (Hall et Taylor, 1996: 6-7).

Ainsi, quelques études ont eu recours à l'institutionnalisme historique afin d'étudier la question de l'élaboration des politiques énergétiques et la protection de l'environnement au Canada.

Parmi les études qui ont essayé d'utiliser une perspective plus inclusive, tout en ayant conscience de faire la liaison entre politiques de ressources naturelles, dont l'énergie, et politiques environnementales, il y a celle de Howlett (2003), *Canadian Environmental Policy and the Natural Resources Sector : Paradoxical Aspects of the Transition to a Post-Staples Political Economy*.

⁵ Pour en savoir plus sur la différence entre les trois écoles, voir en particulier : Stone, 1992; Hall et Taylor, 1996; Muller et Surel, 1998 et Knoepfel *et al.*, 2001.

Analysant la transaction historique canadienne de *staples political economy* vers des *post-staples political economy*, l'auteur a tenté d'illustrer les changements des conditions contextuelles en tant que potentiel menant aux transformations de ces politiques. La *staples political economy*, caractérisée plutôt par l'indépendance sur les ressources, s'est transformée en *post-staples political economy*, que Howlett décrit comme étant « *in which severe pressures on resource sectors coupled with the prospect of even more substantial contractions in the near future lead to an internal reconfiguration of growth and development. Typically, this would involve a significant increase in metropolitan shares of pollution and employment, the emergence of regional economic centers and the decline of smaller resource-dependent communities* » (Howlett, 2003b: 48). Ces transformations ont conduit par conséquent à des changements radicaux dans la politique énergétique canadienne, qui a privilégié la protection de l'environnement plutôt que la production intensive des ressources.

Pour l'institutionnalisme sociologique, les institutions sont interprétées comme étant un groupe d'éléments sociaux et culturels qui affectent bien la légitimité des organisations dans la société ainsi que le comportement des individus :

For sociological institutionalists, the definition of institutions itself is very broad, including 'formal rules, procedurals, norms, symbol systems, cognitive scripts, moral templates that provides the frames of meaning guiding human action', and is indistinguishable from culture. As such, institutions influence behaviour by forming individual preferences and by providing the individual with self-image and identity in a given cultural context (Hall et Taylor, 1996: 946-948).

L'étude de Bernstein (2003), *International Institutions and the Framing of Canada's Climate Change Policy: Mitigating or Masking the Integrity Gap?*, représente un bon exemple dans ce contexte. L'auteur soutient que le régime du changement climatique, élaboré au niveau international, est devenu de nos jours une norme internationale ou plutôt une structure normative pour les politiques

environnementales nationales canadiennes. Selon Bernstein, la structure institutionnelle canadienne ne permet pas de bien répondre aux exigences du protocole de Kyoto. Tout d'abord, celle-ci souffre de la présence des juridictions multiples et compétitives. Ainsi, au niveau fédéral, Environnement Canada et Ressources Naturelles Canada ont des intérêts divergents au sujet du changement climatique. En outre, la présence des différents niveaux gouvernementaux soutenant des juridictions conflictuelles complique la mise en œuvre des politiques. Ensuite, l'auteur signale la résistance constatée chez les acteurs puissants du secteur de l'énergie et du secteur de l'industrie comme étant des défis réels devant l'engagement canadien à Kyoto.

De façon générale, quelques limites caractérisent l'approche néo-institutionnaliste :

Pour l'institutionnalisme du choix rationnel, la critique souvent apportée est comme celle apportée à l'approche du choix public (sujet déjà expliqué dans la section précédente qui porte sur l'approche du choix rationnel).

L'institutionnalisme social, lui se caractérise par une ambiguïté quant à la véritable nature des relations entre normes sociales et institutions politiques. Également, l'institutionnalisme historique risque de ne pas encore être consolidé théoriquement (Knoepfel *et al.*, 2001 : 106). De plus, comme toutes les autres théories inductives, la généralisation de présomptions de ces deux approches ne peut être assurée (Howlett et Ramesh, 2003 : 21).

Trois critiques capitales nous paraissent de grandes menaces pour l'approche néo-institutionnaliste. Premièrement, le manque de pragmatisme témoigne de l'incapacité de l'approche à vérifier ses hypothèses empiriquement. Deuxièmement, Rockman (2000) et Knoepfel *et al.* (2001) soulignent la prolifération des concepts de règles

institutionnelles, et aussi que le caractère de celles-ci n'est pas encore opérationnel. Troisièmement, la principale critique insérée au cœur de l'approche néo-institutionnaliste, c'est l'incohérence qui existe entre ses trois courants de pensée (choix rationnel, social et historique).

Conclusion

Cette recension des écrits concernant la politique énergétique canadienne, surtout le pétrole, à des fins de protection de l'environnement, notamment à l'égard des préoccupations touchant le changement climatique et l'accroissement des taux de CO₂ dans l'atmosphère d'origine industrielle, permet un constat du caractère récent de ce champ d'étude.

Si l'analyse de la politique énergétique canadienne et celle de la politique environnementale représentent des domaines d'études traditionnels, les préoccupations des chercheurs qui se consacrent à faire la liaison entre les deux sphères d'étude apparaissent tout aussi récentes. Ultérieurement, le recensement des écrits démontre que les recherches s'attachant à cette entreprise demeurent, de nos jours, très peu nombreuses.

Par ailleurs, il importe de souligner que la recension des écrits dans ce chapitre témoigne de la présence de plusieurs approches théoriques, outre que l'approche des réseaux de politique publique, qui s'attardent à l'analyse de la politique énergétique et environnementale canadiennes :

Tout d'abord, l'approche séquentielle, qui a comme objectif d'analyser les processus ou la séquence des activités menant à l'élaboration des politiques énergétiques à des fins environnementales.

Ensuite, l'approche du choix public ou choix rationnel, qui, tout en s'intéressant à l'individu comme étant l'unité principale d'analyse, se consacre à l'étude du rôle de ce dernier dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique énergétique et environnementale canadiennes.

Puis, le recensement des écrits rend compte de la présence de l'approche cognitive collaborant à cette entreprise. Celle-ci prône des idées des acteurs en tant qu'unité d'analyse fondamentale de la politique énergétique canadienne à des fins environnementales. Cette approche s'attarde notamment à l'étude et à la compréhension des matrices cognitives et normatives des acteurs cibles de cette politique.

De plus, l'approche néo-institutionnaliste représente une contribution féconde à l'étude de ce domaine. L'approche met l'accent plutôt sur les institutions comme unité d'analyse capitale. Les institutions, d'après cette approche, constituent le cadre dirigeant le comportement des acteurs impliqués aussi bien qu'un élément important affectant les extrants et les impacts de la politique énergétique.

Maintenant, après avoir étudié les approches théoriques qui ont pour but d'analyser les politiques énergétiques et environnementales canadiennes, il importe de s'attarder, dans notre prochain chapitre, au rôle de l'approche des réseaux de politique publique à ce sujet.

CHAPITRE III

L'approche des réseaux de politique publique

CHAPITRE III

L'approche des réseaux de politique publique

À cette étape, nous désirons mettre en perspective l'approche des réseaux de politique publique avant de l'utiliser en tant que cadre d'analyse privilégié dans cette thèse. Pour ce faire, dans un premier temps, nous aborderons l'approche des réseaux de politique publique dans son ensemble. Dans un deuxième temps, nous nous attarderons à l'application de cette approche dans le domaine de politiques énergétiques canadiennes à des fins environnementales en particulier.

Tout d'abord, il s'avère important de commencer avec l'importance de l'approche des réseaux de politique publique. Nous présenterons ensuite l'évolution de cette approche ainsi que les différentes écoles de pensée participant à son élaboration.

Puis, nous tenterons de faire ressortir l'originalité de notre thèse doctorale, laquelle désire repousser les limites de la recherche actuelle sur l'approche des réseaux de politique publique. En cernant ces lacunes, nous signalerons ensuite la contribution principale de ce projet de recherche.

Enfin, nous étudierons la supériorité de l'approche des réseaux de politique publique, par rapport aux autres approches d'analyse. Nous consacrerons donc une section portant sur les rares études réalisées qui se sont servies de l'approche des réseaux de politique publique au profit de l'analyse des politiques énergétiques canadiennes pour la protection de l'environnement.

Les sources d'information auxquelles nous avons eu accès sont de deux ordres principaux. Tout d'abord, les catalogues de l'ENAP, de la Bibliothèque Nationale du Québec, de la Bibliothèque Centrale de l'UQAM ainsi que des principales bibliothèques universitaires¹, ont aidé à cerner les bibliographies et les études concernant les réseaux de politique publique d'une part, et la relation entre les réseaux et les instruments des politiques publiques d'autre part.

Ensuite, les banques de données électroniques ainsi que les répertoires de périodiques canadiens, américains et européens, ont permis de recenser les articles, les communications et les textes scientifiques des chercheurs intéressés au sujet des réseaux de politique publique. Constat général, ces périodiques recensés sont majoritairement en anglais. Alors, en essayant d'utiliser les mots « réseaux de politique publique », nous obtenons un nombre modeste d'articles sur ce sujet. Par contre, en utilisant les mots *policy network*, nous obtenons davantage d'études concernant ce domaine.

Rappelons-le, notre thèse cherche à comprendre et à expliquer les caractéristiques des réseaux de politique publique en tant qu'élément capital affectant le choix des types des instruments des politiques énergétiques à des fins environnementales. De la sorte, une recension systématique était élaborée pour la sélection des études. Vu le nombre limité des recherches réalisées dans ce domaine, nous avons retenu les œuvres les plus pertinentes pour l'interprétation de notre sujet de recherche. La recension des écrits, de cette façon, nous a permis ainsi de bien saisir l'évolution de l'approche des réseaux de politique publique ainsi que les différentes écoles de pensée participant à l'élaboration de cette approche. Qui plus est, en essayant de

¹ Cette catégorie représente en particulier : HEC, Université de Montréal, Université de Sherbrooke, Université Laval, Université McGill, Université Concordia, UKAC, UQAM, UQAH, UQAR, UQTR, UQAT et UQO.

combiner des mots clés plus spécifiques qui regroupent approche de réseaux de politique publique, formation et transformation des réseaux et instruments des politiques publiques, les résultats dévoilent le caractère toujours embryonnaire des études relevant de ce domaine. Cela nous a permis de bien souligner les lacunes des recherches actuelles à ce sujet et qui méritent d'être comblées. De la sorte, nous tenterons dans ce chapitre de faire ressortir l'originalité de cette thèse.

3.1 L'approche des réseaux de politique publique

De nos jours, l'approche de réseaux de politiques publiques paraît l'une des plus dynamiques du domaine de l'analyse des politiques publiques (Ouimet et Lemieux, 1999). Développée au cours des années 1970, l'approche des réseaux prend de plus en plus d'importance en matière d'analyse des politiques publiques, principalement dans la société moderne. Comme l'indique Rhodes (1997), six points essentiels font ressortir l'importance des réseaux de politiques publiques:

- Les réseaux limitent la participation aux processus d'élaboration des politiques;
- Ils définissent les rôles des acteurs;
- Ils décident quel problème ou quel sujet sera inclus ou exclus de l'agenda politique;
- À travers des règles de jeux précisées, les réseaux déterminent le comportement des acteurs;

- Ils privilégient certains intérêts, non seulement en permettant leur accès, mais aussi en favorisant certains impacts des politiques ;
- Enfin, ils substituent la gouvernance privée pour l'imputabilité publique (traduction personnelle, Rhodes, 1997 : 9-10).

En soulevant certaines questions primordiales auxquelles l'approche des réseaux s'attarde, Rhodes (1997) défend que « *debates about the dominant interests in networks; power-dependence; the link between structure, networks and actors; the asymmetric power of central departments; and policy outputs, are not exercises in pedantry. They are about: Who rules? How do they rule? And, in whose interest do they rule?* » (Rhodes, 1997: 10).

C'est ainsi que Muller et Surel (1998) dévoilent l'importance de la notion des réseaux de politique publique, en avançant que celle-ci propose un schéma d'interprétation des relations État-société qui met l'accent sur le caractère horizontal et non hiérarchique de ces relations, le caractère relativement informel des échanges entre les acteurs du réseau, l'absence de fermeture qui autorise la multiplication des échanges périphériques et la combinaison de ressources techniques (liées à l'expertise des acteurs) et de ressources politiques (liées à la position des acteurs dans le système politique) (Muller et Surel, 1998 : 91).

Pour Kenis et Raab (2003a), les réseaux de politique publique représentent de nos jours la seule forme de gouvernance capable de faire face aux complexités des problèmes de la société moderne.

Atkinson et Coleman (1992, 1998) soutiennent le caractère inclusif autant que le caractère de discernement des notions des réseaux en fonction de l'étude des processus de l'élaboration des politiques publiques:

Policy network and the related notion of policy community constitute two of the important conceptual innovations to emerge from this catholic approach to the policy process [...] They suggest a renewed attempt to be both encompassing and discriminating in describing the policy process: encompassing: because they refer to actors and relationships in the policy process that take us beyond political-bureaucratic relationships; discriminating because they suggest the presence of many communities and different types of networks (Atkinson et Coleman, 1992: 156).

Pour sa part, Börzel (1998 : 262) avance deux facteurs essentiels portant sur l'importance des réseaux de politique publique. Tout d'abord, les réseaux, à ses yeux, sont capables de produire des changements collectifs, malgré les divergences existant au niveau des intérêts de leurs membres notamment à travers les processus des négociations volontaires. De plus, les réseaux, selon Börzel, pourraient fournir des liens informels additionnels entre les lieux de la formulation des décisions en matière d'inter et d'intra-organisations.

En mettant l'accent sur l'importance de l'approche des réseaux des politiques publiques par rapports aux autres analysant les processus d'élaboration des politiques publiques, surtout en étudiant et en expliquant le contexte dans lequel se déroulent celles-ci, Klijn (1996 : 95-96) avance :

The relationship between network and concrete interactions and the institutionalization process that occur, raise some of the most interesting questions in network research. It is this point of contextualizing policy making that makes the policy network approach so interesting, comparing with other ways of analyzing public policy process.

Pour Greer (2002), l'originalité de l'approche des réseaux de politique publique s'explique non seulement parce qu'elle représente une méthode heuristique (manière sensible pour analyser et catégoriser les relations entre les acteurs étatiques et les autres intérêts), mais aussi puisqu'elle représente un outil explicatif pour l'analyse des politiques publiques.

3.2 Évolution de l'approche des réseaux de politique publique

Depuis les années 1970, l'approche des réseaux de politique publique est au centre des recherches qui s'intéressent à l'analyse des politiques publiques. La récession des écrits nous dévoile le développement de cette approche qui paraît, de nos jours, comme un courant considérable au sein du champ de l'analyse des politiques publiques.

Les premières définitions des concepts des réseaux de politique publique sont apparues avec Walker (1974; 1977), Katzentsein (1978) et Richardson et Jordan (1979). Ces auteurs mettent l'accent sur la nécessité de s'éloigner des approches traditionnelles pour se concentrer plutôt sur les arrangements au sein des sous-systèmes qui ont généralement un caractère fermé et stable, où les politiques publiques sont le résultat de l'interaction entre des organismes étatiques et certains groupes d'intérêts.

Quand à Heclo (1974; 1978), il prône le concept de réseau thématique (*issue network*). À l'opposé des ses antécédents, Heclo postule qu'un sous-système de politique publique est plutôt ouvert que fermé :

The notion of iron triangles and sub governments presumes small circles of participants who have succeeded in becoming largely autonomous. Issue networks, on the other hand, comprise a large number of participants with quite variable degrees of mutual commitment or dependence on others in their environment; in fact it is almost impossible to say where a network leaves off and its environment begins (Heclo, 1978: 102).

Au cours des années 1980 et au début des années 1990, les désaccords sur la définition du concept des réseaux se sont multipliés.

Pour Rhodes (1981, 1986), les réseaux des politiques publiques se distinguent en cinq types principaux sur un continuum, allant des communautés des politiques publiques fortement intégrées et stables aux réseaux thématiques moins intégrés et variables; entre ces deux extrémités, il y a les réseaux professionnels, réseaux intergouvernementaux et réseaux de producteurs. Les communautés de politique publique sont donc, quant à Rhodes, des réseaux caractérisés par la stabilité des relations, par la permanence des membres, par l'interdépendance verticale et par une articulation horizontale limitée.

Par ailleurs, pour Wilks et Wright (1987), les réseaux de politique publique sont un processus de liaison à l'intérieur d'une communauté de politique publique ou entre un certain nombre de communautés de politique publique. Les communautés des politiques publiques, selon les auteurs, sont : « *all actors or potential actors who share either an interest in a policy area or a common policy focus* » (Wilks et Wright, 1987: 299). Dans la même optique, Coleman et Skogstad (1990: 26) adoptent une distinction identique. Pour eux, les réseaux de politique publique sont « *the properties that characterize the relationships among the particular set of actors that forms around an issue of importance to the policy community* ».

En effet, les fonctions et les activités traditionnellement accomplies exclusivement par le gouvernement engagent actuellement une gamme d'acteurs non étatiques. Selon Muller et Surel, (1998), plusieurs éléments ont agi sur ces transformations, notamment l'accroissement du nombre et de l'importance des collectivités organisées, l'intensification de la sectorisation et de la différenciation des politiques et des administrations, l'intervention d'un nombre toujours plus grand d'acteurs politiques dans le processus des politiques publiques, l'extension de l'emprise et de l'étendue du champ des politiques publiques, la décentralisation et/ou la fragmentation de l'État, l'effacement des frontières entre le public et le privé, [...] la trans-nationalisation de la politique nationale, et enfin l'interdépendance et la

complexité croissantes des questions politiques et sociales, qui posent de manière cruciale la question de l'accès à l'information et de la production d'expertise (Muller et Surel, 1998 : 91).

De même, Parsons (1995) a expliqué ces transformations tout en signalant que « *to explain how modern policy-making actually worked were equally disenchanted with so-called iron-triangle conceptualization of policy-making in modern society as some thing which should be studied in term of the relationship between government and administration, legislatures and interest groups* » (Parsons, 1995: 76-77).

À cette fin, plusieurs chercheurs contemporains faisaient allusion à l'expression du « *Hollow State* » (Milward, 1993, 2000; Rhodes, 1994, 1996; Laforge, 1997: 173; Peters et Pierre, 1998: 223-224; Howlett, 2001a). Cette expression « *indicates that various functions and activities traditionally undertaken by the governments now involve a variety of significant non governmental actors* » (Howlett, 2001b: 303-304).

Knoepfel, Kissling-Näf et Bussman (1998: 134) et Rose (1984) expliquent que les attentes croissantes vis-à-vis de la capacité de gestion de l'État s'opposent, sur un mode de plus en plus conflictuel, à son potentiel effectif de résolution des problèmes par une voie autoritaire. Pour cette raison, des formes d'intervention hiérarchiques sont graduellement complétées, voire remplacées, par des éléments participatifs, procéduraux et discursif. Les processus de décision politique se sont donc transformés, si bien que les acteurs étatiques agissent aujourd'hui davantage au sein de réseaux d'acteurs jouissant tous des mêmes droits et, par là, dans le cadre de relations symétriques. Ainsi, la gestion se déroule de plus en plus dans des structures réticulées, et le réseau s'affirme comme une forme de coopération importante, située entre le marché et la hiérarchie (Knoepfel, Kissling-Näf et Bussman, 1998 : 134).

À l'encontre du concept traditionnel de l'État contrôleur (Peters et Pierre, 1998 : pp. 223-224), la gouvernance contemporaine est ainsi devenue moins une question de prestation de service et davantage une entreprise de gestion indirecte des réseaux de politique publique. Dans cette entreprise, le gouvernement tente d'influencer les acteurs des réseaux ou de modifier les réseaux eux-mêmes, dans le but de gérer les changements et de réaliser les objectifs visés² (Howlett, 2001b: 303-304). Dans la même veine, pour Hanf et O'Toole (1992):

There are many organized actors with separate interests, goals and strategies. The extent to which government will be able to influence the provision of goods and services, taking into account the self-regulation powers of the systems concerned, will depend on achieving coordination and control among these disparate actors [...] it is in the sense that judgments regarding the possibilities of governmental guidance, or steering and control, must be based upon [...] coordination of multiple actors as an important precondition for increasing the capability of government to perform a more active part in the desired transformation of society (Hanf et O'Toole, 1992: 184).

De la sorte, l'approche des réseaux de politique publique, qui se distingue surtout des autres en mettant l'accent sur les liens entre les divers acteurs qui participent à la formulation et la mise en œuvre des politiques, apparaît, de nos jours, comme un courant majeur au sein du champ de l'analyse des politiques publiques (Ouimet et Lemieux, 1999 : 19).

Le recensement des écrits nous révèle que l'approche des réseaux de politique publique se caractérise par de profonds désaccords quant à la définition et à l'application de la notion du réseau³. Néanmoins, les partisans de cette approche se mettent d'accord pour concevoir les lieux de la production des politiques publiques comme des sous-systèmes où les différents acteurs – les autorités gouvernementales,

² À ce sujet, voir en particulier Kooiman, 1993; Peters et Pierre, 1998; et Howlett, 2001a.

³ Pour plus d'information sur une revue de littérature plus détaillée, voir en particulier Ouimet et Lemieux, 1999; Le Galès et Thatcher, 1995; Börzel, 1997, 1998; Van Waarden, 1992.

le législateur, les hommes d'affaires, les représentants de groupes d'intérêt et même les universitaires et les journalistes – interagissent dans un secteur particulier de politique publique (Le Galés et Thatcher, 1995 : 39).

Certaines caractéristiques-clés des réseaux des politiques semblent être communes dans la littérature. Celles-ci sont fournies par Rhodes et Marsh (1990, 1992). Les chercheurs établissent la distinction entre communauté de politique publique et réseaux thématiques au niveau, primo, du *membership* : le degré de stabilité, le nombre des participants et les types d'intérêt; secundo, du degré d'intégration : fréquence de l'interaction, continuité et consensus entre les acteurs; tertio, de la distribution des ressources à l'intérieur du réseau et entre les organisations participantes et, enfin, du degré d'équilibre de pouvoir entre les membres.

Certains chercheurs au sein de l'approche de réseaux des politiques publiques préconisent une autre typologie, en se basant notamment sur les modes de distribution des pouvoirs et des ressources entre les acteurs publics et privés. Cette typologie englobe le corporatisme, le pluralisme et le clientélisme constituant les formes des réseaux de politique les plus dominantes au sein des études contemporaines⁴ (entre autres : Cawson, 1986; Atkins et Coleman, 1989; Coleman et Skogstad, 1990; Atkins et Coleman, 1992; Lindquest, 1992; Schneider, 1992; Van Waarden, 1992a, 1992b; Coleman et Perl, 1999). En fait, ces auteurs stipulent que le terme des réseaux de politique publique représente un concept si large qu'il parvient à intégrer les principes des théories du pluralisme et du corporatisme. Toutefois, certaines critiques condamnent cette typologie comme étant trop vague du fait qu'elle insiste singulièrement sur les termes de force et de faiblesse des relations entre l'État et la société civile. De plus, ces critiques jugent que la capacité de l'État n'est pas toujours

⁴ Ce ne sont pas, bien sûr, les seules configurations qui existent; beaucoup d'autres se sont développées en s'inspirant de ces trois modèles.

uniforme dans tous les domaines des politiques publiques (Smith, 1993; Jordan et Schubert, 1992). De même, ces critiques affirment la coexistence des termes de pluralisme/corporatisme, ce qui contredit la perspective générale des adhérents de cette typologie qui accorde le pluralisme à un État faible et le corporatisme à un État fort :

In term of the two basic stereotypes, pluralism is usually related to weak States and corporatism to strong States. However, such stereotyping has broken down. For one thing it has been observed that States are not uniform in their capacities in all policy areas. For another, even in corporatist systems, there are policy areas that exhibit a pluralist pattern of interest intermediation. In broadly pluralist systems, fields of sectoral corporatism have been identified. For these reasons [...] network is a generic label embracing the different types of relationship State/interest group that exist in the process of determining any individual policy output (Jordan et Schubert, 1992: 10).

Cependant, les adhérents de cette perspective la défendent en soutenant que celle-ci leur permet de synthétiser des variables primordiales, en particulier le degré de la centralisation et de l'autonomie entre les deux sphères – publique et privée – ce qui à son tour pourrait, à leurs yeux, indiquer le degré et le style d'intervention de l'État dans la société, et spécifiquement dans l'économie (Van Waarden, 1992a : 132-133).

Quelques chercheurs ont essayé d'améliorer cette typologie, tout en ajoutant d'autres éléments complémentaires. Entre autres, Van Waarden (1992a) avance trois dimensions essentielles afin de distinguer les différents types des réseaux de politique publique, soit le nombre et le type des acteurs sociaux impliqués, l'équilibre de pouvoir entre l'État et la société civile et les fonctions majeurs des réseaux : organisation de lobbying ou la mise en œuvre des politiques publiques.

Pour leur part, Jordan et Schubert (1992), dans une tentative de placer les différents termes de littérature en relation les uns par rapport aux autres, avancent trois dimensions capitales : le nombre des groupes participants, l'étendue de la

politique publique (sectorielle ou trans-sectorielle), et enfin le degré de stabilité de la politique (ad hoc ou stable).

Dans la même veine, Börzel (1998) accentue la classification de Kriesi (1994) et de Sciarini (1996) comme étant la plus simple mais en même temps la plus englobante par rapport aux autres. La classification de ces chercheurs est basée sur la combinaison des deux modèles, corporatiste et pluraliste, avec les deux dimensions de relations entre l'État et les groupes d'intérêt, soit la concentration et la pression. Cela tout en ajoutant une troisième dimension, celle de la force et de la faiblesse de l'État (Börzel, 1998 : 257).

La typologie avancée par Lindquist (1992) s'avère aussi importante à le mentionner dans cette entreprise. En se basant sur les relations de pouvoir – fortes ou faibles – entre le gouvernement et les différents acteurs d'intérêts sociaux, le chercheur a pu cerner les différentes responsabilités et les divers défis faisant face aux managers publics. L'approche proposée se base d'abord sur l'identification des divers réseaux au sein des communautés où les politiques publiques se sont élaborées, soit : « *pressure pluralism, state direction, clientele pluralism, corporatism and concertation* ». L'auteur, en tenant compte du rôle du gestionnaire public qui diffère d'un réseau à un autre, soutient ces types des réseaux de politique comme étant des ensembles d'apprentissage où les gestionnaires publics ont un rôle clé dans la facilitation d'un apprentissage plus productif dans les processus de l'élaboration des politiques publiques.

Dans une tentative visant à soutenir l'utilité des concepts des communautés et des réseaux de politique publique comme outils d'analyse, en dépit de leur utilisation différente, quelques justifications étaient proposées. Marin et Mayntz (1991, cités dans Ouimet et Lemieux, 1999) maintiennent que chaque auteur pourrait choisir sa propre définition, car la complexité du phénomène que le terme de réseaux a pour but

de décrire ne peuvent pas s'expliquer d'une manière unique. De plus, Jordan et Schubert (1992), notent que la prolifération qui existe au niveau du terme des communautés et des réseaux de politique publique n'est pas coïncidente, mais reflète plutôt les transformations dans la réalité politique dans laquelle ces termes existent. Prenant compte de ces changements, les réseaux, aux yeux des chercheurs, sont « *the almost inevitable response to a number of developing characteristics of the contemporary public process [...] a term of art adopted to describe this new perception* » (Jordan et Schubert, 1992 : 11-12).

C'est ainsi que la querelle des définitions et des typologies a pris fin aux cours des années 1990, et le terme des réseaux s'est imposé pour désigner les phénomènes étudiés, les communautés de politique publique référant désormais à une forme particulière de réseau. Plus généralement, les travaux sur les réseaux de politique publique se sont multipliés, au point où cette approche représente actuellement un courant dominant à l'intérieur du domaine de l'analyse des politiques publiques (Lemieux, 2002 : 47).

3.2.1 Les réseaux de politique publique vs différentes notions théoriques

Nous estimons qu'il est essentiel, à cette étape, d'identifier les différences qui se trouvent entre le concept des réseaux de politique publique et certaines autres notions existant au sein de la littérature. Il s'agit particulièrement des notions de communautés épistémiques de Haas (1992), communautés de politique selon Kingdon (1984, 1995), coalitions plaidantes de Sabatier et Jenkins-Smith (1993, 1999), et enfin coalitions, alliances, et réseaux de politique publique.

Tout d'abord, le concept des communautés épistémiques est attribuable aux travaux de Haas (1992). Selon lui, une communauté épistémique est un réseau de professionnels qui disposent d'une compétence reconnue dans un domaine particulier

et qui revendiquent avec autorité leur connaissance politique dans ce domaine. Les membres d'une communauté épistémique partagent des compréhensions intersubjectives, une manière de connaître et de raisonner, construisent un projet politique fondé sur les mêmes valeurs, partagent les mêmes convictions causales, utilisent les mêmes pratiques discursives et s'engagent dans la même mise en pratique et la même production des informations (Haas, 1992 dans Le Galés et Thatcher, 1995: 182-183).

Pour sa part, Kingdon (1995) vient d'assister à cette entreprise d'une manière qui signale son éloignement de la préoccupation usuelle en science politique des pressions et de l'autorité pour se consacrer au monde plus abstrait des idées. Les processus de l'élaboration des politiques publiques, quant à Kingdon, sont « *1- setting the agenda, 2- specifying alternatives, 3- an authoritative choosing among the alternatives, 4- implementing the decision* » (Kingdon, 1984 : 3).

Nous pourrions voir la contribution de Kingdon à cet égard comme une tentative approfondie de comprendre deux étapes essentielles. En effet, la définition de l'agenda et la spécification des solutions de rechange étaient son apport principal. Kingdon, dans son élaboration de l'approche des courants politiques, tente de répondre à deux questions centrales. D'abord, comment certains sujets parviennent-ils ou pas à l'agenda politique? Ensuite, comment les différentes solutions de rechange et propositions politiques se développent-elles? Dans le but d'y répondre, le chercheur propose que les acteurs diffèrent dans leurs intérêts par rapport à une politique publique. C'est ainsi qu'il a présenté les acteurs sous forme de deux catégories essentielles. D'abord, les acteurs visibles qui prennent davantage d'intérêts à la mise sur l'agenda tels que : le président et ses aides, les membres du Congrès, les médias et les partis. Alors que les seconds, invisibles, plus accommodés à la formulation des choix et des solutions, sont surtout les académiciens, spécialistes, bureaucrates, analystes et personnel administratif du Congrès. Tandis que les groupes d'intérêts

sont « *travel between the two clusters* » et « *interest groups and members of the Congress, are involved both agenda setting and alternatives* » (Kingdon, 1995: 72-73).

Selon Kingdon, les modes d'interaction entre les acteurs ne sont pas les seuls facteurs influençant les processus de l'élaboration des politiques publiques. De surcroît, Kingdon prône le modèle de « *Policy Streams Model* » dans lequel, un couplage, à un moment donné, entre les trois « *streams : problem, policies, politics* » engendre un changement de politique publique lorsqu'une décision est prise, une solution est prête et la sphère politique l'admet.

C'est ainsi que l'auteur, dans son approche, a présenté la notion des communautés de politique tout en interprétant le deuxième courant, celui des politiques *Politics*. Les communautés de politique, aux yeux de Kingdon, sont des réseaux regroupant des bureaucrates, des membres du congrès, des académiciens et des chercheurs qui se trouvent dans des *think tanks* et qui partagent des intérêts communs dans un secteur particulier de politique :

Politics constitutes the second stream. They include a wide variety of ideas floating around in the «policy primeval soup ». Ideas are generated by specialists in policy communities – networks that include bureaucrats, congressional staff members, academics, and researchers in think tanks who share a common concern in a single policy area (Kingdon, 1995: 75).

À cet égard, Kingdon accentue ce qu'il a appelé les *fenêtres d'opportunité* (*Policy Windows*). Pour lui, non seulement le couplage des trois « p », mais aussi, la présence des moments critiques dans le temps, qui ne demeure pas trop longtemps, donnent naissance à un changement majeur au niveau de la politique. Il définit ainsi ces fenêtres d'opportunité en tant que:

Opportunity (ies) for advocates of proposals to push their pet solutions, or to push attention to their special problems (Kingdon, 1995: 165).

C'est ainsi que le rôle des entrepreneurs de politique a été un élément primordial à considérer dans le processus de couplage :

Policy entrepreneurs must be prepared, their pet proposal at the ready, their special problem well-documented, lest the opportunity pass them by. When windows open, policy entrepreneurs, who are individuals willing to invest time, energy, reputation, money –to promote a position for anticipated future gain in the form of material, purposive or solidary benefits, must immediately seize the opportunity to initiate action (Kingdon, 1995: 165, 179).

En outre, Sabatier et Jenkins-Smith (1993, 1999) ont introduit la notion de coalition plaidante à travers leur approche de « *Advocacy Coalition Framework (ACF)* ». Les différents acteurs, quant à eux, intéressés à une politique spécifique, se regroupent en coalitions afin d'être pour ou contre.

À la place du concept traditionnel du triangle de fer (*iron triangle*), les auteurs proposent d'élaborer le processus politique sous forme de sous-système de la politique. Ces sous-systèmes regroupent différents acteurs, non seulement des journalistes, des chercheurs, et des analystes des politiques, mais également des acteurs de tous les niveaux gouvernementaux :

Within the subsystem, the ACF argues that our conception of policy subsystem should be broadened from traditional notions or iron triangle –limited to administrative agencies, legislative committees, and interest groups at a single level of government- to include two additional categories of actors: (1) journalists, researchers, and policy analysts, who play important role in the generation, dissemination, and evaluation of policy ideas (Hecklo, 1978; Jordan and Richardson, 1993; Kingdon, 1984; Hall, 1993), and (2) actors at all levels of government active in policy formulation and implementation (Sabatier et Jenkins-Smith, 1993: 37; Sabatier et Jenkins-Smith, 1999: 119).

Pour les auteurs, au sein du sous-système, les acteurs peuvent se regrouper en plusieurs coalitions plaidantes (habituellement de 1 à 4). Ces coalitions plaidantes sont des groupes de personnes provenant de diverses organisations gouvernementales et privées, et qui partagent un ensemble de valeurs fondamentales, d'hypothèses

causales et de perceptions des problèmes. Ces personnes s'engagent à des activités selon un degré remarquable de coopération au cours du temps :

Within the subsystem, the ACF argues that actors can be aggregated into a number (usually one to four) of 'advocacy coalition', each composed of people from various governmental and private organizations that both (1) share a set of normative and causal beliefs and (2) engage in a nontrivial degree of coordinated activity over time (Sabatier et Jenkins-Smith, 1999: 120).

La thèse fondamentale de l'ACF est de proposer des explications importantes quant aux raisons de changements d'une politique publique en particulier. Dans ce contexte, Sabatier et Jenkins-Smith suggèrent qu'une fois qu'un conflit apparaît entre les différentes coalitions qui sont à la recherche de certains changements au niveau de la politique, la médiation d'un autre groupe d'acteur est demandée. Ce sont des médiateurs politiques (*Policy Brokers*) qui interviennent afin de proposer des compromis raisonnables et de réduire le degré du conflit.

De son côté, Lemieux (2002 : 52) considère les coalitions comme des alliances temporaires et négociées d'acteurs qui sont alliés, contre des rivaux eux-mêmes coalisés ou non. L'auteur, voulant cerner les caractéristiques les plus communes des coalitions, en fournit deux, essentielles :

Premièrement, les coalitions, selon lui, sont considérées comme des alliances temporaires et négociées d'acteurs individuels ou collectifs, qui cherchent à obtenir des avantages plus grands que ceux qu'ils auraient obtenus hors de ces coalitions.

Deuxièmement, la cohérence d'une coalition est généralement renforcée par l'existence de rivaux à l'extérieur et les avantages recherchés sont obtenus, à condition que soit franchi le seuil de décision (Lemieux, 2002 : 55).

C'est ainsi que Lemieux nous présente le concept des coalitions qui ne sont, selon lui, qu'une des modalités que peut prendre une alliance. Dans ce cas, entendue au sens large, une alliance est un ensemble plus ou moins conjoncturel et plus ou moins négocié d'acteurs individuels ou collectifs qui ont des rapports de coopération et de conflit à la fois, et qui cherchent à obtenir grâce à cette alliance des avantages plus grands que s'ils n'en faisaient pas partie (Lemieux, 2002 : 51-52)⁵.

Pour Lemieux, les relations des acteurs dans les alliances sont plus ou moins conjoncturelles et négociées, d'où trois types d'alliances :

Tout d'abord, les alliances non conjoncturelles et négociées que sont les associations. Négociées en ce sens que ceux qui adhèrent aux associations négocient leur participation, ce qui peut d'ailleurs les amener à se retirer de l'association.

Il y a ensuite des alliances négociées, mais conjoncturelles. Ce sont les coalitions entendues au sens strict, que l'on reconnaît généralement.

Il y a enfin des alliances qui sont non conjoncturelles et non négociées, entre des acteurs qui ont des préférences convergentes sans pour autant qu'ils fassent partie d'une même organisation « négociée », qu'elle soit une association ou une coalition.

En essayant de présenter un bilan des travaux sur le concept des réseaux de politique publique, Lemieux (2002) formule les commentaires suivants :

- Il existe un grand nombre de typologies, qui portent sur les acteurs qui composent les réseaux plutôt que sur les relations entre les acteurs. C'est la

⁵ Pour plus d'information sur ce sujet, voir en particulier Lemieux 1998.

même chose pour les travaux sur les coalitions plaidantes de Sabatier et Jenkins-Smith.

- Les auteurs supposent généralement qu'il n'y a qu'une communauté ou un réseau dans un secteur donné de politiques publiques. Pour Sabatier et Jenkins-Smith, cependant, l'existence d'une seule coalition plaidante est exceptionnelle.

- La distinction est plutôt faite entre les communautés, plus stables, et les réseaux, plus instables (Lemieux, 2002 : 53, 55).

Résumons. Le débat précédent nous révèle la prolifération des approches et des concepts faisant allusion à la relation existant entre l'État et les acteurs sociaux, ou plus spécifiquement entre acteurs étatiques et non étatiques participant à l'élaboration des politiques publiques. Comme nous l'avons annoncé, notre recherche porte principalement sur l'analyse de la phase de formulation des politiques énergétiques canadiennes à des fins de protection de l'environnement élaborées depuis 1993. En particulier, nous voulons mettre l'accent sur la relation entre les caractéristiques d'un réseau de politique publique, tel le CCE, et les types des instruments choisis, notamment dans la phase de la formulation.

Nous pensons que l'approche des réseaux de politique publique (approche qui sera présentée en détail dans les prochaines parties de ce chapitre) est l'approche la plus appropriée à la réalisation du but de cette recherche. Dans cet esprit, au-delà des notions de communautés épistémiques de Haas (1992), communautés de politique selon Kingdon (1984, 1995), coalitions plaidantes selon Sabatier et Jenkins-Smith (1993, 1999), la question initiale de notre thèse, élaborée dans le premier chapitre de cette recherche, sera interprétée exclusivement par le truchement de l'approche des réseaux de politique publique.

3.2.2 Concept des sciences politiques vs celui de la sociologie

Malgré la prolifération de la définition du concept des réseaux de politique publique, nous pourrions distinguer la présence de deux disciplines différentes contribuant essentiellement au développement du concept⁶.

Dans un premier temps, un groupe de chercheurs au sein des sciences politiques utilise l'approche des réseaux de politique publique pour décrire le processus d'intermédiation des intérêts entre les acteurs étatiques et les acteurs privés. Pour ce groupe, le concept des réseaux de politique publique est utilisé essentiellement d'une manière générale et métaphorique (Hanf et Scharf, 1978; Katzenstein, 1978; Hecl, 1978; Mayntz, 1993) ou en tant que modèle ou image (Jordan 1981) pour décrire et expliquer la réalité. Ce concept faisait référence notamment à l'analyse qualitative des réseaux de politique publique. Ainsi, la notion de ces derniers est utilisée pour accentuer la dominance des relations horizontales dans les processus de formulation des politiques publiques où se déroulent des interactions autonomes d'une pluralité des individus ou des organisations interdépendantes (plus de détails sur cette approche seront présentés dans la prochaine section).

Dans un deuxième temps, la notion des réseaux de politique publique s'est développée au sein de la science sociologique en tant qu'idée plus étendue englobant des critères détaillés de mesure, des variables et des concepts (Laumann et Pappi, 1976; Knoke et Laumann, 1982; Knoke et Kuklinsky, 1982; Laumann et Knoke, 1987; Knoke, 1990; Schneider, 1992; Heinz, 1990; Cole et John, 1995; Pappi et Henning, 1998; Milward et Provan, 1998). Dans cette perspective, contrairement à la tendance de la science politique, l'approche des réseaux de politique publique s'est

⁶ Pour une comparaison plus approfondie entre les concepts politiques et sociologiques des réseaux de politique publique, voir entre autres : Van Daarden, 1992a; Schneider, 1992; Börzel, 1997, 1998; Pappi et Henning, 1998.

développée principalement à partir de l'analyse sociologique quantitative où l'attention des chercheurs s'est orientée vers la nécessité d'utiliser les outils de l'analyse structurale de réseaux (graphiques, diagrammes, matrices ou schémas) en quantifiant les relations entre les acteurs. Ce courant possède des caractéristiques diverses qui viennent l'enrichir et qui fournissent une meilleure explication des variables étudiées. Ce type d'analyse paraît cependant complexe et les formules utilisées pourraient être difficiles à suivre.

En effet, Van Waarden (1992a) et Schneider (1992) maintiennent l'idée que l'approche sociologique va plus loin que l'approche politique, du fait qu'elle propose des concepts analytiques et des critères de mesures plus détaillés.

The formal network approach can be used to operationalize and measure the structures of actor systems engaged in the formulation and implementation of a public or private policy... In formal terms, the policy network includes a set of actors and the set of links between the actors in policy-making (Schneider, 1992: 110).

Dans une volonté de regrouper les différentes dimensions d'analyse des réseaux de politique publique, par le truchement de la perspective sociologique, qui sont plus ou moins explicites dans la littérature, Van Waarden (1992a) en propose sept : acteurs, fonction, structure, institutionnalisation, règles de conduite, relations de pouvoir et stratégies d'acteurs (Van Waarden, 1992a : 32-38).

Pour identifier la différence entre la vision sociologique et la vision politique, Börzel (1998) s'attarde à l'idée selon laquelle la perspective sociologique des réseaux de politique met plutôt l'accent sur la relation entre les acteurs, tandis que la tendance des sciences politiques s'intéresse plutôt au contexte dans lequel se déroulent ces interactions (Börzel, 1998 : 225).

Malgré cette division conceptuelle, certains chercheurs prétendent que les deux perspectives ne sont pas mutuellement exclusives, mais plutôt complémentaires (Schneider, 1992 : 110; Sciarini, 1986 : 112). Les partisans de cette idée arguent que la raison derrière laquelle se situe cette combinaison des deux perspectives pourrait être une tentative sérieuse vers une théorie individualiste-structuraliste d'action.

The rationale for a combination of the formal approach with the substantive approach could be a structuralist and individualist action theory in which the actors behave strategically but where their options are seen as constrained by the structural context in which they are embedded. Such structural locations can be the particular position in a communication structure or in a system of resource exchange (Schneider, 1992: 110).

Dans une tentative audacieuse de bien cerner la définition commune du concept qui existe entre les chercheurs au sein de l'approche des réseaux de politique publique malgré leur différence disciplinaire, Börzel (1998) a proposé la définition suivante :

However, the use of the network concept varies considerably between and within the different disciplines. They all share a common understanding, a minimal or lowest common denominator definition of a policy network, as a set of relatively stable relationships which are non-hierarchical and interdependent nature linking a variety of actors, who share common interests with regard to a policy and who exchange resources to pursue these shared interests acknowledging that co-operation is the best way to achieve common goals (Börzel, 1998: 254).

Aux yeux de Le Galès et Thatcher (1995), les réseaux de politique publique, dans leur sens le plus courant, pourraient être définis comme suit : ce sont le résultat de la coopération plus ou moins stable, non hiérarchique, entre des organisations qui se connaissent et se reconnaissent, négocient, échangent des ressources et peuvent partager des normes et des intérêts. Ces réseaux jouent alors un rôle déterminant dans la mise en œuvre sur l'agenda, la décision et la mise en place de l'action publique (Le Galès et Thatcher, 1995:14).

3.3 Les principales écoles de pensée dans l'approche des réseaux de politique publique

Ce qui s'avère important au niveau de la contribution de l'approche des réseaux de politique au domaine d'analyse de politiques publiques, c'est la proposition des perspectives différentes contribuant au développement de ce domaine d'étude.

Au sein des chercheurs de l'approche des réseaux de politiques publiques, deux courants théoriques campent leurs préoccupations. Ces courants, bien qu'ils se concentrent principalement sur les réseaux de politique publique comme objet fondamental d'étude, ont des perspectives et de méthodes d'analyse différentes qui les particularisent par rapport au traitement de cet objet. La première école s'intéresse au concept des réseaux de politique publique en tant que typologie d'intermédiation des intérêts. La deuxième école met surtout l'accent sur les réseaux de politiques publiques comme nouvelle forme de gouvernance⁷. En général, la distinction entre les deux courants demeure ambiguë et n'est pas toujours assez claire entre les différents travaux. Nous pourrions remarquer que les deux tendances ne sont pas mutuellement exclusives; cependant, des différences majeures les particularisent.

3.3.1 L'école d'intermédiation des intérêts vs l'école de gouvernance

L'école d'intermédiation des intérêts est le courant adopté surtout par les chercheurs britanniques, européens et américains. Leur conception des réseaux de politique publique est comme un terme générique pour les différentes formes de relations entre l'État et les groupes d'intérêt (Börzel, 1998 : p. 255).

⁷ Pour une typologie approfondie de ces deux écoles de pensée, voir entre autres Börzel, 1997, 1998 ; Le Galés et Thatcher, 1995; Ouimet et Lemieux, 1999; Marsh et Smith, 2000.

Les adeptes de cette école jugent qu'il existe un fort lien entre la configuration d'un réseau et la forme que prendront les processus de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. De ce fait, ces auteurs qualifient les réseaux de politique publique en tant que des sous-systèmes dans lesquels les différents acteurs négocient entre eux en utilisant leurs ressources comme source principale de pouvoir, afin d'affecter le contenu d'une politique publique quelconque. Les auteurs appartenant à l'école de l'intermédiation des intérêts faisaient ressortir l'idée de la dilution des frontières entre État et société, en dessinant l'image de l'État comme « un acteur parmi les autres ».

Il est important de noter à ce stade que, même si la plupart des auteurs estiment que les intérêts communs entre les acteurs au sein d'un même réseau sont à la base de leur coopération, peu de chercheurs tiennent compte de la présence des coalitions au sein des réseaux de politique publique⁸. Ainsi, nous pourrions constater la division conceptuelle entre ces deux groupes principaux de chercheurs. Le premier groupe, qui est le plus populaire au sein de l'approche des réseaux, met plutôt l'accent sur l'homogénéité, les caractères cohésif et consensuel des membres du réseau, tandis que l'autre groupe, peu courant, insiste sur l'hétérogénéité des acteurs au sein d'un même réseau de politique en adhérant à l'étude de coalition au sein de ces mêmes réseaux.

Une des limites reconnues de cette école est que l'approche des réseaux de politique publique n'est qu'une métaphore d'une simple description des relations entre acteurs étatiques et non étatiques, sans avoir un véritable potentiel explicatif (Dowding, 1995). En outre, beaucoup des chercheurs ont signalé que l'incapacité des partisans de ce courant à générer des hypothèses qui fassent systématiquement le lien entre la nature d'un réseau et la forme que prendra le processus de formulation et de

⁸ Voir entre autres Sabatier et Jenkins-Smith, 1993; Lemieux, 1998.

mise en œuvre d'une politique publique, et par-là même les impacts de cette dernière, conduit à poser diverses questions qui touchent plutôt la pertinence de l'approche des réseaux de politique⁹.

D'autre part, l'école de gouvernance est présentée principalement à travers la littérature allemande. Les écrits des auteurs partisans de cette tendance ont eu peu d'échos chez les auteurs britanniques (Ouimet et Lemieux, 1999 : 8). Cette école considère les réseaux de politique publique comme une forme spécifique de gouvernance. Elle les décrit comme un mécanisme de mobilisation des ressources dans des situations où ces ressources sont dispersées en grande partie entre les acteurs gouvernementaux et les groupes d'intérêt. La distinction majeure entre l'approche britannique et l'approche allemande est que la première conçoit les réseaux de politiques publiques comme un concept générique appliqué à toutes formes de relations entre les acteurs publics et privés. Tandis que le concept du réseau, selon l'approche de gouvernance, caractérise uniquement une forme spécifique d'interaction publique/privée au sein de la politique publique, notamment celle basée sur la coordination non hiérarchique qui est opposée à la hiérarchie et au marché comme deux modes distincts de gouvernance (Börzel, 1998 : 255).

Il est évident que le concept des réseaux de politique publique, en tant que forme spécifique de gouvernance, selon l'école de gouvernance, ne constitue pas une théorie à proprement parler (Börzel, 1998 : 263). Ayant une forme plus proche d'une métathéorie, l'approche de réseaux de politique publique fournit ses perspectives en incorporant plusieurs autres approches théoriques telles que : la théorie de la dépendance des ressources (Marin, 1990; Mayntz, 1993; Kenis et Schneider, 1991), la théorie de jeu (Hinckley, 1982; Wilke, 1985; Scharf, 1992, 1993; Zint, 1992, cité par Börzel, 1998) et la théorie d'échange (Marin, 1990; Pappi et Henning, 1998).

⁹ Pour une évaluation approfondie de la pertinence de l'approche des réseaux de politique publique, voir en particulier Kenis et Rabb, 2003b.

À ce stade, ce qui nous intéresse donc est d'essayer de classer ces chercheurs selon l'unité d'analyse utilisée, quelle que soit l'école à laquelle ils appartiennent. Trois dimensions capitales, nous semble-t-il, préoccupent l'attention des chercheurs au sein de l'approche des réseaux de politique publique.

3.3.1.1 L'agent comme unité d'analyse

Un groupe de chercheurs¹⁰ appréhende les réseaux de politique publique en tant que concept analytique afin de comprendre les relations d'interdépendance et les dynamiques entre des individus ou groupes d'individus au sein des processus d'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques. En ce sens, les réseaux sont considérés comme une forme de coopération entre des acteurs interdépendants, qui prennent un intérêt dans la formulation de certaines politiques et qui disposent des ressources demandées dans la prise des décisions et dans la formulation de ces politiques. Ultérieurement, ce concept de réseaux permet, d'un côté, de tirer des conclusions concernant le comportement des individus et, de l'autre, d'expliquer les facteurs qui permettent à ces individus de participer aux processus de la formulation et de la mise en œuvre des politiques publiques.

Dès lors, ce groupe de chercheurs insiste fortement sur le fait que les relations interpersonnelles représentent l'unité primordiale d'analyse des réseaux de politique publique. Dans le but de développer l'approche des réseaux, ces auteurs s'intéressent principalement à l'analyse des réseaux sociaux. Pour ce faire, ils observent non seulement la manière dont les acteurs des réseaux de politique publique interprètent et poursuivent leurs intérêts, mais aussi l'effet de leurs efforts organisés en fonction de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques.

¹⁰ Voir entre autres : Wilks et Wright, 1987; Wright, 1988; Wilks, 1989; Grant *et al.*, 1989; Rabb, 1992; Dowding, 1995.

3.3.1.2 La structure comme unité d'analyse

À l'opposé de l'approche précédente, un autre groupe de chercheurs¹¹ adopte une tendance centrée sur les organisations, comme étant unité d'analyse centrale des réseaux de politique publique, insistant plus sur les relations interorganisationnelles que sur les relations interpersonnelles. Ce groupe de chercheurs va au-delà de l'usage des réseaux de politique publique en tant que concept analytique. Il soutient que la structure sociale a un pouvoir explicatif bien plus grand que les attitudes personnelles ou les acteurs individuels. De surcroît, selon cette perspective, les réseaux sont saisis sous l'angle des relations interorganisationnelles, tout en s'intéressant aux structures et aux processus dans lesquels la formulation des politiques publiques est organisée. C'est ainsi que Rhodes (1981) présente le réseau de politique publique comme étant un regroupement ou un complexe d'organisations, liées les unes aux autres par des dépendances en matière de ressources.

Du même souffle, Kenis et Raab (2003b) indiquent que malgré la prolifération qui se trouve au niveau de l'usage du concept des réseaux de politique publique, presque toutes les recherches continuent à voir les organisations en tant qu'unité d'analyse principale dans les différents réseaux de politique publique (Kenis et Raab, 2003b : 15).

Ainsi, ce qui nous paraît intéressant dans la contribution des chercheurs à ce courant, c'est leur intérêt particulier pour les différents facteurs structurels formels et informels qu'ils considèrent capitaux à l'analyse des réseaux de politique publique.

¹¹ Voir entre autres Benson, 1982; Rhodes, 1981, 1986; Knoke, 1990; Kenis et Schneider, 1991; Marsh et Rhodes, 1992; Kooiman, 1993; Mayntz, 1993; Provan et Milword, 1995; Rabb, 2002; Kenis et Raab, 2003a, Agranoff, 2001.

3.3.1.3 Le contexte exogène comme unité d'analyse

Rupture avec la perspective précédente qui accentue le contexte endogène – l'agent et la structure – au sein des réseaux de politique publique comme étant unité fondamentale d'analyse, une autre tendance amplifie plutôt l'importance du contexte exogène qui pourrait introduire des nouveaux éléments dynamiques au sein même des sous-systèmes.

L'approche à laquelle ce groupe de chercheurs¹² adhère, qui ne porte pas simplement sur la structure du réseau de politique publique, fait ressortir une multitude de facteurs qui influencent les impacts des politiques publiques. Ainsi, ces chercheurs mettent surtout l'accent sur l'agent, la structure et le contexte exogène du réseau de politique publique comme déterminants importants pour les impacts des politiques publiques.

Une relation dialectique est proposée, selon ces chercheurs, qui se veut une relation itérative entre deux variables dans laquelle chacune affecte l'autre dans un processus continu. Le réseau de politique publique représente à ce moment-là une variable explicative qui met en évidence trois relations dialectiques principales : structure et agent, réseau de politique publique et contexte externe, et enfin réseau et impacts. Les chercheurs décrivent ainsi cette relation comme étant « *a strategic learning process* ».

Le modèle soutenu par ce groupe de chercheurs souligne les croyances, les valeurs et la culture autant que les règles et les normes comme dimensions essentielles – formelles et informelles – constituant la structure du réseau de politique. De plus, il présente les intérêts, les préférences, les idées, l'action, les

¹² Voir en particulier Jordan et Greenaway, 1998; Marsh et Smith, 2000; Howlett, 2001a, Evans, 2001; Toke et Marsh, 2003; Pemberton, 2000, 2003.

ressources et les habiletés des individus au sein du réseau comme des variables essentielles affectant la capacité des agents à saisir des occasions ou à renforcer des contraintes à poursuivre leurs intérêts. Enfin, le modèle insiste également sur des facteurs du contexte exogène, qu'ils soient politiques, économiques, idéologiques ou technologiques, qui pourraient affecter le réseau de politique publique. Toutes ces relations regroupées ensemble pourraient par conséquent, d'après ces chercheurs, déterminer le contenu d'une politique publique comme telle.

Les adeptes de cette tendance soutiennent que l'élément de la valeur ajoutée (*added value*) proposé par l'approche dialectique constitue une véritable contribution au développement de la théorie des réseaux de politique publique. Cela du fait que l'approche préconisée a une grande capacité à expliquer les transformations au niveau du réseau d'une politique publique donnée – une proposition qui contredit l'idée traditionnelle de la stabilité des réseaux de politique publique – (Toke et Marsh, 2003 : 249).

En outre, Pemberton (2000, 2003) maintient que c'est à travers les processus d'apprentissage stratégique que l'approche des réseaux de politique a amélioré notre compréhension des idées, de leur manière d'être persuasives, de la façon dont de nouvelles idées agissent avec d'autres déjà en place et de la façon dont les réseaux de politique s'adaptent aux idées, et enfin du processus d'institutionnalisation de ces dernières. Du fait même, l'auteur juge que la rétroaction concernant les anciennes politiques, qui contribue à la construction et à la promotion des nouvelles idées, aide à la compréhension des changements – endogènes et exogènes – du contexte dans lequel les réseaux de politique publique opèrent.

Dans le même contexte, Richardson (2000) et Greer (2002) avancent trois causes nécessaires conduisant aux changements des politiques publiques comme étant des impacts des réseaux. Deux facteurs internes : primo, l'importance du rôle du

gouvernement qui pourrait contrôler le pouvoir des différents acteurs sur les réseaux; secundo, les changements au niveau du comportement des groupes d'intérêt pour s'ajuster face aux occasions ou aux menaces qui se trouvent dans le contexte extérieur. En outre, les chercheurs identifient un troisième facteur externe qui influe sur ces changements, celui des modes de la politique publique (*policy fashions*) qui reflète les informations et les idées modernes en tant que *virus-like* menant aux changements des réseaux de politique publique. Les auteurs s'attardent à une idée selon laquelle l'acteur participant à l'élaboration des politiques publiques est désormais devenu internationalisé.

Extending our virus analogy, national policy stakeholders are increasingly internationalized –they, literally, travel a lot and meet all sorts of other policy stakeholders from foreign systems. They bring new ideas and policy frames back home. For well-established policy communities who have long-held the franchise for a policy area, new ideas are a potential threat, unless they emanate from the community itself or can be adapted to suite the existing needs of the community (Richardson, 2000: 1018).

3.4 Les limites de la recherche actuelle sur l'approche des réseaux de politique publique

En dépit du développement constaté au niveau des recherches concernant l'approche des réseaux de politique publique, celles-ci font face à certaines limites et à certaines ambiguïtés qui devraient être confrontées, en particulier si une véritable participation théorique et pratique de l'approche, en matière d'analyse des politiques publiques, est désirée.

Le but de la présente section est donc de souligner l'originalité de notre thèse doctorale. Pour ce faire, les lacunes de l'approche seront soulignées; dès lors, la contribution de ce projet de recherche sera examinée à l'aune des limites des recherches concernant l'approche des réseaux.

3.4.1 Formation et transformation des réseaux de politique publique (réseautage ou *networking*)

Deux tendances campent la préoccupation des chercheurs au sein de l'approche des réseaux de politique publique en matière de relations systémiques entre la forme que prendraient les réseaux de politique publique et les processus de la formation des politiques publiques. Les écrits traditionnels¹³ prônent une perspective selon laquelle les réseaux de politique publique sont des structures, particulièrement, statiques, invariantes et denses, tout en ignorant les processus dynamiques prenant place durant les phases de l'élaboration des politiques publiques¹⁴

Network theory [...] is incapable of explaining transformation. It does not explain community breakdown, nor issue network transcendence, nor the dynamics of change (Dowding, 1995: 139).

Not much attention is paid to the theoretical conceptualization of the dynamics of policy processes and the way policy processes are related to the development of the structure of networks (Klijn, 1996: 94).

À l'opposé, une tendance récente présente les réseaux de politique publique en tant que structures plus flexibles, variables, dynamiques et adaptatives dans un contexte qui se caractérise principalement par l'instabilité et la contingence. Les partisans de la nouvelle perspective voient en celle-ci un espoir de résoudre de nombreux problèmes laissés en suspens par l'approche traditionnelle.

Abordant le dilemme de l'agence/structure, Rabb (1992) souligne l'importance de la transformation des perspectives traditionnelles de l'analyse des réseaux de

¹³ Voir surtout Atkinson et Coleman, 1992; Coleman et Skogstad, 1990; Rhodes, 1988, 1990; Rhodes et Marsh, 1992; Smith, 1993.

¹⁴ Pour plus de critiques concernant ce sujet, voir en particulier Benson, 1982; Whetten, 1982; Wamsley, 1985; Dowding, 1995; Klijn, 1996.

politique vers des tendances qui privilégient le *networking*, lequel se concentre sur les processus dynamiques entre actions et structures à travers le temps :

The problem of action and structure is possibly resolved through the analysis of structuring, or structuration, in which the focus is upon process in time, seen in terms of events: An event is a moment of becoming at which action and structure meet.... In time, actions become institutions and institutions are in turn changed by action.... If one way of taking networks seriously is to map the terrain, another way is to investigate the nature of the action and the relationships that the concept denotes. One way to do this is to replace the noun with a verb-form: instead of network, consider networking. This points up the dynamics of action between participants, the properties of exchange and transactions, and the ties that develop (Raab, 1992: 78-79).

Klijn (1996) affirme que malgré les typologies des réseaux avancés par le truchement de l'approche des réseaux de politique publique, celle-ci manque de concepts théoriques reflétant les processus d'interaction dynamiques entre les différents acteurs et les processus de la formation des politiques publiques :

What is generally lacking, however, are the theoretical concepts that reflect these complex and dynamic process. The use of typologies of networks does not solve this problem. Although typologies may be useful to some extent as a description, they are only useful for the comparison of different networks, not for the analysis of the processes within networks (Klijn, 1996: 94-95).

De même, Klijn affirme qu'au contraire de la question classique de la relation entre l'action et la structure au sein de l'approche des réseaux de politique publique, la perspective moderne privilégie les réseaux en tant que système d'interaction :

The term structure has been reserved for the relation patterns between actors, but the way these patterns are created and sustained has not been addressed [...] Structure enables action, but at the same time it is changed by concrete action [...] However, the relationship between network and concrete interactions and the institutionalization process that occur, raise some of the most interesting questions in network research. It is this point of contextualizing policy making that makes the policy network approach so interesting, comparing with other ways of analyzing public policy process (Klijn, 1996: 95-96).

C'est ainsi que Klijn (1996: 111-112) offre une nouvelle définition des réseaux de politique publique :

Policy networks are a changing pattern of social relationships between interdependent actors, which takes shape around policy problems or policy programs and which is being formed, reproduced, and changed by an ecology of games between these actors.

Du même souffle, Pemberton (2000) annonce également que la perspective de *networking* permettra à l'approche des réseaux de politique publique, non seulement la résolution de la dichotomie agence/structure, mais aussi une meilleure compréhension de la dynamique interne :

This development could enable policy network theory not just to solve the structure/agency dichotomy, but also to deal more explicitly with the model's lack of an internal dynamic (Pemberton, 2000: 774).

Pemberton (2000) signale aussi que cette nouvelle tendance pourrait surmonter les critiques dirigées vers la typologie de Rhodes et Marsh, tout en prenant en considération le facteur du temps aux processus de la transformation des réseaux de politique publique :

Mapping networks allows the analysis to transcend criticisms of Rhodes and Marsh's typology by replacing the labeling of network type with a more general recognition that policy networks can, over time, be more and varied in form even in the same policy area, with different extents and degree of commitment, integration, resources and power (Pemberton, 2000: 789).

L'origine de la perspective moderne de l'approche des réseaux au sein de la littérature a débuté avec Hay (1995). Hay est un des rares chercheurs qui ont commencé à s'attaquer à l'approche traditionnelle des réseaux de politique publique :

Networks are always present, always already pre-constituted. The question of their formation is thus persistently deferred... If distinctive aspects of network formation and structure are to be explained, an understanding of the legacy and hence the very process of network formation is essential (Hay, 1998:45).

Ainsi, il a accentué les limites de la tendance traditionnelle, en particulier son échec à considérer les mécanismes et les processus à travers lesquels la formation, l'évolution, la transformation et la terminaison d'un réseau de politique publique pourraient prendre place. Ces transformations, que Hay appelle « *process of networking* », ont des conséquences directes au niveau des impacts des politiques publiques.

Selon Toke et Marsh (2003), et Marsh et Smith (2000), deux approches épistémiques différentes pourraient camper notre compréhension de la relation existant entre un réseau de politique publique et son contexte externe. D'un côté, se trouvent les positivistes qui prônent une simple explication d'un réseau et son contexte exogène, sans se soucier de proposer des bases théoriques expliquant comment les variables s'affectent mutuellement (relation dialectique/ itérative) :

Dowding (1995, 2000) contends that policy network approach lacks a theoretical basis. In particular, the major problem is that while the network metaphors are heuristically used (...), they are incapable to explain network transformation (Dowding, 1995: 139, cité dans Toke et March, 2003: 2).

D'un autre côté, le paradigme des réalistes soutient que certaines relations entre les phénomènes sociaux ne sont pas directement observables. Dans ce sens, la relation existant entre un réseau de politique publique et son contexte externe pourrait être étudiée en fonction d'un médiateur qui est la compréhension des acteurs eux-mêmes de ce contexte :

Unlike positivists, (...) to a realist some relationships between social phenomena are not directly observable, and that, for example, the relationship between networks and outcomes is mediated by actors' understandings of them. (...) The realist also recognizes the double hermeneutic (Toke et March, 2003: 2).

À cette étape, il convient maintenant de s'attarder sur le nombre restreint des études qui ont reconnu la nature dynamique des réseaux. Ce groupe de chercheurs a

essayé particulièrement de présenter des explications valables sur la manière dont les réseaux de politique publique se transforment à travers le temps.

Parmi ces études, celle avancée par Smith (1991) s'inscrit dans cette démarche. Smith juge que quelques facteurs internes sont essentiels à la transformation des réseaux de politique publique. Ces facteurs incluent la présence du conflit entre les acteurs aussi bien que l'existence de plus d'un centre de prise de décisions. En outre, Smith soutient d'autres facteurs externes, tels que la présence des nouveaux groupes de pression qui sont à la recherche des moyens pour entrer les réseaux, autant que la présence des changements économiques, les nouvelles technologies et les nouvelles informations et le contexte externe. Ces facteurs, à leur tour, suscitent l'apparition de nouveaux problèmes dont les réseaux devraient s'occuper.

Une autre étude consacrée à cette question de recherche était présentée par Van Waarden (1992b). L'auteur relève l'importance des différents facteurs politiques, administratifs et culturels comme des éléments clés, pour décrire la relation de pouvoir –forte ou faible – entre les acteurs étatiques et non étatiques dans un secteur spécifique d'une politique publique. Van Waarden ne s'attarde pas donc à présenter les réseaux de politique publique en tant que des produits directs des ces facteurs en matière de temps. Les processus historiques de la formation des différentes relations entre État et société civile dans un contexte politique, légal, culturel et administratif servent, selon lui, à comprendre les différences entre les formes des réseaux de politique publique.

Pour leur part, Richardson *et al.* (1992) traitent plutôt des changements à l'égard du contexte – législatif, organisationnel et culturel –, susceptibles de transformer graduellement les réseaux de politique publique durant une longue période. Plus inspirés par les caractéristiques des communautés de politique que par celles des réseaux, les chercheurs désirent résoudre trois questions primordiales. Tout d'abord,

ils exposent l'état du secteur d'une politique donnée, particulièrement avant l'émergence d'un nouveau problème ou d'un nouveau sujet. Ensuite, ils examinent les processus de l'initiation d'une telle politique. À cette étape, ils se préoccupent de savoir qui participe à l'initiation, et pourquoi. Comment réagissent les acteurs individuels et collectifs? Enfin, les auteurs analysent les processus et les impacts de la prise des décisions, surtout aux différentes phases provoquant la formulation de la politique. À cette entreprise, Richardson *et al.*, avancent deux niveaux de pression favorisant la transformation des réseaux de politique publique. Premièrement, au niveau extérieur, ils indiquent les changements contextuels, surtout ceux législatifs, organisationnels et normatifs aussi bien que l'apparition des nouveaux groupes d'intérêt. Deuxièmement, au niveau intérieur, les auteurs soulignent le manque de consensus et le conflit entre les acteurs engagés.

Klijn (1996) insiste sur la relation dynamique entre les perceptions des acteurs qui affectent et s'affectent par les réglementations et les ressources comme déterminants de la structure des réseaux de politique publique. Dans sa recherche, l'auteur avance quatre raisons primordiales causant les changements à l'égard des perceptions des acteurs : l'interaction entre les acteurs durant le jeu; l'arrivée des nouveaux acteurs et les stratégies de management utilisées afin d'influencer le comportement des autres acteurs; les conséquences des jeux antécédents; enfin, les conséquences des autres jeux qui sont passés à l'extérieur du réseau de politique publique. Dès lors, le chercheur avance que le changement au niveau de ces facteurs implique le changement de la structure des réseaux – règles et ressources. Ce qui pourrait à son tour engendrer des changements en matière d'impacts des politiques publiques.

Récemment, faisant suite aux critiques dirigées vers l'approche traditionnelle des réseaux de politique publique, Nunan (1999), s'inspirant des travaux de Hay (1995), a fourni une contribution importante à la littérature concernant la formation et la transformation des réseaux de politique publique. Tout d'abord, Nunan a validé la

présence de trois facteurs capitaux, mentionnés par Hay (1995), qui sont à la base de la formation des réseaux de politique publique. Ces facteurs comprennent le potentiel de l'avantage mutuel à travers l'action collective; le potentiel d'augmenter les capacités stratégiques d'organismes participants en mettant en commun les ressources stratégiques; l'établissement des conditions de la faisabilité des réseaux de politique qui pourraient inclure les mécanismes de communication, le partage des normes et des valeurs aussi bien que l'échange des ressources et la délégation de la souveraineté :

The recognition of the potential for mutual advantage through collective action; The recognition of the potential for enhancing the strategic capacities of participant organizations through the pooling of strategic resources; and, The recognition and / or establishment of the conditions of network feasibility, which may include mechanisms to communicate, shared cultural norms and values, the availability and / or willingness of organizations to devote resources of time, money and personnel, and devolve sovereignty, to networking (Nunan, 1999: 623).

En outre, au sujet de la transformation des réseaux de politique, Nunan (1999) signale certaines raisons qui contribuent aux changements significatifs au niveau des opérations et de la structure des réseaux. Dans la même veine que Smith (1991), Nunan avance la division interne entre les acteurs membres et les conflits entre eux comme étant des éléments clés menant à ces changements. Néanmoins, Nunan en propose d'autres. Cet auteur juge important le rôle du gouvernement, qui devrait intervenir surtout afin d'assurer la réalisation d'un engagement. Il ajoute le facteur de l'émergence d'un nouveau domaine d'une politique publique spécifique, qui exige du temps dans le but d'établir des mécanismes, des règles et des opérations, en tant que facteur contribuant à la transformation des réseaux de politique. Dans le même esprit que Richardson *et al.* (1992), Nunan avance aussi l'existence des menaces – endogènes ou exogènes –, déstabilisant les réseaux qui se lancent pour trouver des méthodes efficaces afin de réaliser les objectifs visés dans un échéancier serré.

En se référant aux travaux de Hay et Wincott (1998), Toke (2000) suggère que l'étude de la formation et l'opération des réseaux de politique publique puisse être éclairée par l'approche institutionnelle historique au cas où l'analyse de l'influence des agents autant que les structures auront été prises en considération. Subséquemment, l'auteur à la recherche des facteurs affectant la formation et la transformation des réseaux en indique deux essentiels. Tout d'abord, par une analyse approfondie des discours, Toke se concentre sur l'interaction dynamique entre, d'une part le développement historique des structures cognitives des acteurs et des règles institutionnelles qu'il considère comme des éléments clés qui contribuent à l'explication des conséquences des politiques publiques; d'autre part, l'auteur amplifie l'importance du rôle des agents – ministres et militants –, notamment, qui ne suivent pas nécessairement des interprétations structurées de leurs intérêts. Ensuite, dans le même souffle de Marsh et Smith (2000), mentionnés antérieurement, Toke (2000) accentue le changement au niveau du contexte extérieur – facteurs comme l'économie, la politique et l'information – comme étant une variable de base guidant surtout les transformations des réseaux de politique publique.

Dans le but d'analyser plus en profondeur les différentes phases que les réseaux de politique publique pourraient prendre, Hay et Richards (2000) participent à cette entreprise. Les chercheurs avancent la *strategic relational theory* de la dynamique des réseaux qui s'engage préférentiellement à repenser le concept même. Les chercheurs jugent la présence de sept phases essentielles qui pourraient analyser l'évolution et la transformation des réseaux de politique publique :

Tout d'abord, le *pre-network stage*, où plusieurs consultations pourraient prendre place entre les différents acteurs – étatiques et non étatiques.

Ensuite, le *network formation* un processus dans lequel les principaux traits, caractéristiques et propriétés du réseau sont définis. À cette phase, les auteurs

réaffirment les conclusions tirées dans les travaux de Hay (1995), tout en signalant la présence de trois facteurs essentiels qui sont à base de la formation des réseaux¹⁵.

Puis, les réseaux passent, quant à eux, par le *networking as practice*, avec une série de consultations entre les différents acteurs pour la (re)formation d'un agenda stratégique commun.

Alors, les réseaux pourraient passer à la phase de *network transformation* où une renégociation de l'agenda stratégique, cimentant les différents acteurs dans l'alliance stratégique, aurait lieu. Les auteurs insistent ici sur les relations du pouvoir et la dépendance des ressources entre les différents acteurs, comme étant des éléments importants internes, incarnant ces transformations à travers le temps. À cette étape, les chercheurs indiquent trois facteurs primordiaux impliquant la transformation des réseaux : perceptions des acteurs envers les changements du contexte stratégique (social, politique, culturel et économique); perceptions des acteurs envers la capacité du réseau à poursuivre son agenda stratégique; enfin, perceptions des acteurs au niveau de la réalisation des anciennes politiques et l'accomplissement des objectifs stratégiques. De plus, les auteurs soutiennent que l'apprentissage stratégique est, dans ce cas, la résultante directe de cette étape où le réseau pourrait perdre ou recruter des partenaires à travers des négociations stratégiques. Ce qui pourrait, à son tour, affecter la phase du *networking*.

Après le *networking*, les chercheurs indiquent trois scénarios par lesquels les réseaux pourraient passer :

Primo, le *network failure*, où les acteurs pourraient distinguer l'incapacité du réseau à poursuivre son agenda stratégique et à servir ses objectifs. Cette étape, aux

¹⁵ Facteurs déjà mentionnés dans notre thèse. Ceux-ci ont été cités dans la partie abordant l'étude de Nunan (1999).

yeux des auteurs, existe quand les participants identifient un écart entre les objectifs du réseau et les impacts du réseau.

Secundo, les chercheurs identifient le *network termination*, une étape durant laquelle la durée de vie du réseau se termine à cause de la résolution du problème du secteur de la politique publique par la législation ou l'implantation.

Enfin, vient la phase du *network realignment* où le développement du réseau pourrait prendre une direction différente, toujours à travers la présence des pressures exogènes.

En lien avec ce qui précède, Hay et Richards (2000) proposent une définition originale des réseaux de politique publique signalant leur caractère flexible, changeant et dynamique, qui prend à contre-pied l'ancienne perception statique de l'approche :

Networks are modes of co-ordination of collective action characterized and constituted through the mutual recognition of common or complementary strategic agendas. Networks, within such an account, are strategic alliances forged around a common agenda (however contested, however dynamic) of mutual advantage through collective action (Hay et Richards, 2000: 14).

L'étude de Ouimet et Lemieux (1999) nous semble importante à proposer dans ce contexte. Portant le titre de *Les réseaux de politique publique : un bilan critique et une voie de formalisation*, cette recherche a pour objectif de mettre en perspective le caractère dynamique et évolutif des réseaux de politique publique. Dans leur étude, les chercheurs essaient d'analyser les caractéristiques du réseau en fonction des liens forts et des liens faibles autant que la présence ou l'absence des trous structuraux, qui à leur tour, permettent de bien identifier les positions des différents acteurs étatiques et non étatiques sur le plan de la circulation de l'information et l'exercice du contrôle sur les ressources des acteurs.

En s'inspirant des idées de Granovetter (1973) et de Burt (1992), Ouimet et Lemieux (1999) ont résumé en six points les principaux apports de ces chercheurs¹⁶ :

- 1- Les liens entre les acteurs, quand ils existent, sont forts ou faibles. Les liens forts sont fréquents et proches, alors que les liens faibles sont fréquents sans être proches ou proches sans être fréquents.
- 2- Les liens forts ont tendance à être transitifs. Si A et B ainsi que A et C sont reliés par des liens forts, B et C seront également reliés par un lien fort.
- 3- Les liens faibles sont souvent des ponts entre des sous-réseaux faits de liens forts. De façon générale, ils permettent d'introduire de l'information originale dans ces sous-réseaux où l'information « tourne en rond » et manque pour cela d'originalité.
- 4- Un acteur est d'autant mieux placé dans un réseau qu'il a des contacts, faits de liens forts ou faibles, avec les autres acteurs, le nombre de ses contacts mesurant la grandeur de son capital social.
- 5- Les liens forts, étant donné leur caractère transitif, permettent à un acteur de ne pas être enfermé dans des « trous structuraux », c'est-à-dire dans des positions où il ne peut communiquer avec un autre acteur que par un tiers donné, qui est un connecteur obligé entre le premier et le deuxième acteur.
- 6- Les liens faibles ne peuvent prémunir un acteur contre cette situation, mais lui permettent d'enfermer d'autres acteurs dans des trous structuraux.
(Ouimet et Lemieux, 1999 : 22-23).

¹⁶ Pour plus de détails concernant ce sujet, voir particulièrement Schneider, 1992; Lemieux, 1999, 2000; Ouimet et Lemieux, 1999; Lemieux et Ouimet, 2004.

Selon ces propositions, les auteurs ont proposé la présence de trois types principaux du réseau de politique publique : corporatiste, clientéliste et pluraliste.

Bref, malgré l'importance majeure de l'étude au profit de l'évolution et de la transformation des réseaux de politique publique, certaines critiques à cette tendance affirment qu'il n'existe pas à l'heure actuelle une théorie en matière de formation, d'évolution et de transformation des réseaux de politique publique. Par le fait même, dans notre recherche, nous chercherons à restaurer cette absence, que nous jugeons déplorable. En général, à nos yeux, ces phases ont des influences directes sur les processus de la formulation et de la mise en œuvre des politiques publiques. De surcroît, l'étude de ces transformations au niveau des réseaux de politique publique propose une explication valable des décisions prises à l'égard d'une politique particulière et, précisément, fournit un éclaircissement en fonction des raisons du choix des instruments des politiques publiques durant la phase d'élaboration de ces dernières.

À cette étape de notre thèse, nous désirons présenter les recherches réalisées par le truchement de l'approche des réseaux de politique publique, concernant la question de la politique énergétique canadienne à des fins de protection de l'environnement. Ce qui nous aidera donc à préciser notre projet par rapport à ces études, et contribuera à l'originalité de notre thèse dans ce domaine de recherche.

3.5 L'APPROCHE DES RÉSEAUX DE POLITIQUE PUBLIQUE : Le rôle des intérêts, des idées et des institutions à l'élaboration des politiques énergétiques

Après avoir exposé, dans le chapitre précédent, les différentes approches s'attardant à l'analyse des politiques énergétiques et environnementales canadiennes, nous étudions maintenant la supériorité de l'approche des réseaux de politique

publique par rapport aux autres approches d'analyse. Il importe de souligner que ces dernières attribuent habituellement peu d'importance à l'étude de la variable des intérêts des acteurs dans les processus de l'élaboration des politiques énergétiques et environnementales au Canada.

Comme nous l'avons annoncé, les adhérents de l'approche des réseaux de politique publique soutiennent que ce qui distingue cette approche des autres, c'est notamment son potentiel à expliquer l'interrelation relative entre les idées, les intérêts et les institutions, ce qui à son tour est susceptible de permettre une meilleure compréhension des processus d'élaboration des politiques énergétiques et environnementales canadiennes. En l'occurrence, l'étude de l'ajustement mutuel et graduel entre structure du réseau, dynamisme des acteurs et contexte exogène, explique bien, à leurs yeux, les changements dans ces politiques.

Politique qui reflète suffisamment des conflits approfondis entre les divers acteurs étatiques et non étatiques, la politique énergétique pour la protection de l'environnement, quant aux partisans de l'approche des réseaux, mérite d'être analysée spécifiquement à partir de l'étude des liens et des interactions entre les divers acteurs aussi bien que l'étude de la spécificité des intérêts de ces derniers en tant qu'élément affectant largement les extrants des politiques (volet déjà développé dans le premier chapitre concernant la problématique de la recherche).

Après une recension minutieuse des écrits, nous pourrions soutenir que les études des réseaux de politique publique dans le domaine des politiques de l'énergie et de l'environnement au Canada, demeurent encore actuellement peu explorées. L'objectif de la présente partie est donc de souligner l'originalité de notre thèse à propos de ces études.

3.5.1 L'approche des réseaux et l'élaboration des politiques énergétiques

Les préoccupations des chercheurs pour le sujet des réseaux de politique publique regroupant les différents acteurs étatiques et non étatiques, dans le domaine des politiques énergétiques à des fins environnementales, semblent récentes, et les études réalisées sont malheureusement encore trop peu nombreuses.

Comme nous l'avons déjà mentionné, ce projet de recherche, par le truchement de l'approche des réseaux de politique publique, s'attarde à comprendre et à expliquer l'élaboration des politiques énergétiques, surtout les politiques pétrolières, à des fins de protection de l'environnement, notamment dans le domaine du changement climatique et de la réduction du CO₂ provenant principalement du secteur industriel, le plus grand consommateur de l'énergie. Nous proposons donc d'analyser la phase de formulation de ces politiques, en particulier l'explication de la relation entre les caractéristiques que pourraient prendre un réseau de politique et les types des instruments choisis, notamment dans la phase de la formulation.

Pour ce faire, en consultant les monographies, les études et les banques de données électroniques, spécialement dans l'optique de cette recherche, on n'obtient pas de résultats précis sur ce sujet. Rappelons-le, toute étude des politiques énergétiques et politiques environnementales rencontre des difficultés qui renvoient à la nature abondante et complexe des sources d'énergie et des sources de pollution environnementales. Ainsi, les résultats trouvés nous indiquent la présence de quelques études qui, par le biais de l'approche des réseaux de politique publique, s'attardent à la question de l'élaboration des politiques du management des ressources naturelles canadiennes et des politiques environnementales en général, sans spécifier des sous-domaines particuliers d'étude.

Parmi ces rares exemples, Hessing et Howlett (1997) et Hessing, Howlett et Summerville (2005), dans leur œuvre *Canadian Natural Resource and Environmental Policy*, participent à cette entreprise tout en avançant un chapitre portant le titre *Policy Formulation : Identifying the Canadian Resource and Environmental Policy Subsystem*.

La perspective privilégiée des auteurs est que l'étude des acteurs d'un sous-système aussi bien que l'étude de leurs interactions, à travers l'analyse des structures des communautés et des réseaux de politiques des ressources naturelles et environnementales, permet généralement d'indiquer les nouvelles ou/et radicales options successibles d'être développées. En examinant le caractère spécifique des sous-systèmes de ces politiques, les chercheurs identifient deux groupes d'acteurs fondamentaux dans ces sous-systèmes :

Premièrement, les groupes sociaux qui représentent les acteurs non directement impliqués dans les processus de la formulation des politiques. Ceux-ci regroupent les membres de la communauté, les groupes environnementaux, les médias et les partis politiques ainsi que les représentants des intérêts économiques qui constituent les intérêts de la production et l'utilisation des ressources.

Deuxièmement, les acteurs étatiques qui sont directement impliqués dans le processus de la formulation des politiques, dont les législateurs, les politiciens aux niveaux fédéral et provincial ainsi que les acteurs exécutifs : le cabinet et la bureaucratie.

Par le biais de l'analyse de la présence ou de l'absence des nouvelles idées à l'origine de l'émergence des nouveaux intérêts des acteurs cibles, ainsi que par l'analyse de la présence ou de l'absence des nouveaux acteurs, les auteurs ont conclu à une évolution du sous-système. Le sous-système analysé du management des

ressources naturelles et de l'environnement est passé d'une communauté hégémonique à une autre plus chaotique. Les réseaux ont évolué d'une forme traditionnelle corporatiste ou clientéliste entre gouvernement et industrie vers une forme triadique où les groupes environnementaux sont apparus dans les processus de formulation des politiques comme un troisième acteur. Ces nouvelles transformations ont pour effet de rendre les politiques de ressources et d'environnement plus conflictuelles, car le consensus général traditionnel concernant les éléments essentiels du management des ressources et de l'environnement, s'est transformé actuellement en une diversité de points de vue touchant plutôt la nature des problèmes que le gouvernement devrait résoudre.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons présenté tout d'abord l'évolution de l'approche des réseaux de politique publique ainsi que les différentes écoles de pensée participant à l'élaboration de cette approche. Ceci a contribué à faire ressortir l'originalité de notre thèse doctorale tout en s'attardant aux limites des recherches actuelles sur l'approche des réseaux. De plus, en cernant ces lacunes, nous pourrions signaler la contribution principale de cette recherche.

En général, d'après le débat théorique précédent, nous remarquons que malgré le développement des recherches actuelles sur l'approche des réseaux de politique publique, celles-ci souffrent d'une limite capitale qui devrait être confrontée. De la section précédente concernant la question de la formation et transformation des réseaux de politique publique, nous pourrions retenir le caractère toujours embryonnaire des études s'attardant à cette question de recherche. Le nombre restreint des études qui ont reconnu la nature dynamique des réseaux ouvre une piste vers un domaine de recherche très vierge susceptible d'être étudié.

Les intérêts, unité d'analyse qui est très peu abordée par les différentes approches théoriques, ont été pris en compte par l'approche des réseaux de politique publique. Il importe de mentionner que du fait de la complexité de la politique énergétique et environnementale qui met en jeu les intérêts divers et contradictoires des acteurs, seule l'approche des réseaux permet d'approfondir notre compréhension spécifiquement à l'égard de ce sujet.

Ce qui s'avère valable au niveau de la contribution de cette approche à l'explication et à l'analyse de ce domaine de politique publique, c'est également sa proposition d'étudier l'interaction entre les idées, les intérêts et les institutions en tant qu'unités capitales d'analyse. Toutefois, selon cette recension des écrits, le nombre des recherches qui faisaient appel à l'approche des réseaux à l'analyse de la politique énergétique canadienne à des fins environnementales semble être négligeable.

CHAPITRE IV

Les instruments des politiques publiques

CHAPITRE IV

Les instruments des politiques publiques

Dans le deuxième chapitre de notre recherche, nous avons exposé les études concernant les différentes approches théoriques d'analyse de politiques publiques, autres que celle des réseaux de politique publique, telles l'approche séquentielle, l'approche du choix rationnel, l'approche cognitive et l'approche néo-institutionnaliste. Puis, dans le troisième chapitre, nous avons mis l'accent notamment sur l'approche des réseaux de politique publique. Nous consacrons ce chapitre de notre recherche aux instruments des politiques publiques.

Pour ce faire, dans un premier temps, nous abordons le domaine des instruments des politiques publiques en général. Dans un deuxième temps, nous nous attardons aux recherches consacrées à l'étude des instruments en matière de la politique énergétique canadienne et de la protection de l'environnement. Puis, nous terminerons ce chapitre par les quelques recherches intéressées au rôle de l'approche des réseaux de politique publique dans l'étude des instruments de la politique énergétique et environnementale canadienne.

4.1 Les instruments des politiques publiques

L'étude des instruments des politiques au sein des recherches concernant les politiques publiques date des travaux de Harold Lasswell en 1936. Son œuvre, *Politics: Who Gets What, When, How*, a été une source d'inspiration pour beaucoup de chercheurs qui ont commencé à s'intéresser non seulement à la simple description des instruments, mais aussi à une tentative de classification de ceux-ci, et enfin à étudier la raison derrière l'utilisation et le choix des instruments par le gouvernement.

Pour leur part, O'Toole (2000), Howlett et Ramesh (1995, 2003), s'attardent à l'idée selon laquelle trois générations principales caractérisent l'évolution des recherches concernant la phase de la mise en œuvre des politiques publiques au sein des sciences politiques qui est le courant qui s'est intéressé aux instruments des politiques :

- Depuis les années 1973, la première génération s'est intéressée à mettre plutôt l'accent sur les écarts entre les objectifs visés et les résultats obtenus (Pressman et Wildavsky, 1973; Van Metter et Van Horn, 1975; Bardach, 1977; Mayntz, 1979; Hjern, 1982).
- Durant les années 1980, un autre courant de pensée s'est développé au sein des chercheurs occupés par la mise en œuvre des politiques publiques. Ce groupe de chercheurs s'est consacré surtout au débat de *top-down* (Pressman et Wildavsky, 1984 ; Mazmanian et Sabatier, 1981) vs *bottom-up* en tant qu'approches concernant la phase de la mise en œuvre (Elmore, 1979; Hjern et Porter, 1981; Hull et Hjern, 1983).
- Une troisième génération de chercheurs, qui nous intéresse dans le cadre de ce projet de recherche, s'est lancée vers une analyse approfondie des raisons ou des rationalités qui guident le choix du gouvernement pour un instrument particulier des politiques et le potentiel de leur utilisation (Howlett et Ramesh, 1995, 162-163; 2003 : 185- 196).

Il est pertinent de souligner que, selon la logique de la plupart des chercheurs de la troisième génération, les caractéristiques de la prise des décisions affectent bien la phase de la mise en œuvre; ainsi, pour ce courant, la qualité de la formulation des décisions est reliée à la qualité des outputs des politiques publiques (Aberbach et Rockman, 1992 : 146-151).

À cet égard, Howlett et Ramesh (2003: 194) jugent que « *this renewed emphasis [...] in the 1990s is to study the characteristics of policy instruments and the reasons for their selection by governments, undertaken with the aim of improving the implementation process through the selection of appropriate tools for the job to be done* ». De plus, Howlett (2001a: 414) soutient ceci: « *careful examination of instruments and instruments choices [...] would not only lead to considerable insight into the factors driving the policy process and the characterization of the long- term patterns of public policy-making, but would also allow practitioners to more readily draw lessons from the experiences of others with the use of particular techniques in specific circumstances* ». Dans le même but, O'Toole *et al.* (1998: 571) affirment: « *it has been clear that the design of policy and the selection of appropriate tools are important in determining the extent to which policies as expressed in formal mandates are actually achieved* ».

Un nombre restreint des chercheurs faisaient allusion aux caractéristiques des sous-systèmes ou des réseaux de politique publique comme étant un élément primordial à la détermination des types des instruments choisis (cette partie sera abordée en détail dans la prochaine section de ce chapitre). C'est ainsi que l'étude des réseaux et du management des réseaux retient l'attention de ce groupe de chercheurs. L'intérêt de ce groupe de chercheurs pour ce sujet vient de la reconnaissance de la présence d'une gamme d'acteurs impliqués dans le processus du choix des politiques publiques ainsi que de l'incapacité du gouvernement contemporain d'agir d'une manière autonome sans prendre en considération les contraintes, les préférences et les ressources des acteurs sociaux :

The surge of interest has been fuelled in part by recognition of the complex array of actors involved in policy choices as well as the inability of contemporary government to move unilaterally without incorporating the constraints, preferences and resources of other social actors (Bressers et O'Toole, 1998: 215).

Il convient de souligner que ces instruments des politiques publiques, parfois nommés *policy tools*, *policy instruments* ou *governing instrument* (Howlett et Ramesh, 2003 :

194), pourraient être regroupés, quant à ce groupe de chercheurs, en deux catégories principales : les instruments substantifs et les instruments procéduraux.

Mais il importe de mentionner qu'il serait inutile de discuter des types d'instruments des politiques publiques sans commencer par donner une définition de ceux-ci. Même si beaucoup d'auteurs abordent le sujet des instruments, peu d'entre eux ont tenté de définir le concept. Sans essayer de présenter toutes les définitions d'une manière exhaustive, il s'avère valable à cette étape d'en proposer quelques-unes retenues par le cadre d'analyse de cette thèse doctorale.

Les instruments des politiques publiques, dans leur définition la plus simple, sont mentionnés par Howlett et Ramesh (2003) ainsi :

These are the actual means or devices governments have at their disposal for implementing policies, and among which they must select in formulating policy.

Pour sa part, Bressers (1998), en se référant à l'interprétation d'Ostrom (1986), propose de la façon suivante les instruments des politiques publiques :

Policy instruments can be viewed as various combinations of institutional rules deliberately designed to influence certain actions arenas (Hans et Bressers, 1998: 85).

Dans la même veine, Bressers et O'Toole (1998: 223) présentent les instruments des politiques comme :

The results of choices made for influencing the behaviour, and sometimes the institutional arrangements, of policy targets into the future. In this sense, instrument selection is a form of institutional design.

Pour Salmon (2002), les instruments des politiques publiques se veulent ainsi :

A tool or instrument of public action can be defined as an identifiable method through which collective action is structured to address a public problem (Salmon, 2002: 19).

Une étude intitulée *Le choix des instruments d'intervention*, présentée par Trebilcock *et al.* (1982), s'avère importante à mentionner à cet égard. Selon les auteurs, les diverses réglementations pourraient être regroupées en deux catégories fondamentales, soit la réglementation économique « ancienne » et la réglementation sociale « nouvelle ».

Tout d'abord, les auteurs affirment que bien que la frontière entre les deux catégories soit loin d'être précise, la réglementation économique renvoie généralement au prix, au taux de rendement, à la production, à l'accès et/ou à la sortie du marché.

Ensuite, quand à la réglementation sociale, il s'agit d'une réglementation d'origine plus récente ayant trait aux questions relatives à la santé, la sécurité, la consommation et l'environnement. Ainsi cette catégorie a pour but de contrôler les caractéristiques d'un produit ou d'un service ainsi que la divulgation des informations, d'influer sur les méthodes de production ou sur les conditions entourant la vente ou l'emploi.

À ce stade, l'étude de Lindquist et Sica (1995) représente également une contribution intéressante. Dans leur étude intitulée *Les gouvernements canadiens et la recherche de solution de rechange pour l'exécution et le financement des programmes : une enquête préliminaire*, les auteurs proposent une liste des instruments gouvernementaux. Cette liste, qui est selon les auteurs complète mais non exhaustive, montre que l'éventail des solutions de rechange possible est très large. La notion de solution de rechange pour l'exécution et le financement des programmes, quant aux auteurs, englobe une vaste gamme d'activités et de possibilités qui sont, dans certains cas, connues depuis longtemps, mais qui constituent aussi parfois des innovations plus récentes.

Répartie entre recherche de nouvelles formules de gestion, changements internes et changements externes, la liste avancée par Lindquist et Sica comprend : privatisation, partenariats, stimulants fiscaux, autoréglementation, subventions, prêts/garanties, services communs, fusion de systèmes, commercialisation, sous-traitance, déréglementation,

agences d'exploitation spéciales, services à guichet unique, propriétés du gouvernement exploitées par des entrepreneurs, sociétés de la Couronne, impartition, déconcentration, reréglementation des marchés, corporatisation, regroupement, frais d'utilisation, et enfin philanthropie (Lindquist et Sica, 1995 : 2).

Proposant un bilan intégral des types des instruments des politiques publiques, Howlett (2001a) et Howlett et Ramesh (2003 : 194) présentent ceux-ci dans deux catégories principales :

D'une part, les instruments substantifs sont ceux qui indiquent le degré de l'intervention du gouvernement à la société et, par conséquent, affectent les *outputs* des politiques. Dans une tentative de proposer un continuum de ces types des instruments, Howlett et Ramesh (2003: 195-196) participent à cette entreprise. Ce continuum part des instruments volontaires (*voluntary instruments*), où se trouve une intervention minimale du gouvernement, jusqu'à aller aux instruments obligatoires (*compulsory instruments*) où se trouvent des activités coercitives du gouvernement. Entre ces deux extrémités se trouve une gamme d'instruments mixtes qui indiquent des niveaux différents d'intervention caractérisant la relation entre l'État et les acteurs sociaux. Comme l'avancent Howlett et Ramesh, ce continuum des instruments évolue comme suit : famille et communauté, organisations volontaires, marché privé, information et exhortation, subvention, taxes, réglementations, entreprises publiques, et enfin provision directe.

D'autre part, les instruments procéduraux, selon Howlett et Ramesh, sont un autre type d'instruments utilisés par le gouvernement à des fins de modification du comportement des sous-systèmes ou des réseaux de politique publique, notamment aux processus de l'élaboration des politiques. Dans cette étape, les chercheurs présentent un continuum passant d'une volonté limitée du gouvernement envers les réseaux (*network management*) vers une restructuration plus fondamentale des réseaux. Entre ces deux extrémités se trouve une gamme d'instruments mixtes selon le degré de l'influence du

gouvernement sur les membres, et sur les activités des réseaux où le gouvernement est même impliqué comme un acteur parmi d'autres. Comme le soutiennent Howlett et Ramesh, ce continuum des instruments passe ainsi : création et opération libres des réseaux, management des informations, financement des recherches et des groupes d'intérêts, création des comités consultatifs, et enfin réforme institutionnelle et réorganisation du gouvernement.

4.2 Les réseaux de politique publique et la sélection des instruments des politiques

Trois groupes de chercheurs – qui ne sont pas mutuellement exclusifs – collaborent à l'amélioration de l'approche des réseaux de politique publique. La grande majorité des chercheurs ne s'attardent pas à mettre plutôt l'accent sur deux perspectives essentielles qui demeurent toujours les plus populaires. Tels que déjà mentionné, un groupe de chercheurs, celui de l'école de l'intermédiation des intérêts, s'intéresse à l'analyse du processus d'intermédiation des intérêts entre les acteurs étatiques et les acteurs privés. Deuxièmement, un autre courant, celui de l'école de gouvernance, regroupe les auteurs qui prennent la crise de la gouvernance comme point de départ, tout en analysant le rôle du gouvernement dans un contexte qui se caractérise de plus en plus par une action interorganisationnelle. Troisièmement, peu de chercheurs prônent l'analyse de la mise en œuvre des politiques publiques à travers, d'une part, l'étude de l'impact de la structure des réseaux de politique sur cette phase, et, d'autre part, l'étude du sujet du management et de la manipulation des réseaux interorganisationnels¹. C'est dans cet esprit que Ouimet et Lemieux (1999) critiquent l'approche des réseaux de politique publique, en notant que les spécialistes de cette approche n'ont commencé que récemment à s'intéresser à la relation entre les caractéristiques des réseaux et le contenu des politiques publiques.

¹ Pour cette distinction théorique, consulter en particulier Hanf et O'Toole, 1992 : 178

Comme le notent beaucoup de chercheurs, les notions d'instruments des politiques publiques et de réseaux de politique publique ont joué récemment un rôle important dans le développement théorique du domaine de l'analyse des politiques publiques. Néanmoins, ces concepts ont été traités isolément. Insistant sur le fait même, Hanf et O'Toole (1992), Bressers (1993, 1998), Bressers et O'Toole (1998) et Mandell (2001) assurent que malgré l'importance accordée par les chercheurs en matière de réseaux de politique publique et d'instruments, les idées de base développées dans chaque courant de recherche étaient largement ignorées dans l'autre.

En effet, peu de chercheurs ont cherché à théoriser la relation qui existe entre les caractéristiques que prendrait un réseau de politique et la sélection des instruments dans le processus de la formulation d'une politique publique donnée. Dès lors, la contribution de notre recherche doctorale va se fonder essentiellement sur cette lacune comme point de départ.

L'origine de certains essais de production des typologies bénéfiques à cette entreprise, est attribuée à Salmon (1981, 2002), Doern (1981); Tupper et Doern (1981); Hood (1986), et Linder et Peters (1989). Ces efforts n'ont pas, cependant, fourni des approches bien campées.

Howlett (2002a), et Howlett et Ramesh (1995, 2003) contribuent à cette entreprise. Avec l'indicateur du degré de symétrie entre la communauté et le réseau (l'expansion/contraction dans le nombre des acteurs du sous-système), et l'indicateur du degré de l'isolement du réseau de la communauté (l'adhésion permanente des membres au sous-système qui engendre des nouvelles idées), les chercheurs ont indiqué la nature de chaque sous-système (fermé, ouvert, résistant et contestant). Ceci, pour Howlett et Ramesh, a permis de bien identifier les niveaux de changement dans les politiques (les objectifs de la politique, les types d'instruments de la politique, les caractéristiques du programme ou les composants des instruments). Les chercheurs proposent que pour les

sous-systèmes ouverts où il existe de nouvelles idées et de nouveaux acteurs, les politiques publiques tendent à être changées complètement. Quant aux sous-systèmes fermés où ne se trouvent ni nouvelles idées ni nouveaux acteurs, les changements dans ce cas pourraient exister en matière de composants des instruments en particulier. En cas de sous-systèmes résistants où il existe des nouveaux acteurs mais sans nouvelles idées, les changements pourraient être au niveau des composants des instruments et des caractéristiques des programmes. Enfin, pour les sous-systèmes contestants où il se trouve de nouvelles idées mais sans nouveaux acteurs, les instruments autant que les composants de ceux-ci sont susceptibles d'être changés.

De plus, Howlett et Ramesh (1995, 2003) proposent une typologie de la forme que prendraient les réseaux de politique publique et son influence sur les types d'instruments de politiques publiques. Cette typologie s'appuie sur le degré de la capacité du gouvernement en matière de planification et le degré de complexité du réseau – type et nombre des relations entre le gouvernement et les différents acteurs non étatiques. Tout en dégagant l'influence de ces deux dimensions sur les instruments choisis par le gouvernement : substantifs (le degré de l'intervention du gouvernement) et procéduraux (le degré de manipulation du gouvernement pour les acteurs non étatiques). Selon les conclusions de l'étude des chercheurs, si un niveau élevé de capacité de l'État coexiste avec un sous-système complexe, les instruments substantifs utilisés tendent à être de nature organisationnelle, et les instruments procéduraux sont souvent de type directif. Plus la capacité du gouvernement est limitée devant un sous-système complexe, plus les instruments substantifs utilisés sont *treasury-based*, et plus les instruments procéduraux utilisés tendent à offrir des fonds pour des groupes d'intérêt spécifiques ou à créer des nouveaux groupes afin d'atteindre les besoins désirés. Aussi, plus la capacité du gouvernement est forte devant un sous-système simple, plus les instruments substantifs utilisés pourraient être de type autoritaire, et plus les instruments procéduraux tendent à changer la structure du sous-système à travers l'introduction des nouveaux acteurs ou privilégie des anciens acteurs à travers des moyens autoritaires. Enfin, si la capacité du

gouvernement est faible devant un sous-système simple, les instruments substantifs tendent plutôt d'être de type volontaire, et les instruments procéduraux tendent souvent vers la manipulation des informations.

Pour leur part, Bressers et O'Toole (1998) introduisent une simple typologie basée sur la relation entre le degré de l'interconnexion et de cohésion qui se trouve entre les différents acteurs au sein d'un réseau de politique publique – étatiques et sociaux – et les types des instruments substantifs choisis. Les auteurs adhèrent à quatre conclusions primordiales :

Primo, plus les réseaux se caractérisent par une forte cohésion et une forte interconnexion, plus les instruments choisis sont caractérisés par une absence d'aspect normatif, une provision des ressources additionnelles pour les groupes cibles, la liberté pour les groupes cibles d'être pour ou contre l'application des instruments, la proportionnalité entre le comportement des acteurs cibles et la réaction prévue du gouvernement, des arrangements bilatéraux ou multilatéraux et une implantation effectuée par les *policy-makers* ou par des organisations affiliées.

Secundo, plus les réseaux se caractérisent par une forte cohésion avec une faible interconnexion, plus les instruments choisis sont caractérisés par une absence d'aspect normatif, une provision des ressources additionnelles pour les groupes cibles, la liberté pour les groupes cibles pour être pour ou contre l'application des instruments, la proportionnalité, l'absence des arrangements bilatéraux et l'implémentation effectuée par les *policy-makers* ou par des organisations intermédiaires.

Ensuite, plus les réseaux sont caractérisés par une faible cohésion et une faible interconnexion, plus les instruments choisis se caractérisent par un aspect normatif, un retrait des ressources des groupes cibles, une capacité limitée des groupes cibles à être pour ou contre l'application des instruments, une absence de proportionnalité et une

implantation à travers des acteurs autres que les *policy-makers* et les organisations affiliées.

Enfin, plus les réseaux sont caractérisés par une faible cohésion et une forte interconnexion, plus les instruments choisis se caractérisent par un aspect normatif, un aspect individuel qui caractérise les instruments fournis, une absence de liberté des groupes cibles, un retrait limité des ressources, la proportionnalité, plus des arrangements bi ou multilatéraux, l'implantation sera accomplie par les *policy-makers* ou par les organisations affiliées.

Dans la même veine, Montpetit (2003) s'attarde à examiner la relation existant entre les caractéristiques que les réseaux de politique publique pourraient prendre et le choix des instruments des politiques publiques. À cet égard, le chercheur se concentre essentiellement sur l'effet de la configuration des réseaux – la présence ou l'absence des critères de cohésion et d'interconnexion entre les acteurs – sur le degré de la performance de la formulation des politiques publiques. Pour ce faire, l'auteur avance trois critères primordiaux mesurant le degré de la performance de l'élaboration des politiques. Premièrement, la sélection des instruments de la politique doit viser des changements significatifs au niveau de la manœuvre de la politique (*intrusiveness factor*). Deuxièmement, ces changements doivent viser une large gamme de pratiques de la politique (*comprehensiveness factor*). Troisièmement, la profitabilité du secteur de la politique (*economic sensitivity factor*).

Dans une approche plus inclusive, Howlett (2001a) procure une typologie de la configuration que prendraient les réseaux de politique publique – la présence ou l'absence de nouveaux acteurs ou des nouvelles idées – et son influence sur le choix des instruments procéduraux, tout en tenant compte de l'impact du contexte externe du réseau de politique publique sur ce choix. Dans la même veine que Woodside (1986), Hood (1986) et Linder et Peters (1989), Howlett (2001a) soutient la présence d'une multitude

de facteurs externes affectant la sélection des instruments des politiques publiques. Dès lors, il introduit les changements du contexte exogène : politiques, économiques, culturels et technologiques, comme étant des éléments clés favorisant le choix de certains instruments de politique publique et empêchant le choix de certains autres. Ce qui à son tour pourrait identifier le degré de stabilité ou de changement des politiques publiques.

Résumons. Cette section abordant la relation entre les réseaux de politique publique et la sélection des instruments des politiques, nous dévoile la contemporanéité de ce sujet. Nous pourrions retenir de cette section de notre recherche que les chercheurs de l'approche des réseaux de politique publique n'ont commencé que récemment à s'intéresser à cette relation existant entre les caractéristiques que pourrait prendre un réseau de politique, et les types des instruments des politiques publiques choisis.

4.3 L'approche des réseaux et le choix des instruments des politiques énergétiques

Le but principal de cette recherche étant de comprendre et d'expliquer les caractéristiques des réseaux de politique publique en tant que variable expliquant le choix des types des instruments des politiques énergétiques à des fins de protection de l'environnement, nous jugeons important de nous attarder dans cette partie de notre recherche aux études faisant constat de cette relation.

Nous l'avons dit, la contemporanéité du sujet examinant la relation entre les politiques énergétiques, surtout les politiques pétrolières et les politiques environnementales, notamment le changement climatique et la réduction du CO₂, d'origine industrielle, explique le nombre modeste d'études relevant de ce domaine. Qui plus est, en essayant de combiner des mots clés plus spécifiques qui regroupent approche des réseaux de politique publique, politiques pétrolières, politiques du changement climatique d'origine industriel, et instruments des politiques publiques, les résultats

trouvés soutiennent le caractère toujours embryonnaire de ce domaine d'étude. Nous désirons donc présenter les rares recherches utilisant d'autres approches d'analyse que l'approche des réseaux, dans le but d'étudier les instruments choisis au Canada pour réaliser les objectifs de la politique énergétique dans le domaine du changement climatique provenant surtout du secteur industriel.

Soulignons qu'il y a presque un consensus général dans les conclusions des recherches canadiennes récentes, abordant le thème du choix des instruments des politiques énergétiques et environnementales, que les systèmes traditionnels basés notamment sur la réglementation-surveillance obligatoire ne semblent plus susceptibles de répondre aux défis des nouvelles orientations de la protection environnementale, surtout d'origine énergétique :

In environmental policy, by the end of the 1980s, [...] this produced a hegemonic set of ideas which counter-posed 'command and control' to 'market mechanisms'. The basic elements of these policy prescriptions are familiar to most dealing with environmental policy – the use of environmental cost-benefit analysis as a method, fiscal policy as the central policy domain alongside measures to create markets directly (as in emissions trading) and the emergence of 'voluntary approaches' (Paterson, 2005:2).

Pour Parson (2001), ces instruments traditionnels à court terme n'inspirent pas l'innovation en plus d'être coûteux à réaliser. Dans la même veine, Harrison (2001) présente ces instruments comme étant économiquement inefficaces et administrativement lourds. En ce sens, beaucoup de recherches s'emploient à étudier des nouveaux instruments, plus efficaces à la réalisation des objectifs visés. Malgré les préoccupations accrues des chercheurs à l'appui de ces nouvelles mesures, ces dernières demeurent de nos jours peu explorées.

Commençons par quelques réflexions historiques au sujet du choix des types des instruments des politiques de protection environnementale, y compris celles d'origine énergétique provenant surtout du secteur industriel.

Dans son étude historique intitulée *Policy Instruments and Implementation Styles : The Evolution of Instrument Choice in Canadian Environmental Policy*, Howlett (2002b) segmente l'évolution des politiques en question en trois phases essentielles.

Primo, l'ère du *Pre-Regulatory Private Common-law*. Jusqu'aux années 1960, les préoccupations canadiennes au sujet de la protection de l'environnement, selon Howlett, mettent les dégâts provenant du secteur industriel privé au centre de leur intérêt plutôt que ceux engendrés par l'action gouvernementale. Après l'extension de l'industrialisation, notamment pendant la Seconde Guerre mondiale, le régime des lois privées pour le contrôle environnemental a prouvé son échec à traiter les dommages environnementaux à grande échelle.

En l'occurrence, une deuxième ère, principalement nommée *Public-law Era*, s'est développée. À cette époque, les régimes réglementaires environnementaux, comme ceux sociaux et économiques, se sont transformés de lois coutumières vers des droits publics. Toutefois, l'auteur avance que ces deux ères, depuis les années 1960 jusqu'aux années 1990, témoignent de la dominance des intérêts industriels qui représentaient des véritables contraintes face aux réglementations. Par conséquent, la mise en œuvre des politiques environnementales canadiennes prenait la forme des négociations fermées entre le gouvernement et les intérêts des affaires au sujet des standards environnementaux, leur mise en œuvre ainsi que le niveau de la conformité prévu au niveau des acteurs collectifs.

Depuis 1990, on assiste à une nouvelle vague de changement au niveau des instruments des politiques environnementales, surtout d'origine énergétique. Plusieurs recherches s'y attardent, entre autres : Langer, 1989; McKittrick, 1997; VanNijnatten, 1998; Gibson et Lynes, 1998; Canada & The World Backgrounder, 2000; Meadowcroft, 2000; Verwij, 2003; Lee et Abbot, 2003; Boyd, 2003 : 87-93; Logsdon, 2004; Paterson, 2005. Pour ces chercheurs, à la suite de la croissance des problèmes écologiques et de

l'intérêt public pour l'environnement et la qualité de vie, le gouvernement canadien était invité à produire des nouveaux instruments autant substantifs que procéduraux. Les instruments substantifs se sont transformés en des incitations financières basées sur le marché ainsi que sur les taxes. En outre, beaucoup d'efforts se sont orientés vers la promotion de l'autorégulation de l'industrie, surtout à travers une variété d'arrangements coopératifs et volontaires.

Pour les instruments procéduraux, Howlett (2002b), parmi les quelques chercheurs qui s'attachent à l'étude des instruments procéduraux en matière des politiques canadiennes de ressources et d'environnement, aborde les consultations formelles regroupant des acteurs multiples qui devraient remplacer la simple relation bilatérale entre gouvernement et industrie. L'auteur met en parallèle les traités intergouvernementaux et les accords-cadres en tant qu'instruments procéduraux capitaux au traitement des questions énergétiques et environnementales.

Certains chercheurs contribuent aux études de ces nouvelles mesures et instruments des politiques environnementales, surtout d'origine énergétique.

Harrison (2001), dans son étude intitulée *Volontarisme et gouvernance environnementale*, analyse les avantages théoriques liés à l'approche volontaire – approche basée sur l'encouragement, la reconnaissance et la récompense –, comparée à l'approche réglementaire – approche basée sur la honte et la punition –, tant du point de vue gouvernemental que de celui des entreprises. L'auteur examine ainsi les intérêts des pays industrialisés, dont le Canada, pour les méthodes volontaristes comme l'étiquetage écologique, les ententes informelles, les codes de conduite non obligatoire. Au Canada, ces tendances, aux yeux du chercheur, s'accompagnent d'un flou progressif des frontières entre le gouvernement et les acteurs sociaux. De ce fait, le gouvernement fédéral canadien semble dans ces domaines se comporter comme un acteur parmi d'autres.

Dans le même esprit de Lee et Abbot (2003), qui accentuent le consensus des littératures au sujet de l'importance de l'implication du public aux processus décisionnels environnementaux, Dorsey et McDaniels (2001) s'attachent à ce sujet. Les auteurs, dans leur ouvrage appelé *L'implication des citoyens en environnement : attentes élevées et résultats incertains*, étudient l'évolution de l'implication directe des citoyens canadiens par l'intermédiaire de processus consultatifs. Pour les auteurs, la réduction de l'intervention du gouvernement ainsi que la croissance du rôle des entreprises et de la société civile en matière de management de l'environnement, sont des raisons bien fortes pour ouvrir la porte devant une intervention accrue des citoyens à l'égard de ces politiques. Mais l'essentiel à cette étape, selon les auteurs, est de bien choisir autant les cibles que les modes d'action, afin d'assurer des processus plus justes et plus efficaces.

Par le biais de l'approche comparative d'analyse entre le Canada et d'autres pays, quelques chercheurs étudient les mesures et les instruments des politiques énergétiques et environnementales. Citons entre autres : Moffet (1994), Chung *et al.* (1997), Eppel (1999), Meek (2001-2002). Du fait qu'ils sont plus spécifiques à l'étude de notre sujet de recherche, certains exemples nous paraissent d'autant plus importants.

Pour sa part, Van Kooten (2003) collabore à cette entreprise par une étude portant le titre *Smoke and Mirrors : The Kyoto Protocol and Beyond*. Par le biais d'une analyse comparative, l'auteur aborde les mesures adoptées au Canada, au Japon et aux Pays-Bas, aux fins de réduction du CO₂ d'origine énergétique, afin de relever les défis de l'engagement au protocole de Kyoto. Au Canada, le chercheur conclut que les initiatives volontaires et les crédits d'exportation des sources propres d'énergies semblent être des moyens privilégiés; cependant, la pratique atteste le contraire. Dans ce cas, les firmes et les individus vont encourir des coûts s'ils souhaitent accomplir ce qui est désirable. En outre, l'auteur accuse le manque de transparence des programmes réalisés au Canada, qui devraient être remplacés par d'autres favorisant la confiance aux processus prises pour la réduction du GES.

Jaccard et Montgomery (1996) proposent un travail titré *Costs of Reducing Green House Gas Emissions in USA and Canada*. Dans le même esprit, Jaccard *et al.* (2002 :175-198) présentent leur étude, *The Cost of Climate Policy*. Par le biais comparatif, les auteurs concluent la présence de trois catégories essentielles des mesures pour des fins du changement climatique, qui sont susceptibles d'être adoptées.

D'abord, des mesures de réduction qui contrôlent les émissions des GES ou améliorent les processus de cette réduction.

Deuxièmement, les auteurs soutiennent la présence des mesures adaptatives qui ont comme rôle de réduire les conséquences et les dommages résultant du changement climatique.

Enfin, les chercheurs jugent importante l'utilisation des mesures informationnelles qui contiennent les recherches scientifiques concernant les processus du changement climatique et celles s'attachant au développement des nouvelles technologies énergétiques.

Étude qui nous paraît également intéressante, *The Diffusion of New Environmental Policy Instruments* est présentée par Tews, Busch et Jörgens (2003). Les chercheurs, en analysant les instruments des politiques environnementales d'origine énergétiques dans les pays de l'OCDE, dont le Canada, ainsi que les pays de l'Europe de l'Est et de l'Europe Centrale, jugent la présence des nouveaux instruments adoptés par ces pays concernant ce domaine. Les instruments en question regroupent ceux basés sur les mécanismes du marché, d'autres volontaires et ceux informationnels.

La recherche étudie les étiquetages écologiques, les taxes d'énergie ou de carbone, les programmes des politiques environnementales nationales ou les stratégies du développement durable et les réglementations au sujet de l'accès gratuit aux informations

environnementales. Par le biais de l'analyse comparative de ces pays, – en s'inspirant surtout des idées de Gray (1973, 1994); Rose (1991, 1993); Bennett (1991); Dolowitz & Marsh (1996, 2000); Stone (1999), Kern (2000); Kern, Jörgens & Jänicke (2001); Evans & Davies (1999) –, les auteurs avancent trois facteurs capitaux qui guident le choix des instruments : le dynamisme du système international, ensuite, les tendances (politiques, sociales, économiques et institutionnelles) du pays à adopter des mesures des politiques environnementales innovatrices, et enfin les caractéristiques spécifiques aux instruments choisis.

Nous jugeons important à cette étape de nous arrêter à la contribution de l'approche des réseaux de politique publique à l'étude des instruments de la politique énergétique et environnementale canadienne.

Dans un chapitre de leur œuvre, Hessing et Howlett (1997) et Hessing, Howlett et Summerville (2005) présentent un exemple intéressant à ce sujet. Les auteurs avancent une typologie de la forme que les réseaux de politique publique pourraient prendre et son influence sur les types choisis des instruments des politiques de ressources naturelles et environnementales. Cette typologie s'appuie sur le degré de la capacité du gouvernement en matière de manipulation des acteurs sociaux et du degré de complexité du réseau – type et nombre des relations entre le gouvernement et les différents acteurs non étatiques. Tout en dégagant l'influence de ces deux dimensions sur les instruments substantifs – le degré de l'intervention du gouvernement – choisis par le gouvernement, le chercheur avance la suite.

Si un niveau élevé de la capacité de l'État coexiste avec un sous-système complexe, les instruments substantifs utilisés tendent d'être de nature *market or subsidy instruments*. Plus la capacité du gouvernement est limitée devant un sous-système complexe, plus les instruments substantifs utilisés sont de nature *regulatory or information instruments*. Aussi, plus la capacité du gouvernement est forte devant un sous-système simple, plus les

instruments substantifs pourraient être de type direct provision instruments. Enfin, si la capacité du gouvernement est faible devant un sous-système simple, les instruments substantifs tendent plutôt à être de type *voluntary, community or family-based instruments*.

Après l'analyse des politiques des ressources naturelles et celles environnementales, les chercheurs concluent que les instruments traditionnels préférés pour la mise en œuvre de ces politiques tendent d'être de nature bureaucratique plutôt que d'avoir une nature basée sur le marché. Par contre, les auteurs affirment que depuis peu, l'accent est mis surtout sur des instruments basés sur le marché, comme par exemple les crédits de la pollution. C'est ainsi qu'une approche de conformité entre le gouvernement et le secteur industriel, selon les auteurs, prenait place. Par les subventions gouvernementales, ce secteur pourrait faire face aux normes régulatrices. Du fait même, les auteurs présentent la mise en œuvre de ce domaine des politiques publiques en tant que processus de négociation entre gouvernement et secteur industriel.

D'après les auteurs, historiquement, les réglementations en matière des ressources et d'environnement étaient largement générées au profit des activités d'affaires plutôt qu'au profit de la conservation des ressources et de la protection de l'environnement. Conclusion générale, la protection de l'environnement semble céder la place à celle de l'exploitation des ressources, tout au long de l'histoire du Canada.

En outre, Howlett (2001b) favorise la thèse selon laquelle les gouvernements peuvent tenter de contrôler les processus de changement ou de la stabilisation par l'utilisation d'instruments qui peuvent affecter la gamme des idées et des acteurs intervenant dans les délibérations menant à l'élaboration des politiques. En l'occurrence, l'auteur propose une typologie des configurations que prendraient les réseaux de politique publique selon la présence ou l'absence de nouveaux acteurs ou des nouvelles idées, tout en analysant l'influence de cette typologie sur le choix des instruments procéduraux qui sont

susceptibles d'accélérer, de freiner ou plutôt de canaliser ces tendances. À ses yeux, la réduction du rôle de l'autorité de l'État se traduit par un recours aux processus consultatifs dans l'élaboration des politiques environnementales et au volontarisme dans la mise en œuvre des programmes. C'est ainsi que les politiques traditionnelles coercitives ont été remplacées par d'autres qui favorisent les méthodes indirectes et les recours procéduriers.

Selon cet auteur, certains facteurs au contexte externe des réseaux des politiques sont également à l'origine des changements rapides et profonds des politiques environnementales. Il s'attarde ainsi à l'analyse du contexte exogène dans lequel se déroulent les politiques publiques. Ces dernières, d'après l'auteur, sont considérées comme la réponse d'un système aux modifications de leur environnement externe. Pour Howlett, les politiques publiques ne sont pas donc strictement la résultante de l'action rationnelle des acteurs impliqués, mais plutôt le produit de l'interaction entre les différents acteurs et leur contexte exogène. Ces facteurs sont l'internationalisation des actions environnementales, les crises écologiques, la mondialisation, les restructurations et les changements sociaux et politiques au Canada. Toutefois, l'auteur avance que les choix offerts aux promoteurs des politiques canadiennes au profit de l'écologie se délimitent principalement à altérer ou à tenter d'altérer le rythme du changement plutôt que de toucher à sa substance fondamentale.

À partir de la section précédente, nous pourrions conclure que l'étude des réseaux de politique publique dans le domaine des instruments des politiques canadiennes de l'énergie et de l'environnement, demeure encore peu développée. Ainsi, l'objectif principal de notre recherche est d'étudier et de comprendre le rôle de l'approche des réseaux de politique dans l'analyse de ce domaine de politique publique en particulier.

Conclusion :

Dans ce chapitre de notre thèse, nous avons abordé le sujet des instruments des politiques publiques dans leur ensemble, et leurs applications dans le domaine de politiques énergétiques canadiennes en particulier.

Le recensement des écrits témoigne du nombre restreint des recherches qui feraient la liaison entre les caractéristiques des réseaux de politique publique et les types des instruments des politiques énergétiques, surtout celle du pétrole, à des fins de protection de l'environnement, notamment le changement climatique d'origine industrielle. Ce qui amène à souligner l'importance de notre présente thèse dont l'objectif est de faire ressortir la relation entre la forme qu'un réseau de politique publique pourrait prendre, tel le Conseil canadien de l'énergie, et le choix des types des instruments de politiques énergétiques canadiennes à des fins environnementales.

CHAPITRE V

Cadre d'analyse et méthodologie de la recherche

CHAPITRE V

Cadre d'analyse et méthodologie de la recherche

Dans le premier chapitre, nous avons abordé le sujet et la problématique de notre recherche et proposé un questionnement de départ que nous estimons primordial pour l'orientation de cette étude. Puis, dans le deuxième chapitre, nous avons dressé un bilan de la recherche en fonction des politiques énergétiques et de la protection de l'environnement au Canada. Dans ce chapitre, nous avons exposé les études concernant les différentes approches théoriques d'analyse des politiques, autres que celle des réseaux de politique publique, telles l'approche séquentielle, l'approche du choix rationnel, l'approche cognitive et l'approche néo-institutionnaliste. Ensuite, dans le troisième chapitre, nous avons mis l'accent exclusivement sur l'approche des réseaux de politique publique. Enfin, nous avons consacré le quatrième chapitre de notre recherche aux instruments des politiques publiques. Peu d'études s'attardent à la problématique de notre recherche par le truchement de l'approche des réseaux de politique publique.

Il importe à présent d'exposer autant le cadre d'analyse que la méthodologie favorisés dans ce projet de recherche. Tout d'abord, nous présenterons le cadre d'analyse et les questions retenus dans cette thèse doctorale. Ensuite, nous avancerons la partie méthodologique de l'étude tout en abordant la stratégie de recherche, la collecte et l'analyse de données, ainsi que les critères de validité reliés à une recherche qualitative et spécialement en une étude de cas.

5.1 Cadre d'analyse et questions de la recherche

D'après le débat théorique présenté dans les deuxième, troisième et quatrième chapitres de notre recherche, nous pourrions retenir les avantages de l'approche des réseaux de politique publique par rapport aux autres approches d'analyse. Notre recherche s'appliquera donc à montrer que l'approche est pertinente et innovatrice pour répondre au questionnement suscité par cette étude. Comme nous l'avons déjà mentionné, cette recherche vise à comprendre et à expliquer l'élaboration des politiques énergétiques canadiennes à des fins de protection de l'environnement. Nous voulons donc analyser la phase de formulation de ces politiques, en particulier l'explication de la relation entre les caractéristiques d'un réseau de politique publique, et les types des instruments choisis, notamment dans la phase de la formulation. En fait, l'approche des réseaux se distingue notamment par son potentiel à expliquer l'interrelation relative entre idées, intérêts et institutions, ce qui à son tour est susceptible de permettre une meilleure compréhension des processus de l'élaboration des politiques publiques. Ainsi, le fait de recourir à l'approche des réseaux de politique publique comme cadre d'analyse nous permet d'approcher autrement le sujet étudié en tentant de comprendre et d'expliquer non seulement les interactions entre les différents acteurs cibles, mais aussi le dynamisme et l'évolution de ces relations dans leur durée, comme étant des déterminants primordiaux en matière de sélection des instruments des politiques énergétiques et environnementales canadiennes, en particulier dans le processus de formulation de celles-ci.

Rappelons-le, la question générale de cette recherche est : Comment les phases évolutives de la formation d'un réseau de politique, en l'occurrence le CCE, mènent à des caractéristiques particulières à ce réseau; et comment celles-ci déterminent-elles les types des instruments de politique publique choisis, particulièrement ceux de la récente orientation des politiques énergétiques canadiennes à des fins environnementales, élaborée en 1993?

Il s'avère important maintenant de faire ressortir la pertinence de l'approche des réseaux de politique publique favorisée comme cadre d'analyse dans ce projet de recherche. En faisant ressortir ceux-ci, dans un premier temps, nous entendons mettre l'accent sur les raisons du choix de cette approche dans notre cadre d'analyse des politiques publiques étudiées. En outre, dans un deuxième temps, nous entendons faire ressortir l'importance de l'approche des réseaux de politique publique, au traitement et à la réponse de la question principale proposée dans notre recherche.

Certains facteurs principaux accentuent, selon nous, la pertinence de l'approche des réseaux de politiques publiques par rapport aux autres approches concernant le traitement du sujet de notre recherche. Ces facteurs sont à la base de notre choix pour cette approche en tant que cadre d'analyse. Ces facteurs pourraient être résumés comme suit :

- L'approche des réseaux de politiques publiques, quant à nous, propose une explication approfondie des modes d'interactions complexes entre l'État et les acteurs sociaux. Ainsi, quant à la politique énergétique canadienne, politique qui se caractérise surtout par la présence d'une multitude d'acteurs ayant des intérêts conflictuels, l'approche des réseaux est susceptible, dans ce cas, de mesurer, de qualifier et de préciser cette complexité relationnelle entre les acteurs tout au long des processus de formulation des politiques. En outre, celle-ci pourrait également décrire, expliquer et étudier la relation entre ces modes d'interactions entre les différents acteurs et les extrants des politiques énergétiques;
- Ainsi, par rapport à ce dernier point, l'approche des réseaux de politiques publiques représente un nouvel éclairage en fonction de l'analyse des politiques énergétiques canadiennes, tout en introduisant l'élément de la spécificité des intérêts des acteurs qui a pour effet de teinter l'impact de

ceux-ci dans les processus de la formulation des politiques, et par là même le contenu de ces dernières.

- En étudiant les modes d'interaction entre les différents acteurs – étatiques et non étatiques – impliqués dans l'élaboration des politiques énergétiques canadiennes, l'approche des réseaux se différencie surtout des autres en étudiant les idées et les intérêts des acteurs engagés, tout en faisant ressortir l'influence des facteurs structurels sur ceux-ci.

- Élément qui nous intéresse beaucoup dans notre cadre de recherche, l'approche des réseaux de politiques publique se particularise surtout en étudiant l'ajustement mutuel et graduel entre le dynamisme des acteurs, la structure du réseau et le contexte exogène. Et par là même, cette approche met l'accent sur l'impact de l'évolution et du dynamisme stratégique existant entre ces éléments sur la sélection des instruments des politiques énergétiques.

Subséquent, il convient de noter que l'approche des réseaux de politiques publiques constitue, nous semble-t-il, un outil d'analyse fécond au niveau de la proposition des réponses pertinentes à la question principale de notre thèse.

En général, d'après le débat théorique précédent sur l'approche des réseaux de politique publique, nous pourrions retenir que les recherches concernant cette approche souffrent de deux limites capitales qui devraient être confrontées.

Tout d'abord, de la section concernant la question de la formation et transformation des réseaux de politique publique, nous pourrions retenir le caractère toujours embryonnaire des études s'attardant à cette question de recherche. Le

nombre restreint des études qui ont reconnu la nature dynamique des réseaux ouvre une piste vers un domaine de recherche très vierge susceptible d'être découvert.

Ensuite, la section abordant la relation entre les réseaux de politique publique et la sélection des instruments des politiques, nous dévoile également la négligence de ce sujet par la majorité des chercheurs de l'approche des réseaux de politique publique. Nous pourrions retenir de cette section de notre recherche que ces chercheurs n'ont commencé que récemment à s'intéresser à cette relation existant entre les caractéristiques que pourrait prendre un réseau de politique, et le type des instruments des politiques publiques choisis.

Bref, en dépit du développement constaté dans les recherches concernant l'approche des réseaux de politique publique, celles-ci font face à certaines limites et à certaines ambiguïtés qui devraient être confrontées. De surcroît, nous nous y attaquons avec un questionnement en trois niveaux (voir Annexe III, Annexe V).

Il s'avère important à cette étape de présenter les unités d'analyses retenues dans le cadre d'analyse de cette recherche. Après le recensement des écrits, notre recherche pourrait retenir trois variables principales qui s'influencent mutuellement. Ces variables sont l'agent, la structure et le contexte exogène du réseau de politique publique qui pourraient être considérés comme déterminants importants pour le choix des instruments des politiques publiques. Le premier niveau de notre questionnement (phase de pré-réseau, de formation et du recrutement) met plutôt l'accent sur la relation mutuelle entre les variables de l'agent et de la structure. Le deuxième niveau de notre questionnement (phase de réseautage et du choix des instruments) met en perspective la relation mutuelle existant entre les variables de la structure du réseau et les instruments des politiques. Enfin, le troisième niveau de notre questionnement (phase de la transformation) étudie la relation mutuelle entre le contexte externe du réseau et la variable de l'agent.

Tableau (1)
Variables de l'analyse et questionnement

Variables de l'analyse	Phase de l'analyse	Questionnement de La recherche	Questions posées aux membres du réseau de CCE (Questionnaire)
Agent/ Structure	Pré-réseau / formation et recrutement	<p>1-Comment les réseaux se forment-ils, en l'occurrence le CCE?</p> <p>2-Quels sont les facteurs affectant la formation d'un réseau de politique publique, en l'occurrence le CCE?</p> <p>3-Quels sont les mécanismes et les critères de recrutement utilisés par les différents acteurs du CCE?</p>	<p>-Quand et comment votre association a-t-elle joint le CCE?</p> <p>-Pourquoi avez-vous joint le Conseil canadien de l'énergie?</p> <p>-Quels sont les principaux critères et mécanismes de recrutement des membres du CCE?</p>
Structure/ Instruments des politiques	Réseautage / Choix des instruments	<p>4-Quelles sont les principales caractéristiques du réseau, tel le CCE, en matière de la circulation des informations et de l'exercice du contrôle sur les ressources des acteurs?</p> <p>5-Quel type d'instruments de politique publique – substantifs et procéduraux – résulte-t-il de cette configuration de réseau, tel le CCE?</p>	<p>-Quelles sont les principales caractéristiques du CCE en matière de la circulation des informations et l'exercice du contrôle entre les membres?</p> <p>-Quels types des instruments/ outils/ mécanismes/ mesures sont formulés par le CCE afin de s'opposer aux problèmes environnementaux d'origine énergétique?</p> <p>A-Des instruments substantifs : le niveau d'implication du gouvernement dans les activités</p>

			B-Instruments procéduraux: le niveau de manipulation de l'État pour le CCE
Contexte exogène/ Agent	Transformation	6-Dans quelle mesure les accords internationaux, bilatéraux et nationaux entre les membres du réseau et son contexte externe constituent-ils une source de nouvelles idées et de nouveaux intérêts réagissant à la transformation du réseau, tel le CCE? 7-Dans quelle mesure la relation entre les acteurs du réseau national et ceux d'autres réseaux internationaux constitue-t-elle une source de nouvelles idées et de nouveaux intérêts réagissant à la transformation du réseau, tel le CCE?	-Dans quelle mesure les accords internationaux et nationaux (ex : Rio en 1992 et Kyoto en 1997, etc.) constituent-ils une source de changement de vos idées et de vos intérêts? -Dans quelle mesure la relation entre les acteurs du CCE et ceux internationaux du Conseil mondial de l'énergie constitue-t-elle une source de changement de vos idées et de vos intérêts?

Premier niveau : Ce niveau de questionnement s'attarde surtout aux deux phases essentielles durant l'évolution du réseau de politique publique, celle de pré-réseau (*pre-network stage*) et celle de la phase de formation et du recrutement :

Dans cette partie de notre thèse, nous répondons à une question majeure encore peu traitée dans les recherches sur l'approche des réseaux de politique publique. Il s'agit d'analyser les conditions, les processus et les facteurs affectant les phases de pré-réseau (*pre-network*), de la formation et du recrutement d'un réseau, tel le CCE.

1- Comment les réseaux se forment-ils, en l'occurrence le CCE?

Cette question est interprétée dans notre questionnaire, en posant la sous-question suivante aux membres du CCE : **Quand et comment votre association a-t-elle joint le CCE?**

Comme nous l'avons déjà expliqué dans la partie du recensement des écrits, Hay et Richards (2000) sont parmi les rares auteurs qui ont participé à cette entreprise. Les auteurs accentuent les facteurs formels en tant que raison principale affectant la phase de pré-réseau.

Notre étude cherche ainsi, selon les réponses des membres du CCE, à comprendre et à étudier l'importance des facteurs formels et informels affectant cette étape d'évolution du réseau du CCE.

2- Quels sont les facteurs affectant la formation d'un réseau de politique publique, en l'occurrence le CCE?

Cette question est interprétée dans notre questionnaire, en posant la sous-question suivante aux membres du CCE : **Pourquoi avez-vous joint le Conseil canadien de l'énergie?**

À cette étape de notre recherche, nous étudions quelques indicateurs que certains chercheurs, mentionnés dans notre recensement des écrits, jugent primordiaux comme facteurs affectant la formation d'un réseau de politique publique. Hay et Richards (2000), Nunan (1999) ont confirmé la présence de trois facteurs capitaux, mentionnés par Hay (1995), qui sont à la base de la formation des réseaux de politique publique. Ces facteurs comprennent :

- A- le potentiel de l'avantage mutuel à travers l'action collective;
- B- le potentiel d'augmenter les capacités stratégiques d'organismes participants en mettant en commun les ressources stratégiques;
- C- l'établissement des conditions de la faisabilité des réseaux de politique qui pourraient inclure les mécanismes de communication, le partage des normes et des valeurs aussi bien que l'échange des ressources et la délégation de la souveraineté.

À ce stade, les pourcentages de réponses des membres qui sont répartis sur trois réponses essentielles : oui, non et pas exactement, contribuent à l'analyse de cette question. Par ailleurs, la répartition d'importance des variables choisies par les membres du CCE qui ont répondu par Oui représente un atout pour l'analyse.

Qui plus est, l'analyse de la répartition sectorielle d'importance des raisons de la formation du réseau du CCE est susceptible également d'améliorer notre compréhension de cette phase de l'évolution d'un réseau. L'option (Autres) dans les réponses qui devraient être choisies par les membres du CCE, nous ouvre également une piste prometteuse afin d'avancer d'autres raisons contribuant à la phase de formation du réseau.

3- Quels sont les mécanismes et les critères de recrutement utilisés par les différents acteurs du CCE?

Dans notre questionnaire, la sous-question suivante est posée aux membres du CCE : **Quels sont les principaux critères et mécanismes de recrutement des membres du CCE?**

De façon générale, dans cette section descriptive de notre recherche, nous essayons de connaître le point de vue des membres concernant les critères ainsi que les méthodes de recrutement utilisés et qui ont conduit à leur adhésion au réseau du CCE.

Essentiel à mentionner, dans cette partie de notre recherche les première et troisième sous-questions posées au membres du CCE, qui pourrait mener à des développements de la part des interviewés, mènent effectivement à des réponses qui ont comme effet de compléter la partie empirique de notre thèse qui porte notamment sur les phases de pré-réseau, de la formation et du recrutement du réseau.

Deuxième niveau : Ce niveau concerne la phase de réseautage ou réticulation (*networking*) du réseau de politique publique et le choix des instruments des politiques publiques:

Cette partie de notre recherche tente de proposer des réponses valables aux questions du deuxième niveau de notre questionnaire. Ce niveau concerne la phase de réseautage *networking* du réseau de politique publique. Deux questions capitales sont posées:

4- Quelles sont les principales caractéristiques du réseau, tel le CCE, en matière de la circulation des informations et de l'exercice du contrôle sur les ressources des acteurs?

Dans notre questionnaire, la sous-question suivante est posée aux membres du CCE : **Quelles sont les principales caractéristiques du CCE en matière de la circulation des informations et l'exercice du contrôle entre les membres?**

Notre recensement des écrits affirme la présence des deux tendances littéraires qui campent la préoccupation des chercheurs au sein de l'approche des réseaux de politique publique en matière des caractéristiques des réseaux de politique publique. La littérature traditionnelle prône une perspective selon laquelle les réseaux de politique publique sont des structures, particulièrement, statiques, invariantes et denses. À l'opposé, une tendance récente présente les réseaux de politique publique en tant que structures plus flexibles, variables, dynamiques et adaptatives dans un contexte qui se caractérise principalement par l'instabilité et la contingence.

Il est indispensable présentement d'avancer la définition des réseaux de politique publique retenue dans ce cadre de recherche. Nous exposons donc la définition de Hay et Richards (2000). En fait, les auteurs proposent une définition originale des réseaux de politique publique signalant leur caractère flexible, changeant et dynamique, qui contredit l'ancienne perception statique, invariant et dense des réseaux :

Networks are modes of co-ordination of collective action characterized and constituted through the mutual recognition of common or complementary strategic agendas. Networks, within such an account, are strategic alliances forged around a common agenda (however contested, however dynamic) of mutual advantage through collective action (Hay et Richards, 2000: 14).

De la sorte, nous désirons étudier les changements et les transformations internes du réseau, tel le CCE. Nous nous intéressons ainsi à analyser dans un premier temps l'évolution du nombre des membres dans sa durée, ce qui nous permettra d'étudier et de comprendre le potentiel des nouveaux membres à s'adhérer au réseau ainsi que l'évolution des idées et des intérêts des membres. Dans un deuxième temps, nous dressons un bilan concernant les relations effectives entre les différents membres dans des processus concrets, soit la formulation des instruments des politiques énergétiques canadiennes à des fins environnementales de 1993 à présent.

Tout d'abord, en analysant notamment la variable du **nombre** des membres ayant adhéré au réseau du CCE en 1993 par rapport à l'année 2005, l'étude de Howlett (2002) est indispensable à retenir. Comme nous l'avons déjà mentionné dans le chapitre du recensement des écrits, selon Howlett (2002), le nombre des membres dans un sous-système particulier pourrait être évalué en fonction de deux indicateurs essentiels. Le premier indicateur, c'est le degré d'expansion ou de contraction d'un sous-système qui indique le potentiel des nouveaux membres à se déplacer de la communauté vers le réseau. Le deuxième indicateur c'est le degré de continuation des membres dans un sous-système particulier, ce qui indique le degré d'isolement du réseau par rapport à la communauté, ce qui à son tour représente un facteur significatif au niveau du déplacement des nouvelles idées de la communauté vers le réseau.

Tableau (2)

Degré de symétrie et de l'isolement d'un réseau de politique publique

		Nouvelles idées (degré de l'isolement)	
		Oui	Non
Nouveaux acteurs (degré de symétrie)	Oui	Expansion / Ouverture	Expansion / Isolement
	Non	Contraction / Ouverture	Contraction / Isolement

Dans cette section de notre recherche, deux indicateurs essentiels sont utilisés afin de quantifier les données qualitatives tirées des réponses des membres du CCE. Les indicateurs en question sont : le pourcentage du changement du nombre des membres

du CCE en 2005 par rapport à l'original en 1993; et le pourcentage des membres originaux (en 1993) qui ont continué par rapport au nombre final (en 2005)¹.

Puis, notre recherche étudie **les relations** existant entre les membres du réseau du CCE. Question nous semble-t-il centrale, notre recherche devrait permettre d'examiner comment les caractéristiques du réseau de politiques énergétiques, celles du CCE, affectent le choix des instruments des politiques résultant de la nouvelle orientation des politiques énergétiques canadiennes à des fins environnementales, de 1993 à nos jours. Il est d'ailleurs nécessaire de détailler la structure du réseau de politique énergétique, le CCE, en liens forts et liens faibles autant que la présence ou l'absence de trous structuraux, afin de tenter de donner une évaluation des positions plus ou moins avantageuses des acteurs en matière du choix des instruments de cette politique.

Consciente de la lacune existant dans la recherche actuelle sur l'approche des réseaux de politique publique, nous souhaitons contribuer à cette entreprise. Cette lacune est liée à la question de la proposition d'une typologie configurant les relations possibles entre les caractéristiques qu'un sous-système de politique publique pourrait prendre et le choix des types d'instruments – substantifs et procéduraux – des politiques publiques. Dans le but de combler cette omission afin de collaborer au développement de cette approche, nous nous inspirons des travaux de Ouimet et Lemieux (1999). Ces auteurs soulignent qu'il ne s'agit que d'une première

¹ Le pourcentage du changement du nombre des membres du CCE en 2005 par rapport à l'original en 1993 = nombre de membres en 2005 – nombre de membres en 1993 / nombre de membres en 1993 multiplié par 100.

Le pourcentage des membres originaux (en 1993) qui ont continué par rapport au nombre final (en 2005) = nombre de membres originaux qui ont continué / nombre de membres en 2005 multiplié par 100.

approximation, susceptible d'être améliorée, en particulier par la formalisation de réseaux concrets, établis à partir de données empiriques.

Au contraire des chercheurs qui prônent l'utilisation des techniques quantitatives d'analyse structurale des réseaux (analyse formelle), nous nous intéressons à cette analyse par le biais notamment de l'analyse qualitative. Notre but à cette étape-ci est de décrire le réseau de politique afin de tirer des conclusions concernant les caractéristiques que le réseau pourrait prendre en tant que facteurs affectant les choix des types des instruments de politiques publiques dans la phase de la formulation de celles-ci.

Afin de réaliser cet objectif, deux facteurs primordiaux sont considérés : la circulation de l'information et l'exercice du contrôle sur les ressources des acteurs. Dès lors, l'analyse des caractéristiques du réseau en fonction des liens forts et des liens faibles autant que la présence ou l'absence des trous structuraux, nous permettent de bien identifier les positions des différents acteurs, étatiques et non étatiques : associations, corporations, etc., sur le plan de l'information et du contrôle, qui à leur tour, nous semble-t-il, constituent des facteurs affectant bien les types des instruments des politiques publiques choisis.

Nous nous inspirons des idées de Ouimet et Lemieux (1999), qui ont décrit en six points principaux les caractéristiques de la relation existant entre les différents membres d'un réseau de politique publique.

- 1- Les liens entre les acteurs, quand ils existent, sont forts ou faibles. Les liens forts sont fréquents et proches, alors que les liens faibles sont fréquents sans être proches ou proches sans être fréquents.

- 2- Les liens forts ont tendance à être transitifs. Si A et B ainsi que A et C sont reliés par des liens forts, B et C seront également reliés par un lien fort.
- 3- Les liens faibles sont souvent des ponts entre des sous-réseaux faits de liens forts. De façon générale, ils permettent d'introduire de l'information originale dans ces sous-réseaux où l'information « tourne en rond » et manque pour cela d'originalité.
- 4- Un acteur est d'autant mieux placé dans un réseau qu'il a des contacts, faits de liens forts ou faibles, avec les autres acteurs, le nombre de ses contacts mesurant la grandeur de son capital social.
- 5- Les liens forts, étant donné leur caractère transitif, permettent à un acteur de ne pas être enfermé dans des « trous structuraux », c'est-à-dire dans des positions où il ne peut communiquer avec un autre acteur que par un tiers donné, qui est un connecteur obligé entre le premier et le deuxième acteur.
- 6- Les liens faibles ne peuvent prémunir un acteur contre cette situation, mais ils lui permettent d'enfermer d'autres acteurs dans des trous structuraux.
(Ouimet et Lemieux, 1999 : 22-23).

C'est dans cette optique que nous souhaitons contribuer à l'approche des réseaux de politique publique, tout en analysant les positions des différents acteurs, selon les règles identifiées d'après ces propositions et en indiquant le type principal du réseau du CCE: corporatiste, clientéliste ou pluraliste. Ce qui pourrait nous aider à bien cerner les caractéristiques du réseau.

5- Quel type d'instruments de politique publique – substantifs et procéduraux – résulte-t-il de cette configuration de réseau, tel le CCE?

Cette question est abordée dans notre questionnaire, par le biais de la sous-question suivante posée aux membres du CCE :

Quels types des instruments/ outils/ mécanismes/ mesures sont formulés par le CCE afin de s'opposer aux problèmes environnementaux d'origine énergétique?

A- Des instruments substantifs : le niveau d'implication du gouvernement dans les activités

- Instruments volontaires: implication minimale de l'État
- Instruments obligatoire : implication très ferme de l'État
- Instruments mixtes

B- Instruments procéduraux: le niveau de manipulation de l'État pour le CCE

- 1- Management du réseau: faible manipulation
 - A- Réseau (CCE) autocréation et opération
 - B- Gestion des informations et de la distribution
- 2- Restructuration du réseau: forte manipulation

Réforme institutionnelle et réorganisation du gouvernement pour le CCE
- 3- Instruments mixtes
 - A- Financement des recherches et des groupes d'intérêt
 - B- Création/ accès aux comités consultatifs

Étape fondamentale de ce projet, une fois terminée la description des caractéristiques que le réseau de politique publique pourrait prendre, notre tâche majeure est d'identifier les types des instruments de politiques publiques choisis dans

la phase de la formulation de celles-ci. À cet égard, nous nous inspirons de la typologie présentée par Howlett et Ramesh (2003). En effet, le fait de prendre en considération cette étude comme cadre d'analyse favorisé dans notre présente recherche renvoie à deux raisons principales.

Tout d'abord, il est incontestable que, de plus en plus, nous nous rendons compte de l'étendue de la gamme d'instruments de politiques publiques utilisés, ce qui pourra expliquer la rareté des études qui ont un caractère englobant pour tous types des instruments. Ainsi, l'étude de Howlett et Ramesh (2003), étude assez inclusive par rapport aux autres, nous paraît capitale dans ce contexte.

Qui plus est, comme le but principal de cette recherche est d'étudier la relation existante entre les caractéristiques d'un réseau de politique publique et les types des instruments de politiques choisis, les études de Howlett (2001a) et Howlett et Ramesh (2003) seront davantage indiquées dans ce but. Pour une réalisation plus ponctuelle de notre objectif de recherche, il s'avère important de détailler les instruments de politiques publiques en deux principaux groupes. Tout d'abord, les instruments substantifs, ceux qui indiquent le degré de l'intervention du gouvernement à la société. Ensuite, les instruments procéduraux qui sont un autre type d'instruments utilisés par le gouvernement à des fins de modification du comportement des sous-systèmes ou des réseaux de politique publique, notamment aux processus de l'élaboration des politiques.

Rappelons-le : d'une part, dans une tentative de proposer un continuum des instruments substantifs, Howlett (2001a) et Howlett et Ramesh (2003: 195-196) participent à cette entreprise. Ce continuum part des instruments volontaires (*voluntary instruments*), où se trouve une intervention minimale du gouvernement, jusqu'à aller aux instruments obligatoires (*compulsory instruments*) où se trouvent des activités coercitives du gouvernement. Entre ces deux extrémités se trouve une

gamme d'instruments mixtes qui indiquent des niveaux différents d'intervention caractérisant la relation entre l'État et les acteurs sociaux. Comme l'avancent Howlett et Ramesh, ce continuum des instruments évolue comme suit : famille et communauté, organisations volontaires, marché privé, information et exhortation, subvention, taxes, réglementations, entreprises publiques, et enfin provision directe.

D'autre part, afin de résumer les instruments procéduraux, Howlett et Ramesh présentent un continuum passant d'une volonté limitée du gouvernement envers les réseaux (*network management*) vers une restructuration plus fondamentale des réseaux. Entre ces deux extrémités se trouve une gamme d'instruments mixtes selon le degré de l'influence du gouvernement sur les membres, et sur les activités des réseaux où le gouvernement est même impliqué comme un acteur parmi d'autres. Comme le soutiennent Howlett et Ramesh, ce continuum des instruments passe ainsi : création et opération libres des réseaux, management des informations, financement des recherches et des groupes d'intérêts, création des comités consultatifs, et enfin réforme institutionnelle et réorganisation du gouvernement.

Dans le cadre d'analyse de cette recherche, nous retenons donc la définition des instruments des politiques publiques avancée par Howlett et Ramesh (2003). Selon ces auteurs les instruments des politiques publiques se veulent :

These are the actual means or devices governments have at their disposal for implementing policies, and among which they must select in formulating policy.

Troisième niveau: Ce niveau porte sur les facteurs qui mènent à la transformation du réseau de politique publique :

Après avoir terminé l'analyse de la phase de réseautage ou réticulation (*networking*) du réseau de politique publique, nous nous attardons à étudier les raisons capitales qui pourraient contribuer aux changements significatifs au niveau

des opérations et de la structure du réseau. De cette façon, l'étude de cette phase nous permet non seulement d'accentuer le contexte endogène – l'agent et la structure – comme étant unités fondamentales d'analyse retenues dans cette thèse, mais aussi d'amplifier plutôt l'importance du contexte exogène qui pourrait introduire des nouveaux éléments dynamiques au sein même du réseau.

En fait, notre recensement des écrits soutient que c'est à travers un processus d'apprentissage stratégique que le réseau de politique publique pourrait s'affecter et affecter son environnement externe. Il s'agit d'un processus où le réseau pourrait perdre ou recruter des partenaires qui affectent à leur tour les idées et les intérêts du réseau même. Deux éléments clés, selon ce recensement des écrits, paraissent capitaux à retenir dans cette entreprise. Premièrement, la relation existant entre les membres d'un réseau et les autres acteurs nationaux et internationaux externes concernés. Deuxièmement, la relation existant entre les membres du réseau et les membres des autres réseaux nationaux et internationaux s'intéressant à l'élaboration de la même politique publique et qui ont une influence directe sur la (re)formulation de l'agenda stratégique du réseau.

Nous avons exposé également que selon Toke et Marsh (2003) et Marsh et Smith (2000), deux approches épistémiques différentes pourraient camper notre compréhension de la relation existant entre un réseau de politique publique et son contexte externe. D'un côté, se trouvent les positivistes, qui prônent une simple explication d'un réseau et son contexte exogène, sans se soucier de proposer des bases théoriques expliquant comment les variables s'affectent mutuellement (relation dialectique/itérative). D'un autre côté, le paradigme des réalistes soutient que certaines relations entre les phénomènes sociaux ne sont pas directement observables. Dans ce sens, la relation existant entre un réseau de politique publique et son contexte externe pourrait être étudiée en fonction d'un médiateur qui est la compréhension des acteurs eux-mêmes de ce contexte.

D'après ce débat théorique, nous avons donc étudié et compris la relation mutuelle (itérative) entre le CCE et son contexte exogène, tout en essayant de mettre plutôt l'accent sur la compréhension des acteurs eux-mêmes de ce contexte. Au-delà d'une simple description du contexte externe, nous tentons de discerner la relation entre les différents acteurs d'un réseau de politique publique, ceux du CCE, et les autres acteurs appartenant à la communauté internationale et nationale qui ont une influence directe sur l'agenda stratégique du réseau même et, dès lors, sur le choix des instruments des politiques résultant de la nouvelle orientation des politiques énergétiques canadiennes à des fins environnementales, de 1993 à nos jours. Ainsi, notre objectif dans cette section est de présenter le réseau de politique publique, tel le CCE, en tant que produit direct des ces facteurs en matière de temps.

Deux questions capitales sont posées aux membres du CCE :

6- Dans quelle mesure les accords internationaux, bilatéraux et nationaux entre les membres du réseau et son contexte externe constituent-ils une source de nouvelles idées et de nouveaux intérêts réagissant à la transformation du réseau, tel le CCE?

7- Dans quelle mesure la relation entre les acteurs du réseau national et ceux d'autres réseaux internationaux constitue-t-elle une source de nouvelles idées et de nouveaux intérêts réagissant à la transformation du réseau, tel le CCE?

Nous nous attardons ainsi au nombre restreint des études qui ont reconnu la nature dynamique des réseaux. D'après notre recensement des écrits, Hay et Richards (2000) sont parmi les rares auteurs qui ont participé à analyser plus en profondeur la phase de la transformation des réseaux. Les chercheurs indiquent trois facteurs primordiaux assistant à la transformation des réseaux : les perceptions des acteurs envers les changements du contexte stratégique (social, politique, culturel et économique); les

perceptions des acteurs envers le succès ou l'échec du réseau à poursuivre son agenda stratégique; enfin, les perceptions des acteurs au niveau de la réalisation des anciennes politiques et l'accomplissement des objectifs stratégiques.

En se basant sur ces mêmes éléments, deux questions capitales sont posées durant nos entrevues aux membres du CCE :

1- Dans quelle mesure les accords internationaux et nationaux (ex : Rio en 1992 et Kyoto en 1997, etc.) constituent-ils une source de changement de vos idées et de vos intérêts?

- Changement concernant vos perceptions envers le contexte stratégique externe (social, politique, culturel et économique)

Oui	Non	Pas exactement
-----	-----	----------------
- Changement concernant vos perceptions envers le succès ou l'échec du CCE à poursuivre son agenda stratégique

Oui	Non	Pas exactement
-----	-----	----------------
- Changements concernant vos perceptions au niveau de la réalisation des anciennes politiques et l'accomplissement des objectifs stratégiques.

Oui	Non	Pas exactement
-----	-----	----------------
- Autres :

2- Dans quelle mesure la relation entre les acteurs du CCE et ceux internationaux du Conseil mondial de l'énergie constitue-t-elle une source de changement de vos idées et de vos intérêts?

- Changement concernant vos perceptions envers le contexte stratégique externe (social, politique, culturel et économique)

Oui	Non	Pas exactement
-----	-----	----------------
- Changement concernant vos perceptions envers le succès ou l'échec du CCE à poursuivre son agenda stratégique

Oui	Non	Pas exactement
-----	-----	----------------
- Changements concernant vos perceptions au niveau de la réalisation des anciennes politiques et l'accomplissement des objectifs stratégiques.

	Oui	Non	Pas exactement
- Autres :			

À ce stade, les pourcentages de réponses des membres qui sont répartis sur trois réponses essentielles : oui, non et pas exactement, nous aident dans l'analyse de cette question. Par ailleurs, l'analyse de la répartition d'importance des variables choisies par les membres du CCE qui ont répondu par Oui, est susceptible d'améliorer notre compréhension de cette phase de l'évolution d'un réseau.

De plus, l'option (Autres) dans les réponses qui devraient être choisies par les membres du CCE, appuie la présence d'autres éléments intéressants à l'étude et à l'explication de la phase de transformation du réseau.

Résumons. La recherche actuelle sur l'approche de réseaux de politique publique fait face à certaines lacunes. De surcroît, nous nous y attaquons avec un questionnaire en trois niveaux. Le premier niveau concerne l'interrogation sur les différentes phases de pré-réseau, de formation et de recrutement du réseau. Le deuxième niveau concerne l'interrogation sur la relation existant entre les caractéristiques que pourrait prendre le réseau de politique, et le type des instruments des politiques publiques choisis. Le troisième niveau accentue plutôt la phase de la transformation des réseaux de politique publique. De la sorte, ces trois niveaux d'interrogation pourraient offrir, nous semble-t-il, des occasions d'analyses susceptibles d'améliorer cette approche. Ainsi, notre recherche tente non seulement de comprendre une politique particulière, soit la politique énergétique canadienne à des fins environnementales élaborée depuis 1993, mais aussi de contribuer au développement de l'approche des réseaux de politique publique.

Bref, pour répondre à ces questions, il importe présentement de préciser la méthodologie retenue dans le cadre de cette thèse.

5.2 Méthodologie de la recherche

Dans le premier chapitre, nous avons exposé le sujet et la problématique de notre recherche. Cette problématique dévoile qu'à peu près 90 % des émissions de GES au Canada proviennent de la consommation de combustibles fossiles. Dans l'ensemble, le secteur de l'industrie représente le plus grand consommateur de l'énergie par rapport aux autres secteurs. Face à cette situation, la politique énergétique canadienne, depuis 1993, se dirige vers de nouvelles orientations qui prônent surtout le développement énergétique durable. Un développement énergétique durable met donc le Canada au défi d'examiner les options actuelles concernant les instruments des politiques énergétiques du pays, qui devaient refléter des nouvelles tendances plus responsables de l'environnement et garantir que les générations futures profiteront d'un avenir énergétique aussi sûr. Selon l'essor de la notion du développement durable et à la suite de la ratification du protocole de Kyoto, les efforts canadiens se sont donc multipliés à des fins de réduction des émissions, notamment le CO₂, d'origine énergétique, résultant surtout du secteur industriel, le grand consommateur de l'énergie parmi les autres secteurs. Toutefois, la situation témoigne de la présence de problèmes sérieux qui représentent des contraintes face aux choix des instruments des politiques énergétiques. L'émergence de ces problèmes renvoie au conflit des intérêts existant au niveau d'une multitude d'acteurs, étatiques et non étatiques, engagés dans le processus de formulation des politiques énergétiques canadiennes provenant des secteurs variés : énergétique, environnemental et industriel. Le Conseil canadien de l'énergie (CCE) représente alors l'étude de cas dans cette thèse (les raisons selon lesquelles nous avons retenu le CCE comme étude de cas favorisée dans cette thèse ont été présenté en profondeur dans le premier chapitre).

À partir de cette problématique, nous formulons la question générale suivante:
Comment les phases évolutives de la formation d'un réseau de politique, en

l'occurrence le CCE, mènent à des caractéristiques particulières à ce réseau et comment celles-ci déterminent-elles les types d'instruments de politique publique choisis, notamment ceux de la récente orientation des politiques énergétiques canadiennes à des fins environnementales, élaborée en 1993?

De la sorte, le but principal de cette recherche est de comprendre et d'expliquer l'élaboration des politiques énergétiques, surtout les politiques pétrolières, à des fins de protection de l'environnement, notamment dans le domaine du changement climatique et de la réduction du CO₂ provenant principalement du secteur industriel, le plus grand consommateur de l'énergie. Nous proposons ainsi d'analyser la phase de formulation de ces politiques, en particulier l'explication de la relation entre les caractéristiques d'un réseau de politique publique, tel le CCE, et les types des instruments choisis.

Dans le deuxième chapitre, nous avons dressé un bilan des différentes approches théoriques d'analyse des politiques énergétiques à des fins environnementales, autres que celle des réseaux de politique publique, telles l'approche séquentielle, l'approche du choix rationnel, l'approche cognitive et l'approche néo-institutionnaliste. Ensuite, dans le troisième chapitre nous avons mis l'accent exclusivement sur l'approche des réseaux de politique publique. Enfin, nous avons consacré le quatrième chapitre de notre recherche aux instruments des politiques publiques. Notre recherche a signalé l'originalité de notre thème abordé. Nous avons soutenu également que l'approche des réseaux de politique est l'approche la plus appropriée à la réalisation du but de cette recherche. Ainsi, le fait de recourir à l'approche des réseaux de politique publique comme cadre d'analyse nous permettra donc d'éclairer différemment le sujet étudié en essayant de comprendre et d'expliquer non seulement les interactions entre les différents acteurs cibles, mais aussi le dynamisme et l'évolution de ces relations dans leur durée, comme étant des déterminants primordiaux en matière de

sélection des instruments des politiques publiques, notamment dans le processus de formulation de celles-ci.

Subséquentement, différentes techniques, nous semble-t-il, sont nécessaires à la quête d'informations concernant les questionnements de notre recherche doctorale. La collecte de données en matière des réseaux de politique publique, leurs formation, évolution et transformation aussi bien que la relation entre les caractéristiques des réseaux et le choix des instruments des politiques, et l'étude du contexte externe stratégique de ces processus, peut être réalisée au moyen de deux sources primordiales d'informations. En raison de la complexité des variables et des relations entre les variables étudiées, notre recherche dépend des entrevues comme source principale d'information dans le but de trouver des réponses satisfaisantes aux questionnements posés. Dans ce cas, les données documentaires sont une source complémentaire à notre première technique de collecte de données.

Pour ce faire, nous recourons aux entrevues avec des questions structurées ou fermées et certaines questions semi-structurées avec les différents acteurs du réseau de CCE (voir Annexe V). Ainsi, à travers cette méthodologie de recherche, nous tentons non seulement de comprendre et d'expliquer l'élaboration de la politique énergétique canadienne à des fins environnementales, mais aussi de contribuer au développement de l'approche des réseaux de politique publique.

Dans la première partie de ce chapitre, nous avons identifié le cadre d'analyse de notre recherche. Certaines questions y ont été soulevées dans le but de bien développer les différentes parties de notre questionnement de départ. À cet égard, il est donc apparu important de consacrer cette partie à la méthodologie de notre thèse. Tout d'abord, nous exposerons la stratégie de recherche. Puis, nous nous attarderons à la collecte et à l'analyse des données. Enfin, il s'avèrera indispensable de signaler les

critères de validité reliés à une recherche qualitative, et en particulier ceux d'une étude de cas.

5.2.1 La stratégie de recherche

Comme l'indique notre cadre théorique par le truchement de l'approche des réseaux de politique publique, l'étude de l'évolution des relations et des interactions entre les différents acteurs – étatiques et non étatiques – au sein du réseau représente une pièce fondamentale pour la compréhension des processus de l'élaboration des politiques publiques et, en particulier, pour l'explication du choix des instruments des politiques. Le cadre théorique postule d'ailleurs que le contexte dans lequel se déroule ces processus, est un élément qui mérite d'être étudié, du fait qu'il constitue soit des facteurs d'occasion, soit des contraintes face aux intérêts des acteurs, lié au processus d'élaboration des politiques et aux types des instruments choisis. Consciente de la complexité des variables étudiées, notre recherche est de type qualitatif. Comme l'indique Gillham (2000 : 11), cinq caractéristiques primordiales des méthodes qualitatives représentent un puissant argument pour leur utilisation. Ces méthodes permettent aux chercheurs :

- a- De découvrir des situations très peu connues en essayant de les analyser en profondeur.
- b- D'explorer les complexités qui dépassent la portée des approches plus contrôlées.
- c- Investir les groupes et les organisations afin de découvrir ce qu'il s'y passe concrètement.

- d- De voir le cas de l'intérieur/ extérieur : le voir à travers la perspective des membres impliqués.
- e- De réaliser des recherches portant sur les processus et menant aux résultats.

L'approche des réseaux de politique publique est le cadre théorique favorisé dans cette thèse. De la sorte, une étude de cas concernant un réseau formé dans le domaine des politiques publiques étudiées est la stratégie appropriée dans cette recherche. Notre intérêt particulier pour l'analyse d'une action publique assez complexe telle la politique énergétique canadienne, en particulier la nouvelle orientation de ces politiques en 1993 à des fins de protection de l'environnement, nous permet de justifier le choix de cette stratégie de recherche.

Pour Yin (2003 : 13), une étude de cas pourrait être définie comme étant un processus d'enquête empirique portant sur un phénomène contemporain à l'intérieur de son contexte réel, spécifiquement, quand les limites entre le phénomène et son contexte ne sont pas évidentes. De plus, comme il est couramment perçu, l'essence d'une étude de cas, ou la tendance centrale parmi tous les types d'étude de cas, est qu'elle essaie d'illuminer une décision ou un ensemble de décisions, la raison pour lesquelles elles ont été mises en œuvre et avec quels résultats (Yin, 2003 : 12).

Les raisons pour lesquelles nous nous attardons ici à une étude de cas pourraient être résumées comme suit :

Tout d'abord, cette méthode de recherche se particularise par l'explication des liens de causalité dans les interventions de vie réelle en décrivant le vrai contexte et en déterminant les caractéristiques des événements contemporains. De plus, une étude de cas est utile pour traiter des questions contemporaines. Enfin, elle permet de

répondre au comment et au pourquoi des événements contemporains, a priori ceux sur lesquels l'investigateur possède peu de contrôle (Yin, 2003 : 1-15; Gillham, 2000 :101-102).

Par ailleurs, intéressée par l'étude de l'évolution des relations et des interactions entre les différents acteurs au sein du réseau concernant l'élaboration des politiques énergétiques, notre recherche s'attarde à l'étude de cas, vu qu'elle constitue une stratégie de recherche distincte dans la compréhension des stratégies des acteurs participant à ces décisions et les raisons de leur succès ou de leur échec (Yin, 2003). Pour ce faire, cette recherche se consacre essentiellement à l'étude du Conseil canadien de l'énergie (CCE), qui représente un réseau central regroupant des organismes étatiques et non étatiques du secteur de l'énergie, de l'environnement et de l'industrie.

5.2.2 La collecte et l'analyse des données

Différentes techniques, nous semble-t-il, sont essentielles à la quête d'informations concernant les questionnements de notre recherche doctorale. La collecte des données en matière des réseaux de politique publique, leur formation, évolution et transformation aussi bien que la relation entre les caractéristiques des réseaux et le choix des instruments des politiques, et l'étude du contexte externe stratégique de ces processus, peuvent être obtenues au moyen de deux sources primordiales d'informations.

5.2.2.1 Les données documentaires

En raison de la complexité des variables et des relations entre les variables étudiées, notre recherche dépend des entrevues comme source principale d'information dans le but de trouver des réponses satisfaisantes aux questionnements

posés. Dans ce cas, les données documentaires sont une source complémentaire à notre première technique de collecte de données.

Une première série de documents, qui nous semble prometteuse, est celle du Conseil canadien de l'énergie. De nombreux dossiers, très variés, sur le rôle du conseil dans l'élaboration et l'amélioration des politiques énergétiques, et sur le contexte et les événements reliés à l'évolution de ces politiques, sont disponibles. Notre étude bénéficiera, de même, des différents exercices de consultations entre les divers membres du conseil concernant les directions des politiques énergétiques, spécifiquement à des fins de protection de l'environnement. L'analyse minutieuse du déroulement de ces consultations a pour but d'aider notre recherche à bien cerner les caractéristiques du réseau. Celles-ci sont analysées sur le plan de la circulation de l'information et sur le plan de l'exercice du contrôle entre les différents acteurs publics et privés. En outre, l'examen des mémoires et des énoncés de politiques présentés par les divers acteurs représente évidemment une méthode favorisée pour déboucher sur les types des instruments des politiques choisis par les acteurs.

Un deuxième groupe de documents d'archives s'avère valable aux fins de notre recherche. Celui-ci est constitué de documents relatifs aux accords internationaux et nationaux, lois et règlements, textes de lois ou de projets de loi aussi bien que les documents produits par les ministères comme les rapports et les plans d'action ministériels, surtout ceux de Ressources naturelles Canada et ceux d'Environnement Canada.

Nous devons mentionner à cette étape la présence de deux raisons fondamentales qui pourraient souligner les limites concernant le choix de ces données documentaires. Tout d'abord, selon notre enquête du terrain, il paraît que les informations portant sur le CCE sont d'ordre très confidentiel, ce qui fait en sorte que l'accès à tous les documents du conseil est relativement limité. Dans ce cas, nous

avons confié la tâche du choix des documents au président du CCE, le Dr. Murray Stewart, qui nous a fourni les documents nécessaires selon nos questions posées durant les différentes entrevues. Par contre, une recension systématique de tous les documents du CCE concernant notre problématique de recherche a été établie par le biais d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe personnels pour le site web des membres du Conseil mondial de l'énergie².

Une des limites des sources documentaires tient également au fait qu'elles sont arrêtées dans le temps, même si certaines d'entre elles incluent des données récentes. À elles seules elles ne permettent pas toujours d'obtenir toute l'information requise dans l'analyse d'une politique (Lemieux, 2002 : 149). Ce qui nous incite à recourir à une autre source d'information, celle des entrevues.

5.2.2.2 Les entrevues

Lemieux (2002 : 151) note que l'entrevue se prête à une grande flexibilité, elle permet de [...] ré-interroger les répondants pour obtenir de nouvelles données ou des données supplémentaires. Tel que déjà mentionné, notre recherche dépend des entrevues comme technique principale de collecte de données. Pour ce faire, nous avons recouru aux entrevues structurées et semi-structurées (voir Annexe V). Il s'agit des entrevues durant lesquelles nous nous servons des groupes de questions et des réponses fermées formés dans notre cadre d'analyse. De plus, nous avons ajouté d'autres questions au fur et à mesure de la discussion, tout en incitant les répondants à interpréter des idées qu'ils jugent importantes. En effet, notre intention à cet égard est d'orienter nos entrevues vers les membres du Conseil canadien de l'énergie, de tous les secteurs : énergétique, industriel et environnemental, qui constituent, à nos yeux,

² À cet égard, nous avons contacté le président du comité national égyptien au sein du réseau du Conseil mondial de l'énergie (CME) qui nous a fourni son nom d'utilisateur et son mot de passe afin d'avoir accès au site web des membres. Ce contact a été établi à la suite de notre participation au comité national égyptien du CME, commission des jeunes, de juillet 2000 à juillet 2002.

une source d'information fort utile pour l'atteinte des fins de cette étude de doctorat. Concernant le nombre des membres qui ont été interviewés, nous pourrions constater la présence de 18 membres au total (2 membres gouvernementaux au niveau fédéral, 12 membres du secteur de l'énergie, 2 membres du secteur industriel et 2 membres du secteur de l'environnement). De plus, pour les informations concernant le CCE en particulier, 4 membres du comité d'administration et du comité exécutif du CCE ont été interviewés (voir Annexe IV). À cet égard, le choix des membres du CCE était systémique. Il s'agit des entrevues établies avec tous les présidents et les dirigeants des différentes associations, membres du CCE, impliquées dans l'élaboration de la politique énergétique canadienne à des fins environnementales depuis 1993. En fait, notre première entrevue était avec le président du CCE, le Dr. Murray Stewart. Durant cette rencontre, une liste bien détaillée de toutes les associations concernées par la question de notre recherche nous a été fournie. Tout d'abord, nous avons élaboré cette liste en comparant tous les noms des membres sur la liste et les noms des différentes associations sur le site web du CCE. Puis, nous avons commencé les premières étapes de notre enquête du terrain en envoyant un courriel destiné aux présidents des associations et leurs assistants (es) afin de fixer une date pour l'entrevue. Dans notre courriel, nous avons joint notre C.V, un résumé de notre recherche et les questions destinées aux membres du réseau.

Comme les informations qui sont tirées des documents d'archives, les entrevues sont codées, puis analysées, par le truchement du guide thématique soulevé à travers le cadre théorique.

Toutefois, il reste à signaler que les entrevues, comme toutes autres techniques de recherches qualitatives, souffrent de quelques points de faiblesse qui les caractérisent. Entre autres, il y a la difficulté de mesurer les éléments d'information obtenus, le risque que le chercheur influence le répondant et qu'il y ait verbalisation non conforme aux faits de la part du répondant. En outre, les différences caractérisant la

nature humaine indiquent que certaines personnes sont plus habiles que d'autres à décrire et à analyser les situations sur lesquelles le chercheur cherche à obtenir de l'information (Lemieux, 2002 : 151). Mais rappelons que des étapes de collecte et d'analyse de données rigoureuses et transparentes, aussi bien que la présence des codes d'éthique³ qui nous incitent à la divulgation autant des sources d'information que des limites d'accès à celle-ci, rendent notre recherche doctorale susceptible de surmonter ces difficultés.

Alors, une fois la collecte de données terminée, notre tâche majeure est de regrouper toutes les informations selon les groupes de questions, déjà précisés, qui sont approfondis au fil de l'analyse. Le logiciel Atlas.ti est utilisé, permettant à cet égard de traiter les données qualitatives collectées à des fins d'analyse. Soulignons que cet outil répond bien au besoin de notre recherche, du fait qu'il nous aide à l'analyse des entrevues aussi bien qu'au traitement des réponses aux questions ouvertes. Atlas.ti nous permet donc d'accueillir les données brutes, de les annoter et de les catégoriser selon les grilles d'analyse définies d'après les groupes de questions suggérés. Ainsi, le logiciel nous sert, pensons-nous, non seulement à garder une trace complète du processus de description des données collectées, mais aussi à analyser et à interpréter ces dernières.

Le Projet Atlas.ti (1989-1992) de l'Université Technologique de Berlin est à l'origine du premier prototype du logiciel. Il s'agit d'un logiciel d'analyse qualitative des textes, que ce soit des entretiens individuels ou de groupes ou des questionnaires ouverts. C'est un outil qui autorise l'analyse qualitative de grands corpus de données, textuelles, audio ou graphiques. C'est un logiciel exploratoire qui aide à découvrir les phénomènes complexes tout en garantissant le contact permanent avec les données. Ainsi, Atlas.ti offre des outils pour diriger, extraire, comparer, explorer et rassembler

³ Sujet interprété par Stake, 2000.

des extraits significatifs de l'ensemble des données, et cela, d'une façon créative, flexible et systémique. De la sorte, il nous aide à organiser nos données et à les classer, à rester au plus près d'elles et à les interroger ainsi qu'à les visualiser. Il fournit également une aide indispensable pour passer d'un groupe de données à un document de synthèse.

Quant aux concepts de base du logiciel, ceux-ci se nomment : VISE (*Visualization, Integration, Serendipity and Exploration*) :

Tout d'abord, la visualisation signifie un soutien créatif et systémique à l'être humain dans le but de raisonner sa façon de réfléchir, de planifier et de proposer les solutions. Ainsi, Atlas.ti offre des outils afin de visualiser les relations complexes des données analysées.

Ensuite, à travers le concept d'intégration, le logiciel rassemble des grands travaux complexes, formés de centaines ou de milliers de dossiers, en un seul dossier *Hermeneutic Unit*.

Puis, pour le concept de *Serendipity*, il s'agit d'une approche initiative de données à travers laquelle Atlas.ti offre un système de découverte aléatoire pour les données complexes.

Enfin, Atlas.ti utilise une approche orientée vers l'exploration et la découverte des données (traduction personnelle du manuel accompagnant le logiciel Atlas.ti).

Somme toute, par le truchement de ces concepts de base, le logiciel Atlas.ti représente une infrastructure d'organisation et de partage des données, un outil de segmentation, de codage et d'extraction, une aide à l'élaboration d'une théorie : mise

en relation des fragments, codes, etc., et une proposition des réseaux de liens entre les différents codes.

Il est important de souligner à cette étape que notre choix pour le logiciel Atlas.ti, pour analyser les données de cette recherche, se base sur son potentiel à réaliser certaines démarches essentielles:

Premièrement, Atlas.ti gère des documents par la création des listes de tous les documents produits au projet et des listes de tous les commentaires qui réunissent les éléments descriptifs. De plus, le logiciel est capable de gérer des citations en présentant des listes de tous les fragments de texte et de gérer des codes en produisant des listes de tous les codes disponibles.

Deuxièmement, la fonction de l'explorateur nous permet de visualiser les différentes sortes d'objets du projet, et la fonction du gestionnaire des familles nous aide à manipuler les documents primaires et les codes.

Troisièmement, par la fonction de l'auto-codage, Atlas.ti crée le code correspondant à un mot ou une chaîne de caractères, sélectionne les citations et lie le code aux citations. De plus, Atlas.ti permet d'interroger les données par la construction de requêtes. Ainsi, la combinaison de codes ou familles de codes et d'opérateurs produit un résultat sous forme d'une liste de citations. Le résultat d'une requête peut être, également, sauvegardé sous forme d'un super-code.

Quatrièmement, la fonction « réseaux » est le principal support de la construction de modèles théoriques. Elle nous permet donc la représentation des connexions entre les principaux codes de notre étude. Cette fonction nous permet aussi de mettre en évidence les liens entre un code et ses citations ou des mémos et de visualiser un groupe de codes.

À cette étape de notre thèse, il ne reste qu'à présenter quelques démarches assurant la validité et la crédibilité de notre recherche de doctorat.

5.3 La validité de la recherche

La souplesse des procédures, sur le plan des recherches qualitatives, les rend plus sujettes aux critiques lancées sur la validité et la crédibilité que les recherches quantitatives. Dès lors, si la recherche qualitative se base principalement sur l'étude de cas, comme dans notre thèse, la fiabilité des techniques utilisés pour la collecte de données et la validité de résultats doivent être assurées.

À cet égard, nous nous attardons aux six responsabilités majeures, avancées par Stake (2000), associées aux chercheurs des études qualitatives :

1- La délimitation du cas et la conceptualisation adéquate de l'objet d'étude.
Dans notre projet, il s'agit de l'étude d'un réseau spécifique, celui du CCE, dont la mise en contexte est un élément significatif d'analyse. Ainsi, notre étude de cas représente une entité qui n'est pas trop vaste malgré le foisonnement des questions qui sert à l'appréhender. De plus, notre étude de cas, ses résultats et les conclusions, sont analysés selon une structure conceptuelle logique, rigoureuse et transparente, en cohérence avec la séquence du cadre conceptuel proposé par l'étude.

2- La sélection des phénomènes, des thèmes et de la problématique étudiés, doit être reliée aux questions de la recherche.

Dans notre recherche, il s'agit de la présence des différents niveaux de questionnement qui insistent surtout sur les différents aspects de notre

problématique étudiée. De même, le troisième critère de validité est aussi pris en compte dans notre étude.

3- La quête de groupes de données afin de développer la problématique.

Les *patterns* ou les thèmes englobent souvent de nombreux fragments épars de données. Il s'agit donc de thèmes répétitifs, de causes/explications, de relations interpersonnelles et de modèles théoriques (Huberman et Miles, 1991 : 387-388).

4- La triangulation des données clés et des bases d'interprétation.

Essentiellement, la triangulation est censée confirmer un résultat en montrant que les mesures indépendantes qu'on en a fait vont dans le même sens, ou tout au moins ne le contredisent pas (Huberman et Miles, 1991 : 426). Dans le but de réduire la probabilité d'interprétation erronée, la redondance de la collecte de données est une procédure privilégiée dans notre recherche. Par ailleurs, par la comparaison des résultats d'analyse des documents avec les résultats des entrevues, notre recherche vise une relative exactitude aux niveaux des résultats obtenus, tout en s'assurant que ces derniers demeurent à l'intérieur des limites de la correspondance avec les faits étudiés.

5- La sélection d'interprétations à poursuivre.

À cette étape, la responsabilité du chercheur est de s'assurer que les résultats obtenus confirment d'autres résultats provenant des différentes recherches. En effet, d'après notre recensement des écrits, quelques résultats de notre recherche sont vérifiés avec d'autres, retenus sur la même variable analysée.

6- Enfin, le développement d'assertions ou de généralisations au sujet du cas.

En fait, la question primordiale de la généralisation des résultats, surtout celle d'une étude de cas unique, est toujours posée. Selon Yin (2003), les études de cas sont souvent généralisables au niveau des propositions théoriques et non aux

populations et aux univers. Les études de cas, à ses yeux, ne représentent pas un échantillon et le but de l'investigateur est d'extrapoler et de généraliser des théories (généralisation théorique) et non d'énumérer des fréquences (généralisation statistique) (Yin, 2003 : 10). Rappelons-le, notre recherche met plutôt l'accent sur l'analyse de la phase de formulation des politiques énergétiques canadiennes à des fins environnementales, en particulier sur l'explication de la relation entre les caractéristiques d'un réseau de politique publique et les types des instruments choisis. Alors, cette notion de validité de recherche est prise en considération, du fait que le but principal de notre étude est d'essayer d'élaborer l'approche des réseaux de politique publique ainsi que de renforcer ou de contredire les principales propositions des différents chercheurs de ce domaine.

Conclusion

D'après le débat théorique présenté dans les deuxième, troisième et quatrième chapitres de notre recherche, nous avons retenu les avantages de l'approche des réseaux de politique publique en tant que cadre d'analyse favorisé dans cette recherche.

Nous avons constaté qu'en dépit du développement de cette approche, celle-ci souffre de deux limites capitales qui devraient être confrontées. De surcroît, nous nous y attaquons avec un questionnement en trois niveaux. Le premier niveau concerne l'interrogation sur les différentes phases de pré-réseau, de formation et de recrutement du réseau. Le deuxième niveau concerne la phase de réseautage, il porte sur la relation existant entre les caractéristiques que pourrait prendre le réseau de politique, et le type des instruments des politiques publiques choisi. Le troisième niveau accentue plutôt la phase de la transformation des réseaux de politique

publique. De la sorte, ces trois niveaux d'interrogation pourraient offrir, nous semble-t-il, des occasions d'analyses susceptibles d'améliorer cette approche.

Ensuite, dans ce chapitre nous avons avancé la partie méthodologique de l'étude tout en abordant la stratégie de recherche, la collecte et l'analyse de données, ainsi que les critères de validité reliés à une recherche qualitative et spécialement à une étude de cas.

En général, à la suite de la complexité des variables étudiées, notre recherche est de type qualitatif. Le Conseil canadien de l'énergie (CCE) est l'étude de cas favorisée dans cette thèse.

Subséquentement, différentes techniques, nous semble-t-il, sont essentielles à la quête d'informations concernant les questionnements de notre recherche doctorale. La collecte des données en matière des réseaux de politique publique, leurs formation, évolution et transformation aussi bien que la relation entre les caractéristiques des réseaux et le choix des instruments des politiques, et l'étude du contexte externe stratégique de ces processus, peuvent être obtenues au moyen de deux sources primordiales d'information. En raison de la complexité des variables et des relations entre les variables étudiées, notre recherche dépend des entrevues comme source principale d'information dans le but de trouver des réponses satisfaisantes aux questionnements posés. Dans ce cas, les données documentaires sont une source complémentaire à notre première technique de collecte de données.

Pour ce faire, nous recourons aux entrevues avec des questions structurées ou fermées et certaines questions semi-structurées avec les différents acteurs du réseau de CCE.

Alors, une fois la collecte de données terminée, notre tâche majeure est de regrouper toutes les informations selon les groupes de questions, déjà précisés, qui sont approfondis au fil de l'analyse. Le logiciel Atlas.ti est utilisé, permettant à cet égard de traiter les données qualitatives collectées à des fins d'analyse. Soulignons que cet outil répond bien aux besoins de notre recherche, du fait qu'il nous aide à l'analyse des entrevues aussi bien qu'au traitement des réponses aux questions ouvertes.

CHAPITRE VI

**Le Conseil canadien de l'énergie
et les instruments choisis de la politique énergétique canadienne
à des fins environnementales
(analyse et interprétation)**

CHAPITRE VI

Le Conseil canadien de l'énergie et les instruments choisis de la politique énergétique canadienne à des fins environnementales (analyse et interprétation)

Rappelons-le, notre projet de recherche, par le truchement de l'approche des réseaux de politique publique, s'attarde à décrire et à expliquer le processus de la formulation d'une politique particulière, soit la politique énergétique à des fins de protection de l'environnement élaborée en 1993. Il s'agit de mettre en évidence les facteurs affectant le choix des instruments de ces politiques publiques dans leur contexte national.

Comme l'indique le débat théorique précédent, en dépit du développement des recherches concernant l'approche de réseaux de politique publique, celles-ci souffrent de certaines déficiences. De surcroît, nous nous y attaquons avec un questionnement en trois niveaux (une liste bien détaillée des membres du CCE qui ont été interviewés est dressée dans l'annexe IV). C'est dans cet esprit que ce chapitre sera divisé en trois parties principales. Dans un premier temps, ce chapitre se consacre essentiellement à la réponse aux questions du premier niveau de notre questionnaire. Ce niveau s'attarde surtout aux deux phases essentielles durant l'évolution du réseau de politique publique, celle de pré-réseau (*pre-network stage*) et celle de la phase de formation et du recrutement. Dans un deuxième temps, cette partie de notre recherche tente de proposer des réponses valables aux questions du deuxième niveau de notre questionnaire. Ce niveau concerne la phase de réseautage (*networking*) du réseau de politique publique. Finalement, la recherche vise particulièrement à répondre aux

questions posées au troisième niveau de notre questionnaire. Ce niveau porte sur les facteurs qui mènent à la transformation du réseau de politiques publiques.

Avant de procéder à l'analyse concernant les différentes phases d'évolution du réseau du CCE, il convient de souligner la limite reliée à ce chapitre de notre recherche. Comme indiqué dans l'annexe IV, deux associations environnementales représentent le secteur environnemental au sein du réseau du CCE. Également, nous pourrions constater la présence de deux associations industrielles qui représentent le secteur industriel. Par contre, 12 associations énergétiques représentent le secteur énergétique au sein du réseau. Ceci pourrait être donc une source d'un déséquilibre dans la répartition des réponses des membres. Notre recherche est donc consciente de la lacune existant sur le plan de l'analyse de cette façon. Par contre, nous pourrions soutenir que la distribution des membres de cette manière pourrait, d'une part, nous aider à bien cerner la composition concrète des membres du réseau. D'autre part, elle pourrait nous permettre de bien identifier les positions des différents acteurs, énergétiques, industriels et environnementaux, sur le plan de la distribution de l'information et de l'exercice du contrôle sur les ressources des acteurs, qui à leur tour, nous semble-t-il, constituent des facteurs affectant les types des instruments des politiques publiques choisis.

6.1 Partie I :

Phase de pré-réseau (*pre-network*) et phase de formation et de recrutement

Dans cette partie de notre thèse, nous espérons répondre à une question majeure encore peu traitée dans l'approche des réseaux de politique publique. Il s'agit d'analyser les conditions, les processus et les facteurs affectant les phases de pré-réseau (*pre-network*), de la formation et de recrutement d'un réseau, tel le Conseil canadien de l'énergie (CCE). Trois questions sont posées:

- Comment un réseau se forme-il?
- Quels sont les facteurs affectant la formation d'un réseau de politique publique?
- Quels sont les mécanismes et les critères de recrutement utilisés par les différents acteurs du réseau?

Pour ce faire, tout d'abord, nous estimons indispensable à cette étape de notre étude de présenter le développement historique du Conseil canadien de l'énergie (CCE). Ensuite, nous ferons le point sur sa raison d'être, ses valeurs, sa mission ainsi que ses objectifs stratégiques (informations tirées des archives du CCE) (voir Annexe I).

6.1.1 Le Conseil canadien de l'énergie (CCE)

Rappelons-le, le Conseil canadien de l'énergie (CCE) est le réseau national d'un réseau international, plus large, celui du Conseil mondial de l'énergie (CME). En examinant la formation ainsi que l'évolution du CCE, nous pourrions constater que le

développement de ce réseau national est relié étroitement au développement du CME. Simultanément, le Conseil canadien de l'énergie, ses objectifs, ses buts, ses programmes ainsi que ses politiques se sont développés sous le chapeau du Conseil mondial de l'énergie. Afin de bien suivre le développement du CCE, chose étonnante, nous avons eu des difficultés à trouver les informations nécessaires à cet égard. En consultant le site Web du Conseil (www.energy.ca), en interrogeant les différentes publications officielles du Conseil, même durant nos entrevues en questionnant particulièrement le président du Conseil, le Dr. Murray Steward, nous n'avons pas trouvé les informations fondamentales qui pourraient nous aider à suivre le passé historique du CCE depuis sa fondation, en 1923. Par la suite, la partie prochaine de notre recherche va plutôt mettre l'accent sur la formation et l'évolution historique du Conseil mondial de l'énergie qui, sans doute, pourrait offrir des pistes intéressantes illustrant l'évolution du CCE.

Tout d'abord, après la Première Guerre Mondiale, Daniel Dunlop, un visionnaire qui travaillait dans l'industrie britannique de l'électricité, a décidé de rassembler les principaux experts en matière d'énergie pour une *World Power Conference*, dans le but de discuter les questions primordiales d'énergie. En 1923, il a commencé à travailler avec des pays autour du globe, dont le Canada, afin d'établir les comités nationaux qui stimuleraient la présence et se prépareraient à la participation technique à une telle conférence.

La première conférence de *World Power* a été tenue l'année suivante, en 1924, à Londres, et a attiré 1700 délégués de 40 pays. La réunion était si réussie que ceux qui étaient présents ont décidé d'établir une organisation permanente pour continuer le dialogue commencé lors de la conférence.

Le 11 juillet 1924, la conférence de *World Power* a été formellement établie. Les comités nationaux de membre ont formé le noyau de l'organisation, un conseil

exécutif international (*International Executive Council [IEC]*) a été établi pour agir en tant que corps gérant, et un ensemble d'objets a été adopté pour guider le travail de l'organisation. Daniel Dunlop a été nommé président du IEC. En 1928, Charles Gray est devenu le secrétaire du *IEC*. Il a tenu cette position pendant presque 40 années, jusqu'à 1965, quand Eric Ruttley l'a prise. Le titre et le rôle de cette position ont évolué au cours des années jusqu'à atteindre aujourd'hui la position du secrétaire général du CME.

Ensuite, les objets ont été modifiés en 1958 et encore en 1968, à la conférence de Moscou, quand le nom de l'organisation a été changé en Conférence mondiale de l'énergie (*World Energy Conference [WEC]*). Le nouveau titre a fourni une description plus précise sur les points centraux de l'organisation et sur le spectre entier de l'énergie. Peu après, la réunion annuelle de la Conférence mondiale de l'énergie est devenue « *the Congress* » pour le différencier de l'événement annuel de l'organisation mère.

Puis, en 1978, une commission spéciale nommée *Conservation Commission* de la Conférence mondiale de l'énergie a édité le rapport intitulé *Énergie du monde : Pensons à l'avenir en 2020*, qui était un examen complet de la scène globale d'énergie, rassemblant des pays de l'économie du marché, économie centralement planifiée et des pays en voie de développement. Ce rapport a été largement lu et a formé un point de départ pour plusieurs des futurs rapports, des études, et des activités de la Conférence mondiale de l'énergie.

En 1981, le WEC a convenu qu'une conférence triannuelle se déroulerait en tant que congrès triannuel.

Au congrès de 1986, tenu à Cannes, un nouveau dispositif nommé *l'Exposition technique (the Technical Exhibition)*, consistant principalement en équipement

d'approvisionnement en énergie, a été présenté. L'exposition a rencontré un tel succès qu'elle est devenue une partie régulière des congrès suivants.

En outre, au congrès de Cannes, Eric Ruttley a démissionné comme secrétaire général de WEC après avoir dirigé l'organisation pendant deux décennies. Il a été remplacé par Ian Lindsay, venu au CME avec plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie pétrolière. Pendant la décennie suivante, Lindsay a essayé de continuer le succès de Ruttley, tout en renforçant l'adhésion des membres, l'autorité, et l'influence du CME.

En 1989, le CME a édité un autre rapport capital, *Les Perspectives globales d'énergie 2000-2020 (Global Energy Perspectives 2000-2020)*. Ce rapport était un consensus important basé sur deux scénarios globaux d'énergie, un modéré et un plus conservateur. Le rapport a gagné une attention mondiale et a été employé par beaucoup de décisionnaires et décideurs pendant qu'ils considéraient le futur.

Au congrès de 1989 à Montréal, basé sur le succès du rapport des *perspectives globales d'énergie*, le CME a décidé d'entreprendre une nouvelle étude ambitieuse, *Énergie pour le monde de demain : Réalités, vraies options, l'ordre du jour pour l'accomplissement (Energy for Tomorrow's World: Realities, Real Options, The Agenda for Achievement)*. La nouvelle étude servirait au soutien du congrès en 1992 à Madrid. Un *Commission Board* spécial a assemblé une petite équipe de spécialistes à niveau élevé en énergie pour rédiger le rapport d'étude. Après beaucoup d'efforts, le rapport a été finalement édité en 1993.

Au congrès de l'année 1992 à Madrid, le CME a réorganisé ses finances afin d'augmenter sensiblement les abonnements annuels qu'il a chargés à ses membres. L'image financière plus robuste a permis au CME de soutenir des programmes et des services développés pour ses pays membres, qui ont presque atteint le nombre 100.

Un fondement de base du CME a été également installé pour aider à organiser son travail avec 24 comités membres et plusieurs organismes d'extérieur contribuant par presque 1,2 million £. L'organisation a également changé son nom en celui de *Conseil mondial de l'énergie (CME)*, et le Conseil exécutif international (*International Executive Council*) a été renommé : l'Assemblée exécutive (*Executive Assembly*).

En décembre 1997, le secrétaire général du CME, Ian Lindsay, est devenu sérieusement malade et est mort soudainement le printemps suivant. Ses 12 ans de service et sa contribution significative à la croissance du CME, ainsi que son importance croissante sur la scène mondiale de l'énergie ont été soulignés pendant la première session de l'Assemblée exécutive au congrès de Houston en 1999. Gérald Doucet, président de l'Association canadienne de gaz, a été choisi comme nouveau secrétaire général du CME.

En outre, au congrès de Houston, le système d'information global de l'énergie du CME (*WEC's Global Energy Information System (GEIS)*), un service d'information basé sur Internet et à valeur ajoutée, a été présenté. *GEIS* est devenu un avantage significatif d'adhésion au CME et un outil interactif important de communication pour ses membres aussi bien qu'une manière de la publicité du CME et de son travail dans le monde dans son ensemble.

En 2000, WEC a édité un autre rapport fondamental, *L'énergie pour le monde de demain – le temps de l'action! (Energy for Tomorrow's World - Acting Now!)*, qui a examiné de nouveau les conclusions de l'énergie pour le monde de demain - 1993. Presque 20 000 copies du rapport ont été distribuées aux membres du CME, aux dirigeants d'énergie, aux fonctionnaires de gouvernement et aux médias.

En 2001, un important pas en avant a été fait quand le CME a été incorporé comme étant un *charity limited by guarantee*, en vertu de la loi britannique.

Tout au long de son histoire, le CME a été une organisation non gouvernementale et non commerciale, ainsi ses études analytiques et son agenda stratégique ont été vus comme objectifs et réalistes. Au 21^e siècle, le CME continue à se développer et à se propager, en se basant sur sa longue et stable histoire en tant qu'un des joueurs principaux de la scène globale d'énergie (traduction personnelle : http://www.worldenergy.org/wec-geis/wec_info/history/history.asp).

Quant au Conseil canadien de l'énergie, c'est un réseau central, sans but lucratif, pluri-énergies, dont les membres appartiennent à tous les secteurs énergétiques du Canada, y compris le pétrole, le charbon, le gaz naturel, ainsi que l'énergie nucléaire, hydraulique et renouvelable. Comme nous l'avons déjà mentionné, sa création remonte aux années 1923, en tant que comité national du Conseil mondial de l'énergie (CME). C'est le seul réseau canadien panénergétique disposant d'un soutien important de la part d'entreprises privées, de compagnies publiques, de pouvoirs publics, d'université et de personnalités éminentes du pays (la section suivante est une traduction personnelle des informations tirées des archives du CCE).

- **Raison d'être :**

Le Conseil canadien de l'énergie, selon ses membres, est un véhicule pour la planification stratégique, gestion des réseaux, et action par les cadres supérieurs dans les secteurs publics et privés qui ont un vaste intérêt pour les sujets de l'énergie et de l'environnement sur les plans national, continental et mondial. Le CCE est voué à apporter une contribution constructive aux politiques publiques et aux programmes énergétiques. La raison d'être du CCE est adaptée du Conseil mondial de l'énergie : c'est de favoriser la production et l'utilisation durables de l'énergie pour le plus grand

bien de tous. Depuis sa création, le CCE oriente sa recherche, ses activités, ses programmes, ses forums et ses conférences de manière à aider les décideurs de politiques, les dirigeants de l'industrie de l'énergie et le grand public, à chaque instant consommateurs d'énergie, à maîtriser les défis auxquels le monde est confronté s'il veut rester sur la voie d'un développement énergétique et environnemental durable.

- **Les valeurs :**

Le Conseil canadien de l'énergie et ses membres croient que la production et l'utilisation durables de l'énergie sont des éléments essentiels pour le bien-être des citoyens du monde entier.

Trois valeurs principales représentent les fondements de leurs activités :

- L'utilisation de l'énergie pour la production des marchandises et des services devrait être contrôlée par les notions du développement durable, qui mettent l'accent sur :
 - A- L'accès à l'énergie par tous les citoyens du monde
 - B- La protection de l'environnement sur le plan local et global
 - C- La réponse aux besoins des générations futures
- Les meilleures décisions individuelles des citoyens, des groupes, des corporations, sont celles prises dans les conditions du marché.
- Ces décisions ainsi que les politiques publiques qui les guident devraient être orientées par des considérations prudentes à long et à court termes.

- **La mission :**

La mission capitale du Conseil canadien de l'énergie est de réussir à établir un réseau largement connu et amplement respecté de toute la communauté énergétique local et mondiale. Il s'agit de consacrer tous les efforts afin de demeurer un réseau :

- Expérimenté en questions énergétiques nationales et mondiales, y inclus celles reliées aux problèmes environnementaux.
- Consacré aux contributions efficaces concernant le débat et l'action reliés aux problèmes énergétiques et environnementaux.
- Un leader au Canada et à l'étranger.

- **Les objectifs stratégiques :**

Afin de réaliser sa mission, le CCE adopte quelques objectifs stratégiques qui le spécialisent. Ceux-ci touchent plutôt six volets principaux au niveau local et international.

Premièrement, le CCE, en tant que seule association panénergétique au Canada, prévoit jouer le rôle de leader pour les problèmes stratégiques représentant en général l'intérêt de l'industrie énergétique canadienne.

Deuxièmement, le CCE envisage de promouvoir et d'articuler le rôle du Canada, qui représente un acteur principal sur la scène internationale, dans le débat concernant les politiques énergétiques et environnementales internationales.

Troisièmement, le CCE souhaite établir des liens entre un nombre limité des organisations canadiennes, impliquées dans les études, le débat et la planification

stratégiques concernant les politiques énergétiques. Cela dans le but d'intégrer sa propre vision stratégique des problèmes énergétiques et environnementaux dans leurs forums et réciproquement, tout en bénéficiant de leurs études.

Quatrièmement, préoccupé par les politiques énergétiques sur le plan continental, le CCE tentera de construire des liens avec un nombre sélectionné des comités nationaux appartenant au Conseil mondial de l'énergie (CME), tout en commençant par les États-Unis et le Mexique.

Cinquièmement, le CCE cherche à contribuer ses connaissances, informations, idées ainsi que ses liens internationaux en matière d'énergie et d'environnement, en développement des politiques et des programmes stratégiques canadiens visant surtout la coopération internationale.

Finalement, le CCE fournit un accès aux systèmes d'information énergétiques du Conseil mondial de l'énergie. Il vise également un examen étendu des sources d'information appropriée aux intérêts principaux de ces membres (traduction personnelle des informations tirées des archives du CCE).

Après ce bref survol touchant le Conseil canadien de l'énergie, il importe à ce stade de présenter les résultats d'analyse concernant les phases de pré-réseau (*pre-network*) et de formation d'un réseau, tel le Conseil canadien de l'énergie (CCE).

6.1.2 Résultats d'analyse des phases de pré-réseau, de formation et de recrutement du CCE

Un groupe des questions été établi dans le but de s'attarder surtout aux deux phases essentielles durant l'évolution du réseau de politique publique, celle de pré-réseau (*pre-network stage*) et celle de phase de formation et de recrutement.

6.1.2.1 Comment les réseaux se forment-ils ?

Cette question est interprétée dans notre questionnaire, en posant la sous-question suivante aux membres du CCE :

- **Quand et comment l'association a-t-elle joint le CCE ?**

En analysant la réponse des membres interviewés, deux constats capitaux pourraient être faits :

Premièrement, pour 94 % des membres (15 membres) (y inclus les anciens et les nouveaux membres qui sont au total de 16 membres (les membres gouvernementaux (2 membres) ne sont pas inclus dans l'analyse de cette question) (voir Annexe IV et voir tableau 3 présenté dans les prochaines sections), les contacts personnels et les relations informelles représentent, selon eux, le début des processus menant à leur adhésion au réseau.

Deuxièmement, en posant cette question aux membres du CCE qui l'ont joint au début des années 1993 et aux membres présents, on trouve la même réponse. Cela accentue l'importance des facteurs informels concernant la phase de pré-réseau d'un réseau de politique publique tout au long des processus de son développement.

Comme nous l'avons déjà expliqué dans la partie du recensement des écrits, Hay et Richards (2000) participent à cette entreprise. Les auteurs accentuent les facteurs formels en tant que raison principale affectant la phase de pré-réseau d'un réseau particulier. Pour eux, la phase de pré-réseau se consacre à des consultations formelles qui pourraient prendre place entre les différents acteurs étatiques et non étatiques. Au contraire de ce constat, les résultats d'analyse de notre étude mettent l'accent sur les

facteurs informels, qui représentent toutes les relations hors des méthodes de communications définies par le réseau.

En interrogeant les membres du CCE, les relations informelles, selon eux, sont avantageuses pour trois raisons principales.

- Tout d'abord, le contact est spontané;
- Ensuite, les informations sont directes et rapides à recevoir, et enfin;
- Les expériences d'autres acteurs dans le même domaine sont accessibles, surtout avant leur engagement.

Pour un membre du CCE, les relations formelles expliquent bien le début des processus de leur adjonction au réseau. Celles-ci se regroupent dans quelques étapes bien rigoureuses, débutant par la consultation du site Internet du Conseil canadien de l'énergie, puis le dépôt de leur candidature et enfin la sélection finale pour devenir membre du réseau.

De même, nous pourrions conclure, d'après l'analyse des réponses fournies par les membres du CCE, que la phase de pré-réseau (*pre-network*), que ce soit d'une manière formelle ou informelle, se divise en quatre sous-phases importantes :

Premièrement, la sous-phase de **contact**, où les acteurs ayant des intérêts mutuels essaient de se contacter et de communiquer. La raison de ce contact est soit la présence du conflit entre les membres du réseau qui sont à la recherche de l'équilibre et du consensus internes par le recrutement de nouveaux membres, soit la présence des nouveaux groupes de pression qui sont à la recherche des moyens pour pénétrer le réseau afin de recevoir les mêmes avantages des membres. Dans cet esprit, M. Murray Elston, président de *Canadian Nuclear Association*, explique: « *ECC is a good discussion mechanism. Basically it represents advantages for small*

organizations who are in a search for communication, sharing values and norms, and also who are in a search for information through collaboration in energy research area ».

Deuxièmement, la sous-phase de la **connaissance**, où les différents acteurs membres et non membres se connaissent et échangent idées, opinions et expériences d'une manière formelle ou informelle. Pour M. Pierre Alvarez, président de la *Canadian Association of Petroleum Producers*, « *Energy Council of Canada (ECC) represents a promotional debate and strategic information for its members* ». Dans la même veine, Mme Gil Wistanley, directrice de la division internationale de l'énergie à Ressources Naturelles Canada, affirme que l'« *Energy Council of Canada (ECC) is a golden opportunity for sharing information on a national and international basis* ».

Troisièmement, vient la phase de la **compréhension**, où chaque acteur comprend les motifs et les intérêts de l'autre d'une manière transparente. C'est à cette étape que la confiance mutuelle s'établit entre les membres du réseau qui se préparent à amorcer une action collective future par le truchement de la formulation d'un agenda stratégique commun. À cet égard, M. Murray Stewart, président du CCE, mentionne que « *CCE is an efficient and transparent consultation process. It allows all the members to go through discussion process where every one has his own agenda and at the end of the day they search for compromise and a common understanding to develop the policy* ».

Enfin, arrive la phase du **refus et de la négligence ou de l'appréciation et de l'acceptation**. Dans cette sous-phase, les membres manifestent leur appréciation ou leur refus de l'adhésion des nouveaux membres. Réciproquement, les non-membres expriment leur négligence ou leur acceptation à s'allier avec les membres du réseau. M. Murray Stewart, président du CCE, soutient qu'après que le membre du CCE prend sa décision d'adhérer au conseil, il met sa candidature pour le comité directeur

et le comité exécutif et que ces derniers prennent la décision finale, soit par l'acceptation, soit par le refus (un cas rare).

6.1.2.2 Quels sont les facteurs affectant la formation d'un réseau de politique publique?

Cette question est interprétée dans notre questionnaire, en posant la sous-question suivante aux membres du CCE :

- Pourquoi avez-vous joint le Conseil canadien de l'énergie?

En posant cette sous-question, nous avons l'intention de tester quelques indicateurs que certains chercheurs, mentionnés dans notre recensement des écrits, jugent primordiaux comme facteurs affectant la formation d'un réseau de politique publique. Hay et Richards (2000), Nunan (1999) ont confirmé la présence de trois facteurs capitaux, mentionnés par Hay (1995), qui sont à la base de la formation des réseaux de politique publique. Ces facteurs comprennent :

- A- le potentiel de l'avantage mutuel à travers l'action collective;
- B- le potentiel d'augmenter les capacités stratégiques d'organismes participants en mettant en commun les ressources stratégiques;
- C- l'établissement des conditions de la faisabilité des réseaux de politique qui pourraient inclure les mécanismes de communication, le partage des normes et des valeurs aussi bien que l'échange des ressources et la délégation de la souveraineté.

Le tableau suivant représente les résultats d'analyse des réponses des membres du CCE concernant les raisons de la formation du réseau (18 membres dans le total, voir Annexe IV). Les pourcentages de réponses des membres se sont répartis sur trois

réponses essentielles : oui, non et pas exactement. Dans le tableau, ainsi que dans le graphique qui le suit, nous utilisons des abréviations concernant les réponses des membres. Tout d'abord, concernant la réponse du : **potentiel de l'avantage mutuel à travers l'action collective**, celle-ci était abrégée par : action collective. Ensuite, la réponse du : **potentiel d'augmenter les capacités stratégiques d'organismes participants en mettant en commun les ressources stratégiques**, est abrégée par : ressources stratégiques. Enfin, pour la réponse de : **l'établissement des conditions de la faisabilité des réseaux de politique qui pourraient inclure les mécanismes de communication, le partage des normes et des valeurs aussi bien que l'échange des ressources et la délégation de la souveraineté**, celle-ci est abrégée par : faisabilité des réseaux.

Tableau (3)

Résultats d'analyse des réponses des membres du CCE concernant les raisons de la formation du réseau

Réponse choisie	Oui	Non	Pas exactement
A- Action collective	83,3 % 15 membres	-	16,7 % 3 membres
B- Ressources stratégiques	66,7 % 12 membres	11,1 % 2 membres	22,2% 4 membres
C- Faisabilité des réseaux	27,8 % 5 membres	33,3 % 6 membres	38,9 % 7 membres
Total des réponses des membres	32 réponses	8 réponses	14 réponses

Figure (1)

Résultats d'analyse des réponses des membres du CCE concernant les raisons de la formation du réseau



En tout, pour la variable : **le potentiel de l'avantage mutuel à travers l'action collective**, 83,3 % des membres du CCE (15 membres) ont donné la réponse : Oui, tandis que 16,7 % (3 membre) ont répondu par : Pas exactement, et personne n'a choisi la réponse : Non.

Pour la variable : **le potentiel d'augmenter les capacités stratégiques d'organismes participants en mettant en commun les ressources stratégiques**, 66,7 % des membres du CCE (12 membres) ont donné la réponse : Oui, tandis que 22,2 % (4 membres) ont répondu par : Pas exactement, et finalement 11,1 % (2 membres) ont choisi la réponse : Non.

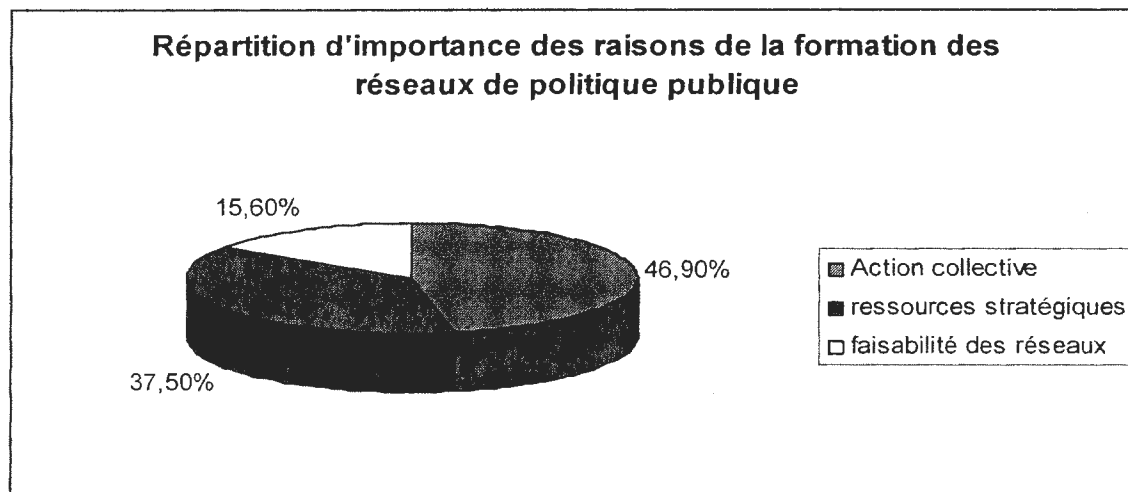
Concernant la variable : **l'établissement des conditions de la faisabilité des réseaux de politique qui pourraient inclure les mécanismes de communication, le partage des normes et des valeurs aussi bien que l'échange des ressources et la délégation de la souveraineté**, 38,9% des membres du CCE (7 membres) ont répondu

par : Pas exactement, 33,3 % (6 membres) ont choisi la réponse : Non et seulement 27,8 % (5 membres) des membres ont choisi la réponse : Oui.

En analysant la répartition d'importance de ces trois variables pour les membres du CCE, nous pourrions constater que pour le total des réponses des membres qui ont répondu par : Oui pour les trois choix (32 réponses), la variable du **Potentiel de l'avantage mutuel à travers l'action collective**, vient au premier rang de leurs priorités avec un pourcentage de 46,9 % (15 réponses). Deuxièmement, vient la variable du **Potentiel d'augmenter les capacités stratégiques d'organismes participants en mettant en commun les ressources stratégiques** avec un pourcentage de 37,5 % (12 réponses). Troisièmement, vient la variable de **l'établissement des conditions de la faisabilité des réseaux de politique qui pourraient inclure les mécanismes de communication, le partage des normes et des valeurs aussi bien que l'échange des ressources et la délégation de la souveraineté**, en retenant la dernière priorité des membres du CCE avec un pourcentage de 15,6 % (5 réponses).

Figure (2)

Résultats d'analyse concernant la répartition d'importance des raisons de la formation des réseaux de politiques publiques, selon les réponses des membres du CCE



Tout d'abord, pour les membres du CCE, le potentiel de l'avantage mutuel à travers l'action collective représente la raison primordiale de la formation de leur réseau. Comme l'absence de coordination et de cohérence entre les acteurs impliqués à la formulation et à la mise en œuvre des politiques énergétiques nationales représente un véritable obstacle à la réalisation des objectifs visés, les adhérents au Conseil canadien de l'énergie considèrent l'action collective en tant que facteur essentiel qui traduit leur intérêt porté aux problèmes concernant surtout le conflit profond et l'absence d'harmonisation des idées et des intérêts des acteurs engagés.

Ensuite, en tant que seconde raison de la formation du réseau, les membres du CCE soutiennent le potentiel d'augmenter les capacités stratégiques d'organismes participants en mettant en commun les ressources stratégiques. Pour ce groupe des membres, le Conseil canadien de l'énergie, en tant que réseau concerné par les

affaires énergétiques et environnementales, représente pour eux une occasion réelle de se bénéficier des ressources stratégiques en commun. Ces ressources, selon eux, se limitent principalement en matière d'échange des informations, technologies, recherches et expériences principalement dans le domaine de l'énergie et de l'environnement, les ressources financières ne s'intègrent pas dans cette liste.

Enfin, les membres du CCE avancent l'établissement des conditions de la faisabilité des réseaux de politique qui pourraient inclure les mécanismes de communication, le partage des normes et des valeurs aussi bien que l'échange des ressources et la délégation de la souveraineté. Pour ce groupe des membres, ils préfèrent remplacer le variable du partage des normes et des valeurs par celle des mécanismes des discussions entre acteurs d'intérêts mutuels, menant au développement des approches communes. Également, concernant la délégation de la souveraineté, cette variable n'existe pas au sein du réseau du CCE. En fait, au sein de CCE, il n'y a pas vraiment un centre de la prise des décisions, tous les membres participent à l'élaboration des politiques énergétiques. De plus, le gouvernement est considéré comme un membre parmi d'autres.

À ce stade de notre recherche, nous estimons primordial d'analyser la répartition sectorielle d'importance des raisons de la formation du réseau du CCE. De la sorte, en reprenant la répartition d'importance des trois variables, expliquées précédemment, nous pourrions constater que pour le total des réponses des membres qui ont répondu par : Oui pour les trois choix (32 réponses), les résultats d'analyse divulguent que cette répartition diffère d'un groupe à un autre au sein du CCE. Comme le montre la figure suivante, cette analyse a été répartie en quatre groupes essentiels : membres gouvernementaux, associations environnementales, industrielles et de l'énergie.

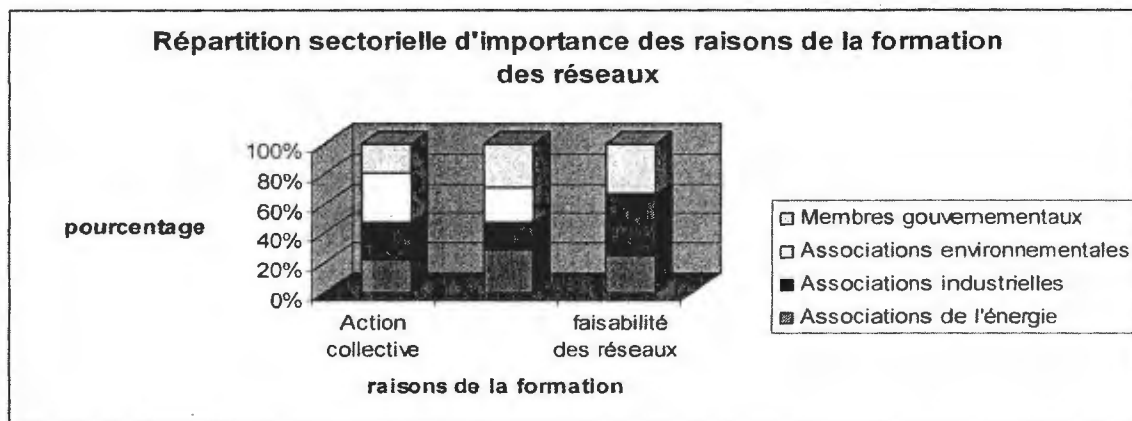
Tableau (4)

Résultats d'analyse concernant la répartition sectorielle d'importance
des raisons de la formation des réseaux de politiques publiques

Réponse choisie	Associations de l'énergie			Associations de l'industrie			Associations de l'environnement			Membres gouvernementaux		
	Oui	Non	Pas exact.	Oui	Non	Pas exact.	Oui	Non	Pas exact.	Oui	Non	Pas exact.
A- Action collective	9	-	3	2	-	-	2	-	-	2	-	-
	45%			50%			66,7%			40%		
B- Ressources stratégiques	8	-	4	1	1	-	1	1	-	2	-	-
	40%			25%			33,3%			40%		
C- Faisabilité des réseaux	3	2	7	1	1	-	-	2	-	1	1	-
	15%			25%			0 %			20 %		
Total des réponses des membres qui ont répondu par oui	20 réponses			4 réponses			3 réponses			5 réponses		

Figure (3)

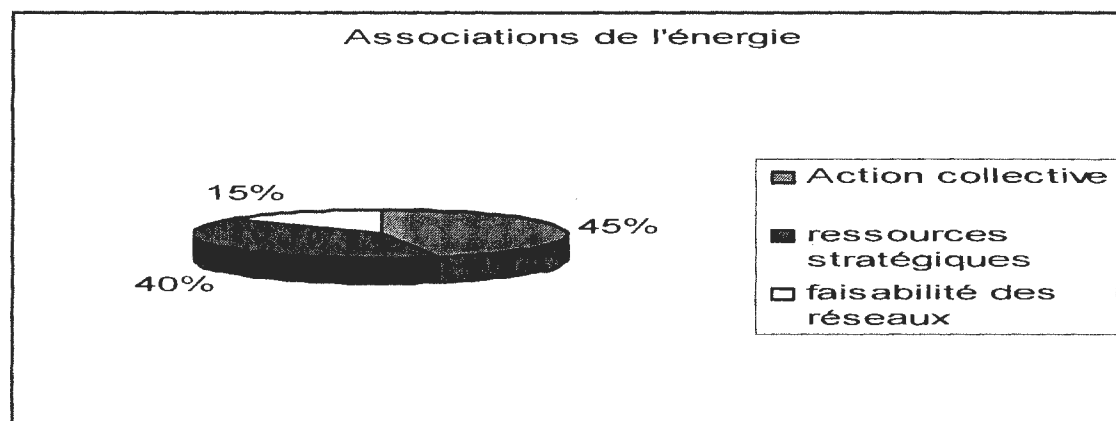
Résultats d'analyse concernant la répartition sectorielle d'importance des raisons de la formation des réseaux de politiques publiques



Pour les membres du CCE appartenant au groupe des **associations de l'énergie** (20 réponses parmi les 32), le potentiel de l'avantage mutuel à travers l'action collective représente leur première raison de la formation du réseau du CCE, avec un pourcentage de 45 % (9 réponses). Deuxièmement, c'est le potentiel d'augmenter les capacités stratégiques d'organismes participants en mettant en commun les ressources stratégiques avec un pourcentage de 40 % (8 réponses). Finalement, l'établissement des conditions de la faisabilité des réseaux de politique qui pourraient inclure les mécanismes de communication, le partage des normes et des valeurs aussi bien que l'échange des ressources et la délégation de la souveraineté, représente leur troisième priorité avec un pourcentage de 15 % (3 réponses).

Figure (4)

Résultats d'analyse concernant la répartition sectorielle d'importance des raisons de la formation des réseaux de politiques publiques (Associations de l'énergie)



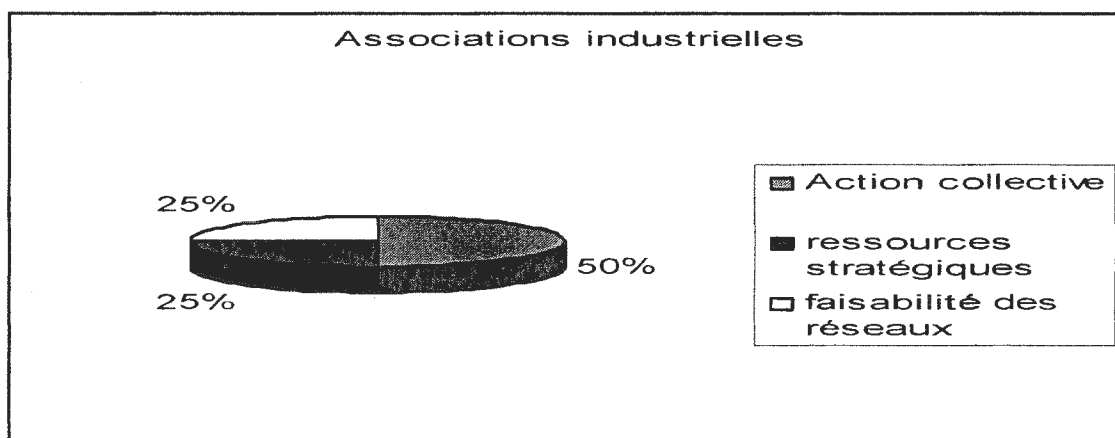
Les résultats de l'analyse témoignent la présence d'autres facteurs, représentant les raisons de la formation du réseau du CCE pour les membres appartenant au groupe des associations de l'énergie. En utilisant l'option *Codes and Neighbours* en tant qu'outil d'analyse féconde de relation entre les codes et les variables voisines, qui se trouve dans le logiciel Atlas.ti, on aboutit aux résultats suivants.

Pour les membres appartenant au groupe des associations de l'énergie, deux autres raisons devraient être ajoutées à la liste des raisons de la formation du réseau. Tout d'abord, ce groupe introduit la variable de **la représentativité**. Le CCE, selon ce groupe, est considéré comme une occasion extraordinaire de se présenter comme des joueurs majeurs sur la scène énergétique et environnementale, surtout aux niveaux local et international. Deuxièmement, le CEE, pour ce groupe d'acteurs, représente une occasion **d'intégration**, surtout pour les petites organisations et associations, dans la grande société énergétique.

Pour les membres du CCE appartenant au groupe des **associations industrielles** (4 réponses parmi les 32), le Potentiel de l'avantage mutuel à travers l'action collective, représente leur première raison de la formation du réseau du CCE, avec un pourcentage de 50 % (2 réponses). La variable du potentiel d'augmenter les capacités stratégiques d'organismes participants en mettant en commun les ressources stratégiques (1 réponse), ainsi que la variable de l'établissement des conditions de la faisabilité des réseaux de politique qui pourraient inclure les mécanismes de communication, le partage des normes et des valeurs aussi bien que l'échange des ressources et la délégation de la souveraineté (1 réponses), ces deux variables revêtent la même importance pour ce groupe des membres, ayant chacune un pourcentage de 25 %.

Figure (5)

Résultats d'analyse concernant la répartition sectorielle d'importance des raisons de la formation des réseaux de politiques publiques (Associations industrielles)



Les résultats de l'analyse témoignent la présence d'autres facteurs, représentant les raisons de la formation du réseau du CCE pour les membres appartenant au

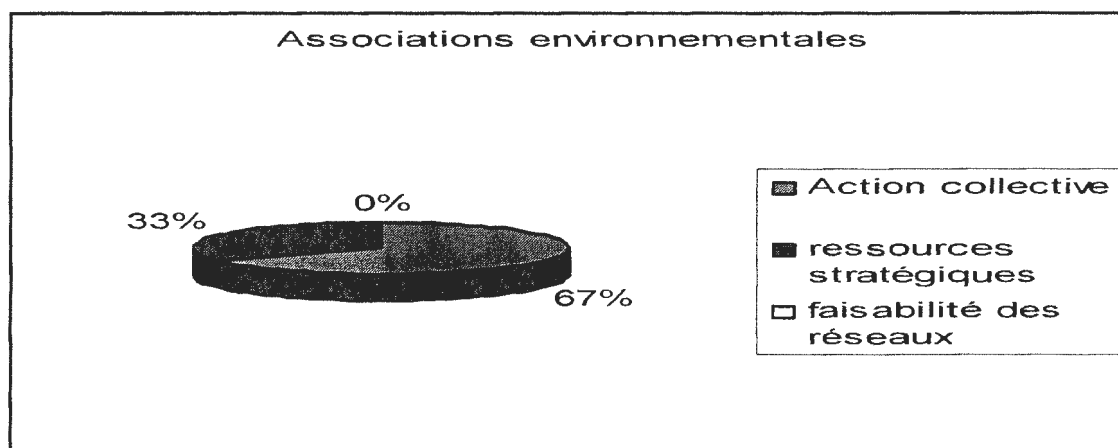
groupe des associations industrielles. En utilisant, également, l'option *Codes and Neighbours* qui se trouve dans le logiciel Atlas.ti, on aboutit aux résultats suivants.

Pour les membres appartenant au groupe des associations industrielles, une autre raison devrait être ajoutée à la liste des raisons de la formation du réseau. La raison de leur adhésion au CCE s'envisage également à l'accès aux **débats et consultations réguliers** entre les différents acteurs se trouvant sur la scène de l'énergie et de l'environnement. Selon eux, c'est à travers les forums, l'échange des informations stratégiques et les discussions mutuelles que le **développement des approches communes** est réalisé entre les idées et les intérêts conflictuels des différents acteurs.

Pour les membres du CCE appartenant au groupe des **associations environnementales** (3 réponses parmi les 32), le Potentiel de l'avantage mutuel à travers l'action collective représente leur première raison de la formation du réseau du CCE, avec un pourcentage de 67 % (2 réponses). Deuxièmement, c'est le potentiel d'augmenter les capacités stratégiques d'organismes participants en mettant en commun les ressources stratégiques, avec un pourcentage de 33 % (1 réponse). Finalement, personne n'a choisi la variable de l'établissement des conditions de la faisabilité des réseaux de politique qui pourraient inclure les mécanismes de communication, le partage des normes et des valeurs aussi bien que l'échange des ressources et la délégation de la souveraineté.

Figure (6)

Résultats d'analyse concernant la répartition sectorielle d'importance des raisons de la formation des réseaux de politiques publiques (Associations environnementales)

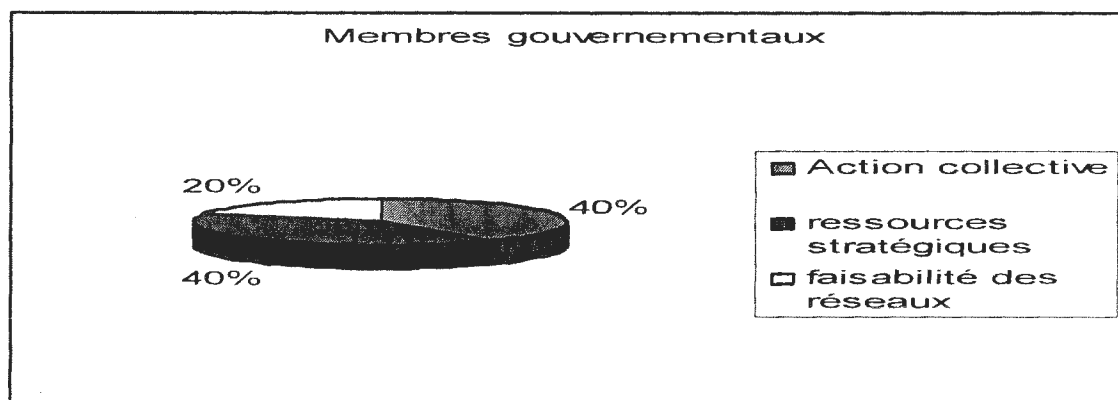


Les résultats de l'analyse témoignent de la présence d'autres facteurs représentant les raisons de la formation du réseau du CCE pour les membres appartenant au groupe des associations environnementales. En utilisant, également, l'option *Codes and Neighbours* qui se trouve dans le logiciel Atlas.ti, on aboutit aux résultats suivants.

Concernant les membres appartenant au groupe des associations environnementales, ils s'allient avec l'opinion des membres du CCE appartenant au groupe des associations industrielles. La raison de leur adhésion au CCE est également d'avoir accès aux **débats promotionnels** et aux **consultations régulières** entre les différents acteurs se trouvant sur la scène de l'énergie et de l'environnement. Ce sont les forums, l'échange des informations stratégiques et les discussions mutuelles qui sont à la base du **développement des approches communes** entre les idées et les intérêts conflictuels des différents acteurs.

Pour les membres gouvernementaux au niveau fédéral, du CCE (5 réponses parmi les 32), la variable du potentiel de l'avantage mutuel à travers l'action collective (2 réponses) ainsi que la variable du potentiel d'augmenter les capacités stratégiques d'organismes participants en mettant en commun les ressources stratégiques (2 réponses), chacune de ces variables revêt la même importance pour ce groupe des membres, ayant chacune un pourcentage de 40 %. La variable de l'établissement des conditions de la faisabilité des réseaux de politique qui pourraient inclure les mécanismes de communication, le partage des normes et des valeurs aussi bien que l'échange des ressources et la délégation de la souveraineté, représente la priorité de 20 % seulement des réponses des membres de ce groupe (1 réponse).

Figure (7)
Résultats d'analyse concernant la répartition sectorielle d'importance des raisons de la formation des réseaux de politiques publiques (membres gouvernementaux)



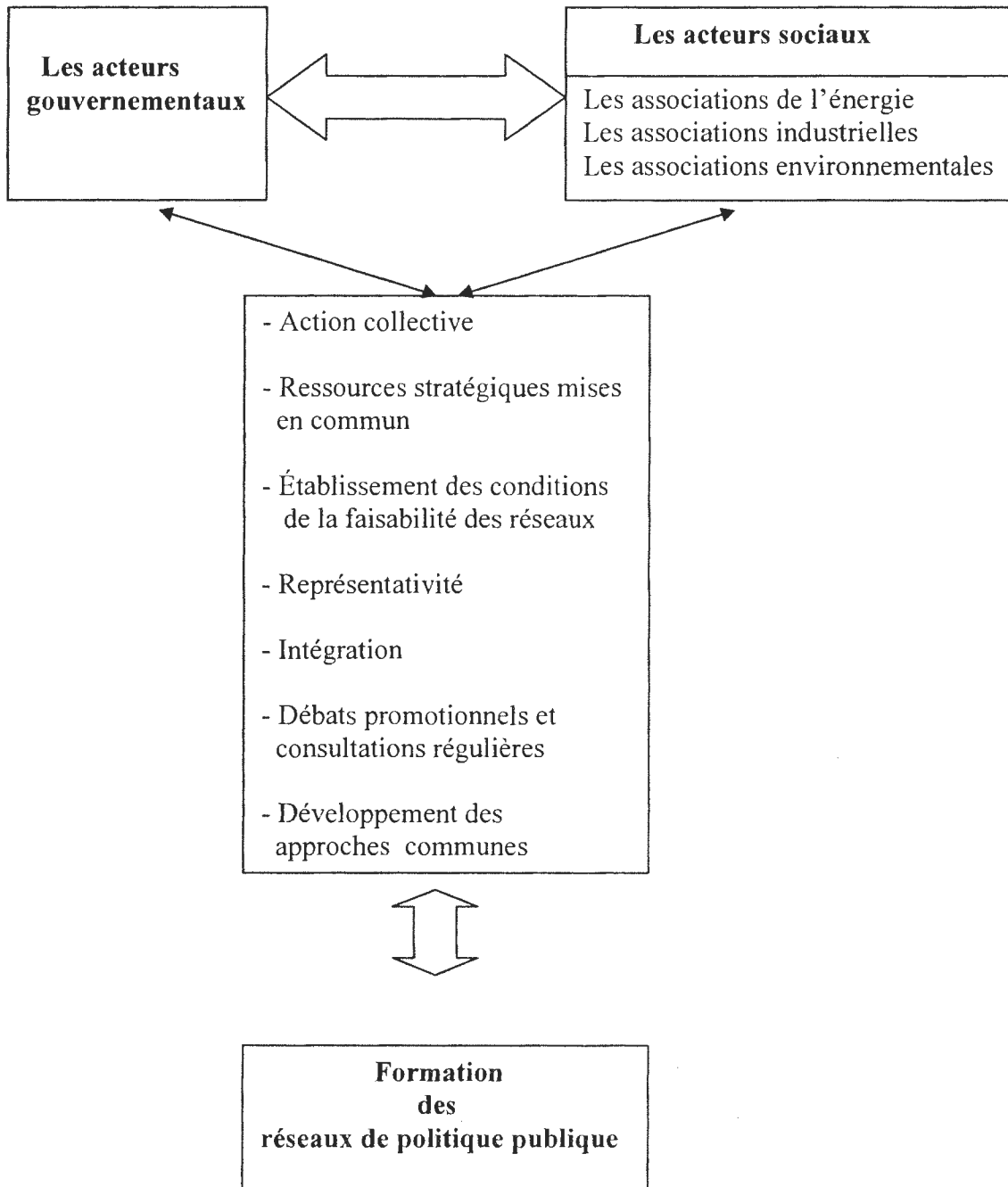
Les résultats de l'analyse témoignent de la présence d'autres facteurs, représentant les raisons de la formation du réseau du CCE pour les membres gouvernementaux. En utilisant également l'option *Codes and Neighbours* qui se trouve dans le logiciel Atlas.ti, on aboutit aux résultats suivants.

Les membres gouvernementaux, qui partagent l'opinion du groupe des associations de l'énergie, avancent tout d'abord la variable de **la représentativité**. Le CCE, selon eux, est considéré comme une occasion extraordinaire en tant que joueur qui se doit d'être présent, et représente toute la communauté énergétique et environnementale, notamment aux niveaux local et international. L'adhésion au CCE, à leurs yeux, permet aux membres gouvernementaux de participer aux activités organisées par le Conseil mondial de l'énergie (CME), ce qui à son tour représente un important lien avec les acteurs internationaux.

Comme les membres appartenant au groupe des associations environnementales et ceux appartenant au groupe des associations industrielles, les membres gouvernementaux croient que leur rattachement au CCE leur permet aussi d'être présent aux **débats promotionnels** et aux **consultations régulières** entre les différents acteurs se trouvant à la scène d'énergie et de l'environnement. Le **développement des approches communes**, pour ce groupe, pourrait garantir le soutien ainsi que la légitimité de leurs décisions.

Bref, en examinant les raisons de la formation des réseaux, notre recherche soutient l'idée des trois facteurs principaux proposés dans le cadre du recensement des écrits, tout en avançant d'autres selon les réponses des membres du Conseil canadien de l'énergie. C'est ainsi que nous pourrions introduire le schéma suivant qui intègre les différentes raisons de la formation des réseaux de politique publique. Tout d'abord, les trois facteurs proposés dans le cadre du recensement des écrits sont : le potentiel de l'avantage mutuel à travers l'action collective; le potentiel d'augmenter les capacités stratégiques d'organismes participants en mettant en commun les ressources stratégiques; enfin, l'établissement des conditions de la faisabilité des réseaux de politique qui pourraient inclure les mécanismes de communication, le partage des normes et des valeurs aussi bien que l'échange des ressources et la délégation de la souveraineté. Comme nous l'avons déjà expliqué, d'autres raisons

d'adhésion sont primordiales pour les membres selon la phase de la formation des réseaux. Ces raisons pourraient être résumées en quatre essentielles : la représentativité, l'intégration, les débats promotionnels et les consultations régulières, enfin le développement des approches communes entre les membres du réseau.

Schéma (1)**Raisons de la formation des réseaux de politique publique**

6.1.2.3 Quels sont les mécanismes et les critères de recrutement utilisés par les différents acteurs du réseau?

Dans notre questionnaire, nous posons la sous-question suivante aux membres du CCE :

- **Quels sont les principaux critères et mécanismes de recrutement des membres du CCE?**

Cette question en particulier était orientée vers les membres du comité d'administration et du comité exécutif du Conseil canadien de l'énergie (voir Annexe IV). Selon les réponses fournies par ces membres, nous pourrions remarquer que :

Tout d'abord, concernant les membres du comité d'administration et ceux du comité exécutif, ce sont des membres actifs des corporations et des associations affiliées au domaine de l'énergie. Ils sont toujours élus pour une période de trois ans, dont la direction des affaires du réseau du CCE représente la tâche principale. Pour ce faire, une assemblée générale est fixée annuellement; de plus, le comité d'administration et/ou le comité exécutif se rencontrent huit fois par an afin de diriger les activités des programmes en cours.

Ensuite, concernant les critères de recrutement des membres du Conseil canadien de l'énergie, ces derniers doivent principalement soutenir la mission du conseil, ils doivent également appartenir à l'une ou l'autre des catégories suivantes :

- Membres gouvernementaux (gouvernement fédéral, provinciaux et agences ayant un intérêt en énergie)
- Associations canadiennes (multiples associations sectorielles du secteur de l'énergie, de l'industrie et de l'environnement)

- Membres corporatifs (entreprises privées et publiques, équipementiers et firmes œuvrant dans le secteur de l'énergie)

Quant aux mécanismes de recrutement, ceux-ci s'effectuent par le biais de campagnes visant à faire connaître l'association auprès des membres potentiels. Les contacts et les invitations proviennent souvent des membres du comité exécutif du CCE. De façon générale, les associations et corporations qui désirent joindre le réseau doivent déposer leur demande d'adhésion au comité exécutif. Ce dernier et le comité d'administration ont, seuls, l'autorité d'accepter ou de refuser la demande présentée.

Dans notre étude, nous avons essayé de connaître le point de vue des membres concernant les méthodes de recrutement utilisées, qui sont directement reliées à leur intérêt pour le CCE (membres des associations énergétiques, industrielles et environnementales : voir Annexe IV). À cette étape, selon les réponses fournies par ces groupes d'acteurs, nous pourrions constater que le bon marketing et les bonnes méthodes de promotion de la mission du CCE représentent des véritables raisons d'attraction pour les membres.

Ces bénéfices qui sont toujours bien expliqués durant les campagnes de recrutement, quant aux associations membres, se résument dans :

- **Réseau panénergétique national et global :** le CCE est le seul réseau panénergétique au Canada regroupant les décideurs nationaux et internationaux.
 - Bonne occasion d'influencer et d'avancer l'opinion du Conseil par rapport aux aspects politiques des sujets de l'énergie et de l'environnement;
 - Assistance au forum canadien annuel exécutif de l'énergie;
 - Une bonne occasion de participer à un réseau important lors de l'assemblée générale et lors des réunions périodiques du conseil;

- La participation en tant que délégué canadien aux congrès triennaux du Conseil mondial de l'énergie, à l'assemblée exécutive annuelle du CME, et aux forums régionaux de CME tenus dans le monde entier;
 - Une bonne occasion de proposer des papiers à chaque congrès du CME et de participer à l'exposition commerciale associée.
- **Action constructive sur les questions stratégiques :**
 - participation aux études et aux programmes du CME, y compris son programme pilote concernant les gaz à effet de serre (GES);
 - occasions de joindre les membres d'autres comités nationaux du CME.
- **Portail au monde d'énergie :**
 - Bonne occasion de se présenter à travers le site Web du Conseil canadien de l'énergie;
 - accès privilégié à l'information, aux données, et aux rapports par le biais du système d'information global de l'énergie du CME;
 - bonnes occasions d'établir des contacts d'affaires et de politiques dans tout le secteur d'énergie au Canada et dans d'autres pays du monde (informations détaillées tirées des archives du CCE) :

De façon générale, en demandant l'avis des principaux membres du réseau en ce qui concerne la raison de l'efficacité des processus de recrutement, ils ont référé celle-ci en quatre causes essentielles :

- Simplification des processus de recrutement et facilité d'avoir accès au réseau;
- habileté de promotion et de marketing pour les bénéfices des membres du CCE;

- introduction des missions générales qui concernent toute la communauté canadienne de l'énergie;
- procédures équitables de sélection.

Après avoir répondu à ce groupe des questions de notre recherche, nous pensons terminer la phase de pré-réseau (*pre-network*), de la formation et de recrutement du Conseil canadien de l'énergie. Il est important à cette étape de notre étude d'aborder la phase de réseautage (*networking*) du réseau de politique publique.

6.2 Partie II :

Phase de réseautage (*networking*) du réseau de politique publique et la sélection des instruments des politiques

Cette partie de notre recherche tente de proposer des réponses valables aux questions du deuxième niveau de notre questionnaire. Ce niveau concerne la phase de réseautage (*networking*) du réseau de politique publique et la sélection des instruments des politiques. Deux questions capitales sont posées:

- Quelles sont les principales caractéristiques du réseau en matière de circulation des informations et d'exercice du contrôle sur les ressources des acteurs?
- Quel type d'instruments de politique publique – substantifs et procéduraux – résulte-t-il de cette configuration de réseau ?

À cette étape, notre recherche devrait permettre d'examiner comment les caractéristiques du réseau de politiques énergétiques, celles du CCE, influencent le choix des instruments des politiques résultant de la nouvelle orientation des politiques énergétiques canadiennes à des fins environnementales, de 1993 à nos jours.

Il sera d'ailleurs nécessaire de détailler la structure du réseau de politique énergétique, tel le CCE, en liens forts et liens faibles autant que la présence ou l'absence de trous structuraux, afin de tenter de donner une évaluation des positions plus ou moins avantageuses des acteurs en matière du choix des instruments de cette politique. Dans un premier temps, comme notre recherche s'intéresse principalement aux différentes phases d'évolution du réseau dans sa durée, celles-ci seront expliquées par le biais de la comparaison entre la structure du réseau du CCE au début des années 1993, soit la période de la nouvelle orientation des politiques

énergétiques canadiennes à des fins environnementales, et sa présente structure en 2005. Dans un deuxième temps, nous interrogerons l'influence de la présente structure du réseau du CCE, en 2005, sur les types des instruments de politique publique choisis.

6.2.1 Résultats d'analyse de la structure du réseau du CCE

La préoccupation du Conseil canadien de l'énergie de la nouvelle orientation des politiques énergétiques vers les problèmes de la pollution de l'environnement, semble être relativement récente. Le conseil y attache un vif intérêt, surtout après le sommet de la terre en Rio 1992 qui a abouti à la ratification du protocole de Kyoto en 1997. C'est ainsi que le conseil allait chercher des mesures et des instruments adaptatifs à ces nouvelles tendances. En interrogeant surtout les membres du comité d'administration et celui exécutif, leurs réponses affirment que cet intérêt est général, il englobe tous les membres du conseil sans aucune exception.

6.2.1.1 Évolution de la structure du réseau du CCE

Cette partie de notre étude se base particulièrement sur les informations fournies par les membres du comité d'administration et ceux du comité exécutif. On s'est muni également de certaines informations tirées surtout des documents d'archives publiés par le Conseil canadien de l'énergie. En analysant les résultats obtenus, nous constatons ce qui suit.

Tableau (5)
Évolution de la structure du réseau du Conseil canadien de l'énergie

Membres	1993	2005
Gouvernementaux (niveau fédéral)	<ul style="list-style-type: none"> - Agence canadienne de développement international - Environnement Canada - Ressources naturelles Canada 	<ul style="list-style-type: none"> - Agence canadienne de développement international - Ressources naturelles Canada
Associations de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> - Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors - Canadian Association of Petroleum Producers - Canadian Electricity Association - Canadian Energy Pipeline Association - Canadian Gas Association - Canadian Nuclear Association - Coal Association of Canada - Fuel Cells Canada - Petroleum Services Association of Canada 	<ul style="list-style-type: none"> - Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors - Canadian Association of Petroleum Producers - Canadian Electricity Association - Canadian Energy Pipeline Association - Canadian Gas Association - Canadian Nuclear Association - Coal Association of Canada - Fuel Cells Canada - Petroleum Services Association of Canada - Canadian Hydropower Association - Canadian Wind Energy Association
Associations industrielles	<ul style="list-style-type: none"> - Canadian Pulp and Paper Association 	<ul style="list-style-type: none"> - Canadian Chemical Producers' Association - Canadian Steel Producers Association - Industrial Gas Users Association
Associations environnementales	<ul style="list-style-type: none"> - Coalition For Responsible Environmental Solutions 	<ul style="list-style-type: none"> - Industrial Gas Users Association

Concernant les membres gouvernementaux, surtout au niveau fédéral, nous pourrions constater que depuis 1993, trois acteurs principaux participaient à la formulation des décisions et au choix des instruments des politiques énergétiques. Ils

regroupent : l'Agence canadienne de développement international ACDI, Environnement Canada et Ressources naturelles Canada. En 2005, un acteur capital a abandonné le réseau, c'est Environnement Canada, et les deux autres acteurs ont continué en tant que membres efficaces du CCE. Cela veut dire que le nombre des membres gouvernementaux est passé de trois à deux.

Pour les membres des associations de l'énergie, on constate la présence d'onze acteurs essentiels en 2005 par rapport à neuf acteurs au début des années 1993. Il s'agit des mêmes neuf acteurs qui ont continué dans le CCE, en plus de deux nouveaux membres. Ces neuf acteurs sont : Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors, Canadian Association of Petroleum Producers, Canadian Electricity Association, Canadian Energy Pipeline Association, Canadian Gas Association, Canadian Nuclear Association, Coal Association of Canada, Fuel Cells Canada, Petroleum Services Association of Canada. Les nouveaux membres sont: Canadian Hydropower Association et Canadian Wind Energy Association.

On remarque que pour les associations industrielles, elles ont commencé en 1993 avec un seul acteur, qui est la *Canadian Pulp and Paper Association*. Cet acteur a quitté le CCE et trois autres l'ont remplacé en 2005 : *Canadian Chemical Producers' Association*, *Canadian Steel Producers Association*, *Industrial Gas Users Association*.

Nous pourrions également réaliser qu'une seule association environnementale a adhéré au CCE en 1993, la *Coalition For Responsible Environmental Solutions*. Cette association a abandonné le CCE pour faire place à un nouveau membre, l'*Industrial Gas Users Association*, en 2005 (les membres de cette association se sont persuadés qu'ils appartiennent au groupe des associations industrielles et en même temps au groupe des associations environnementales. Cette association, aux yeux de ses membres, encourage l'utilisation du gaz naturel dans le secteur industriel pour des

raisons de protection de l'environnement et de réduction des émissions de GES, surtout dans le but de bien répondre aux exigences du protocole de Kyoto).

Comme nous l'avons déjà mentionné dans le chapitre de recension des écrits, selon Howlett (2002), le nombre des membres dans un sous-système particulier pourrait être évalué en fonction de deux indicateurs essentiels. Le premier indicateur, c'est le degré d'expansion ou de contraction d'un sous-système qui indique le potentiel des nouveaux membres à se déplacer de la communauté vers le réseau. Le deuxième indicateur, c'est le degré de continuation des membres dans un sous-système particulier, ce qui indique le degré d'isolement du réseau par rapport à la communauté, ce qui à son tour représente un facteur significatif au niveau du déplacement des nouvelles idées de la communauté vers le réseau. Le pourcentage du changement du nombre des membres du CCE en 2005 par rapport à l'original en 1993 = nombre de membres en 2005 – nombre de membres en 1993 / nombre de membres en 1993 multiplié par 100. Le pourcentage des membres originaux (en 1993) qui ont continué par rapport au nombre final (en 2005) = nombre de membres originaux qui ont continué / nombre de membres en 2005 multiplié par 100.

Tableau (6)

Degré de symétrie et de l'isolement d'un réseau de politique publique

		Nouvelles idées (degré de l'isolement)	
		Oui	Non
Nouveaux acteurs (degré de symétrie)	Oui	Expansion / Ouverture	Expansion / Isolement
	Non	Contraction / Ouverture	Contraction / Isolement

Tableau (7)

Analyse de l'évolution de la structure du réseau du Conseil canadien de l'énergie

Membres	1993	Nombre des membres qui ont quitté	Nombre des nouveaux membres	Nombre des membres originaux qui ont continué	2005	Pourcentage du changement par rapport à l'original	Pourcentage des membres originaux qui ont continué par rapport au nombre final
Gouvernements (fédéral)	3	1	0	2	2	$2-3/3 * 100 =$ - 33	$2/2 * 100 =$ 100
Associations de l'énergie	9	0	2	9	11	$11-9/9 * 100 =$ + 22	$9/11 * 100 =$ 82
Associations industrielles	1	1	3	0	3	$3-1/1 * 100 =$ + 200	$0/3 * 100 =$ 0
Associations environnementales	1	1	1	0	1	$1-1/1 * 100 =$ 0	$0/1 * 100 =$ 0
Totale	14	3	6	11	17	$17-14/14 * 100 =$ + 21	$11/17 * 100 =$ 65

Donc, en s'appuyant notamment sur le facteur du **nombre** des membres ayant adhéré au réseau du CCE en 1993 par rapport à l'année 2005, les résultats de l'analyse révèlent deux constats principaux.

Premièrement, le pourcentage du changement du nombre des membres en 2005 par rapport à l'année 1993 a augmenté positivement, en général, avec un taux relativement faible de 21%. Ce qui pourra indiquer que le CCE représente un réseau de politique publique qui se caractérise par une **expansion relativement lente**. Ce

qui signifie que le potentiel des nouveaux membres de se déplacer de la communauté vers le réseau est relativement limité.

Deuxièmement, en ce qui concerne le pourcentage des membres originaux qui ont continué par rapport au nombre final, cela indique 65 %. Ce qui signifie que le degré de la continuité des membres dans le réseau du CCE est relativement élevé. Cette stabilité au niveau des membres du réseau indique que les **nouvelles idées sont loin d'être transmises avec fluidité**, de la communauté vers le réseau du CCE.

En analysant les mêmes données, mais par rapport au secteur auxquels appartiennent les différents membres du réseau, on obtient les résultats suivants.

Tableau (8)
Analyse sectorielle
de l'évolution de la structure du réseau du Conseil canadien de l'énergie

Membres	Pourcentage du changement par rapport à l'original	Pourcentage des membres originaux qui ont continué par rapport au nombre final	Expansion ou contraction	Isolement ou ouverture
Gouvernementaux (fédéral)	- 33	100	Contraction relativement faible	Isolement très élevé
Associations de l'énergie	+ 22	82	Expansion relativement faible	Isolement très élevé
Associations industrielles	+ 200	0	Expansion très élevée	Ouverture très élevée
Associations environnementales	0	0	Passivité très élevée	Ouverture très élevée

Tout d'abord, les résultats indiquent que le groupe des membres gouvernementaux du CCE, au niveau fédéral, se caractérise principalement par une contraction relativement faible, ainsi qu'un isolement très élevé. Ce qui signifie que le potentiel des nouveaux membres de se déplacer de la communauté vers ce groupe d'acteurs est faible. Tandis que le pourcentage de la continuation des anciens membres dans ce groupe d'acteurs indique que le degré du déplacement des nouvelles idées de la communauté vers lui, est très faible. De ce fait, nous pourrions conclure que les membres gouvernementaux dans le réseau du CCE sont des acteurs très actifs qui ont un rôle considérable par rapport à la formulation des politiques énergétiques, notamment en ce qui concerne le choix des instruments de ces politiques.

Ensuite, les résultats avancent également que les associations de l'énergie dans le CCE se caractérisent surtout par une expansion relativement faible ainsi qu'un isolement très élevé. Ce qui indique que le potentiel des nouveaux membres de se déplacer de la communauté vers ce groupe d'acteurs est relativement faible. Également, les résultats indiquent que le degré de déplacement des nouvelles idées de la communauté vers ce groupe d'acteurs est très faible. C'est ainsi que nous pourrions conclure que les associations de l'énergie dans le réseau du CCE sont, comme les membres gouvernementaux, des acteurs très actifs qui ont un rôle remarquable par rapport à la formulation des politiques énergétiques, notamment en ce qui concerne le choix des instruments de ces politiques.

Puis, les résultats nous révèlent que les associations industrielles dans le CCE se caractérisent surtout par une expansion très élevée ainsi qu'une ouverture très grande. Ce qui indique que le potentiel des nouveaux membres de se déplacer de la communauté vers ce groupe d'acteurs est très élevé. Également, les résultats indiquent que le degré de déplacement des nouvelles idées de la communauté vers ce groupe d'acteurs est très grand. C'est ainsi que nous pourrions conclure que les associations industrielles dans le réseau du CCE sont, au contraire des membres

gouvernementaux et des membres des associations de l'énergie, des acteurs qui sont à la recherche d'un pouvoir plus étendu par rapport à la formulation des politiques énergétiques, notamment en ce qui concerne le choix des instruments de ces politiques. C'est pour cette raison qu'ils continuent à accepter autant des nouveaux membres que des nouvelles idées afin de trouver un équilibre interne par rapport aux autres membres.

Finalement, les résultats nous dévoilent que les associations environnementales dans le CCE se caractérisent surtout par une passivité très élevée ainsi qu'une ouverture très grande. Ce qui indique que le potentiel des nouveaux membres de se déplacer de la communauté vers ce groupe d'acteurs est très élevé. Également, les résultats indiquent que le degré de déplacement des nouvelles idées de la communauté vers ce groupe d'acteurs est très grand. C'est ainsi que nous pourrions conclure que les associations environnementales sont, au contraire des membres gouvernementaux (au niveau fédéral) et des membres des associations de l'énergie et celles de l'industrie, des acteurs très marginaux par rapport à la formulation des politiques énergétiques, notamment en ce qui concerne le choix des instruments de ces politiques. C'est pour cette raison qu'ils continuent à accepter des nouveaux membres ainsi que des nouvelles idées afin de trouver un équilibre interne et également dans le but d'avoir un poids plus valorisé par rapport aux autres membres.

À la suite de l'accroissement de l'intérêt porté par le Conseil canadien de l'énergie aux problèmes environnementaux, surtout le réchauffement de la planète et l'augmentation des taux du CO₂, d'origine énergétique, et à la suite de la ratification du protocole de Kyoto, les nouveaux membres qui ont adhéré au réseau du CCE sont des acteurs soutenant les mêmes principes, surtout sur la scène nationale. De façon générale, nous pourrions divulguer que les nouveaux membres appartenaient principalement aux associations d'énergie concernant surtout l'énergie hydroélectrique et l'énergie éolienne (*Canadian Hydropower Association; Canadian*

Wind Energy Association). Les nouveaux membres appartiennent également aux associations industrielles concernant les fabricants de produits chimiques et les producteurs d'acier (*Canadian Chemical Producers' Association; Canadian Steel Producers Association*). Ces nouveaux membres sont parmi les industries canadiennes qui ont la plus grande valeur ajoutée au pays, et qui participent en tant que principales activités économiques au Canada. De même, les nouveaux membres du CCE du milieu environnemental et industriel (*Industriel Gaz Users Association*) sont un groupe d'acteurs intéressé à la proposition des solutions des problèmes d'environnement. L'intérêt général qui regroupe ces membres est la bonne intendance de l'environnement et le développement durable ainsi que la proposition des solutions alternatives, surtout en mettant l'accent sur les formes de l'énergie renouvelable.

En ce qui concerne les membres qui ont abandonné le réseau du CCE, notre recherche suppose la présence de trois raisons principales.

Premièrement, la raison capitale de l'abandon c'est la **réorganisation des rôles des membres**. C'est exactement le cas des membres gouvernementaux, au niveau fédéral. En interrogeant les raisons pour lesquelles Environnement Canada a abandonné le réseau du CCE, les réponses des membres du CCE affirment que c'est à cause de la réorganisation des rôles des membres établie notamment en 1998. Quant au niveau fédéral, la responsabilité de l'élaboration des politiques énergétiques reste strictement aux mains d'Environnement Canada et de Ressources naturelles Canada. Le début des années 1990 témoigne des tensions et des défis considérables, face au choix rationnel des instruments des politiques énergétiques, qui tirent leur origine notamment du conflit des responsabilités entre les deux ministères. À la fin des années 1980, la responsabilité des dossiers du changement climatique était assignée à Environnement Canada. Comme le changement climatique est devenu de plus en plus une question d'origine énergétique, le rôle de Ressources naturelles Canada (ministère titulaire de trois secteurs économiques majeurs : foresterie, mines et

énergie) est devenu plus significatif dans cette entreprise. Dans une tentative d'identification des responsabilités pour les deux ministères, une division des préoccupations fut élaborée en 1998. Ainsi, Environnement Canada a pris davantage l'initiative sur le plan international; toutefois, la responsabilité première de RNCan concerne les politiques domestiques.

Deuxièmement, une autre raison de l'abandon des membres pour le réseau du CCE est **l'alignement du membre avec une autre coalition au sein du réseau même**. C'est le cas des associations industrielles. En analysant les raisons pour lesquelles l'Association canadienne des pâtes et papier a quitté le réseau, nous avons trouvé que cette association n'a pas vraiment lâché le CCE, mais qu'elle a plutôt adhéré à l'Association des consommateurs industriels du gaz. Cette dernière a pour mission de servir de porte-parole unique et efficace aux entreprises industrielles qui ont recours au gaz naturel comme combustible ou matière première.

Une troisième raison importante de l'abandon se reflète principalement dans **l'échec à réaliser les objectifs escomptés**. C'est précisément le cas des associations environnementales. La Coalition canadienne pour des solutions responsables en environnement représente un ensemble de regroupements du milieu des affaires, d'associations industrielles et de groupes de défense des intérêts des consommateurs en faveur d'une solution proprement canadienne pour aborder cet enjeu important à l'échelle mondiale. L'objectif principal d'adhésion de ce membre était d'empêcher le gouvernement canadien de ratifier le protocole de Kyoto jusqu'à arriver à une entente collective concernant les mesures de la mise en œuvre du protocole. Quant à cette coalition, il était nécessaire de continuer à consulter l'industrie, les provinces et l'ensemble des Canadiens à la veille du déploiement du plan de mise en œuvre du Protocole de Kyoto. C'est ainsi que la ratification du Protocole de Kyoto, à ses yeux, ne constitue qu'une étape en vue du développement d'une stratégie nationale sur les changements climatiques tout en laissant plusieurs questions sans réponse. Ce groupe

d'acteurs considère que la stratégie adoptée par le gouvernement fédéral au sujet de Kyoto ne répond pas aux attentes; pas encore d'informations quant aux coûts, aux répercussions et à la mise en œuvre. En fait, l'adhésion de cette coalition au réseau du CCE avait comme fin de trouver des mesures, pour réduire les émissions des GES et pour répondre aux exigences du Kyoto, qui devront :

- Mener à une véritable réduction des gaz à effet de serre qui soit mesurable, vérifiable, pratique et économiquement réalisable;
- Contribuer réellement et de façon sensible au contrôle des gaz à effet de serre sur une longue période.

Après cette analyse approfondie au sujet de l'évolution de la structure du réseau de CCE, il sera d'ailleurs nécessaire de détailler la structure actuelle du réseau de politique énergétique, tel le CCE, en liens forts et liens faibles autant que la présence ou l'absence de trous structureaux, afin de tenter de donner une évaluation des positions plus ou moins avantageuses des acteurs en matière du choix des instruments de cette politique.

6.2.1.2 Structure du réseau en fonction des liens et des trous structuraux

Afin de réaliser l'objectif de notre recherche, deux facteurs primordiaux seront considérés, soient la circulation de l'information et l'exercice du contrôle sur les ressources des acteurs. Dès lors, l'analyse des caractéristiques du réseau du CCE en fonction des liens forts et des liens faibles, autant que la présence ou l'absence des trous structuraux, nous permettent de bien identifier les positions des différents acteurs, étatiques et non étatiques, sur le plan de l'information et du contrôle, qui à leur tour, nous semble-t-il, constituent des facteurs affectant les types des instruments des politiques publiques choisis : instruments substantifs, qui indiquent le degré de l'intervention du gouvernement, et instruments procéduraux, qui mettent plutôt l'accent sur le degré de l'influence du gouvernement sur les acteurs non étatiques.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le but principal de ce projet de recherche est, par le truchement de l'approche des réseaux de politique publique, de comprendre et d'expliquer l'élaboration des politiques énergétiques, surtout les politiques pétrolières, à des fins de protection de l'environnement, notamment dans le domaine du changement climatique et de la réduction du CO₂ provenant principalement du secteur industriel.

Les résultats des questionnaires soutiennent que tous les membres du réseau participeraient à la sélection des instruments des politiques, sans exception, surtout afin d'étudier et de proposer des solutions de rechange. Alors, pour des raisons ponctuelles, nous trouvons qu'il est trompeur d'étudier simplement la structure des groupes énergétiques en mettant l'accent sur les associations canadiennes de l'énergie pétrolière. Dans cette optique, nous jugeons valable d'étudier la structure du réseau du CCE, tout en détaillant celui-ci en :

- Groupes d'énergie : associations du pétrole, gaz naturel, hydroélectricité, électricité, charbon, et nucléaire (l'Association canadienne de l'énergie éolienne et Piles à combustible Canada ont refusé de répondre à ce questionnaire);
- Groupe des associations industrielles (la Canadian Chemical Producers' Association a refusé de participer à ce questionnaire);
- Et enfin, en groupes des associations environnementales.

Comme nous l'avons expliqué dans le cadre théorique de notre recherche, nous allons nous inspirer des idées de Ouimet et Lemieux (1999) qui ont résumé en six points principaux la relation entre les différents membres d'un réseau de politique publique. Selon ces propositions, les auteurs ont proposé la présence de trois types principaux des réseaux de politique publique :

Dans leurs figures concernant les trois types des réseaux de politiques publiques, les auteurs ont utilisé les abréviations suivantes :

GO : gouvernement,

IA, IB : intermédiaires,

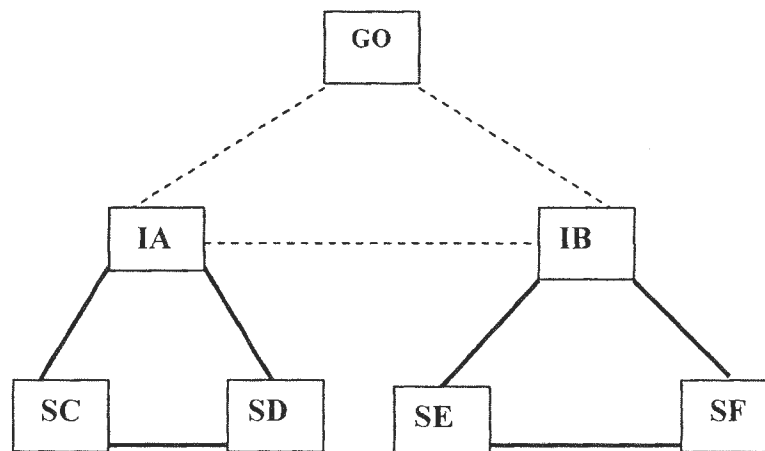
SC, SD, SE, SF : subordonnés,

_____ : lien fort

..... : lien faible

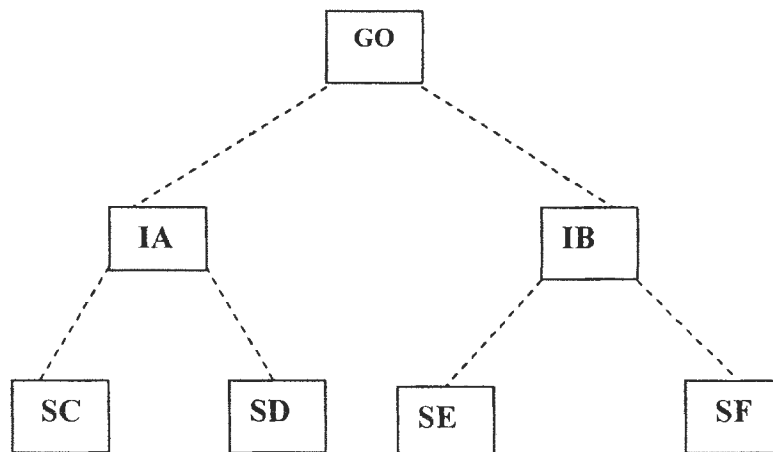
Dans le réseau *corporatiste*, les intermédiaires sont des organisations non étatiques qui ont des liens faibles entre elles et avec le gouvernement. Par contre, les liens entre les organisations subordonnées et leur organisation intermédiaire sont des liens relativement forts. Ces liens forts manifestent la nature du corporatisme, qui se traduit généralement par des relations fréquentes et proches d'un groupe à l'autre, ainsi qu'entre un groupe et l'organisation qui lui sert d'intermédiaire auprès du gouvernement. Les liens forts dans les deux sous-réseaux corporatistes ne sont pas riches en information. Sur le plan du contrôle, ils évitent cependant aux groupes d'être enfermés dans un trou structural. Les intermédiaires sont, par rapport aux groupes, dans une position favorable sur le plan de l'information, où ils ont chacun deux liens forts et deux liens faibles. Le gouvernement, qui n'a que deux liens faibles, est désavantagé par rapport aux intermédiaires, qui le tiennent dans des trous structuraux en compagnie de chacun des groupes. L'intermédiaire IA est un connecteur obligé entre GO et SC. Les deux ne peuvent se rejoindre qu'en passant par IA. Il en est de même entre GO et SD, GO et SE ainsi qu'entre GO et SF. Pour sortir de ces trous et augmenter son information, le gouvernement doit établir des liens directs avec les groupes subordonnés.

Figure (8)
Le réseau corporatiste



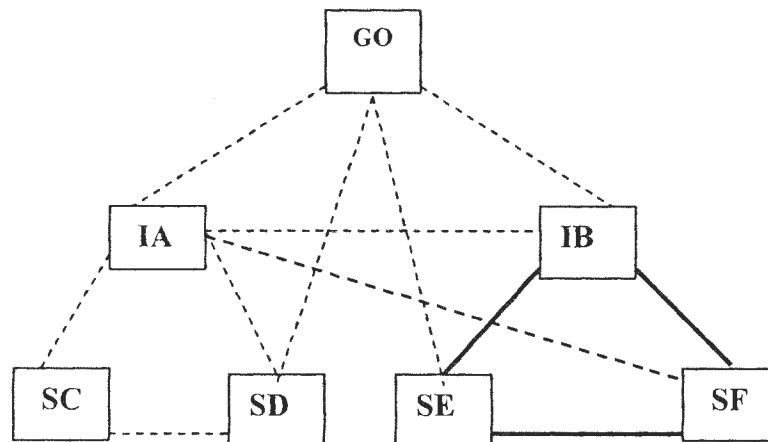
Dans le réseau *clientéliste*, le gouvernement établit des liens de clientèle avec les intermédiaires, qu'ils soient étatiques ou non, et ceux-ci établissent à leur tour des liens de clientèle avec les subordonnés. Ces liens sont faibles parce que peu fréquents, même s'ils sont proches, et les clients d'un même patron sont généralement enfermés par lui dans des trous structuraux, le patron faisant en sorte que les liens entre ses clients soient ni fréquents ni proches. Dans un tel réseau le gouvernement dispose d'un avantage marqué sur le plan du contrôle. Sur le plan de l'information il est cependant en moins bonne position que les intermédiaires, qui ont plus de contacts que lui.

Figure (9)
Le réseau clientéliste



Dans le réseau *pluraliste*, les deux intermédiaires sont une administration (IA) et une organisation non étatique (IB). Ils ont un lien faible entre eux et avec le gouvernement. Il y a aussi un lien faible entre l'administration, IA, et le groupe, SF, qui n'est pas de son secteur, ainsi qu'un lien faible entre les groupes SC et SD. Ces deux liens s'ajoutent aux liens forts dans un sous-réseau corporatiste fait de IB, SE et SF, et à des liens de clientèle de GO avec SD et SE. Ce mélange de relations diverses est caractéristique du pluralisme. Les acteurs ont à peu près le même nombre de liens, mais SE et SF sont désavantagés sur le plan de l'information parce qu'il n'ont chacun qu'un lien faible. Notons que les intermédiaires ne tiennent pas le gouvernement et les acteurs qui ne sont pas ses clients dans des trous structuraux. GO et SC peuvent communiquer entre eux en passant par SD, de même que GO et SF peuvent communiquer en passant par SE. Il n'en est pas tout à fait de même de SD et SE par rapport à GO, car ils ne peuvent communiquer entre eux qu'en passant par IA et IB.

Figure (10)
Le réseau pluraliste



C'est dans cette optique que nous souhaitons contribuer à l'approche des réseaux de politique publique, tout en analysant les positions des différents acteurs, selon les trois types de réseaux identifiés d'après ces propositions. Ce qui pourrait nous aider à bien cerner, surtout, la relation existant entre les caractéristiques des réseaux et les types des instruments des politiques publiques choisis.

Cette partie est interprétée dans notre questionnaire par le biais de la sous-question suivante posée aux membres du CCE :

- Aviez-vous une interaction fréquente avec vos membres dans l'association?

Oui (Quelle fréquence)	Non
------------------------	-----

- Votre association a-t-elle une interaction directe avec les membres gouvernementaux du CCE?

Oui (Quelle fréquence)	Non
------------------------	-----

- Votre association a-t-elle une interaction directe avec les autres associations du CCE?

Oui (Quelle fréquence)	Non
------------------------	-----

- Votre association a-t-elle une interaction directe avec les membres des autres associations du CCE?

Oui (Quelle fréquence)	Non
------------------------	-----

- Est-ce que les membres de votre association ont une interaction directe avec les membres gouvernementaux du CCE?

Oui (Quelle fréquence)	Non
------------------------	-----

- Est-ce que les membres de votre association ont une interaction directe avec les autres associations du CCE?

Oui (Quelle fréquence)	Non
------------------------	-----

- Est-ce que les membres de votre association ont une interaction directe avec les membres des autres associations du CCE?

Oui (Quelle fréquence)	Non
------------------------	-----

A- Structure de groupe des associations de l'énergie

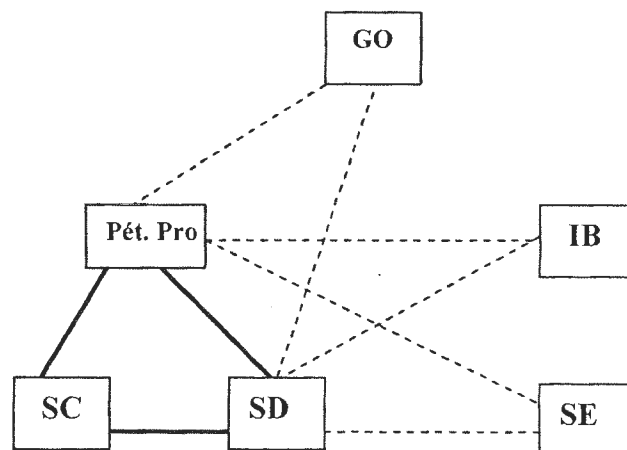
- Structure des associations du pétrole :

En interrogeant les membres du réseau du CCE, nous avons constaté que la structure des associations du pétrole pourrait être divisée en trois catégories capitales selon leur domaine de spécialisation, celles-ci regroupant le domaine de la production du pétrole, le transport et enfin le domaine des services pétrolières.

Domaine de la production du pétrole :

Cette catégorie était représentée dans notre recherche par une entrevue avec la *Canadian Association of Petroleum Producers (CAPP)*. L'analyse de la réponse de cette association nous révèle la structure suivante.

Figure (11)
Structure des associations pétrolières
Domaine de la production

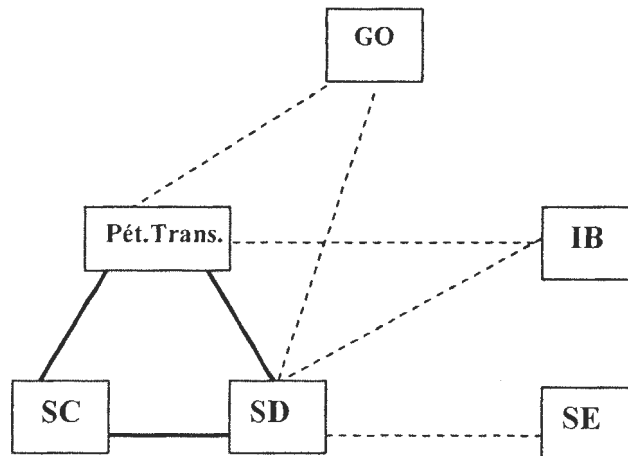


Le sous-réseau de la production du pétrole est du type *pluraliste*. L'association canadienne des producteurs du pétrole a un lien faible avec le gouvernement. Il y a aussi un lien faible entre cette association et les autres associations intermédiaires ainsi que leurs subordonnées dans le CCE qui ne sont pas de son secteur. Ces liens s'ajoutent aux liens forts dans un sous-réseau corporatiste fait de cette association qui joue un rôle intermédiaire très important pour ses subordonnés auprès du gouvernement. Ces derniers ont également des liens de clientèle entre eux et le gouvernement, ces liens varient selon le sujet abordé. Les subordonnées se profitent pareillement d'un lien faible entre eux et les intermédiaires ainsi que les subordonnées des autres associations dans le conseil. Ce mélange de relations diverses est caractéristique du pluralisme. Les acteurs ont à peu près le même nombre de liens, ils sont avantagés donc sur le plan de l'information. Notons que les intermédiaires ne tiennent pas le gouvernement et les acteurs qui ne sont pas ses clients dans des trous structuraux.

Domaine du transport du pétrole :

Cette catégorie était représentée dans notre recherche par une entrevue avec la *Canadian Energy Pipeline Association (CEPA)*. L'analyse de la réponse de cette association nous dévoile la structure suivante.

Figure (12)
Structure des associations pétrolières
Domaine du transport



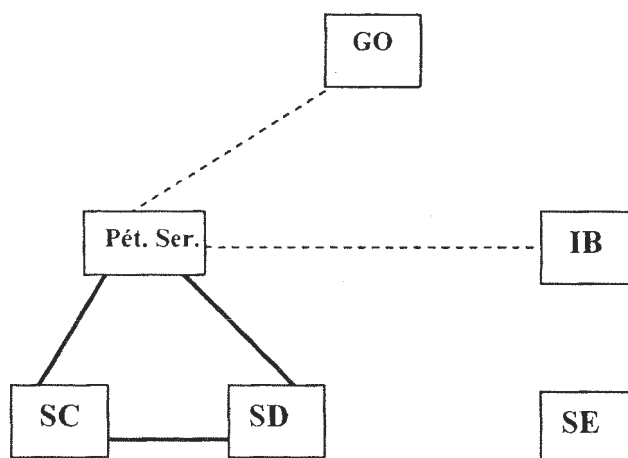
Le sous-réseau de la production du pétrole est du type *pluraliste*. L'association canadienne du pipeline de l'énergie a un lien faible avec le gouvernement. Il y a aussi un lien faible entre cette association et les autres associations intermédiaires dans le CCE qui ne sont pas de son secteur, mais pas avec les subordonnés de ces derniers. Ces deux liens s'ajoutent aux liens forts dans un sous-réseau corporatiste fait de cette association qui joue un rôle intermédiaire très important pour ses subordonnés auprès du gouvernement. Ces derniers ont également des liens de clientèle entre eux et le gouvernement, ces liens varient selon le sujet abordé. Les subordonnés se profitent pareillement d'un lien faible entre eux et les intermédiaires ainsi que les subordonnés des autres associations dans le conseil. Ce mélange de relations diverses est caractéristique du pluralisme. Les acteurs ont à peu près le même nombre de liens, ils sont donc avantagés sur le plan de l'information. Notons que les intermédiaires ne

tiennent pas le gouvernement et les acteurs qui ne sont pas ses clients dans des trous structuraux.

Domaine des services pétroliers :

Cette catégorie était représentée dans notre recherche par une entrevue avec la *Petroleum Service Association of Canada (PSAC)* et la *Canadian Association of Oil Well Drilling Contractors (CAODC)*. L'analyse de la réponse de ces associations montre la présence de deux types différents du réseau de politique publique dans ce domaine.

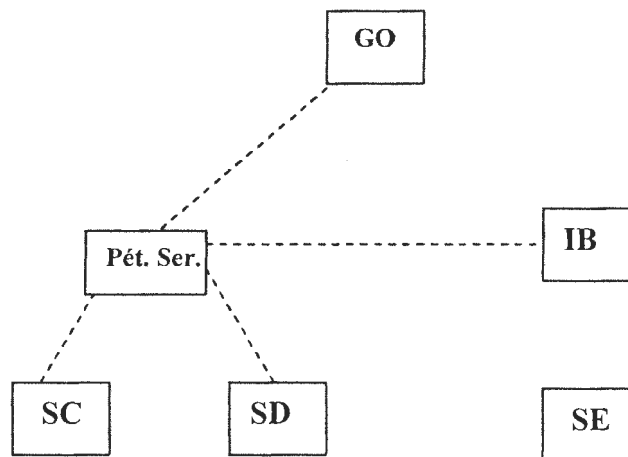
Figure (13)
Structure des associations pétrolières
Domaine des services pétroliers
(PSAC)



Un des deux sous-systèmes représentant les services pétroliers est du type *corporatiste*. Dans ce sous-système, l'Association canadienne des services pétroliers est un intermédiaire qui a deux liens faibles entre elle et le gouvernement et entre elle

et les autres associations intermédiaires dans le CCE. Par contre, les liens entre les organisations subordonnées et cette association intermédiaire sont des liens relativement forts. Ces liens forts manifestent la nature du corporatisme, qui se traduit généralement par des relations fréquentes et proches d'un groupe à l'autre, ainsi qu'entre un groupe et cette association qui lui sert d'intermédiaire auprès du gouvernement. Les liens forts dans ce sous-réseau corporatiste ne sont pas riches en information. Sur le plan du contrôle, ils évitent cependant aux groupes d'être enfermés dans un trou structural. Cette association intermédiaire est, par rapport aux groupes, dans une position favorable sur le plan de l'information, où elle a deux liens forts et deux liens faibles. De même, les subordonnés dans ce cas n'ont pas des liens ni avec les intermédiaires d'autres associations dans le réseau, ni avec leurs subordonnés. Le gouvernement, qui n'a que des liens faibles avec cette association, est désavantagé par rapport à cette dernière, qui le tient dans des trous structuraux en compagnie de chacun des groupes. Cette association intermédiaire est un connecteur obligé entre le gouvernement et les subordonnés qui ne peuvent se rejoindre qu'en passant par l'association. Pour sortir de ces trous et augmenter son information, le gouvernement doit établir des liens directs avec les groupes subordonnés.

Figure (14)
Structure des associations pétrolières
Domaine des services pétroliers
(CAODC)

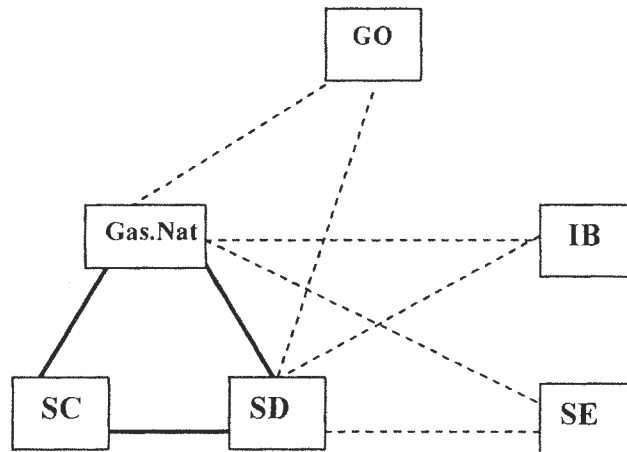


L'analyse de la *Canadian Association of Oil Well Drilling Contractors* introduit le caractère *clientéliste* de ce sous-système. Le gouvernement établit des liens de clientèle avec cette association intermédiaire, et celle-ci établit à son tour des liens de clientèle avec les subordonnés. Ces liens sont faibles parce que peu fréquents, même s'ils sont proches, et les clients de cette même association sont généralement enfermés par elle dans des trous structuraux, le patron faisant en sorte que les liens entre ses clients soient ni fréquents ni proches. Dans un tel réseau le gouvernement dispose d'un avantage marqué sur le plan du contrôle. Sur le plan de l'information, il est cependant en moins bonne position que cette association intermédiaire, qui a plus de contacts que lui.

- **Structure des associations du gaz naturel :**

Cette catégorie était représentée dans notre recherche par l'entrevue avec la *Canadian Gas Association (CGA)*. L'analyse de la réponse de cette association nous dévoile la structure suivante.

Figure (15)
Structure des associations énergétiques
Domaine du gaz naturel



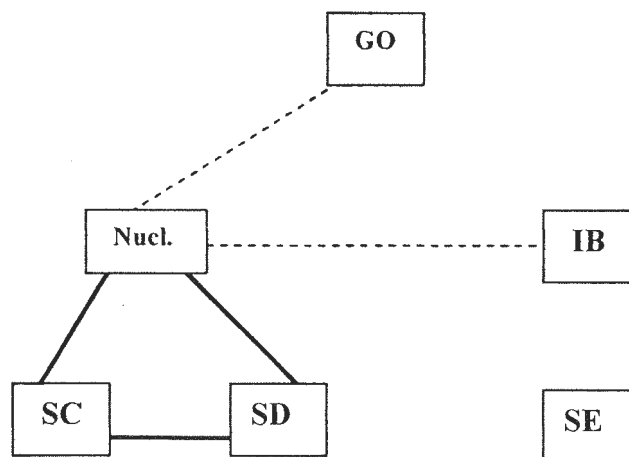
Le sous-réseau du gaz naturel est du type *pluraliste*. L'Association canadienne du gaz naturel a un lien faible avec le gouvernement. Il y a aussi un lien faible entre cette association et les autres associations intermédiaires ainsi que leurs subordonnés dans le CCE qui ne sont pas de son secteur. Ces liens s'ajoutent aux liens forts dans un sous-réseau corporatiste fait de cette association qui joue un rôle intermédiaire très important pour ses subordonnés auprès du gouvernement. Ces derniers ont également des liens de clientèle avec le gouvernement, ces liens varient selon le sujet abordé. Les subordonnés se profitent pareillement d'un lien faible entre eux et les

intermédiaires ainsi que les subordonnés des autres associations dans le conseil. Ce mélange de relations diverses est caractéristique du pluralisme. Les acteurs ont à peu près le même nombre de liens, ils sont avantagés donc sur le plan de l'information. Notons que les intermédiaires ne tiennent pas le gouvernement et les acteurs qui ne sont pas ses clients dans des trous structuraux.

- **Structure des associations de l'énergie nucléaire:**

Cette catégorie était représentée dans notre recherche en interviewant la *Canadian Nuclear Association (CNA)*. L'analyse de la réponse de cette association nous démontre la structure suivante.

Figure (16)
Structure des associations énergétiques
Domaine de l'énergie nucléaire

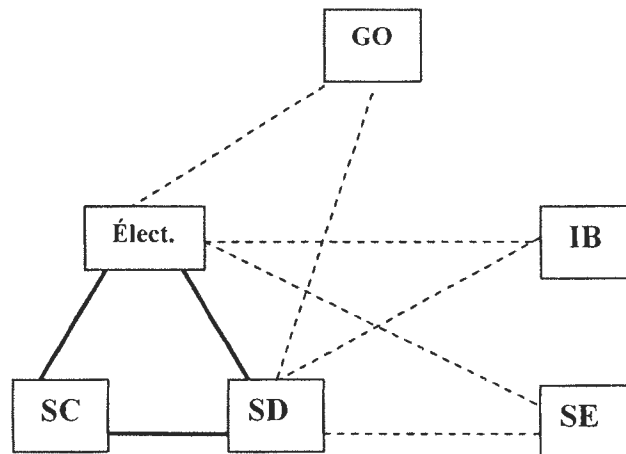


Ce sous-réseau est du type *corporatiste*. L'Association canadienne de l'énergie nucléaire est une intermédiaire qui a deux liens faibles entre elle et le gouvernement et entre elle et les autres associations intermédiaires dans le CCE. Par contre, les liens entre les organisations subordonnées et cette association intermédiaire sont des liens relativement forts. Ces liens forts manifestent la nature du corporatisme, qui se traduit généralement par des relations fréquentes et proches d'un groupe à l'autre, ainsi qu'entre un groupe et cette association qui lui sert d'intermédiaire auprès du gouvernement. Les liens forts dans ce sous-réseau corporatiste ne sont pas riches en information. Sur le plan du contrôle, ils évitent cependant aux groupes d'être enfermés dans un trou structural. Cette association intermédiaire est, par rapport aux groupes, dans une position favorable sur le plan de l'information, où elle a deux liens forts et deux liens faibles. De même, les subordonnés, dans ce cas, n'ont pas des liens ni avec les intermédiaires d'autres associations dans le réseau, ni avec leurs subordonnés. Le gouvernement, qui n'a que des liens faibles avec cette association, est désavantagé par rapport à cette dernière, qui le tient dans des trous structuraux en compagnie de chacun des groupes. Cette association intermédiaire est un connecteur obligé entre le gouvernement et les subordonnés qui ne peuvent se rejoindre qu'en passant par l'association. Pour sortir de ces trous et augmenter son information, le gouvernement doit établir des liens directs avec les groupes subordonnés.

- **Structure des associations de l'énergie électrique:**

Cette catégorie était représentée dans notre recherche par l'entrevue avec la *Canadian Electricity Association (CEA)*. L'analyse de la réponse de cette association nous démontre la structure suivante.

Figure (17)
Structure des associations énergétiques
Domaine de l'énergie électrique

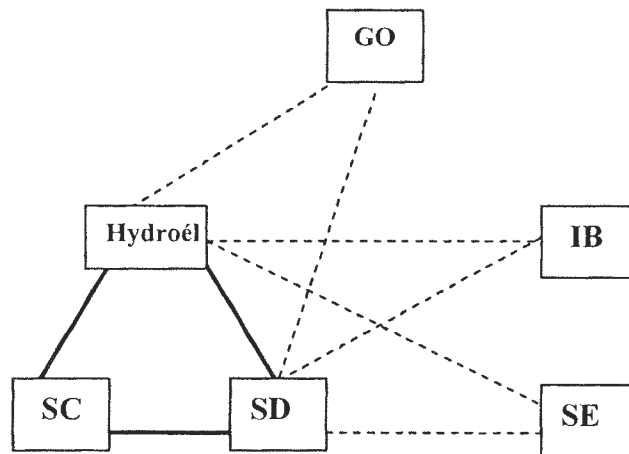


Le sous-réseau de l'énergie électrique est du type *pluraliste*. L'Association canadienne de l'électricité a un lien faible avec le gouvernement. Il y a aussi un lien faible entre cette association et les autres associations intermédiaires ainsi que leurs subordonnées dans le CCE qui ne sont pas de son secteur. Ces liens s'ajoutent aux liens forts dans un sous-réseau corporatiste fait de cette association qui joue un rôle intermédiaire très important pour ses subordonnés auprès du gouvernement. Ces derniers ont également des liens de clientèle avec le gouvernement, ces liens varient selon le sujet abordé. Les subordonnés se profitent pareillement d'un lien faible entre eux et les intermédiaires ainsi que les subordonnés des autres associations dans le conseil. Ce mélange de relations diverses est caractéristique du pluralisme. Les acteurs ont à peu près le même nombre de liens, ils sont donc avantagés sur le plan de l'information. Notons que les intermédiaires ne tiennent pas le gouvernement et les acteurs qui ne sont pas ses clients dans des trous structuraux.

- **Structure des associations de l'énergie hydroélectrique:**

Cette catégorie était représentée dans notre recherche par l'entrevue avec la *Canadian Hydropower Association (CHA)*. L'analyse de la réponse de cette association nous présente la structure suivante.

Figure (18)
Structure des associations énergétiques
Domaine de l'énergie hydroélectrique



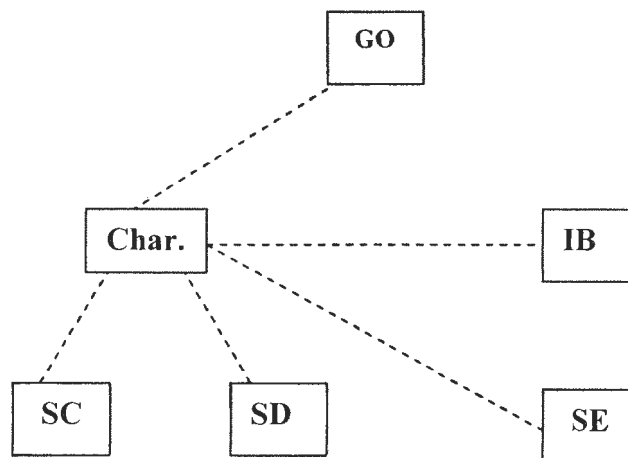
Le sous-réseau de l'énergie hydroélectrique est du type *pluraliste*. L'Association canadienne de l'hydroélectricité a un lien faible avec le gouvernement. Il y a aussi un lien faible entre cette association et les autres associations intermédiaires ainsi que leurs subordonnées dans le CCE qui ne sont pas de son secteur. Ces liens s'ajoutent aux liens forts dans un sous-réseau corporatiste fait de cette association qui joue un rôle intermédiaire très important pour ses subordonnés auprès du gouvernement. Ces derniers ont également des liens de clientèle avec le gouvernement, ces liens varient selon le sujet abordé. Les subordonnés se profitent pareillement d'un lien faible entre

eux et les intermédiaires ainsi que les subordonnés des autres associations dans le conseil. Ce mélange de relations diverses est caractéristique du pluralisme. Les acteurs ont à peu près le même nombre de liens, ils sont avantagés donc sur le plan de l'information. Notons que les intermédiaires ne tiennent pas le gouvernement et les acteurs qui ne sont pas ses clients dans des trous structuraux.

- **Structure des associations du charbon:**

Cette catégorie était représentée dans notre recherche par l'entrevue avec la *Coal Association of Canada (CAC)*. L'analyse de la réponse de cette association nous révèle la structure suivante.

Figure (19)
Structure des associations énergétiques
Domaine du charbon



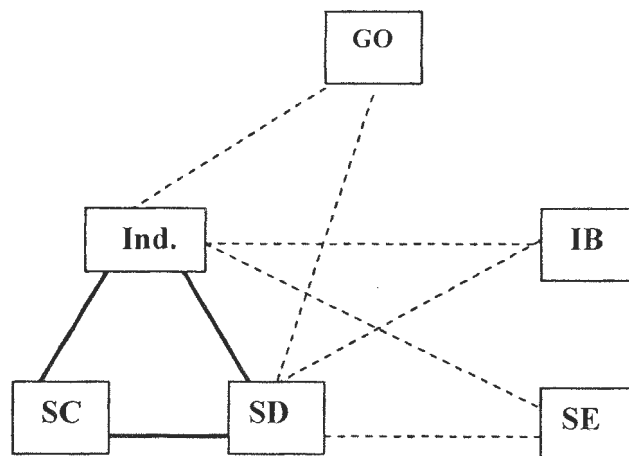
L'analyse de cette association introduit le caractère *clientéliste* de ce sous-système. Le gouvernement établit des liens de clientèle avec cette association intermédiaire et celle-ci établit à son tour des liens de clientèle avec les subordonnés.

Ces liens sont faibles parce que peu fréquents, même s'ils sont proches, et les clients de cette même association sont généralement enfermés par elle dans des trous structureaux, le patron faisant en sorte que les liens entre ses clients soient ni fréquents ni proches. Dans un tel réseau le gouvernement dispose d'un avantage marqué sur le plan du contrôle. Sur le plan de l'information, il est cependant en moins bonne position que cette association intermédiaire, qui a plus de contacts que lui. Cette association intermédiaire jouit également des liens faibles avec les autres associations intermédiaires et leurs subordonnées dans le CCE.

B- Structure de groupe des associations industrielles

Cette catégorie était représentée dans notre recherche par l'entrevue avec la *Canadian Steel Producers Association (CSPA)*. L'analyse de la réponse de cette association nous montre la structure suivante.

Figure (20)
Structure des associations industrielles

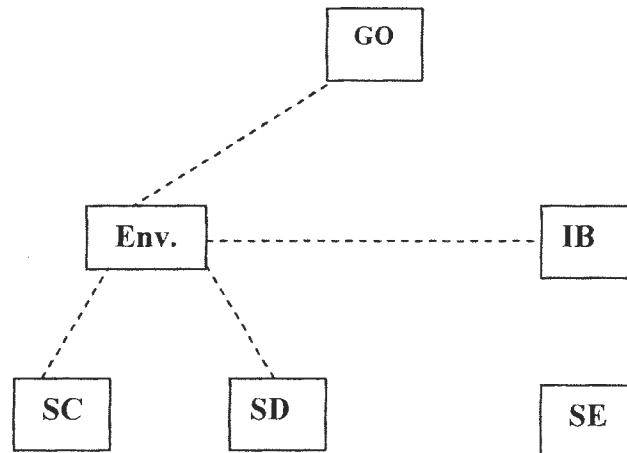


Le sous-réseau des associations industrielles est du type *pluraliste*. L'Association canadienne des producteurs de l'acier a un lien faible avec le gouvernement. Il y a aussi un lien faible entre cette association et les autres associations intermédiaires ainsi que leurs subordonnés dans le CCE qui ne sont pas de son secteur. Ces liens s'ajoutent aux liens forts dans un sous-réseau corporatiste fait de cette association qui joue un rôle intermédiaire très important pour ses subordonnés auprès du gouvernement. Ces derniers ont également des liens de clientèle avec le gouvernement, ces liens varient selon le sujet abordé. Les subordonnés ont pareillement un lien faible avec les intermédiaires ainsi que les subordonnés des autres associations dans le conseil. Ce mélange de relations diverses est caractéristique du pluralisme. Les acteurs ont à peu près le même nombre de liens, ils sont donc avantagés sur le plan de l'information. Notons que les intermédiaires ne tiennent pas le gouvernement et les acteurs qui ne sont pas ses clients dans des trous structuraux.

C- Structure de groupe des associations environnementales

Cette catégorie était représentée dans notre recherche par une entrevue avec la *Industrial Gas Users Association of Canada (IGUAC)*. L'analyse de la réponse de cette association illustre la structure suivante.

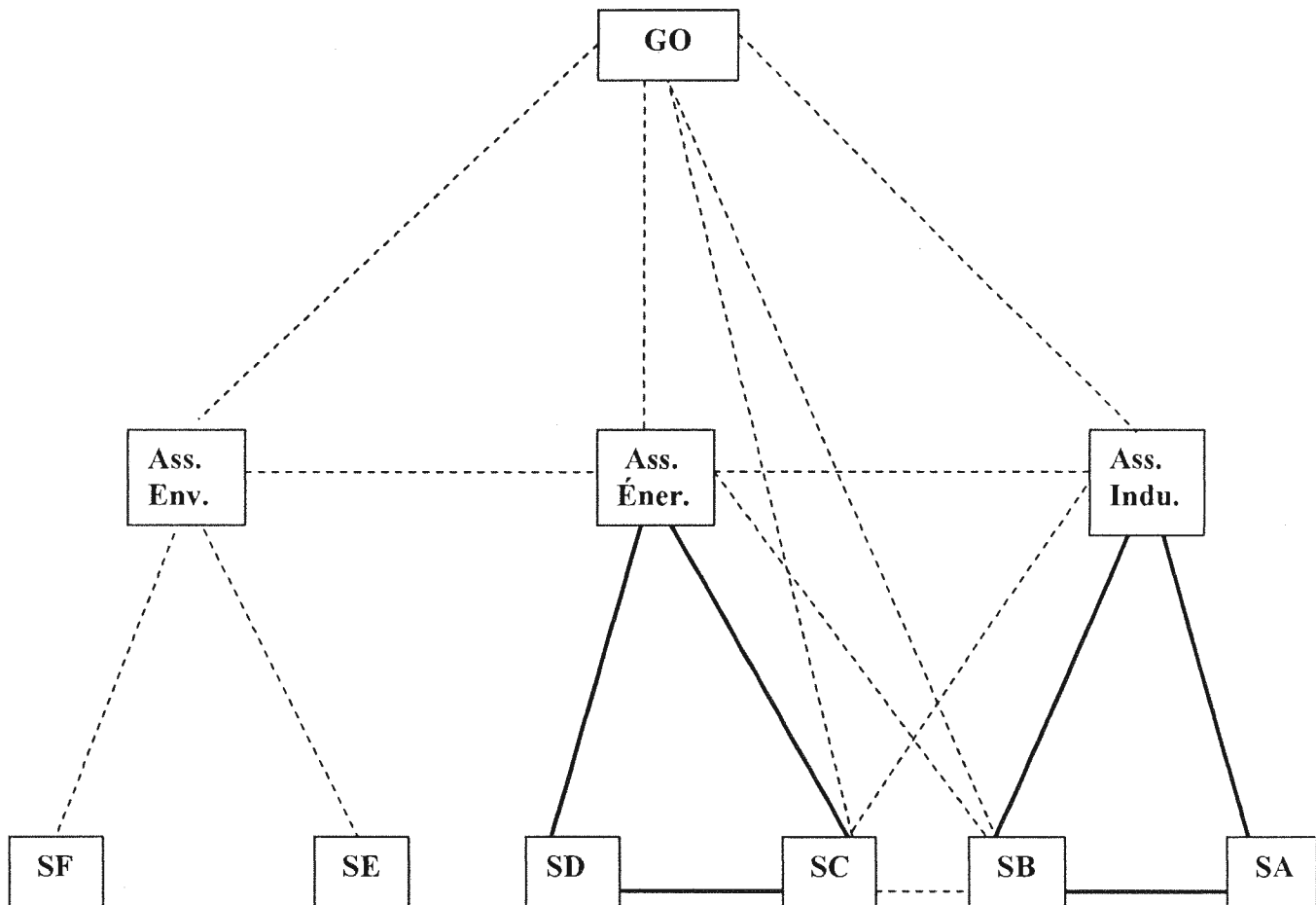
Figure (21)
Structure des associations environnementales



L'analyse de cette association introduit le caractère *clientéliste* de ce sous-système. Le gouvernement établit des liens de clientèle avec cette association intermédiaire et celle-ci établit à son tour des liens de clientèle avec les subordonnés. Ces liens sont faibles parce que peu fréquents, même s'ils sont proches, et les clients de cette même association sont généralement enfermés par elle dans des trous structuraux, le patron faisant en sorte que les liens entre ses clients soient ni fréquents ni proches. Dans un tel réseau le gouvernement dispose d'un avantage marqué sur le plan du contrôle. Sur le plan de l'information il est cependant en moins bonne position que cette association intermédiaire, qui a plus de contacts que lui.

Au final, en s'appuyant sur la présente structure du réseau du Conseil canadien de l'énergie tout en étudiant la relation qui existe entre le gouvernement, le groupe des associations énergétiques (selon leur nature), industrielles et environnementales, les résultats de cette analyse nous confirment le caractère **pluraliste** de ce réseau de politiques énergétiques.

Figure (22)
Le réseau du Conseil canadien de l'énergie



En général, le groupe des associations énergétiques a un lien faible avec le gouvernement. Il y a aussi un lien faible entre ce groupe des associations et les associations environnementales ainsi que les autres associations industrielles intermédiaires et leurs subordonnées dans le CCE. Ces liens s'ajoutent aux liens forts dans un sous-réseau corporatiste fait de ce groupe des associations énergétiques qui joue un rôle intermédiaire très important pour ses subordonnés auprès du

gouvernement. Ces derniers (en particulier, les subordonnés des groupes intermédiaires appartenant au domaine de la production et du transport du pétrole, du gaz naturel, de l'électricité et domaine de l'énergie hydroélectrique) ont également des liens de clientèle avec le gouvernement, ces liens varient selon le sujet abordé. Les subordonnés ont pareillement un lien faible avec les associations industrielles intermédiaires ainsi que les subordonnés de ces associations dans le conseil. Les acteurs ont à peu près le même nombre de liens, ils sont donc avantagés sur le plan de l'information. Notons que les intermédiaires ne tiennent pas le gouvernement et les acteurs qui ne sont pas ses clients dans des trous structuraux.

Pareillement, le groupe des associations industrielles a un lien faible avec le gouvernement. Il y a aussi un lien faible entre ce groupe des associations et les associations environnementales ainsi que les autres associations énergétiques intermédiaires et leurs subordonnés dans le CCE. Ces liens s'ajoutent aux liens forts dans un sous-réseau corporatiste fait de ce groupe des associations industrielles qui joue un rôle intermédiaire très important pour ses subordonnés auprès du gouvernement. Ces derniers ont également des liens de clientèle avec le gouvernement, ces liens varient selon le sujet abordé. Les subordonnés ont pareillement un lien faible avec les associations énergétiques intermédiaires ainsi que les subordonnés de ces associations dans le conseil. Les acteurs ont à peu près le même nombre de liens, ils sont donc avantagés sur le plan de l'information. Notons que les intermédiaires ne tiennent pas le gouvernement et les acteurs qui ne sont pas ses clients dans des trous structuraux.

Différemment de la structure des associations énergétiques et celles industrielles dans le réseau du CCE, le groupe des associations environnementales se trouve dans une position distincte en fonction des liens et des trous structuraux. Le gouvernement établit des liens de clientèle avec ce groupe environnemental intermédiaire et celui-ci établit à son tour des liens de clientèle avec ses subordonnés. Ces liens sont faibles

parce que peu fréquents, même s'ils sont proches, et les clients de ce même groupe sont généralement enfermés par lui dans des trous structuraux, le patron faisant en sorte que les liens entre ses clients soient ni fréquents ni proches. Dans un tel réseau le gouvernement dispose d'un avantage marqué sur le plan du contrôle. Sur le plan de l'information, il est cependant en moins bonne position que cette association intermédiaire, qui a plus de contacts que lui.

Finalement, ce mélange de relations diverses est caractéristique du pluralisme, où les associations énergétiques et industrielles sont des acteurs très actifs sur le plan de la circulation des informations et du contrôle des ressources. Au contraire, les associations environnementales sont des acteurs relativement passifs qui possèdent moins de nombres de contact par rapport aux autres associations intermédiaires et qui ont, généralement, tendance à enfermer leurs clients dans des trous structuraux. Ce qui part dans la même veine d'Hessing et Howlett (1996). D'après les auteurs, historiquement, l'élaboration des politiques publiques en matière des ressources naturelles et d'environnement était largement générée au profit des activités d'affaires et de l'accroissement de l'extraction des ressources, plutôt qu'au profit de la conservation des ressources naturelles et de la protection de l'environnement. C'est ainsi que la protection de l'environnement semble céder la place à celle de l'exploitation des ressources, tout au long de l'histoire du Canada.

Après avoir décrit et expliqué la relation qui existe entre les différents acteurs au sein du réseau du Conseil canadien de l'énergie, nous avancerons ainsi vers une autre étape de notre recherche qui s'intéresse principalement à la relation entre la structure que prendrait un réseau de politique publique et les types des instruments de politique choisis.

6.2.2 Résultats d'analyse concernant le choix des instruments des politiques énergétiques

Question nous semble-t-il centrale, notre recherche devrait permettre d'examiner comment les caractéristiques du réseau de politiques énergétiques, celles du CCE, affectent le choix des instruments des politiques résultant de la nouvelle orientation des politiques énergétiques canadiennes à des fins environnementales, de 1993 à nos jours.

Cette question est abordée dans notre questionnaire, par le biais de la sous-question suivante posée aux membres du CCE :

Quels types des instruments/ outils/ mécanismes/ mesures sont formulés par le CCE afin de s'opposer aux problèmes environnementaux d'origine énergétique?

A- Des instruments substantifs : le niveau d'implication du gouvernements aux activités

- Instruments volontaires: implication minimale de l'État
- Instruments obligatoire : implication très ferme de l'État
- Instruments mixtes

B- Instruments procéduraux: le niveau de manipulation de l'État pour le CCE

- 1- Management du réseau: faible manipulation
 - A- Réseau (CCE) autocréation et opération
 - B- Gestion des informations et de la distribution
- 2- Restructuration du réseau: forte manipulation
 - Réforme institutionnelle et réorganisation du gouvernement pour le CCE

3- Instruments mixtes

A- Financement des recherches et des groupes d'intérêt

B- Création/ accès aux comités consultatifs

Cette question a été orientée vers deux catégories différentes des membres du Conseil canadien de l'énergie. Tout d'abord, nous avons interrogé les membres du comité administratif et du comité exécutif. Ensuite, nous avons interrogé les différents membres des associations, afin de valider les résultats des réponses obtenues par la première catégorie. Les documentations secondaires, surtout les rapports du CCE, ont été également une source bénéfique pour notre recherche à cette étape.

Tel que déjà abordé dans le chapitre de recension des écrits et de cadre théorique de cette recherche, proposant un bilan intégral des types des instruments des politiques publiques, Howlett (2001a) et Howlett et Ramesh (2003: 194) présentent ceux-ci dans deux catégories principales :

D'une part, les instruments substantifs sont ceux qui indiquent le degré de l'intervention du gouvernement dans la société et, par conséquent, affectent les extrants des politiques. Dans une tentative de proposer un continuum de ces types des instruments, Howlett et Ramesh (2003: 195-196) participent à cette entreprise. Ce continuum part des instruments volontaires (*voluntary instruments*), où se trouve une intervention minimale du gouvernement, jusqu'à aller aux instruments obligatoires (*compulsory instruments*), où se trouvent des activités coercitives du gouvernement. Entre ces deux extrémités se trouve une gamme d'instruments mixtes qui indiquent des niveaux différents d'intervention caractérisant la relation entre l'État et les acteurs privés. Comme l'avancent Howlett et Ramesh, ce continuum des instruments évolue comme suit : famille et communauté, organisations volontaires, marché privé,

information et exhortation, subvention, taxes, réglementations, entreprises publiques et enfin provision directe.

D'autre part, les instruments procéduraux, selon Howlett et Ramesh, sont un autre type d'instruments utilisés par le gouvernement à des fins de modification du comportement des sous-systèmes ou des réseaux de politique publique, notamment aux processus de l'élaboration des politiques. Dans cette étape, les chercheurs présentent un continuum passant d'une volonté limitée du gouvernement envers les réseaux (*network management*) vers une restructuration plus fondamentale des réseaux. Entre ces deux extrémités se trouve une gamme d'instruments mixtes selon le degré de l'influence du gouvernement sur les membres, et sur les activités des réseaux où le gouvernement est même impliqué comme un acteur parmi d'autres. Comme le soutiennent Howlett et Ramesh, ce continuum des instruments passe ainsi : création et opération libres des réseaux, management des informations, financement des recherches et des groupes d'intérêts, création des comités consultatifs, et enfin réforme institutionnelle et réorganisation du gouvernement.

L'auteur avance ainsi une définition plus exhaustive, par rapport aux autres auteurs, pour les instruments des politiques publiques. Pour Howlett (2001a: 414):

Policy instruments were defined broadly so as to include a wide range of tools and techniques of governance, including both those instruments used to actually deliver goods and services and those directed at affecting policy development.

C'est dans cette optique que nous comptons situer les instruments des politiques énergétiques élaborées par le CCE, en fonction de ce continuum des instruments proposé par ces auteurs.

- Les instruments substantifs

Dans nos entrevues, en abordant le thème du choix des instruments des politiques énergétiques et environnementales, soulignons qu'il y a un consensus général auprès des membres du Conseil canadien de l'énergie, que les systèmes traditionnels de réglementation basés notamment sur la réglementation – surveillance obligatoire ne semblent plus susceptibles de répondre aux défis des nouvelles orientations de la protection environnementale, surtout d'origine énergétique. En ce sens, les membres du CCE s'emploient à élaborer de nouveaux instruments, plus efficaces à la réalisation des objectifs visés.

Cependant, comme l'affirme Murray Stewart, président du Conseil canadien de l'énergie, il faut admettre que jusqu'à présent le Canada ne possède vraiment ni plan ni politique bien détaillés et bien précis en ce qui concerne les changements climatiques d'origine énergétique (*till now, we don't really have a climate change policy because particularly we have no plan for specific targets*).

De ce fait, le concept des politiques environnementales d'origine énergétique, surtout post-Kyoto, est considéré comme une problématique, et la grande question qui se pose présentement est : que devons-nous faire après Kyoto ? Ce qui fait en sorte que malgré les préoccupations accrues des membres du CCE à l'appui de ces nouvelles mesures, ces dernières demeurent largement de nos jours peu élaborées.

C'est dans cet esprit que le Conseil canadien de l'énergie se servait des mesures et des instruments de type **volontariste** en tant qu'approche favorable pour répondre aux défis posés par l'engagement canadien au protocole de Kyoto. Cette approche volontaire, quant aux membres du CCE, est une approche basée sur l'encouragement, la reconnaissance et la persuasion qui diffère de l'approche réglementaire qui se base

principalement sur la punition, qui est, la plupart du temps, très difficile à être bien précisée, surtout dans les cas des problèmes des émissions des GES.

Au Canada, ce type d'instruments volontaire, aux yeux des membres du CCE, s'accompagne d'un flou progressif des frontières entre le gouvernement et les acteurs sociaux, telles les associations énergétiques, industrielles et environnementales. Pour sa part, le gouvernement canadien semble se comporter comme un acteur parmi d'autres et manifeste ainsi une intervention minimale par rapport aux activités proposées par le CCE à la société. Le gouvernement fédéral s'est récemment montré réticent à recourir trop souvent aux règlements comme moyen d'intervention. Dans ce contexte, le ministère des Ressources naturelles du Canada voit son rôle comme étant celui d'un catalyseur et il considère qu'il doit coopérer avec les autres associations dans l'élaboration des instruments des politiques d'améliorations éco-énergétiques (RNCan, 1997).

Par contre, il va de soi qu'un examen attentif de la distance existant entre les membres du CCE et le gouvernement, nous révèle que même si le gouvernement canadien se comporte comme un acteur parmi d'autres, celui-ci demeure souverain par rapport aux décisions finales concernant le choix des types des instruments des politiques en question. Il faut donc bien admettre que le CCE et ses membres choisissent leurs instruments des politiques, surtout dans le cadre des politiques énergétiques à des fins environnementales adopté et formulé par le gouvernement. Selon Murray Stewart, président du CCE, il est évident que chacun des membres a son propre agenda, et qu'il vient pour le négocier avec les autres en fonction de l'avantage de sa position dans le réseau, mais il reste toutefois à dire que le gouvernement, spécialement en matière des processus d'élaboration des politiques énergétiques et environnementales complexes, prend la décision finale après avoir eu accès à toutes les informations proposées par les autres membres du réseau. En conséquence, nous pourrions soutenir que les options formulées par les membres

(étatiques et non étatiques) du CCE ne sont pas automatiques. Durant les processus du choix des instruments des politiques énergétiques et environnementales, les membres gouvernementaux, cherchant plus d'informations, de soutien et de légitimité en matière de ses décisions, ont besoin d'établir plus de relations avec les divers membres sociaux. Ceux-ci, à leur tour, voulaient plus de promotion et de protection en faveur de leurs intérêts à travers leur implication aux processus de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques.

- **Codes de conduite non obligatoire :**

Parmi les instruments volontaires importants élaborés par les membres (étatiques et non étatiques) du Conseil canadien de l'énergie, il y a le programme volontaire intitulé L'ABC du changement climatique – Les citoyens à l'œuvre (*Climate change - The Action by Canadians [ABC]*) (informations tirées des archives du CCE).

Ce programme a pour but d'inciter les Canadiens à réduire le GES d'une façon plus concrète. Le programme cherche à encourager les producteurs ainsi que les utilisateurs de l'énergie, surtout le secteur industriel, à utiliser l'énergie plus judicieusement sans avoir à sacrifier leur confort ou le service qu'ils offrent.

Les membres du Conseil canadien de l'énergie soutiennent qu'il existe certains facteurs qui ont une influence directe sur l'adoption des instruments éco-énergétiques, tels :

- les coûts peu élevés de l'énergie pour les utilisateurs;
- les données incomplètes sur la façon dont l'énergie est utilisée au pays;
- l'ignorance des utilisateurs au sujet des mesures à prendre pour parvenir à l'efficacité énergétique et le peu d'importance qu'ils lui accordent parfois (RNCan, 1997).

C'est à cause de cette situation même que pour les membres du CCE, l'augmentation de la conscience écologique ainsi que le changement du comportement des utilisateurs de l'énergie pourrait être une voie pratique vers la solution du problème du réchauffement de la planète et l'augmentation des taux des émissions du CO₂.

Dans cette optique, les objectifs capitaux du programme étaient :

- accroître l'intérêt et l'encouragement dessinés vers une large participation;
- le recrutement et la formation des organisations commandites, membres du CCE;
- accentuer les succès du passé et la création des nouveaux défis ou des nouveaux thèmes comme la promotion des principes du développement durable, la compétitivité internationale et la gérance environnementale.

Le Conseil canadien de l'énergie a commencé l'initiation de ce programme en composant un comité consultatif qui englobe divers groupes des organisations environnementales non gouvernementaux, des associations énergétiques, des groupes industriels non énergétiques, des consommateurs et des éducateurs. Le CCE s'est adressé ainsi aux organisations membres qui sont intéressées à parrainer le programme. Quatorze organisations membres du CCE ont donc été les commanditaires du programme ABC soit financièrement soit par le soutien aux membres afin de promouvoir le programme au niveau interne. ABC a intéressé 14 partenaires majeurs du secteur de l'énergie. Non seulement ceux-ci proposent-ils une somme globale de près de 500 000 \$ – qui s'ajoute aux 600 000 \$ déjà alloués par le gouvernement du Canada pour créer des outils d'action et diffuser de l'information sur les changements climatiques –, mais ces partenaires eux-mêmes et leurs employés se font aussi les champions, les leaders et les partisans de la diffusion des connaissances et des actions individuelles dans les collectivités locales.

En tant qu'étape vers une stratégie plus compréhensive et plus large, chacune de ces organisations a pris la relève d'offrir une série de *workshops* pour leurs employés (sous forme de 10 à 20 *workshops* par organisation) dans le but de fournir aux participants des nouvelles idées concernant l'efficacité énergétique en fonction de leurs opérations.

Les différents *workshops* du programme ont été planifiés sous forme de cinq activités principales. Ceux-ci regroupent :

- une introduction à la science du changement climatique;
- un groupe des activités proposant ce qu'il faut faire;
- une réflexion et des discussions concernant comment la façon dont nous pourrions réaliser la différence à travers l'action collective;
- l'engagement des participants vers les actions efficaces de l'utilisation énergétique;
- la surveillance et le renforcement après le *workshop*.

En général, entre mai 1999 et octobre 2000, plus de 175 *workshops* sont offerts aux différentes organisations et offices gouvernementaux à travers le Canada. À peu près 3500 personnes ont participé à ce programme, y inclus les membres de la direction supérieure et intermédiaire ainsi que l'équipe des ouvriers et des manœuvres sur les chantiers. En conséquence, les organisations et les personnes, surtout du domaine de l'énergie et de l'industrie qui font partie du Conseil canadien de l'énergie (CCE), ont entrepris d'importantes démarches afin que leurs propres activités soient plus respectueuses de l'environnement, notamment :

- la conservation d'énergie et l'accroissement de l'efficacité énergétique;
- la diversification des sources d'énergie, soit l'utilisation de sources d'énergie de remplacement ou renouvelables;
- le recours à la cogénération et à la séquestration du carbone;
- le développement et la mise en application de nouvelles technologies;

- l'examen et l'utilisation d'outils internationaux tels l'échange de droits d'émissions, la mise en œuvre conjointe et le mécanisme de développement « propre ».

C'est ainsi que les acteurs membres du Conseil canadien de l'énergie tentent de tirer parti de leurs ressources en mettant l'accent sur des **programmes volontaires d'information ciblés**, la **persuasion** et des **partenariats** entre eux afin de promouvoir des mesures et des instruments volontaires (toute la partie précédente est présentée selon des informations tirées des archives du CCE).

Selon les instruments volontaires élaborés par le CCE, il y a également le programme volontaire intitulé : *Energy Education Project* (informations tirées des archives du CCE).

Le CCE, en collaboration avec ses associations, a cherché à assurer une claire compréhension chez les jeunes Canadiens en ce qui concerne la contribution du secteur de l'énergie – sous toutes ses formes – au développement durable du Canada qui touche trois aspects capitaux : social, économique et environnemental.

Pendant plusieurs années, le Conseil a exploré le développement d'une approche commune sur les grands aspects de l'éducation énergétique dans le but de l'utiliser dans des programmes scolaires à travers le Canada. Ses programmes contribuent à promouvoir les idées de rendre le Canada plus fort en alliant une performance économique vigoureuse à une performance sociale et environnementale solide. Il s'agit de mettre l'accent sur la recherche des façons de relever le défi de Kyoto qui s'inscrivent dans le contexte d'une croissance économique durable et d'une compétitivité canadienne accrue, et également sur la recherche d'équité avec toutes les régions du Canada.

Le programme du *Energy Education Project* a duré à peu près dix-huit mois en 1995-1996. Par des ateliers locaux et des campagnes d'information dans quelques écoles choisies dans toutes les provinces canadiennes. Les membres du Conseil canadien de l'énergie, à travers ce programme, entendent accroître la sensibilisation des jeunes Canadiens à l'égard des changements climatiques et les inciter à intervenir dans ce domaine. Pour les membres du CCE, un public informé et motivé est essentiel, si nous voulons respecter nos engagements en matière de changement climatique. Les Canadiens doivent être fermement convaincus que l'intervention individuelle compte pour beaucoup dans cette démarche.

Ce programme a été financé par huit acteurs différents :

- *Ontario Hydro*
- *BC Hydro*
- *Coal Association of Canada (CAC)*
- *Canadian Energy Pipeline Association (CEPA)*
- *Canadian Gas Association (CGA)*
- *Canatom Inc.*
- *Fording Coal Ltd.*
- *Canadian Nuclear Association (CNA)*

En 1996, le CCE a signé une entente avec l'*Ontario Institute for Studies in Education (OISE)* pour produire un rapport intitulé *Energy Education in Canada: Role of the Energy Industry*. Ce rapport a évalué le programme de l'éducation, afin de déterminer quelques conclusions importantes concernant les interrogations des membres du CCE au sujet des programmes collectifs d'éducation; des avantages probables d'une telle approche de collaboration; du point de vue des formateurs professionnels en ce qui concerne les meilleures méthodes pédagogiques pour la livraison de ces programmes énergétiques éducatifs pour les étudiants des écoles; et

enfin, d'une estimation primaire des coûts de développement et de livraison de tels programmes.

Après avoir révisé les recommandations de ce rapport et après avoir pris en considération les conseils d'autres conseillers d'éducation d'énergie, le comité administratif du CCE conclut :

- La technologie de communications moderne, par exemple la livraison d'Internet, semble être la manière la plus appropriée de procéder à la diffusion des matériaux énergétiques éducatifs.
- Dans le développement des matériaux d'éducation d'énergie, il y a un besoin extrêmement important du contrôle de la qualité.
- Pour assurer la crédibilité des éducateurs, le développement des matériaux éducatifs doit être fait sur la base de distinction des différents secteurs de l'énergie et également doit correspondre aux problèmes socioéconomiques contemporains.
- Étant donné les dépenses élevées du développement des matériaux éducatifs, les organismes d'énergie devront considérer des alliances et des partenariats, plutôt que mettre l'accent seulement sur l'approche classique : *go-it-alone approach*.

Bref, il faut conquérir **la confiance du public** et la conserver. Cet impératif requiert à son tour d'assurer la transparence du secteur énergétique et de fournir **une meilleure information publique**. Pour gagner la compréhension et la confiance du public, aux yeux des membres du CCE, il faut commencer par la jeunesse. C'est pour elle que les décisions énergétiques prises aujourd'hui représentent l'enjeu le plus

important (toute la section précédente est présentée à partir des informations tirées des archives du CCE).

- **Mesures informationnelles :**

Par le fait même, le Conseil canadien de l'énergie se servait des mesures informationnelles en tant qu'instruments volontaires importants qui se consacrent à la résolution des problèmes du changement climatique d'origine énergétique (selon les réponses fournies par les différents membres du CCE).

Tout d'abord, le CCE juge important l'utilisation des mesures informationnelles qui mettent principalement l'accent sur **l'accroissement des recherches scientifiques**. Celles-ci concernent surtout l'examen des problèmes du changement climatique et le développement des nouvelles technologies énergétiques. Ces recherches scientifiques s'attachent pareillement à l'étude des différentes solutions de rechange qui sont compatibles surtout avec le contexte canadien national.

Ensuite, le CCE estime que **l'accès gratuit aux informations** énergétiques et environnementales, est, sans doute, le principe du déploiement d'un plan de mise en œuvre du Protocole de Kyoto.

L'importance des instruments en question, pour les membres du CCE, se base particulièrement sur deux raisons fondamentales. Primo, le manque des études et des recherches qui s'attardent à ces questions en particulier du, d'une part, à la contemporanéité du sujet étudié et, d'autre part, à la diversité et la complexité des problèmes environnementaux reliés à l'utilisation de l'énergie. Secundo, l'importance de trouver des instruments de politique pour une solution proprement canadienne, à l'aide des recommandations spécifiques pouvant constituer les éléments d'un plan national.

Une variété d'information et des études énergétiques, concernant le Canada et le monde, est disponible par le Conseil canadien de l'énergie (voir en particulier le site web du CCE : www.energy.ca et le site web du CME : www.worldenergy.org).

- Un groupe d'étude est présenté dans les cahiers *Forum Proceedings*. Ces études contiennent tous les papiers présentés au forum; elles incluent également les discussions et les commentaires étendus des participants. Elles fournissent ainsi une base de données complète pour les associations membres et pour les spécialistes en industrie d'énergie.
- Un autre cahier porte le nom de *Council Reports*. Ces rapports fournissent une synthèse et une vue globale reliée aux questions actuelles d'énergie. Ils sont utiles pour les spécialistes en industrie et également pour les décideurs politiques qui partagent un grand intérêt pour la scène de l'énergie au Canada.
- Le Conseil canadien de l'énergie, en collaboration avec le Conseil mondial de l'énergie, continuera aussi à fournir une information publique accessible et claire par le Système mondial d'information énergétique (www.worldenergy.org). Ils ont publié beaucoup de dossiers, d'études et de rapports. Ceux-ci sont de plus en plus divulgués en ligne sur les sites internes du CCE et le CME. Se trouvent également un groupe de publications gratuites, des déclarations ainsi que des documents d'archives contenant une variété de discours, de papiers et de publications des événements passés. Grâce à cette collaboration aux niveaux mondial et régional, le CCE va entreprendre une grande étude sur les scénarios énergétiques d'ici 2050, en partant de nouvelles hypothèses sur les moteurs de l'offre et de la demande de l'énergie, sur les ressources énergétiques mondiales, les politiques d'efficacité énergétique, renforçant par-là même la visibilité à plus long terme, essentielle pour la planification de systèmes écologiques durables.

De la sorte, les membres du Conseil canadien de l'énergie se sont persuadés que le Conseil joue son rôle dans l'élaboration d'une politique du développement énergétique durable, favorisant la réconciliation entre les dossiers de l'énergie et les changements climatique, grâce à :

- le réseau étendu du CCE aux niveaux national et international;
 - les liens regroupant les acteurs non gouvernementaux avec ceux gouvernementaux intéressés aux problèmes environnementaux d'origine énergétiques, dans le monde entier;
 - la capacité du CCE d'aborder les questions pratiques ainsi que son potentiel d'élaborer des scénarios futurs reliés aux questions des émissions du GES.
- **Les instruments procéduraux :**

Dans la partie précédente, nous avons exposé les instruments substantifs de type volontariste en tant qu'approche favorable, élaborée par les membres du Conseil canadien de l'énergie, toujours dans le cadre de la politique adoptée par le gouvernement, afin de relever les défis posés par les problèmes de changement climatique d'origine énergétique. Dans la partie suivante, nous aborderons les instruments procéduraux élaborés à ce sujet. Notre intention, ainsi, est de répondre aux interrogations sur le degré de manipulation des membres du CCE par l'État.

L'analyse des réponses des membres du CCE interviewés indique que les instruments procéduraux élaborés sont de type du management du réseau. Celui-ci indique une faible manipulation des membres gouvernementaux pour ce réseau de politique énergétique. Pour toutes les associations membres, **l'autocréation** et

l'opération non influencée par l'État ainsi que la **gestion des informations et de la distribution** sont les caractéristiques principales du réseau du CCE.

Dans ce domaine, nous pourrions constater que les processus d'élaboration des politiques publiques, surtout en ce qui concerne le choix des instruments de politique, semblent prendre la forme d'une série de négociations et de consultations entre le gouvernement et les associations, énergétiques, industrielles et environnementales, membres du réseau du CCE. Aux yeux de ces associations, la réduction du rôle de l'État se traduit actuellement par un recours aux processus consultatifs dans l'élaboration des politiques énergétiques et environnementales et au volontarisme en matière des instruments des politiques en question. C'est ainsi que les politiques traditionnelles coercitives ont été remplacées par d'autres qui favorisent les méthodes coopératives.

De la sorte, les instruments procéduraux des politiques énergétiques choisis par le réseau du Conseil canadien de l'énergie pourraient être décrits comme suit :

- **Forums et consultations**

Les processus de négociation et de consultation entre les membres gouvernementaux et ceux des associations énergétiques, industrielles et environnementales, se déroulent souvent sous forme des forums et des réunions réguliers. Le CCE regroupe habituellement ses membres dans des forums périodiques du comité administratif, qui ont lieu quatre fois par an, ainsi qu'à travers des forums exécutifs annuels. Ont lieu également des réunions du conseil, sur les questions urgentes qui constituaient des minis forums.

Récemment, avec l'intérêt accru des membres du conseil pour le dossier de l'énergie et pour le changement climatique, ces forums ont été spécifiquement

orientés vers des discussions et des négociations pour des sujets importants touchant davantage cet intérêt. Celles-ci mettent l'accent sur :

- La contribution au développement de la technologie orientée vers la réduction des émissions du CO₂.
- L'élaboration des solutions de rechange environnementales plus compatibles au contexte canadien en général et à la stratégie énergétique en particulier.
- Le développement des études et des scénarios capables de guider les actions futures.

Il importe de mentionner que les processus dans lesquels se déroulent ces forums sont des processus absolument formels, qui se caractérisent par deux traits essentiels :

Tout d'abord, il est évident que chacun des membres, sans exception, a son propre agenda, et qu'il vient pour le négocier avec les autres en fonction de l'avantage de sa position dans le réseau. À la fin de ces processus complexes de négociation et de consultation, les membres tentent d'arriver à un consensus et à un compromis collectif sur les sujets traités. En effet, comme l'indique le débat précédent abordant les recherches élaborées dans ce domaine d'étude, l'absence de coordination et de cohérence entre les différents acteurs impliqués à la formulation et à la mise en œuvre des politiques énergétiques nationales, représente un véritable obstacle à la réalisation des objectifs visés. Ce qui fait en sorte que la formulation de la politique énergétique, présentement, soulève des problèmes réels qui traduisent un conflit profond et une absence d'harmonisation des idées et des intérêts des acteurs engagés. De ce fait, le Conseil canadien de l'énergie tente actuellement de relever le défi posé par cette situation conflictuelle. Insistant sur cet aspect, Murray Stewart, président du CCE, déclare que le réseau du CCE se présente sous forme d'un entonnoir, essayant de

filtrer les divers idées et intérêts, arrivant finalement à un point de vue collectif, accepté surtout par les différents membres.

Ensuite, le président du CCE explique que le gouvernement, surtout en matière des processus d'élaboration des politiques énergétiques et environnementales complexes, ne préfère pas prendre la décision dès le début, il attend à la dernière minute pour le faire, après avoir accès à toutes les informations proposées par les autres membres du réseau.

- **Dialogue de groupe**

Instrument procédural très important élaboré au sein du réseau du CCE, est le dialogue ouvert de groupe. Conscient de l'importance d'un travail collectif regroupant le gouvernement et les associations énergétiques en ce qui concerne les dossiers de l'énergie et de l'environnement, le CCE s'est engagé à ce stade. En septembre 2003, à Halifax, le CCE a pris l'initiation de l'élaboration d'un tel instrument. *Le Dialogue de groupe d'énergie*, établi donc en juillet 2004 au Iqaluit, représente une alliance entre le comité administratif et celui exécutif du CCE et 17 associations énergétiques, membres et non membres du CCE, qui devraient participer à l'élaboration des politiques énergétiques canadiennes.

Cet instrument de dialogue intensif a pour objectif de regrouper les diverses associations de l'énergie afin de développer et de promouvoir une perspective énergétique/environnementale stratégique étendue, surtout, non seulement pour créer un consensus national, mais aussi pour associer et coordonner les divers intérêts énergétiques/environnementaux, contribuant ainsi à l'élaboration d'une meilleure politique énergétique :

The only viable approach in addressing the most important energy policy challenges seems to be a process on intensive dialogue and consultation to

achieve a national consensus on the goals and means of energy policies. [...] We also believe that there is need for an ongoing discussion and debate, sometimes at the level of principle, more often at the level of programs and regulations. This debate should allow us to bring areas of disagreement on the table where competing value choices can be allowed to contend in a better informed context. It should help us determine where disagreements about means may be obscuring agreement about ends and help us move past ideology and toward solutions. It should help establish mechanisms which facilitate collaboration on more specific issues (CCE, 2005a: 1-3).

Les associations engagées sont:

- *Association of Power Producers of Ontario*
- *Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie*
- *Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors*
- *Canadian Association of Petroleum Producers*
- *Canadian Electricity Association*
- *Canadian Energy Efficiency Alliance*
- *Canadian Energy Pipeline Association*
- *Canadian Gas Association*
- *Canadian Hydropower Association*
- *Canadian Nuclear Association*
- *Canadian Petroleum Producer Institute*
- *Canadian Wind Energy Association*
- *Coal Canadian of Canada*
- *Fuel cells of Canada*
- *National Electricity Round Table*
- *Petroleum Services Association of Canada*
- *Propane Gas Association of Canada Inc.*
- *Le comité administratif et le comité exécutif du CCE (CCE, 2004).*

Cet instrument vise principalement le développement d'un nouveau cadre d'action afin d'offrir une véritable occasion aux associations énergétiques d'interagir plus effectivement avec le gouvernement; plus spécifiquement, pour assurer un travail collectif, continuant ainsi le développement des solutions durables, réelles concernant les défis de l'énergie et de l'environnement.

Ce nouveau cadre d'action englobe les questions primordiales suivantes :

- *Reinforcing and explaining the role of markets and, in particular, prices, in determining investor and consumer behaviour;*
- *Committing to meaningful long term environmental goals including reducing GHG emissions growth;*
- *Explaining the need for public acceptance of new energy, supply investments and creating better mechanisms through which Canadians can make sense of our energy challenges;*
- *Framing how governments individually and cooperatively can create better conditions for investment in energy efficiency and in emerging, clean technologies;*
- *Creating a better strategic framework for energy research and development (CCE, 2005b: 2-3).*

Bref, pour les membres du CCE, le dialogue ouvert entre le gouvernement et les différentes associations représente un instrument efficace **d'amélioration des informations** disponibles, ce qui à son tour contribue à l'élaboration d'une **meilleure politique** énergétique et d'une **meilleure coordination plus étendue** entre les différents acteurs impliqués.

Conclusion générale

Comme nous l'avons dévoilé dans la partie précédente, entre l'année 1993 et l'année 2005, le Conseil canadien de l'énergie pourrait être décrit en tant qu'un réseau de politique publique qui se caractérise par une **expansion relativement lente**. Ce qui signifie que le potentiel des nouveaux membres de se déplacer de la communauté vers le réseau est relativement limité. Ce réseau est caractérisé pareillement par une stabilité relative au niveau des anciens membres, ce qui indique sans doute que les **nouvelles idées sont loin d'être transmises, d'une manière fluide**, de la communauté vers le réseau du CCE.

Au niveau des associations membres du réseau, les résultats avancent que les associations de l'énergie dans le CCE se caractérisent surtout par une expansion relativement faible ainsi qu'un isolement très élevé. Les associations industrielles dans le CCE se caractérisent surtout par une expansion très élevée ainsi qu'un ouverture très grande. Les associations environnementales se caractérisent surtout par une passivité très élevée ainsi qu'un ouverture très grande. C'est ainsi que nous pourrions conclure que les associations environnementales sont, contrairement aux membres des associations de l'énergie et celles de l'industrie, des acteurs très marginaux par rapport à la formulation des politiques énergétiques, notamment en ce qui concerne le choix des instruments de ces politiques. C'est pour cette raison qu'ils continuent à accepter des nouveaux membres ainsi que des nouvelles idées afin de trouver un équilibre interne et également dans le but d'avoir un poids plus valorisé par rapport aux autres membres.

Ces caractéristiques coïncident présentement avec un mélange de relations diverses qui caractérise le Conseil canadien de l'énergie en tant que **réseau pluraliste**. Au sein de ce réseau de politiques énergétiques, les associations énergétiques et industrielles sont des acteurs très actifs sur le plan de la circulation

des informations et du contrôle des ressources. Au contraire, les associations environnementales sont des acteurs relativement passifs qui possèdent moins de nombres de contact par rapport aux autres associations intermédiaires et qui ont, généralement, tendance à enfermer leurs clients dans des trous structuraux.

Le gouvernement, qui se caractérise comme un acteur parmi d'autres au sein de ce réseau de politique énergétique, détient des liens faibles avec les autres membres intermédiaires énergétiques, industriels et environnementaux. Ces liens sont faibles parce que peu fréquents, même s'ils sont proches. Cependant, ces membres intermédiaires ne tiennent pas le gouvernement et les acteurs qui ne sont pas ses clients dans des trous structuraux.

Alors, nous pourrions conclure que plus le réseau de politique publique est de **type pluraliste**, où se trouve un mélange de relations diverses entre les différents membres, plus les instruments substantifs choisis tendent à être de **type volontaire**, et plus les instruments procéduraux tendent à être de **type de gestion du réseau** (*network management*).

Comme instruments substantifs, le gouvernement choisit une intervention minimale à travers les programmes volontaires de code de conduite non obligatoire ainsi que les mesures informationnelles.

En ce qui concerne les types d'instruments procéduraux utilisés par le gouvernement à des fins de modification de comportement des sous-systèmes ou des réseaux de politique publique, notamment aux processus de l'élaboration des politiques, celui-ci possède une volonté limitée envers le réseau du CCE, en ayant recours en particulier aux forums et aux consultations ainsi qu'aux processus des dialogues ouverts entre les différents acteurs.

Nous pourrions également divulguer que les résultats de cette partie de notre recherche correspondent bien aux résultats de la plupart des études dans ce domaine. Ces dernières soulignent qu'il y a presque un consensus général dans les conclusions des recherches canadiennes récentes, abordant le thème du choix des instruments des politiques énergétiques et environnementales, que les systèmes traditionnels basés notamment sur la réglementation-surveillance obligatoire ne semblent plus susceptibles de répondre aux défis des nouvelles orientations de la protection environnementale, surtout d'origine énergétique. Ces études avancent ainsi les avantages liés à l'approche volontaire basée notamment sur l'encouragement, la reconnaissance et la récompense.

De plus, notre recherche soutient les propositions de Howlett et Ramesh (2003) qui plaident en faveur, d'une part, d'un continuum des instruments substantifs qui part des instruments volontaires où se trouve une intervention minimale du gouvernement, jusqu'à aller aux instruments obligatoires où se trouvent des activités coercitives du gouvernement, et entre ces deux extrémités se trouve une gamme d'instruments mixtes qui indiquent des niveaux différents d'intervention caractérisant la relation entre l'État et les acteurs sociaux. D'autre part, notre recherche soutient également les propositions des auteurs concernant les instruments procéduraux, qui pourraient être présentés dans un continuum passant d'une volonté limitée du gouvernement envers les réseaux (*network management*) vers une restructuration plus fondamentale des réseaux, et entre ces deux extrémités se trouve une gamme d'instruments mixtes selon le degré de l'influence du gouvernement sur les membres, et sur les activités des réseaux où le gouvernement est même impliqué comme un acteur parmi d'autres.

Par ailleurs, nous pourrions retenir d'autres facteurs capitaux qui sont à la base de ce choix de types d'instruments de politiques publiques. Ceux-ci pourraient être résumés comme suit :

Tout d'abord, la contemporanéité de **l'enjeu en question** joue un rôle majeur, causant ainsi l'incertitude qui caractérise les politiques environnementales d'origine énergétique. Cette incertitude se traduit par l'absence d'un plan opérationnel et des objectifs bien clairs concernant la réduction des émissions du GHS, et également l'absence des scénarios d'action aux niveaux local et mondial afin de répondre aux exigences de Kyoto. Ce qui fait en sorte que le gouvernement préfère une intervention minimale tout en ayant recours aux instruments moins coûteux, comme l'encouragement, la reconnaissance et la persuasion.

Ensuite, nous pourrions divulguer que **l'étendue (scope) des politiques publiques**, soit sectorielle ou plurisectorielle, pourrait être un élément important affectant le choix même des instruments. Le réseau du Conseil canadien de l'énergie s'intéresse à une question très vaste touchant beaucoup d'acteurs de plusieurs secteurs énergétiques, industriels et environnementaux. Malgré ce caractère étendu sur le plan de la politique, il y a une situation interne du réseau du CCE, moins conflictuelle du fait que les membres environnementaux, marginaux, semblent céder la place au groupe énergétique et industriel dominant. Les groupes énergétiques et industriels, qui ont des intérêts communs envers la politique énergétique, sont des groupes dominants sur le plan de la circulation des informations et du contrôle des ressources. Ce qui pourra refléter le comportement prudent du gouvernement qui n'est pas encore dans une situation de contrôle du débat sur l'enjeu en question. Ce manque de contrôle est, principalement, le résultat de la passivité des acteurs environnementaux qui possèdent moins de nombres de contact et qui ont généralement tendance à enfermer leurs clients dans des trous structureaux.

Enfin, nous pourrions croire que **la nature même de la politique publique** en question pourra affecter le type des instruments choisis. Prenant en considération la nature très spéciale des politiques énergétiques à des fins environnementales, le

gouvernement se comporte différemment par rapport aux autres types des politiques publiques. Le gouvernement fédéral s'est récemment montré réticent à recourir trop souvent aux règlements comme moyen d'intervention. Dans ce contexte, le ministère des Ressources naturelles du Canada voit son rôle comme étant celui d'un catalyseur et il considère qu'il doit se coopérer avec les autres associations dans l'élaboration des instruments des politiques d'améliorations éco-énergétiques. Comme nous l'avons déjà mentionné, le choix du type des instruments volontaires, aux yeux des membres du CCE, s'accompagne d'un flou progressif des frontières entre le gouvernement et les acteurs sociaux, telles les associations énergétiques, industrielles et environnementales. De ce fait, le gouvernement canadien semble se comporter comme un acteur parmi d'autres et manifeste ainsi une intervention minimale par rapport aux activités proposées par le CCE dans la société et, par conséquent, affecte moins les extrants des politiques énergétiques.

6.3 Partie III :

Phase de la transformation du réseau de politique publique

Finalement, cette section de notre recherche porte particulièrement sur les facteurs externes qui mènent à la transformation du réseau de politique publique.

Tel que déjà indiqué, les politiques publiques ne sont pas strictement la résultante de l'action rationnelle des acteurs impliqués, mais plutôt le produit de l'interaction entre les différents acteurs et leur contexte exogène. C'est ainsi que dans la présente partie, notre recherche vise à clarifier à quel degré les facteurs exogènes représentent une véritable source de transformation du réseau de politique publique, tel le CCE, et, dès lors, à comprendre le choix des instruments des politiques résultant de la nouvelle orientation des politiques énergétiques canadiennes à des fins environnementales, de 1993 à nos jours.

Notre étude cherche donc à trouver des réponses acceptables aux deux questions essentielles :

- Dans quelle mesure les accords internationaux, bilatéraux et nationaux entre les membres du réseau et son contexte externe constituent-ils une source de nouvelles idées et de nouveaux intérêts réagissant à la transformation du réseau?
- Dans quelle mesure la relation entre les acteurs du réseau national et ceux d'autres réseaux internationaux constitue-t-elle une source de nouvelles idées et de nouveaux intérêts réagissant à la transformation du réseau ?

Avant de commencer l'interprétation des réponses des membres du CCE à ces deux questions, il est essentiel de clarifier que nous n'ignorons pas la présence d'autres éléments du contexte où opèrent les instruments des politiques énergétiques canadiennes à des fins environnementales. Bien sûr, notre recherche est consciente de la présence d'autres facteurs externes, contribuant forcément à la transformation des réseaux de politique publique et par la suite affectant la sélection des instruments des politiques, tels les changements de gouvernement, les tensions et conflits entre paliers de gouvernement, etc. (épisode présenté dans le premier chapitre de cette thèse). Mais, comme nous l'avons déjà mentionné, au-delà d'une simple description du contexte exogène et afin de bien trouver le lien étroit itératif entre les variables étudiées d'une part, et pour une réalisation plus ponctuelle du but de notre recherche d'autre part, nous allons nous limiter aux deux questions présentées ci-dessus. En fait, d'après le recensement des écrits concernant les rares auteurs s'attardant à notre problématique, ces deux questions sont considérées, selon ces auteurs, comme des éléments clés contribuant surtout à l'explication et à l'étude de la phase de transformation des réseaux de politique publique.

À cette étape, nous nous attardons au nombre restreint des études qui ont reconnu la nature dynamique des réseaux. D'après notre cadre théorique, Hay et Richards (2000) sont parmi les rares auteurs qui ont participé à analyser plus en profondeur la phase de la transformation des réseaux. Les chercheurs indiquent trois facteurs primordiaux assistant à la transformation des réseaux : les perceptions des acteurs envers les changements du contexte stratégique (social, politique, culturel et économique); les perceptions des acteurs envers le succès ou l'échec du réseau à poursuivre son agenda stratégique; enfin, les perceptions des acteurs au niveau de la réalisation des anciennes politiques et l'accomplissement des objectifs stratégiques.

En se basant sur ces mêmes éléments, deux questions capitales se sont posées durant notre entrevue destinée aux membres du CCE :

1- Dans quelle mesure les accords internationaux et nationaux (ex : Rio en 1992 et Kyoto en 1997, etc.) constituent-ils une source de changement de vos idées et de vos intérêts?

- Changement concernant vos perceptions envers le contexte stratégique externe (social, politique, culturel et économique)

Oui	Non	Pas exactement
-----	-----	----------------
- Changement concernant vos perceptions envers le succès ou l'échec du CCE à poursuivre son agenda stratégique

Oui	Non	Pas exactement
-----	-----	----------------
- Changements concernant vos perceptions au niveau de la réalisation des anciennes politiques et l'accomplissement des objectifs stratégiques.

Oui	Non	Pas exactement
-----	-----	----------------
- Autres :

2- Dans quelle mesure la relation entre les acteurs du CCE et ceux internationaux du Conseil mondial de l'énergie constitue-t-elle une source de changement de vos idées et de vos intérêts?

- Changement concernant vos perceptions envers le contexte stratégique externe (social, politique, culturel et économique)

Oui	Non	Pas exactement
-----	-----	----------------
- Changement concernant vos perceptions envers le succès ou l'échec du CCE à poursuivre son agenda stratégique

Oui	Non	Pas exactement
-----	-----	----------------
- Changements concernant vos perceptions au niveau de la réalisation des anciennes politiques et l'accomplissement des objectifs stratégiques.

Oui	Non	Pas exactement
-----	-----	----------------
- Autres :

6.3.1 Les accords : facteur externe menant à la transformation des réseaux de politique publique

En général, selon les membres du Conseil canadien de l'énergie, la politique énergétique canadienne pourrait être comprise dans le cadre de quelques accords internationaux, continentaux et nationaux, au regard des chapitres d'énergie de ces derniers.

Tout d'abord, il y a le GATT qui débute avec 23 participants, y inclus le Canada, durant ses rounds d'ouverture en 1947, passant par le *Uruguay Round* entre les années 1986 et 1994 qui a abouti à la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), jusqu'à arriver au nombre de 117 pays participant à ses rounds finaux nommés le *Millennial Round*. (Partie déjà traitée en profondeur dans le chapitre de recension des écrits).

Ensuite, il y a l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), signé en août 1992 entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Cet accord constitue une sorte de prolongation de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis élaboré en 1988. Ces efforts se sont développés, aboutissant à la création du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, en juin 2005. Parmi les objectifs principaux de ce partenariat, on note celui de créer pour l'Amérique du Nord une économie énergétique durable. On compte également l'objectif de faire de l'Amérique du Nord l'endroit idéal pour vivre; pour ce faire, les trois pays devraient mettre en place une série de mesures destinées à améliorer la qualité de l'environnement, à assurer des normes strictes de sécurité en ce qui concerne l'approvisionnement alimentaire et à promouvoir et protéger la santé des citoyens des pays (Affaires étrangères Canada, 2005).

Essentiel à mentionner dans ce contexte, l'Accord sur le commerce interne (ACI), élaboré entre les provinces canadiennes dans le but de libéraliser le commerce des produits énergétiques au Canada. Cet accord, qui n'est pas encore achevé ni ratifié par les provinces, est toujours dans la phase de renégociation. Présentement, se déroulent des négociations d'une entente entre le Canada et Québec sur les changements climatiques. Cette entente vise à mieux coordonner les initiatives, les investissements et les mesures à mettre en œuvre conjointement avec le Québec.

En particulier, comme la politique énergétique canadienne est de plus en plus axée sur les questions reliées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le protocole de Kyoto pourrait être estimé en tant que seul cadre institutionnel international participant à cette entreprise (Parson, 2001). Celui-ci joue un rôle primordial dans l'encadrement des politiques nationales canadiennes concernant particulièrement les changements climatiques d'origine énergétique :

The Kyoto Protocol is the most prominent and complex global environmental agreement, consisting of differentiated greenhouse gas emission caps for industrialized countries (Wijen, 2004).

Dans ce contexte, les intentions du Protocole du Kyoto, élaboré en décembre 1997, étaient (CME, 2000: 53-54) :

- de réduire, par rapport aux niveaux de 1990, les émissions des pays industrialisés d'environ 5 % dans leur ensemble, en une décennie à peu près, afin de renverser la tendance à la hausse des émissions observée depuis deux siècles;
- accroître l'efficacité énergétique et promouvoir les formes d'énergie nouvelles et renouvelables, les technologies de séquestration du carbone et plus généralement des technologies innovantes et bonnes pour l'environnement;

- d'éliminer les subventions dans tous les secteurs émettant des gaz à effet de serre qui vont à l'encontre des objectifs de la CCNUCC et de mettre en œuvre les mécanismes du marché;
- d'encourager les réformes politiques et les mesures innovantes, y compris celles relatives aux transports terrestres, à l'aviation et aux soutes marines;
- d'encourager les progrès pouvant faire l'objet de démonstrations et permettant de respecter les encouragements des pays développés en 2005;
- que les pays développés doivent s'efforcer de minimiser les effets sociaux, environnementaux et économiques négatifs que pourraient avoir leurs mesures sur les pays en développement, en incluant le recours au financement, à l'assurance et au transfert de technologie;
- que des unités de réduction d'émissions pourraient être achetées ou transférées à certaines parties, quand des projets réduisant les émissions, de manière quantifiable et approuvée, auraient été réalisés, en plus des projets courants. Mais les acquisitions d'unités de réductions d'émissions devront s'ajouter aux réductions d'émissions nationales;
- que des ressources financières supplémentaires devront être mises à la disposition des pays en développement par les pays développés;
- qu'un mécanisme de développement propre serait créé pour encourager les projets, dans les pays en développement, générant des unités de réductions d'émissions qui pourraient en partie bénéficier des encouragements des pays développés;

- que des dispositions soient prévues pour le négoce de permis d'émissions entre certains pays ratifiant le protocole.

Historiquement, le Canada, en 1988, a invité la « Global Conference on the Changing Atmosphere » qui a réclamé une réduction de 20 % des émissions du carbone vers l'année 2005 et une réduction de 50 % à long terme, dans le but de stabiliser le climat. C'est ainsi que le Canada était vu comme un leader des affaires environnementales à ce moment-là. En conséquence, c'est au début des années 1990 que le Canada a commencé à promouvoir des politiques ayant pour effet de stabiliser le GES, notamment le CO₂, jusqu'à l'année 2000. Ces nouvelles tendances se sont structurées tout d'abord par l'engagement canadien au Sommet de la terre de Rio signé en 1992, à travers la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). Puis, le Canada a participé à la première Conférence des Parties à la convention (COP-1) qui s'est tenue à Berlin en mars/avril 1995. Cette conférence des parties a été suivie par d'autres, notamment la deuxième Conférence des Parties (COP-2), qui s'est réunie à Genève en juillet 1996, la troisième Conférence des Parties (COP-3) réunie à Kyoto en décembre 1997, qui aboutit au Protocole de Kyoto, la quatrième (COP-4) qui a eu lieu à Buenos Aires en novembre 1998, la cinquième (COP-5) qui s'est réunie à Bonn en novembre 1999, la sixième (COP-6) à la Haye, aux Pays-Bas, en novembre 2000, la septième (COP-7) au Maroc en 2001, la huitième (COP-8) à New Delhi en 2002, la neuvième (COP-9) à Milan 2003 et la dixième (COP-10) à Buenos Aires en 2004.

Le 17 décembre 2002, à la suite de tensions entre les différents acteurs cibles, le ministre de l'environnement David Anderson, après des votes à la Chambre des communes et au Sénat, a présenté le document concernant la ratification du Canada pour le protocole de Kyoto, aux Nations Unies à New York. Entré en vigueur sur la scène internationale le 16 février 2005, le protocole de Kyoto est ratifié par 128 pays,

dont 36 pays développés, y compris le Canada. Les États-Unis et l'Australie n'ont toujours pas ratifié le protocole. Les émissions combinées des 36 pays développés représentent 61,6 % des émissions de 1990.

En décembre 2005, s'est tenue la Conférence de Montréal sur le climat (COP-11) et la première réunion des Parties (MOP-1) au protocole de Kyoto, regroupant 187 pays. Cette conférence représente le début des négociations internationales pour définir la démarche mondiale à plus long terme et pour fixer des cibles après 2012. La conférence vise à discuter les enjeux en question, établir les orientations et à prendre les décisions qui permettront à la communauté internationale de faire face au plus grand défi du XXI^e siècle.

Dans ce contexte, tous les acteurs participant à la CCNUCC concluent qu'il est indispensable de :

- atteindre l'objectif de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche une interférence humaine dangereuse pour le système climatique;
- noter que les prédictions de changement de climat sont très incertaines, en particulier son évolution dans le temps, son ampleur et ses modalités régionales;
- prendre des mesures de précautions et ne pas permettre que l'absence de certitude scientifique justifie de différer de telles mesures;

- prendre en considération que les mesures de précaution doivent avoir des coûts compétitifs, de manière à en retirer des avantages au niveau mondial aux plus bas coûts possible;
- prendre en considération que les pays industrialisés doivent mener le combat contre le changement climatique et ses effets négatifs, y compris en atteignant le but de ramener en l'an 2008-2012 leurs émissions à effet de serre à leur niveau de 1990;
- noter que le climat doit être protégé d'une manière équitable et conforme aux responsabilités collectives, mais différenciées, notamment selon les capacités des pays (d'où le devoir pour les pays développés de mener le combat);
- noter qu'une grande attention doit être prêtée aux besoins spécifiques et aux circonstances particulières des pays en développement, surtout ceux qui sont vulnérables et/ou qui auraient à supporter un fardeau disproportionné : les pays les moins développés, les petits États insulaires, les pays au climat aride ou aux reliefs peu élevés, les économies fortement dépendantes de revenus de production et d'exposition d'énergie fossiles, etc.;
- mettre en place un système économique international ouvert, sans restrictions aux échanges commerciaux et permettant une croissance économique durable;
- savoir que toutes les parties à la convention aient le droit de bénéficier du développement durable, mais aussi le devoir de le promouvoir;

- savoir que le développement économique et social et la disparition de la pauvreté soient considérés comme les priorités majeures des pays en développement;
- noter que des efforts particuliers soient réalisés pour promouvoir et financer le transfert (ou l'accès à) des technologies qui ne sont pas nocives pour l'environnement et du savoir-faire, surtout des pays développés vers les pays en développement;
- prendre en considération que les pays développés adoptent des politiques et des mesures destinées à limiter les émissions et à mettre en valeur les puits, ceci pouvant être fait en coopération avec d'autres pays (également parties à la convention) (CME, 2000 : 51-52).

Résultats d'analyse des réponses de membres du CCE :

En interrogeant les membres du CCE en leur posant la question: « Dans quelle mesure les accords internationaux et nationaux (ex : Rio en 1992 et Kyoto en 1997, etc.) constituent-ils une source de changement de vos idées et de vos intérêts? »; nous avons abouti aux résultats suivants.

Le tableau suivant représente les résultats d'analyse des réponses des membres du CCE concernant les accords comme facteur externe menant à la transformation du réseau. Les pourcentages de réponses des membres se sont répartis sur trois réponses essentielles : oui, non et pas exactement. Dans le tableau, ainsi que dans le graphique qui va le suivre, nous avons utilisé des abréviations concernant les réponses des membres. Tout d'abord, concernant la réponse du : Changement concernant vos

perceptions envers le contexte stratégique externe (social, politique, culturel et économique), celle-ci était abrégée par : Contexte stratégique. Ensuite, la réponse du : Changement concernant vos perceptions envers le succès ou l'échec du CCE à poursuivre son agenda stratégique, est abrégée par : Agenda stratégique. Enfin, pour la réponse de : Changements concernant vos perceptions au niveau de la réalisation des anciennes politiques et l'accomplissement des objectifs stratégiques, celle-ci est abrégée par Anciennes politiques et objectifs stratégiques.

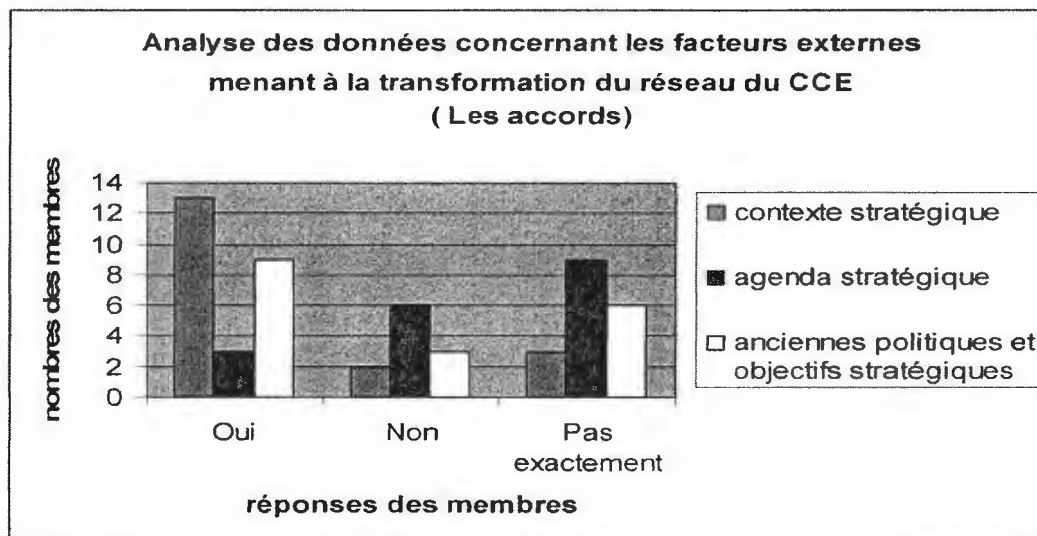
Tableau (9)

Résultats d'analyse des réponses des membres du CCE concernant les facteurs externes menant à la transformation du réseau (les accords)

Réponse choisie	Oui	Non	Pas exactement
A- Contexte stratégique	72,2 % 13 membres	11,1% 2 membres	16,7 % 3 membres
B- Agenda stratégique	16,7 % 3 membres	33,3% 6 membres	50% 9 membres
C- Anciennes politiques et objectifs stratégiques	50 % 9 membres	16,7 % 3 membres	33,3 % 6 membres
Total des réponses des membres	25 réponses	11 réponses	18 réponses

Figure (23)

Résultats d'analyse des réponses des membres du CCE concernant les facteurs externes menant à la transformation du réseau (les accords)



En tout, pour la variable : **Changement concernant les perceptions des membres envers le contexte stratégique externe** (social, politique, culturel, économique, etc.), 72,2 % des membres du CCE (13 membres) ont donné la réponse : Oui, tandis que 16,7 % (3 membres) ont répondu par : Pas exactement, et 11,1% des membres (2 membres) ont choisi la réponse : Non.

Pour la variable : **changement concernant les perceptions des membres envers le succès ou l'échec du CCE à poursuivre son agenda stratégique**, 50 % des membres du CCE (9 membres) ont donné la réponse : Pas exactement, tandis que 33,3 % (6 membres) ont répondu par : Non et finalement 16,7 % (3 membres) ont choisi la réponse : Oui.

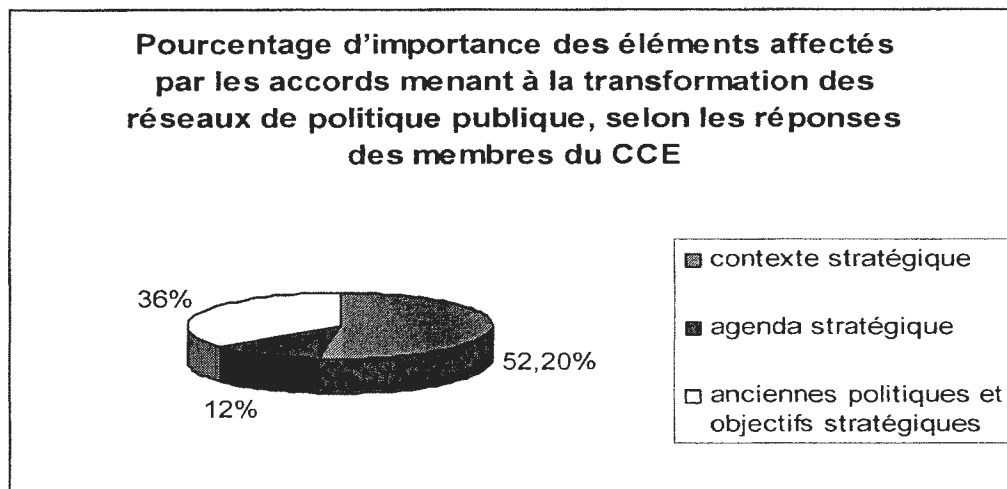
Concernant la variable : **changement concernant les perceptions des membres au niveau de la réalisation des anciennes politiques et l'accomplissement des objectifs stratégiques**, 50% des membres du CCE (9 membres) ont répondu par : Oui, 33,3 % (6 membres) ont choisi la réponse : Pas exactement et seulement 16,7 % des membres (3 membres) ont choisi la réponse : Non.

Interprétant la même question, en analysant la répartition d'importance de ces trois variables pour les membres du CCE, nous pourrions constater les résultats suivants en fonction du total des réponses des membres qui ont répondu par Oui pour les trois choix (25 réponses).

Le Changement concernant les perceptions des membres envers le contexte stratégique externe représente la variable la plus affectée par les accords établis entre les membres du CCE et les membres de la communauté nationale et internationale intéressée par la question du changement climatique d'origine énergétique. Cette variable atteint un pourcentage de 52,2 % (13 réponses). Deuxièmement, vient la variable du : **changement concernant les perceptions des membres au niveau de la réalisation des anciennes politiques et l'accomplissement des objectifs stratégiques** avec un pourcentage de 36 % (9 réponses). Troisièmement, vient la variable du : **changement concernant les perceptions des membres envers le succès ou l'échec du CCE à poursuivre son agenda stratégique**, en retenant un pourcentage de 12 % (3 réponses).

Figure (24)

Pourcentage d'importance des éléments affectés par les accords menant à la transformation des réseaux de politique publique, selon les réponses des membres du CCE



6.3.2 La relation entre les membres du réseau avec ceux d'autres réseaux: facteur externe menant à la transformation des réseaux de politique publique

En tant que le comité national du Conseil mondial de l'énergie, le réseau du Conseil canadien de l'énergie est toujours influencé par les politiques du changement climatique d'origine énergétique de ce conseil mondial.

- Le Conseil mondial de l'énergie :

Créé en 1923, le Conseil mondial de l'énergie représente une ONG officielle, créditée par le Nations Unies. Pendant plus de 75 ans, elle a orienté sa recherche, ses

études, ses programmes régionaux et techniques, de manière à favoriser la production et l'utilisation durables de l'énergie pour le grand bien de tous. Il s'agit d'une organisation mondiale, pluri-énergies, disposant d'un soutien important de la part d'entreprises privées, de compagnies publiques, de pouvoirs publics, d'universités et de personnalités éminentes, dans près de cent pays où se situent tous les plus grands marchés de production et de consommation d'énergie (CME, 2000 : Avant-propos).

En tant que communauté internationale, le CME croit avoir la chance de promouvoir une politique énergétique durable à travers l'aide proposée pour le monde entier en fonction de satisfaire ses besoins croissants en énergie, de manière aussi inoffensive que possible pour l'environnement et la santé humaine. Dans cet esprit, le CME vise à :

- Éliminer partout le manque de ressources énergétiques;
- Améliorer la sécurité d'approvisionnement;
- Réduire les effets négatifs du développement énergétique sur l'environnement et la santé.

C'est ainsi que le CME fixe trois objectifs énergétiques principaux pour la stabilité politique mondiale, la stratégie de l'énergie au XXI^e siècle et la réussite d'un développement durable pour le monde futur. Ces objectifs énergétiques sont :

- Une énergie accessible : le caractère accessible doit être garanti par des politiques visant spécifiquement à satisfaire les besoins des pauvres, dans le contexte d'une confiance croissante dans les mécanismes du marché.
- Une énergie disponible : disponibilité signifie à la fois qualité et fiabilité à court terme de l'énergie distribuée et sécurité d'approvisionnement à long terme.

- Une énergie acceptable : l'acceptabilité concerne les objectifs relatifs à l'environnement et les attitudes publiques, du fait que le changement climatique mondial est devenu un sujet d'inquiétude important (CME, 2000 : 7-9).

Le Conseil mondial de l'énergie, en collaboration avec tous ces comités nationaux, y inclus le Canada, reconnaît l'importance déterminante de la création d'un cadre ou d'un programme d'action collective pour favoriser la mise en œuvre de leurs objectifs visés. Ils ont donc établi dix actions prioritaires pour le secteur d'énergie, couvrant les enjeux les plus importants d'un développement énergétique durable d'ici 2020. Notons que le calendrier et l'étendue des actions à entreprendre par les États et les entreprises varieront d'un pays à un autre, en fonction de la maturité et la stabilité de leur économie. Dans ce contexte, le CME s'efforce de concevoir un développement énergétique durable dans sa globalité, mais de manière à susciter l'action au niveau local. Les dix actions de politique énergétique en question sont:

- 1- Faire fructifier les avantages de la libéralisation des marchés et mettre en place une régulation appropriée;
- 2- maintenir ouvertes toutes les options énergétiques;
- 3- réduire le risque politique des investissements dans les grands projets énergétiques;
- 4- le prix de l'énergie doit couvrir les coûts et doit être recouvré;
- 5- promouvoir une plus grande efficacité énergétique;
- 6- susciter des partenariats financiers contribuant à la protection de l'environnement;
- 7- mettre à la disposition des pauvres une énergie abordable;
- 8- financer la R & D et le déploiement;

- 9- faire progresser l'éducation et l'information du public;
- 10- faire de l'éthique une composante forte de la gouvernance des systèmes énergétiques (CME, 2000 : 9-16).

Deux scénarios sont subséquentement prédits par le CME à l'égard de la réalisation de ces actions de politiques énergétiques :

Tout d'abord, un scénario optimiste pourrait prendre place. Dans ce cas, l'industrie énergétique sera le fournisseur clé permettant un plus large accès aux services de l'énergie commerciale, la disponibilité d'un approvisionnement ininterrompu et de produits énergétiques plus acceptables du point de vue social et une plus grande protection de l'environnement. Toutefois, la vitesse et la nature du développement énergétique dépendent en partie de l'efficacité du cadre institutionnel, des motivations et du soutien des autres acteurs sociaux et du déploiement des technologies et des financements nécessaires.

Ensuite, à l'opposé de la situation précédente, un autre scénario pessimiste pourra prendre place. Dans ce cas, le manque de compréhension, d'éducation et d'engagement à l'égard d'objectifs clairs de politique énergétique, ainsi que l'absence de conditions de base requises pour les atteindre, constitueront les plus grands obstacles au succès. Ces obstacles concernent évidemment les décideurs politiques, les pouvoirs publics, l'industrie énergétique et le grand public. Ils accroissent la réticence à soutenir des politiques innovatrices visant à promouvoir un développement énergétique durable. Ils découragent les consommateurs de changer leurs habitudes et attitudes. Ils empêchent les actionnaires et les autres investisseurs de soutenir le changement (CME, 2000 :16).

- **Relation entre les membres du CCE et ceux du CME :**

Afin de bien accomplir sa mission reliée en particulier au développement de la politique énergétique à des fins environnementales, le Conseil canadien de l'énergie tient à quelques objectifs stratégiques qui se réalisent principalement dans le cadre de la relation du CCE avec le CME. Ceux-ci se résument à cinq principaux (la section suivante est une traduction personnelle des informations tirées des archives du CCE) :

Premièrement, le CCE ambitionne l'introduction du rôle canadien en tant qu'acteur majeur sur la scène énergétique globale. Il vise à jouer un rôle capital au développement des politiques énergétiques à des fins environnementales, surtout au niveau international. Ainsi, le CCE :

- continue à être un acteur principal en tant que comité national dans le Conseil mondial de l'énergie, d'une façon qui permette la communication continue avec les Canadiens qui sont :
 - membres du Conseil canadien de l'énergie,
 - les décideurs politiques et les leaders,
 - les associations et les organisations non étatiques
 - et également parmi le public sélectionné.

- continue à amener une valeur ajoutée en :
 - transmettant les informations, les pensées et les priorités des Canadiens vers le CME.

 - envoyant des rapports bien détaillés aux décideurs politiques canadiens et aux autres acteurs.

- continue à trouver des solutions qui conviennent au contexte canadien, tout en les intégrant dans les travaux du CME, au profit des :

- politiques et pratiques canadiennes.
- affaires canadiennes dans le marché international.

Deuxièmement, le CCE souhaite établir des liens entre un nombre limité des organisations canadiennes, impliquées dans les études, le débat et la planification stratégiques concernant les politiques énergétiques. Cela dans le but d'intégrer sa propre vision stratégique des problèmes énergétiques et environnementaux dans leurs forums et réciproquement, tout en bénéficiant de leurs études, dans le but :

- de compléter les informations énergétiques globales des bases de donnée du Conseil mondial de l'énergie.
- de renforcer les habilités du CCE afin d'avancer les idées et les intérêts de ces membres.

Troisièmement, préoccupé par les politiques énergétiques sur le plan continental, le CCE tentera de construire des liens avec un nombre sélectionné des comités nationaux appartenant au Conseil mondial de l'énergie, tout en commençant par les États-Unis et le Mexique. Les enjeux capitaux de cette coopération sont :

- pour l'échange mutuel des informations et des idées
 - y inclus la participation aux forums exécutifs annuels du CME et à son congrès déroulant à tous les trois ans.
- pour accroître les occasions pour les membres du CCE
 - afin d'avancer leurs intérêts et de faciliter le travail des associations canadiennes avec les agences gouvernementales d'outre-mer.
- pour l'engagement des ministères fédéral et provinciaux
 - dans le but de faire avancer les intérêts des membres canadiens à l'étranger, surtout dans les forums intergouvernementaux.

Quatrièmement, le CCE cherche à intégrer ses connaissances, informations, idées ainsi que ses liens internationaux en matière d'énergie et d'environnement, au développement des politiques et des programmes stratégiques canadiens visant surtout la coopération internationale :

- Le CCE est préparé pour participer dans le design et la livraison des programmes coopératifs internationaux, pour :
 - avancer les objectifs canadiens du développement international.
 - avancer les intérêts des affaires canadiennes.

Finalement, le CCE fournit un accès aux systèmes d'information énergétiques du CME. Il vise également un examen étendu des sources d'information appropriée aux intérêts principaux de ses membres :

- le CCE fournit à ses membres un accès au système d'information global d'énergie appartenant au CME.
- le CCE continue à communiquer régulièrement à ses membres et à répondre à leurs questions.

Résultats d'analyse des réponses de membres du CCE :

Dans la partie précédente de cette étude, nous avons analysé les réponses des membres du CCE à la question « Dans quelle mesure les accords internationaux, bilatéraux et nationaux entre les membres du réseau et son contexte externe

constituent-ils une source de nouvelles idées et de nouveaux intérêts réagissant à la transformation du réseau ? »

Dans cette partie de notre recherche, nous viserons de continuer notre analyse touchant plutôt la relation entre les différents acteurs d'un réseau de politique publique, ceux de CCE, et les différents autres acteurs appartenant à la communauté internationale et nationale qui ont une influence directe sur l'agenda stratégique du réseau même et, dès lors, sur le choix des instruments des politiques résultant de la nouvelle orientation des politiques énergétiques canadiennes à des fins environnementales, de 1993 à nos jours.

Dans ce contexte, nous avons posé la question suivante aux membres du réseau du CCE : « Dans quelle mesure la relation entre les acteurs du CCE et ceux internationaux du Conseil mondial de l'énergie constitue-t-elle une source de changement de vos idées et de vos intérêts ? » L'analyse des réponses des membres du CCE nous révèle les résultats suivants.

Le tableau suivant représente les résultats d'analyse des réponses des membres du CCE concernant la relation entre le réseau du CCE avec d'autres réseaux, tel le CME, comme facteur externe menant à la transformation du réseau. Les pourcentages de réponses des membres se sont répartis sur trois réponses essentielles : oui, non et pas exactement. Dans le tableau, ainsi que dans le graphique qui va le suivre, nous avons utilisé des abréviations concernant les réponses des membres. Tout d'abord, concernant la réponse du : Changement concernant vos perceptions envers le contexte stratégique externe (social, politique, culturel et économique), celle-ci était abrégée par : Contexte stratégique. Ensuite, la réponse du : Changement concernant vos perceptions envers le succès ou l'échec du CCE à poursuivre son agenda stratégique, est abrégée par : Agenda stratégique. Enfin, pour la réponse de : Changements concernant vos perceptions au niveau de la réalisation des anciennes politiques et

l'accomplissement des objectifs stratégiques, celle-ci est abrégée par Anciennes politiques et objectifs stratégiques.

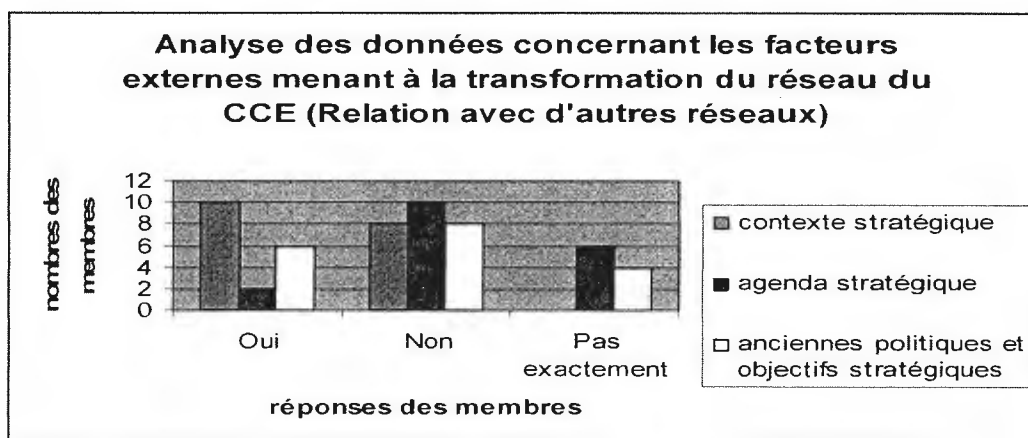
Tableau (10)

Résultats d'analyse des réponses des membres du CCE concernant les facteurs externes menant à la transformation du réseau (Relation avec d'autres réseaux)

Réponse choisie	Oui	Non	Pas exactement
A- Contexte stratégique	55,6 % 10 membres	44,4 % 8 membres	—
B- Agenda stratégique	11,1 % 2 membres	55,6 % 10 membres	33,3 % 6 membres
C- Anciennes politiques et objectifs stratégiques	33,3 % 6 membres	44,4 % 8 membres	22,3 % 4 membres
Total des réponses des membres	18 réponses	26 réponses	14 réponses

Figure (25)

Résultats d'analyse des réponses des membres du CCE concernant les facteurs externes menant à la transformation du réseau (Relation avec d'autres réseaux)



En tout, pour la variable : **Changement concernant les perceptions des membres envers le contexte stratégique externe** (social, politique, culturel, économique, etc.), 55,6 % des membres du CCE (10 membres) ont donné la réponse : Oui, tandis que 44,4 % (8 membres) ont répondu par Non, et personne n'a choisi la réponse : Pas exactement.

Pour la variable : **changement concernant les perceptions des membres envers le succès ou l'échec du CCE à poursuivre son agenda stratégique**, 55,6 % des membres du CCE (10 membres) ont donné la réponse : Non, tandis que 33,3 % (6 membres) ont répondu par : Pas exactement et finalement 11,1 % (2 membres) ont choisi la réponse : Oui.

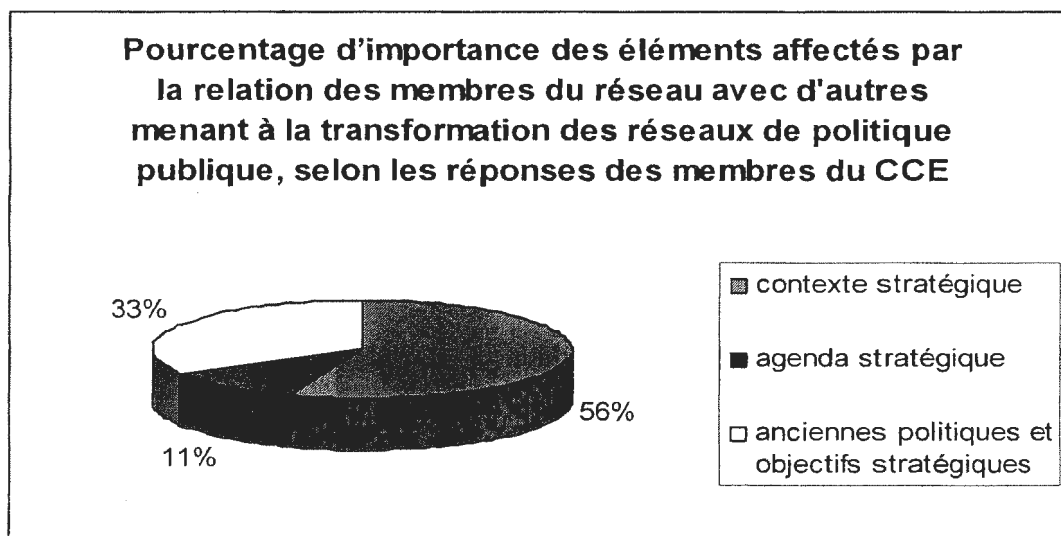
Concernant la variable : **changement concernant les perceptions des membres au niveau de la réalisation des anciennes politiques et l'accomplissement des objectifs stratégiques**, 44,4 % des membres du CCE (8 membres) ont répondu par : Non, 33,3 % (6 membres) ont choisi la réponse : Oui et seulement 22,3 % des membres (4 membres) ont choisi la réponse : Pas exactement.

Interprétant la même question, en analysant la répartition d'importance de ces trois variables pour les membres du CCE, nous pourrions constater les résultats suivant en fonction du total des réponses des membres qui ont répondu par Oui pour les trois choix (18 réponses).

Le Changement concernant les perceptions des membres envers le contexte stratégique externe représente la variable la plus affectée par la relation entre les membres du Conseil canadien de l'énergie et les membres du Conseil mondial de l'énergie se trouvant dans la communauté internationale intéressée par la question du changement climatique d'origine énergétique. Cette variable atteint un pourcentage de 56 % (10 réponses). Deuxièmement, vient la variable du **changement concernant**

les perceptions des membres au niveau de la réalisation des anciennes politiques et l'accomplissement des objectifs stratégiques avec un pourcentage de 33 % (6 réponses). Troisièmement, vient la variable du : **changement concernant les perceptions des membres envers le succès ou l'échec du CCE à poursuivre son agenda stratégique**, en retenant un pourcentage de 11 % (2 réponses).

Figure (26)
Pourcentage d'importance des éléments affectés par la relation des membres du réseau avec d'autres menant à la transformation des réseaux de politique publique, selon les réponses des membres du CCE



Conclusion générale

L'analyse des résultats obtenus dans cette troisième partie de notre recherche nous introduit certains éléments importants afin de comprendre la relation itérative entre le contexte exogène, la structure des réseaux de politique publique et les agents ou membres du réseau. Une relation itérative se veut une relation entre deux variables dans laquelle chacune affecte l'autre dans un processus continu. Alors que toutes ces relations regroupées ensemble pourraient par conséquent déterminer le contenu d'une politique publique comme telle.

Tout d'abord, comme le soutient la partie précédente, le changement concernant les perceptions des membres envers le contexte stratégique externe (social, politique, culturel, économique, etc.), pourrait représenter la variable la plus affectée par la relation existant entre les membres du Conseil canadien de l'énergie et les membres de la communauté nationale et internationale intéressée par la question du changement climatique d'origine énergétique. Cette relation se trouve à travers la ratification des accords et des protocoles communs et également à travers l'interaction entre le réseau du CCE et le réseau du Conseil mondial de l'énergie.

À la suite des clarifications avancées par les membres du CCE durant les différentes entrevues, nous pourrions donc comprendre qu'à la suite des changements du contexte exogène, les idées et les intérêts des membres du réseau changent à cause du fait que ceux-ci tentent de comprendre et de s'adapter aux changements se déroulant aux niveaux externe national et international. Ces modifications sur le plan comportemental et sur le plan idéologique des groupes membres, pourraient être comprises en tant qu'ajustement mutuel face aux bonnes occasions ou aux menaces qui se trouvent dans le contexte extérieur. Ajoutons que l'existence des menaces exogènes déstabilise le réseau qui se lance pour trouver des méthodes efficaces afin de réaliser les objectifs visés à l'intérieur d'un échéancier serré.

À cette étape, ce sont les croyances, les valeurs, la culture et les attitudes personnelles ou des acteurs individuels qui sont surtout affectés afin de bien répondre aux changements du contexte extérieur. Du fait même, nous pourrions étudier les préférences, ressources et habiletés des individus au sein du réseau comme des facteurs essentiels affectant la capacité des agents à saisir des occasions ou à renforcer des contraintes à poursuivre leurs intérêts. Ces facteurs, ce sont en même temps ceux qui permettent à ces individus de participer aux processus de la formulation des politiques publiques.

Les changements concernant les perceptions des membres au niveau de la réalisation des anciennes politiques et l'accomplissement des objectifs stratégiques, pourraient représenter la deuxième variable affectée par la relation existant entre les membres du CCE et les membres de la communauté nationale et internationale intéressée par la question du changement climatique d'origine énergétique. Évolution successive logique, après les modifications des perceptions des membres du réseau de politique publique face aux changements du contexte exogène, ces membres cherchent ultérieurement à évaluer les anciennes politiques publiques réalisées ainsi que les objectifs stratégiques accomplis.

À cette étape, nous pourrions comprendre les relations d'interdépendance et les dynamiques entre autant les individus que les groupes au sein du réseau, comme étant des processus continus visant l'adaptation des politiques publiques aux changements externes. Du fait même, la rétroaction concernant les anciennes politiques contribue à la construction et à la promotion des nouvelles idées et aide les membres à la compréhension des changements exogènes du contexte dans lequel les réseaux de politique publique opèrent. Ici, les croyances, les valeurs et la culture autant que les règles et les normes comme dimensions essentielles – formelles et informelles – participent aux processus d'évaluation des anciens objectifs stratégiques et des

politiques antécédentes. En ce sens, c'est à travers les processus d'apprentissage stratégique que les membres du réseau améliorent leur compréhension et augmentent leur persuasion en fonction des nouvelles idées et de la façon dont ces nouvelles idées agissent avec d'autres déjà en place. Ces processus d'apprentissage conduisent à ce que le réseau de politique publique s'adapte finalement aux changements récents, et que les processus d'institutionnalisation des nouvelles idées prennent place.

Les changements concernant les perceptions des membres envers le succès ou l'échec du réseau du CCE à poursuivre son agenda stratégique, pourraient représenter la troisième variable affectée par la relation existant entre les membres du CCE et les membres de la communauté nationale et internationale intéressés par la question du changement climatique d'origine énergétique.

Après le changement des perceptions des membres du réseau de politique publique face aux changements du contexte exogène et après le changement de leurs perceptions concernant les anciennes politiques publiques réalisées et les objectifs stratégiques accomplis, vient subséquemment le changement des perceptions des membres du réseau en ce qui concerne l'efficacité ou non de leur propre agenda politique.

À cette étape, les processus qui se sont déroulés revêtent la forme de certaines négociations et consultations entre des acteurs interdépendants, qui prennent un intérêt dans la formulation de certains aspects de la politique et qui disposent des ressources demandées dans la prise des décisions et dans la reformulation de l'agenda stratégique du réseau de politique publique. Qui plus est, il est évident que chacun des membres a son propre agenda, et qu'il le négocie avec les autres en fonction de l'avantage de sa position dans le réseau au regard de la circulation de l'information et du contrôle de ressources. À la fin de ces processus complexes de négociation et de

consultation, les membres tentent d'arriver à un consensus et à un compromis collectif sur les enjeux en question.

CONCLUSION

CONCLUSION

Cette thèse vise principalement à comprendre et à expliquer le processus de la formulation de la politique énergétique canadienne à des fins de protection de l'environnement de 1993 jusqu'à nos jours. L'intérêt de cette recherche est lié, non seulement à l'actualité relative au sujet choisi, mais aussi, comme nous l'avons expliqué dans le deuxième chapitre concernant la recension des écrits, à un désir d'étudier et de comprendre un domaine de politique publique qui demeure, de nos jours, peu abordé et peu analysé.

Dès lors, dans cette thèse nous avons mis en évidence les facteurs affectant le choix des instruments des politiques énergétiques canadiennes, dans leur contexte national. Étant donné la présence d'une multitude d'acteurs gouvernementaux et sociaux à la scène de l'élaboration de ces politiques publiques, l'approche des réseaux de politique publique était donc le cadre d'analyse favorisé dans cette recherche. Par le biais de cette approche, notre thèse a porté sur l'explication des caractéristiques qu'un réseau de politique publique pourrait prendre en tant que facteurs affectant les choix des types des instruments de politiques publiques dans la phase de formulation de celles-ci. Afin de réaliser cet objectif, l'étude de cas unique était la stratégie de recherche favorisée; cette thèse s'est attardée à étudier le Conseil canadien de l'énergie (CCE) en tant que réseau engagé dans l'élaboration des politiques énergétiques à des fins environnementales élaborées en 1993.

Notre étude soutient que l'approche des réseaux se distingue notamment par son potentiel à expliquer l'interrelation relative entre idées, intérêts et institutions, ce qui

à son tour est susceptible de permettre une meilleure compréhension des processus de l'élaboration des politiques publiques. De la sorte, le fait de recourir à l'approche des réseaux de politique publique comme cadre d'analyse nous a permis d'approcher autrement le sujet étudié en essayant de comprendre et d'expliquer non seulement les interactions entre les différents acteurs cibles, mais aussi le dynamisme et l'évolution de ces relations dans leur durée, comme étant des déterminants primordiaux en matière de sélection des instruments des politiques énergétiques et environnementales canadiennes, notamment dans le processus de formulation de celles-ci.

Dans le premier chapitre, nous avons abordé le sujet et la problématique de notre recherche et proposé un questionnement de départ que nous estimons primordial pour l'orientation de cette étude.

Puis, dans le deuxième chapitre, nous avons dressé un bilan de la recherche en fonction des politiques énergétiques et de la protection de l'environnement au Canada. Dans ce chapitre nous avons exposé les études concernant les différentes approches théoriques d'analyse des politiques, autres que celle des réseaux de politique publique, telles l'approche séquentielle, l'approche du choix rationnel, l'approche cognitive et l'approche néo-institutionnaliste.

Ensuite, dans le troisième chapitre nous avons mis l'accent exclusivement sur l'approche des réseaux de politique publique.

Nous avons consacré le quatrième chapitre de notre recherche aux instruments des politiques publiques. Malgré le nombre surprenant d'études réalisées dans ce domaine, peu d'entre elles s'attardent à la problématique de notre recherche par le truchement de l'approche des réseaux de politique publique.

Dans le cinquième chapitre, nous avons exposé le cadre d'analyse et la méthodologie favorisés dans ce projet de recherche.

Enfin, le sixième chapitre a été consacré essentiellement à répondre aux questions de notre étude.

Comme l'indique le débat théorique précédent, la recherche actuelle concernant l'approche de réseaux de politique publique souffre de certaines déficiences. De surcroît, nous nous y sommes attaqué avec un questionnement en trois niveaux. Le premier niveau s'est adressé surtout aux deux phases essentielles durant l'évolution du réseau de politique publique, celle de pré-réseau (*pre-network stage*) et celle de la phase de formation et de recrutement. Le deuxième niveau concernait la phase de réseautage (*networking*) du réseau de politique publique. Finalement, le troisième niveau s'est porté sur les facteurs qui mènent à la transformation du réseau de politiques publiques.

La conclusion est divisée en deux parties. Tout d'abord, dans la première partie, nous revenons sur la pertinence de l'approche des réseaux de politique publique. Ici, nous reprenons l'interprétation et les résultats d'analyse de chacune des questions principales de cette recherche tout en soulignant les aspects théoriques et empiriques de l'étude. Enfin, nous terminons par la deuxième partie qui s'attardera à la présentation de quelques pistes de recherches futures.

Il s'avère important de présenter ici les avantages de l'approche des réseaux de politique publique favorisée comme cadre d'analyse dans ce projet de recherche. En faisant ressortir ceux-ci, nous entendons mettre l'accent sur les raisons pour lesquelles cette approche nous est apparue pertinente à retenir dans notre cadre d'analyse des politiques publiques étudiées. En outre, nous entendons faire ressortir l'importance de l'approche des réseaux de politique publique, au traitement et à la réponse de la question principale proposée dans notre recherche.

Le questionnement de départ de cette thèse est : Comment les phases évolutives de la formation d'un réseau de politique, en l'occurrence le CCE, mènent à des caractéristiques particulières à ce réseau et comment celles-ci déterminent-elles les types d'instruments de politique publique choisis, notamment ceux de la récente orientation des politiques énergétiques canadiennes à des fins environnementales, élaborée en 1993? Il convient de noter que l'approche des réseaux de politiques publiques représente un outil d'analyse fécond au niveau de la proposition des réponses pertinentes à ce questionnement principal.

Tout d'abord, l'approche des réseaux de politique publique, propose une explication approfondie des modes d'interaction complexes entre l'État et les acteurs sociaux. Ainsi, quant à la politique énergétique canadienne, politique qui se caractérise surtout par la présence d'une multitude d'acteurs ayant des intérêts conflictuels et un consensus entre eux qui se réalise à peine, l'approche des réseaux est susceptible, dans ce cas, de mesurer, de qualifier et de préciser cette complexité relationnelle entre les acteurs tout au long des processus de la formulation des politiques. En outre, cette approche décrit, explique et étudie la relation entre ces modes d'interaction entre les différents acteurs et les instruments choisis, substantifs et procéduraux, des politiques énergétiques.

Qui plus est, l'approche des réseaux de politique publique représente un nouvel éclairage en fonction de l'analyse des politiques énergétiques canadiennes, tout en introduisant l'élément de la spécificité des intérêts des acteurs qui a pour effet de teinter l'impact de ceux-ci dans les processus de la formulation des politiques et par la même le contenu de ces dernières. Comme déjà mentionné, d'une part, les acteurs à intérêts environnementaux prônent des instruments des politiques qui encouragent une protection environnementale du Canada et une réduction des émissions de GES, surtout d'origine énergétique. D'autre part, les acteurs représentant le secteur de l'industrie privilégient des instruments politiques encourageant le développement économique tout en gardant des taux élevés de consommation de l'énergie. De la sorte, ce groupe d'acteurs favorise une approche progressive lente à des fins de protection de l'environnement, notamment le changement climatique. Également, le groupe énergétique, acteur de puissant pouvoir sur la scène de l'élaboration des politiques énergétiques canadiennes, prône en faveur de l'accroissement de l'extraction des ressources, plutôt qu'au profit de la conservation des ressources naturelles et de la protection de l'environnement.

De plus, en étudiant les modes d'interaction entre les différents acteurs – étatiques et non étatiques – impliqués dans l'élaboration des politiques énergétiques canadiennes, l'approche des réseaux se différencie surtout des autres en étudiant les idées et les intérêts des acteurs engagés, tout en faisant ressortir l'influence des facteurs structurels sur ceux-ci. Il va de soi que, par le truchement de cette approche, nous avons réussi à comprendre la structure du réseau de politique énergétique canadienne à des fins environnementales, le CCE, tout en le détaillant en liens forts et liens faibles autant que la présence ou l'absence de trous structurels, et, également, en donnant une évaluation des positions plus ou moins avantageuses des acteurs en matière du choix des instruments de cette politique. Pareillement, élément qui nous intéresse beaucoup dans notre recherche, l'approche des réseaux de politique publique se particularise surtout en étudiant l'ajustement mutuel et graduel entre

dynamisme des acteurs, structure du réseau et contexte exogène. Et par là même, cette approche aide à étudier l'effet de l'évolution et du dynamisme stratégique existant entre ces éléments, dans leur durée, sur les modes du choix des instruments des politiques énergétiques.

Reprenons maintenant les questions principales élaborées dans le cinquième chapitre de notre thèse. Comme l'indique le débat théorique précédent, la recherche actuelle concernant l'approche de réseaux de politique publique souffre de certaines déficiences. De surcroît, nous nous y sommes attaqué avec un questionnement en trois niveaux.

Tout d'abord, nous avons interprété une question majeure encore peu traitée dans l'approche des réseaux de politique publique. Il s'agit d'analyser les conditions, les processus et les facteurs affectant les phases de pré-réseau (*pre-network*), de formation et de recrutement d'un réseau de politique publique.

- **Comment les réseaux se forment-ils?**

Notre thèse soutient l'idée que les relations informelles entre les différents acteurs jouent un rôle primordial à cette étape de pré-réseau des réseaux de politique publique. Certains auteurs accentuent les facteurs formels en tant que raison principale pour cette phase. Selon eux, la phase de pré-réseau d'un réseau se consacre à des consultations formelles qui pourraient prendre place entre les différents acteurs étatiques et non étatiques. Au contraire de ce constat, les résultats d'analyse de notre étude mettent plutôt l'accent sur les facteurs informels, qui représentent toutes les relations hors des méthodes de communication définies par le réseau. Les relations informelles, selon les membres du réseau du CCE, sont avantageuses pour trois raisons principales. Tout d'abord, le contact est spontané; ensuite, les informations

sont directes et rapides à recevoir, et enfin; les expériences d'autres acteurs dans le même domaine sont accessibles, surtout avant leur engagement.

De même, nous pourrions avancer que la phase de pré-réseau (*pre-network*), pourrait être divisée en quatre sous-phases importantes :

Premièrement, la sous-phase de **contact**, où les acteurs ayant des intérêts mutuels essaient de se contacter et de communiquer. La raison de ce contact est soit la présence du conflit entre les membres du réseau qui sont à la recherche de l'équilibre et du consensus internes par le recrutement de nouveaux membres, soit la présence des nouveaux groupes de pression qui sont à la recherche des moyens pour pénétrer le réseau afin de recevoir les mêmes avantages des membres.

Deuxièmement, la sous-phase de la **connaissance**, où les différents acteurs membres et non membres se connaissent et échangent idées, opinions et expériences d'une manière formelle ou informelle.

Troisièmement, vient la phase de la **compréhension**, où chaque acteur comprend les motifs et les intérêts de l'autre. C'est à cette étape que la confiance mutuelle s'établit entre les membres du réseau qui se préparent à amorcer une action collective future par le truchement de la formulation d'un agenda stratégique commun.

Enfin, arrive la phase du **refus et de la négligence ou de l'appréciation et de l'acceptation**. Dans cette sous-phase, les membres manifestent leur appréciation ou leur refus de l'adhésion des nouveaux membres. Réciproquement, les non-membres expriment leur négligence ou leur acceptation de s'allier avec les membres du réseau.

- **Quels sont les facteurs affectant la formation d'un réseau de politique publique?**

Certains auteurs ont confirmé la présence de trois facteurs capitaux, qui sont à la base de la formation des réseaux de politique publique. Ces facteurs comprennent :

- A- le potentiel de l'avantage mutuel à travers l'action collective;
- B- le potentiel d'augmenter les capacités stratégiques d'organismes participants en mettant en commun les ressources stratégiques;
- C- l'établissement des conditions de la faisabilité des réseaux de politique qui pourraient inclure les mécanismes de communication, le partage des normes et des valeurs aussi bien que l'échange des ressources et la délégation de la souveraineté.

Deux conclusions importantes sont tirées après l'interprétation de cette question.

Premièrement, nous pourrions retenir que l'importance de chacun de ces facteurs diffère d'un groupe à un autre au sein du réseau de politique publique, selon les intérêts de chaque groupe.

Prenons l'exemple du groupe des associations de l'énergie; le potentiel de l'avantage mutuel à travers l'action collective représente leur première raison de la formation du réseau, deuxièmement, c'est le potentiel d'augmenter les capacités stratégiques d'organismes participants en mettant en commun les ressources stratégiques, et enfin l'établissement des conditions de la faisabilité des réseaux de politique qui pourraient inclure les mécanismes de communication, le partage des normes et des valeurs aussi bien que l'échange des ressources et la délégation de la souveraineté, qui représente leur troisième priorité.

Pour le groupe des associations industrielles, le potentiel de l'avantage mutuel à travers l'action collective représente leur première raison de la formation du réseau, la variable du potentiel d'augmenter les capacités stratégiques d'organismes participants en mettant en commun les ressources stratégiques, ainsi que la variable de l'établissement des conditions de la faisabilité des réseaux de politique qui pourraient inclure les mécanismes de communication, le partage des normes et des valeurs aussi bien que l'échange des ressources et la délégation de la souveraineté; ces deux variables revêtent la même importance pour ce groupe des membres.

Quant au groupe des associations environnementales, le potentiel de l'avantage mutuel à travers l'action collective représente leur première raison de la formation du réseau, deuxièmement, c'est le potentiel d'augmenter les capacités stratégiques d'organismes participants en mettant en commun les ressources stratégiques; et personne ne considère l'importance de l'établissement des conditions de la faisabilité des réseaux de politique qui pourraient inclure les mécanismes de communication, le partage des normes et des valeurs aussi bien que l'échange des ressources et la délégation de la souveraineté.

Finalement, pour les membres gouvernementaux au niveau fédéral, la variable du potentiel de l'avantage mutuel à travers l'action collective ainsi que la variable du potentiel d'augmenter les capacités stratégiques d'organismes participants en mettant en commun les ressources stratégiques, chacune de ces variables revêt la même importance pour ce groupe des membres, la variable de l'établissement des conditions de la faisabilité des réseaux de politique qui pourraient inclure les mécanismes de communication, le partage des normes et des valeurs aussi bien que l'échange des ressources et la délégation de la souveraineté, représente leur dernière priorité.

Deuxièmement, notre recherche soutient les trois facteurs principaux proposés dans le cadre du recensement des écrits, tout en avançant d'autres. (voir schéma (1) dans le sixième chapitre).

Tout d'abord, les trois facteurs proposés dans le cadre du recensement des écrits sont : le potentiel de l'avantage mutuel à travers l'action collective; le potentiel d'augmenter les capacités stratégiques d'organismes participants en mettant en commun les ressources stratégiques; enfin, l'établissement des conditions de la faisabilité des réseaux de politique qui pourraient inclure les mécanismes de communication, le partage des normes et des valeurs aussi bien que l'échange des ressources et la délégation de la souveraineté.

Comme nous l'avons déjà expliqué, d'autres raisons d'adhésion sont primordiales pour les membres selon la phase de la formation des réseaux. Ces raisons pourraient être résumées en quatre essentielles : la représentativité, l'intégration, les débats promotionnels et les consultations régulières, enfin le développement des approches communes entre les membres du réseau.

- **Quels sont les mécanismes et les critères de recrutement utilisés par les différents acteurs du réseau?**

Concernant les critères de recrutement utilisés par les membres du réseau de politique publique, nous pourrions conclure que ces derniers doivent principalement soutenir la mission du réseau, ils doivent également avoir un intérêt particulier aux politiques publiques élaborées par le même réseau et enfin, ils devraient appartenir à l'une ou l'autre des catégories précisées et définies antérieurement par le réseau.

Quant aux mécanismes de recrutement, notre recherche avance que ceux-ci s'effectuent souvent par le biais des campagnes visant à faire connaître le réseau auprès des acteurs potentiels. À cette étape, nous pourrions soutenir que le bon marketing et les bonnes méthodes de promotion de la mission du réseau de politique publique, représentent de véritables raisons d'attraction pour ses membres. Alors, contrairement à la phase de pré-réseau (*pre-network*), la phase de formation et de recrutement d'un réseau de politique publique se base principalement sur des relations formelles entre les différents acteurs d'une politique publique particulière. De façon générale, en ce qui concerne la raison de l'efficacité des processus de recrutement, nous pourrions résumer celle-ci en quatre causes essentielles :

- Simplification des processus de recrutement et facilité d'avoir accès au réseau;
- habileté de promotion et de marketing pour les bénéficiaires des membres;
- introduction des missions générales qui concernent toute la communauté de la politique publique;
- procédures équitables de sélection.

Ensuite, notre recherche a examiné comment les caractéristiques du réseau de politique énergétique, celles du CCE, affectent le choix des instruments des politiques résultant de la nouvelle orientation des politiques énergétiques canadiennes à des fins environnementales, de 1993 à nos jours. (Phase de réseautage [*networking*]).

- **Évolution de la structure du réseau du CCE**

En s'appuyant notamment sur le facteur du **nombre** des membres ayant adhéré au réseau du CCE en 1993 par rapport à l'année 2005, les résultats de l'analyse révèlent deux constats principaux. Premièrement, en général, le pourcentage du changement du nombre des membres en 2005 par rapport à l'année 1993 a augmenté positivement

avec un taux relativement faible. Ce qui pourrait indiquer que le CCE représente un réseau de politique publique qui se caractérise par une **expansion relativement lente**. Cela signifie que le potentiel des nouveaux membres de se déplacer de la communauté vers le réseau est relativement limité. Deuxièmement, en ce qui concerne le pourcentage des membres originaux qui ont continué par rapport au nombre final, cela pourrait indiquer que le degré de la continuité des membres dans le réseau du CCE est relativement élevé. Cette stabilité au niveau des membres du réseau pourrait indiquer que les **nouvelles idées sont difficilement transmises** de la communauté vers le réseau du CCE.

En analysant les mêmes données, mais par rapport au secteur auxquels appartiennent les différents membres du réseau, nous obtenons les résultats suivants.

**Analyse sectorielle de l'évolution de la structure
du réseau du Conseil canadien de l'énergie**

Membres	Expansion ou contraction	Isolement ou ouverture
Gouvernementaux (fédéral)	Contraction relativement faible	Isolement très élevé
Associations de l'énergie	Expansion relativement faible	Isolement très élevé
Associations industrielles	Expansion très élevée	Ouverture très élevée
Associations environnementales	Passivité très élevée	Ouverture très élevée

Tout d'abord, le groupe des membres gouvernementaux du CCE, au niveau fédéral, se caractérise par une contraction relativement faible, ainsi qu'un isolement très élevé. Ce qui signifie que le potentiel des nouveaux membres de se déplacer de la communauté vers ce groupe d'acteurs est faible. Tandis que le pourcentage de la

continuation des anciens membres dans ce groupe d'acteurs indique que le degré de déplacement des nouvelles idées de la communauté vers lui, est très faible. De ce fait, nous pourrions soutenir que les membres gouvernementaux dans le réseau du CCE sont des acteurs très actifs qui ont un rôle considérable par rapport à la formulation des politiques énergétiques, notamment en ce qui concerne le choix des instruments de ces politiques.

Ensuite, les associations de l'énergie dans le CCE se caractérisent par une expansion relativement faible ainsi qu'un isolement très élevé. Ce qui pourrait indiquer que le potentiel des nouveaux membres de se déplacer de la communauté vers ce groupe d'acteurs est relativement faible. Également, les résultats indiquent que le degré de déplacement des nouvelles idées de la communauté vers ce groupe d'acteurs est très faible. C'est ainsi que nous pourrions soutenir l'idée que les associations de l'énergie dans le réseau du CCE sont, comme les membres gouvernementaux, des acteurs très actifs qui ont un rôle remarquable par rapport à la formulation des politiques énergétiques, notamment en ce qui concerne le choix des instruments de ces politiques.

Puis, les associations industrielles dans le CCE se caractérisent par une expansion très élevée ainsi qu'une ouverture très grande. Ce qui pourrait indiquer que le potentiel des nouveaux membres de se déplacer de la communauté vers ce groupe d'acteurs est très élevé. Également, les résultats indiquent que le degré de déplacement des nouvelles idées de la communauté vers ce groupe d'acteurs est très grand. C'est ainsi que nous pourrions soutenir l'idée que les associations industrielles dans le réseau du CCE sont, au contraire des membres gouvernementaux et des membres des associations de l'énergie, des acteurs qui sont à la recherche d'un pouvoir plus étendu par rapport à la formulation des politiques énergétiques, notamment en ce qui concerne le choix des instruments de ces politiques. C'est pour

cette raison qu'ils continuent à accepter autant des nouveaux membres que des nouvelles idées afin de trouver un équilibre interne par rapport aux autres membres.

Finalement, les associations environnementales dans le CCE se caractérisent par une passivité très élevée ainsi qu'une ouverture très grande. Ce qui pourrait indiquer que le potentiel des nouveaux membres de se déplacer de la communauté vers ce groupe d'acteurs est très élevé. Également, les résultats indiquent que le degré de déplacement des nouvelles idées de la communauté vers ce groupe d'acteurs est très grand. Ainsi nous pourrions soutenir l'idée que les associations environnementales sont, au contraire des membres gouvernementaux et des membres des associations de l'énergie et celles de l'industrie, des acteurs très marginaux par rapport à la formulation des politiques énergétiques, notamment en ce qui concerne le choix des instruments de ces politiques. C'est pour cette raison qu'ils continuent à accepter des nouveaux membres ainsi que des nouvelles idées afin de trouver un équilibre interne et également dans le but d'avoir un poids plus valorisé par rapport aux autres membres.

En ce qui concerne les membres qui ont abandonné le réseau du CCE, notre recherche a affirmé la présence de trois raisons principales à ce stade :

Premièrement, la raison capitale de l'abandon c'est la **réorganisation des rôles des membres**.

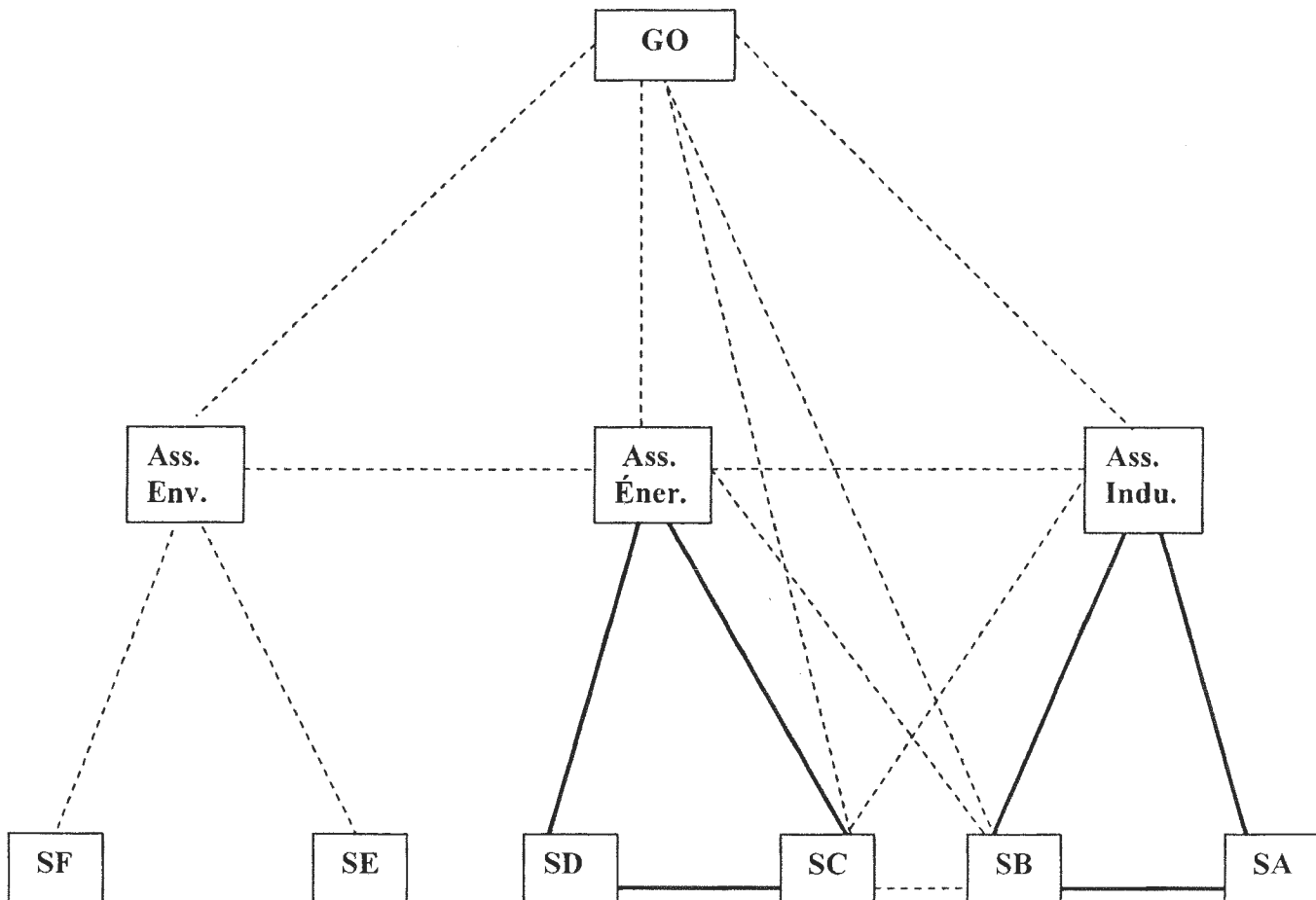
Une autre raison est **l'alignement du membre avec une autre coalition au sein du réseau même**.

Une troisième raison importante de l'abandon réside principalement dans **l'échec à réaliser les objectifs escomptés**.

- **Structure du réseau en fonction des liens et des trous structuraux**

D'ailleurs, il a été nécessaire de détailler la **structure** actuelle du réseau de politique énergétique, tel le CCE, en liens forts et liens faibles autant que la présence ou l'absence de trous structuraux, afin de tenter de donner une évaluation des positions plus ou moins avantageuses des acteurs en matière du choix des instruments de cette politique.

Le réseau du Conseil canadien de l'énergie



En général, le groupe des associations énergétiques a un lien faible avec le gouvernement. Il y a aussi un lien faible entre ce groupe des associations et les associations environnementales ainsi que les autres associations industrielles intermédiaires et leurs subordonnées dans le CCE. Ces liens s'ajoutent aux liens forts dans un sous-réseau corporatiste fait de ce groupe des associations énergétiques qui joue un rôle intermédiaire très important pour ses subordonnés auprès du gouvernement. Ces derniers (en particulier, les subordonnés des groupes intermédiaires appartenant au domaine de la production et du transport du pétrole, du gaz naturel, de l'électricité et du domaine de l'énergie hydroélectrique) ont également des liens de clientèle avec le gouvernement; ces liens varient selon le sujet abordé. Les subordonnées ont pareillement un lien faible avec les associations industrielles intermédiaires ainsi que les subordonnées de ces associations dans le conseil. Les acteurs ont à peu près le même nombre de liens, ils sont avantagés donc sur le plan de l'information. Notons que les intermédiaires ne tiennent pas le gouvernement et les acteurs qui ne sont pas ses clients dans des trous structuraux.

Pareillement, le groupe des associations industrielles a un lien faible avec le gouvernement. Il y a aussi un lien faible entre ce groupe des associations et les associations environnementales ainsi que les autres associations énergétiques intermédiaires et leurs subordonnées dans le CCE. Ces liens s'ajoutent aux liens forts dans un sous-réseau corporatiste fait de ce groupe des associations industrielles qui joue un rôle intermédiaire très important pour ses subordonnés auprès du gouvernement. Ces derniers ont également des liens de clientèle avec le gouvernement, ces liens varient selon le sujet abordé. Les subordonnés ont pareillement un lien faible avec les associations énergétiques intermédiaires ainsi que les subordonnés de ces associations dans le conseil. Les acteurs ont à peu près le même nombre de liens, ils sont avantagés donc sur le plan de l'information. Notons que les intermédiaires ne tiennent pas le gouvernement et les acteurs qui ne sont pas ses clients dans des trous structuraux.

Différemment de la structure des associations énergétiques et de celles industrielles dans le réseau du CCE, le groupe des associations environnementales se trouve dans une position particulière en fonction des liens et des trous structuraux. Le gouvernement établit des liens de clientèle avec ce groupe environnemental intermédiaire et celui-ci établit à son tour des liens de clientèle avec ses subordonnés. Ces liens sont faibles parce que peu fréquents, même s'ils sont proches, et les clients de ce même groupe sont généralement enfermés par lui dans des trous structuraux, le patron faisant en sorte que les liens entre ses clients soient ni fréquents ni proches. Dans un tel réseau le gouvernement dispose d'un avantage marqué sur le plan du contrôle. Sur le plan de l'information, il est cependant en moins bonne position que cette association intermédiaire, qui a plus de contacts que lui.

Ce mélange de relations diverses est caractéristique du **pluralisme**, où les associations énergétiques et industrielles sont des acteurs très actifs sur le plan de la circulation des informations et du contrôle des ressources. Au contraire, les associations environnementales sont des acteurs relativement passifs qui possèdent moins de contacts par rapport aux autres associations intermédiaires et qui ont, généralement, tendance à enfermer leurs clients dans des trous structuraux. Ce qui pourrait soutenir les constats de certains auteurs concernant l'élaboration des politiques énergétiques canadiennes. Ces auteurs supportent l'idée qu'historiquement, l'élaboration des politiques publiques en matière des ressources naturelles et d'environnement était largement générée au profit des activités d'affaires et de l'accroissement de l'extraction des ressources, plutôt qu'au profit de la conservation des ressources naturelles et de la protection de l'environnement. C'est ainsi que la protection de l'environnement semble céder la place à celle de l'exploitation des ressources, tout au long de l'histoire du Canada.

À cette étape de notre recherche, nous pourrions discerner deux scénarios possibles qui pourraient se réaliser dans les années subséquentes.

Premièrement, nous pourrions imaginer que les associations environnementales restent toujours des acteurs relativement passifs qui possèdent moins de nombres de contact par rapport aux autres associations intermédiaires et qui continuent à enfermer leurs clients dans des trous structureaux. Ce qui fait en sorte que ce groupe d'acteurs continuera à être privé d'une position favorable sur la scène de l'élaboration des politiques, surtout, sans avoir ni les informations ni les contacts nécessaires pour transmettre leurs politiques et leur agenda stratégique concernant le choix des instruments des politiques énergétiques du pays. Dans ce cas, l'élaboration des politiques publiques en matière des ressources naturelles et d'environnement pourra rester largement générée au profit des activités d'affaires et de l'accroissement de l'extraction des ressources, plutôt qu'au profit de la conservation des ressources naturelles et de la protection de l'environnement.

Deuxièmement, un changement majeur pourra se produire; dans ce cas, les acteurs environnementaux pourraient se rendre compte de l'importance de leur intervention, en devenant ainsi des membres plus actifs dans les réseaux de politiques publiques. Ce rôle, pourra avoir comme effet de fournir ce groupe d'acteur par plus d'information et par plus de contacts avec les autres acteurs concernés par la formulation de ces politiques publiques, surtout par le choix des instruments de celles-ci. Dans ce cas, les politiques de la protection de l'environnement pourraient prendre une place avantageuse par rapport à celle de l'exploitation des ressources.

- **Quels types des instruments/ outils/ mécanismes/ mesures sont formulés par le CCE afin de s'opposer aux problèmes environnementaux d'origine énergétique?**

Les résultats de notre thèse soutient l'idée que plus le réseau de politique publique est de type **pluraliste**, où se trouve un mélange de relations diverses entre les différents membres, plus les instruments substantifs choisis tendent à être de type **volontaire**, et plus les instruments procéduraux tendent à être de type de **gestion du réseau** (*network management*).

Par rapport au choix des instruments substantifs, le gouvernement canadien semble se comporter comme un acteur parmi d'autres et manifeste ainsi une intervention minimale par rapport aux activités proposées par le CCE à la société. Celui-ci s'est récemment montré réticent à recourir trop souvent aux règlements comme moyen d'intervention.

Ainsi, le gouvernement choisit une intervention minimale à travers les programmes volontaires de code de conduite non obligatoire ainsi que les mesures informationnelles.

Tout d'abord, parmi les instruments volontaires importants élaborés par le Conseil canadien de l'énergie, il y a le programme volontaire intitulé *L'ABC du changement climatique – Les citoyens à l'œuvre* (*Climate change - The Action by Canadians (ABC)*). Selon les instruments volontaires élaborés par le CCE, il y a également le programme volontaire intitulé *Energy Education Project*. C'est ainsi que les acteurs membres du Conseil canadien de l'énergie tentent de tirer parti de leurs ressources en mettant l'accent sur des programmes volontaires d'information ciblés, persuasion, partenariats entre eux, transparence du secteur énergétique et livraison

d'une meilleure information publique afin de promouvoir des mesures et des instruments volontaires.

Ensuite, le Conseil canadien de l'énergie se servait des mesures informationnelles en tant qu'instruments volontaires importants qui se consacrent à la résolution des problèmes du changement climatique d'origine énergétique. D'un côté, le CCE juge importante l'utilisation des mesures informationnelles qui mettent principalement l'accent sur l'accroissement des recherches scientifiques. Celles-ci concernent surtout l'examen des problèmes du changement climatique et le développement des nouvelles technologies énergétiques. Ces recherches scientifiques s'attachent pareillement à l'étude des différentes solutions de rechange qui sont compatibles particulièrement avec le contexte canadien national. D'un autre côté, le CCE estime que l'accès gratuit aux informations énergétiques et environnementales est, sans doute, le principe du déploiement d'un plan de mise en œuvre du Protocole de Kyoto.

En ce qui concerne les types d'instruments procéduraux choisis par le gouvernement à des fins de modification de comportement des sous-systèmes ou des réseaux de politique publique, notamment aux processus de l'élaboration des politiques, celui-ci possède une volonté limitée envers les réseaux, en ayant recours en particulier aux forums et aux consultations ainsi qu'aux processus des dialogues ouverts entre les différents acteurs. Dans ce contexte, le gouvernement du Canada voit son rôle comme étant celui d'un catalyseur et il considère qu'il doit coopérer avec les autres associations dans l'élaboration des instruments des politiques énergétiques à des fins environnementales.

Par ailleurs, d'autres facteurs capitaux pourraient être à la base de ce choix de types d'instruments de politiques publiques.

Tout d'abord, la contemporanéité de **l'enjeu en question** joue un rôle majeur, causant ainsi l'incertitude qui caractérise les politiques environnementales d'origine énergétique. Cette incertitude se traduit par l'absence d'un plan opérationnel et des objectifs bien clairs concernant la réduction des émissions du GHS, et également l'absence des scénarios d'action aux niveaux local et mondial afin de répondre aux exigences de Kyoto. Ce qui fait en sorte que le gouvernement préfère une intervention minimale tout en ayant recours aux instruments moins coûteux, comme l'encouragement, la reconnaissance et la persuasion.

Ensuite, nous pourrions divulguer que **l'étendue (scope) des politiques publiques**, soit sectorielle ou plurisectorielle, pourrait être un élément important affectant le choix même des instruments. Le réseau du Conseil canadien de l'énergie s'intéresse à une question très vaste touchant beaucoup d'acteurs de plusieurs secteurs énergétiques, industriels et environnementaux. Malgré ce caractère étendu sur le plan de la politique, il y a une situation interne du réseau du CCE, moins conflictuelle du fait que les membres environnementaux, marginaux, semblent céder la place au groupe énergétique et industriel dominant. Les groupes énergétiques et industriels, qui ont des intérêts communs envers la politique énergétique, sont des groupes dominants sur le plan de la circulation des informations et du contrôle des ressources. Ce qui pourra refléter le comportement prudent du gouvernement qui n'est pas encore dans une situation de contrôle du débat sur l'enjeu en question. Ce manque de contrôle est principalement le résultat de la passivité des acteurs environnementaux qui possèdent moins de nombres de contact et qui ont généralement tendance à enfermer leurs clients dans des trous structuraux, ce qui a comme effet de ne pas transmettre toutes les informations essentielles aux membres gouvernementaux.

Puis, nous pourrions croire que **la nature même de la politique publique** en question pourra affecter le type des instruments choisis. Prenant en considération la nature très spéciale des politiques énergétiques à des fins environnementales, le

gouvernement se comporte différemment par rapport aux autres types des politiques publiques. Le gouvernement fédéral s'est récemment montré réticent à recourir trop souvent aux règlements comme moyen d'intervention. Dans ce contexte, le ministère des Ressources naturelles du Canada voit son rôle comme étant celui d'un catalyseur et il considère qu'il doit coopérer avec les autres associations dans l'élaboration des instruments des politiques d'amélioration éco-énergétiques. Comme nous l'avons déjà mentionné, le choix du type des instruments volontaires, aux yeux des membres du CCE, s'accompagne d'un flou progressif des frontières entre le gouvernement et les acteurs sociaux, telles les associations énergétiques, industrielles et environnementales. De ce fait, le gouvernement canadien semble se comporter comme un acteur parmi d'autres et manifeste ainsi une intervention minimale par rapport aux activités proposées par le CCE dans la société et, par conséquent, affecte moins les outputs des politiques énergétiques.

Enfin, **l'évolution des caractéristiques du réseau dans sa durée** représente sûrement un facteur capital à ce stade. Le fait que le réseau du Conseil canadien de l'énergie se caractérise historiquement par une expansion relativement lente et par une stabilité au niveau de ces anciens membres, cela indique que le potentiel des nouveaux membres de se déplacer de la communauté vers le réseau est relativement limité et, sans doute, que les nouvelles idées sont difficiles à transmettre de la communauté vers le réseau du CCE. Dans la situation même, les acteurs dominants, surtout les groupes d'énergie et d'industrie ainsi que le gouvernement, tendent à choisir des instruments qui ont comme effet de limiter la portée du changement. Ainsi, de leur côté, les acteurs dominants cherchent à garder leurs positions favorisées sur le plan de la circulation de l'information et du contrôle des ressources, et le gouvernement, pour sa part, cherche à minimiser l'incertitude de la politique publique en question.

Finalement, la recherche vise à répondre à une question essentielle portant sur les facteurs externes qui mènent à la transformation du réseau de politique publique.

Tel que déjà indiqué dans la partie précédente de notre cadre théorique, les politiques publiques ne sont pas strictement la résultante de l'action rationnelle des acteurs impliqués, mais plutôt le produit de l'interaction entre les différents acteurs et leur contexte exogène. C'est ainsi que nous avons tenté de discerner la relation entre les différents acteurs d'un réseau de politique publique, ceux du CCE, et les différents autres acteurs appartenant à la communauté internationale et nationale qui ont une influence directe sur l'agenda stratégique du réseau même et, dès lors, sur le choix des instruments des politiques résultant de la nouvelle orientation des politiques énergétiques canadiennes à des fins environnementales, de 1993 à nos jours.

À ce stade, après avoir consulté le nombre restreint des études qui ont reconnu la nature dynamique des réseaux, nous pourrions soutenir les trois facteurs primordiaux mentionnés par les rares auteurs qui ont participé à analyser plus en profondeur la phase de la transformation des réseaux. Ces facteurs sont: les perceptions des acteurs envers les changements du contexte stratégique (social, politique, culturel et économique); les perceptions des acteurs envers le succès ou l'échec du réseau à poursuivre son agenda stratégique; enfin, les perceptions des acteurs au niveau de la réalisation des anciennes politiques et l'accomplissement des objectifs stratégiques.

- **Dans quelle mesure les accords internationaux, bilatéraux et nationaux entre les membres du réseau et son contexte externe constituent-ils une source de nouvelles idées et de nouveaux intérêts réagissant à la transformation du réseau, tel le CCE?**

- **Dans quelle mesure la relation entre les acteurs du réseau national et ceux d'autres réseaux internationaux constitue-t-elle une source de nouvelles idées et de nouveaux intérêts réagissant à la transformation du réseau ?**

À cette étape de notre recherche, par le truchement de l'approche des réseaux de politique publique, nous avons pu introduire et expliquer la relation mutuelle entre le contexte exogène, la structure des réseaux de politique publique et les agents ou membres du réseau.

Tout d'abord, notre recherche soutient l'idée que le changement concernant les perceptions des membres envers le contexte stratégique externe (social, politique, culturel, économique, etc.) pourrait représenter la variable la plus affectée par la relation existant entre les membres du Conseil canadien de l'énergie et les membres de la communauté nationale et internationale intéressée par la question du changement climatique d'origine énergétique. Cette relation se trouve à travers la ratification des accords et des protocoles communs et également à travers l'interaction entre le réseau du CCE et le réseau du Conseil mondial de l'énergie.

À la suite des clarifications avancées par les membres du CCE durant les différentes entrevues, nous pourrions donc comprendre qu'à la suite des changements du contexte exogène, les idées et les intérêts des membres du réseau changent à cause du fait que ceux-ci tentent de comprendre et de s'adapter aux changements se déroulant aux niveaux externe national et international. Ces modifications sur le plan comportemental et sur le plan idéologique des groupes membres, pourraient être comprises en tant qu'ajustement direct face aux occasions et aux menaces qui se trouvent dans le contexte extérieur. Ajoutons que l'existence des menaces exogènes déstabilise le réseau qui se lance pour trouver des méthodes efficaces afin de réaliser les objectifs visés à l'intérieur d'un échéancier serré.

À cette étape, ce sont les croyances, les valeurs, la culture et les attitudes personnelles ou des groupes d'acteurs, qui sont affectés afin de bien répondre aux changements du contexte extérieur. Du fait même, nous pourrions étudier les préférences, ressources et habiletés des individus au sein du réseau comme des facteurs essentiels affectant la capacité des agents à saisir des occasions ou à renforcer des contraintes à poursuivre leurs intérêts. Ces facteurs, ce sont en même temps ceux qui permettent à ces individus de participer aux processus de la formulation des politiques publiques.

Les changements concernant les perceptions des membres au niveau de la réalisation des anciennes politiques et l'accomplissement des objectifs stratégiques, pourraient représenter la deuxième variable affectée par la relation existant entre les membres du CCE et les membres de la communauté nationale et internationale intéressée par la question du changement climatique d'origine énergétique.

Évolution successive logique, après les modifications des perceptions des membres du réseau de politique publique face aux changements du contexte exogène, ces membres cherchent ultérieurement à évaluer les anciennes politiques publiques réalisées ainsi que les objectifs stratégiques accomplis.

À cette étape, nous pourrions comprendre les relations d'interdépendance et les dynamiques autant entre les individus que les groupes au sein du réseau, comme étant des processus continus visant l'adaptation des politiques publiques aux changements externes. Du fait même, la rétroaction concernant les anciennes politiques contribue à la construction et à la promotion des nouvelles idées et aide les membres à la compréhension des changements exogènes du contexte dans lequel les réseaux de politique publique opèrent. Ici, les croyances, les valeurs et la culture autant que les règles et les normes comme dimensions essentielles – formelles et informelles – pourraient participer aux processus d'évaluation des anciens objectifs stratégiques et

des politiques antécédentes. En ce sens, c'est à travers les processus d'apprentissage stratégique que les membres du réseau améliorent leur compréhension et augmentent leur persuasion en fonction des nouvelles idées et de la façon dont ces nouvelles idées agissent avec d'autres déjà en place. Ces processus d'apprentissage conduisent à ce que le réseau de politique publique s'adapte finalement aux changements récents, et que les processus d'institutionnalisation des nouvelles idées prennent place.

Les changements concernant les perceptions des membres envers le succès ou l'échec du réseau du CCE à poursuivre son agenda stratégique, pourraient représenter la troisième variable affectée par la relation existant entre les membres du CCE et les membres de la communauté nationale et internationale intéressés par la question du changement climatique d'origine énergétique.

Après le changement des perceptions des membres du réseau de politique publique face aux changements du contexte exogène et après le changement de leurs perceptions concernant les anciennes politiques publiques réalisées et les objectifs stratégiques accomplis, vient subséquemment le changement des perceptions des membres du réseau en ce qui concerne l'efficacité ou non de leur propre agenda politique.

À cette étape, les processus qui se déroulent revêtent la forme de certaines négociations et consultations entre des acteurs interdépendants, qui prennent un intérêt dans la formulation de certains aspects de la politique et qui disposent des ressources demandées dans la prise des décisions et dans la reformulation de l'agenda stratégique du réseau de politique publique. Qui plus est, il est évident que chacun des membres a son propre agenda, et qu'il le négocie avec les autres en fonction de l'avantage de sa position dans le réseau au regard de la circulation de l'information et du contrôle de ressources. À la fin de ces processus complexes de négociation et de

consultation, les membres tentent d'arriver à un consensus et à un compromis collectif sur les enjeux en question.

Bref, la présente étude de cas, par le truchement de l'approche des réseaux de politique publique, a évidemment permis d'éclairer différemment le sujet de l'intervention du gouvernement du Canada dans un domaine d'une politique particulière, soit la politique énergétique à des fins de protection de l'environnement, de 1993 jusqu'à nos jours, surtout les processus du choix des instruments de celle-ci.

Par ailleurs, il importe de signaler que quelques pistes de recherche futures seront susceptibles d'amener d'autres valeurs ajoutées pour le domaine d'analyse des politiques énergétiques à des fins environnementales, en général, et pour l'approche des réseaux de politique publique, en particulier. Mentionnons-en ici quelques-unes.

- Quelques pistes de recherche futures :

Tout d'abord, rappelons que la recension des écrits a permis de constater la contemporanéité relative au sujet choisi; de plus, c'est un domaine de politique publique qui demeure, de nos jours, peu abordé et peu analysé auprès des auteurs de ce champ d'étude. Ce qui pourra ouvrir la piste aux auteurs futurs dans ce domaine afin de mieux comprendre et de mieux étudier ce type de politique publique très intéressant, qui coïncide surtout avec l'augmentation du débat relié à la protection de l'environnement, pas seulement au niveau local du Canada, mais également au niveau international dans tous les pays du monde.

Ensuite, soulignons que cette thèse représente une tentative parmi d'autres très rares qui se sont consacrées à analyser les politiques énergétiques à des fins environnementales par le truchement de l'approche des réseaux de politique publique. En ce sens, l'application de cette approche, d'une manière approfondie, dans ce domaine de recherche, ainsi que dans d'autres domaines, contribuerait à améliorer assurément nos connaissances des différentes phases de l'évolution d'un réseau, soit celle de pré-réseau (*pre-network*), de formation et de recrutement, de réseautage (*networking*) et finalement celle de la transformation des réseaux de politique publique. Ainsi, la politique énergétique pour la protection de l'environnement pourrait donc bénéficier d'une attention plus étendue des analystes de politique et de l'approche des réseaux de politique publique qui constitueraient un des moyens d'en améliorer la compréhension.

Il importe aussi d'analyser d'autres réseaux se trouvant sur la scène de la formulation des politiques énergétiques canadiennes. En fait, l'étude d'autres réseaux pourra renforcer nos connaissances dans ce domaine de politique publique. Par ailleurs, il sera utile d'étudier et d'analyser en profondeur le rôle des réseaux de

politique publique, non seulement dans la phase de la formulation, mais aussi dans la phase de la mise en œuvre et la phase de l'évaluation des politiques publiques.

Un autre aspect sur lequel il faut insister lorsque nous abordons l'approche des réseaux de politique publique, est notre tentative embryonnaire de formaliser ces derniers. Cette anatomie du réseau en fonction de la circulation de l'information et de l'exercice du contrôle sur les ressources des acteurs, aide à tirer des conclusions concernant les caractéristiques que le réseau pourrait prendre en tant que facteurs affectant les choix des types des instruments de politiques publiques dans la phase de la formulation de celles-ci. Dès lors, le domaine d'analyse de politiques publiques en général, et des politiques énergétiques en particulier, pourrait profiter d'autres tentatives approfondies en analysant les caractéristiques des réseaux en fonction des liens forts et des liens faibles autant que la présence ou l'absence des trous structureaux, ce qui permettrait de bien identifier les relations regroupant les différents acteurs, étatiques et non étatiques, dans un domaine particulier d'une politique publique.

Par ailleurs, notre thèse a mis l'accent sur les relations existant entre les acteurs gouvernementaux, au niveau fédéral, et les groupes d'acteurs des associations énergétiques, industrielles et environnementales. Nous suggérons à cette étape qu'il sera important d'étudier également la relation entre acteurs gouvernementaux fédéraux et provinciaux et acteurs sociaux (énergétiques, industriels et environnementaux). Ce qui pourra contribuer à l'avancement de notre compréhension du sujet des politiques environnementales d'origine énergétique.

Enfin, pour terminer, en tenant compte de la structure du réseau de politique publique étudiée, notre recherche soutient le fait qu'un seul acteur pourrait se présenter dans plusieurs coalitions en même temps au sein d'un même réseau. Également, les résultats de notre thèse avancent la présence des certaines coalitions se

trouvant dans le réseau même. Ces constats – auxquels notre thèse ne s'attarde pas –, qui n'ont pas retenu l'attention de beaucoup de chercheurs et d'analystes des politiques publiques, méritent d'être approfondis dans des recherches futures afin d'améliorer nos connaissances en ce qui concerne les relations regroupant les différents acteurs d'une politique publique donnée.

Somme toute, à la lumière de cette thèse doctorale, nous espérons apporter une modeste contribution théorique et empirique à la compréhension de l'approche des réseaux de politique publique. Nous souhaitons également contribuer à l'amélioration de la connaissance d'un domaine particulier de politique publique, soit celui des politiques énergétiques canadiennes à des fins de protection de l'environnement.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIES

- ABERBACH, Joel et Bert ROCKMAN (1992) «Does Governance Matter- And If So, How? Process, Performance, and Impacts». *Governance: An International Journal of Policy and Administration*. Vol. 5. No. 2. Pp. 135-153.
- AGRANOFF, Robert et Michael MCGUIRE (2001) «Big questions in Public Networks Management Research». *Journal of Public Administration Research and Theory*. Vol. 11. Pp. 295-326.
- ANDERSON, David, député et ministre de l'Environnement (1999) *Notes d'allocation devant des groupements québécois de défense de l'environnement et du commerce*, le 12 novembre. Montréal, Québec : Environnement Canada www.ec.gc.ca/minister/speeches/montreal_s_f.htm.
- ANDERSON, James (2000) *Public Policy Making: An Introduction*. 4th ed. Boston: Houghton Mifflin.
- ARMEY, Dick (2006) «Is State-Centered Public Administration Dead? The market is rational and Government is dumb». Papier présenté dans le cadre du 67th ASPA National Conference, le 30 mars 2006. Denver, Colorado.
- ATKINSON, Michael (1993) *Governing Canada: Institutions and Public Policy*. Toronto: Harcourt Brace and Company Canada.
- ATKINSON, Michael et William COLEMAN (1989) «Strong states and Weak States: Sectoral Policy Networks in Advanced Capitalist Economies». *British Journal of Political Science*. Vol. 19. No. 1. Pp. 46-67.
- ATKINSON, Michael et William COLEMAN (1992) «Policy Networks, Policy Communities and the Problems of Governance». *Governance: An International Journal of Policy and Administration*. Vol. 5. No. 2. Pp. 154-180.
- ATKINSON, Michael et William COLEMAN (1998) «Policy Networks, Policy Communities and the Problems of Governance». Dans DOBUZINSKIS, Laurent; Michael HOWLETT et David LAYCOCK. *Policy Studies in Canada: The State of the Art*. Toronto: University of Toronto Press. Pp. 193-217.

- BACHE, Ian (2000) «Government within Governance: Network Steering In Yorkshire And The Humber». *Public Administration*. Vol. 78. No. 3. Pp. 575-592.
- BARBIER, Edward (1989) *Economics, Natural Resource Scarcity and Development: Conventional and Alternative Views*. London: Earthscan Publications Ltd.
- BARKER, Mary (1981) «Energy Planning and Policy making». Dans MITCHELL, Bruce et William Robert Derrick SEWELL (dir.). *Canadian Resource Policies: Problems and Prospects*. Canada: Methuen Publications. Pp. 25-55.
- BENSON, Kenneth (1982) «A Framework for Policy Analysis». Dans ROGERS, David et David WHETTEN (eds.) *Interorganizational Coordination: Theory, Research, and Implementation*. Ames, Iowa : Iowa University Press. Pp. 137-176.
- BERNSTEIN, Steven (2003) « International Institutions and the Framing of Canada's Climate Change Policy: Mitigating or Masking the Integrity Gap?». Dans LEE, Eugene et Anthony, PERL (dir.) *The integrity gap: Canada's Environmental Policy and Institutions*. Vancouver, Canada: UBC Press. Pp. 68-104.
- BERNSTEIN, Steven et Benjamin CASHORE (2002) «Globalization, Internationalization, and Liberal Environmentalism: Exploring Non-Domestic Sources of Influence on Canadian Environmental Policy». Dans VANNIJNATTEN, Debora et Robert BOARDMAN (dir.) *Canadian Environmental Policy: Context and Cases*. 2nd ed. Canada: Oxford University Press. Pp. 212-232.
- BERTRAND, Robert (1981) *Canada's Oil Monopoly*. Toronto: James Lorimer & Company.
- BOGASON, Peter et Theo, TOONEN (1998) «Introduction: Networks in Public Administration». *Public Administration*. Vol. 76. No. 2. Pp. 205-227.
- BÖRZEL, Tanja (1997) «What's So Special About Policy Networks? An Exploration of the Concept and Its Usefulness in Studying European Governance». *European Integration online Papers (EioP)*. Vol. 1. No. 016. Pp. 1-28. www.eiop.or.at/eiop/texte/1997-016a.htm.
- BÖRZEL, Tanja (1998) «Organizing Babylon: on the Different Conception of Policy Networks». *Public Administration*. Vol. 76. Pp. 253-273.

- BOYD, David (2003). *Unnatural Law: Rethinking Canadian Environmental Law and Policy*. Canada: UBC Press.
- BRAUN, Dietmar et Andreas BUSCH (éds) (1999) *Public Policy and Political Ideas*. UK: Edward Elgar Publishing Limited.
- BRESSERS, Hans et Laurence O'TOOLE (1998) «The Selection of Policy Instruments: A Network-based Perspective». *Journal of Public Policy*. Vol. 18. No. 3. Pp. 213-239.
- BRESSERS, Hans (1998) «The choice of policy instruments in policy networks». Dans PETERS, Guy et Frans VAN NIPSEN (dir.) *Public Policy Instruments: Evaluating the Tolls of Public Administration*. Cheltenham, UK: Canada: Edward Elgar. Pp. 85-105.
- BREWER, Garry (1974) «The Policy Sciences Emerge: To Nurture and Structure a Discipline». *Policy Sciences*. Vol. 5. No. 3. Pp. 239-244.
- BREWER, Garry et Peter DE LEON (1983) *The Foundations of Policy Analysis*. Monterey, Calif.: Brooks/Cole.
- BRUYNE, Paul (1995) *La décision politique*. Louvain-Paris : Éditions Peeters.
- BURT, Ronald (1992) *Structural Holes*. Cambridge, Mass: Harvard University Press.
- Canada & The World Backgrounder Publication (2000) *Smog and Slicks: fossil fuels and the environment*. March, 2000.
www.highbeam.com/browse/Academic+and+Education-Environment-Canada+and+the+World+Backgrounder
- CARMICHAEL, Edward et Cornia, HERRERA (dir.) (1984) *Canada's Energy Policy: 1985 and Beyond*. Canada: C.D Howe Institute.
- CARROLL, John (1992) «Environment, Free Trade, and Canada-U.S Relations». Dans LEMCO, Jonathan (dir.) *The Canada-United States Relationship: The Politics of Energy and Environmental Coordination*. Westport, Connecticut, London: Praeger. Pp. 81-91.
- CAWSON, Alan (1986) *Corporatism and Political Theory*. Oxford: Basil Blackwell.

- CHUNG, Wen; June WU et David FULLER (1997) «Dynamic energy and environment equilibrium model for the assessment of CO₂ emission control in Canada and the USA». *Energy Economics*. Vol. 19. No. 1. Pp.103- 124.
- CLARK, Roberts (1998) «Agents and Structures: Two Views of Preferences, Two Views of Institutions ». *International Studies Quarterly*. Vol. 42. No. 2. Pp. 245-270.
- COLE, Alistair et Peter JOHN (1995) «Models of Local Decision-Making Networks in Britain and France». *Policy and Politics*. Vol. 23. No. 4. Pp. 303-312.
- COLEMAN, William et Anthony PERL (1999) «Internationalized Policy Environments and Policy Network Analysis». *Political Studies*. Vol. XLVII. No. 4. Pp. 691-709.
- COLEMAN, William et Grace SKOGSTAD (éds) (1990) *Policy Communities and Public Policy in Canada: A Structural Approach*. Toronto: Coop Clark Pitman.
- Conseil mondial de l'énergie (CME) (2000) *L'énergie pour le monde de demain: le temps de l'action*. Paris : CME et Editions Techip.
- COURCHENE, Thomas; Gordon Campbell WATKINS et Michael WALKER (1981) *Reaction: The National Energy Program*. Canada: The Fraser Institute.
- CROZET, Yves (1996) *Analyse économique de l'État*. 2^e éd. Paris : Armand Colin.
- DALE, Ann (2001) *At the Edge: sustainable development in the 21st century*. Vancouver, Canada: UBC Press.
- DALY, Herman (1987) «The Economic Growth Debate: What Some Economists Have Learned But Many Have Not». *Journal Of Environmental Economics and Management*. Vol. 14. No. 4. Pp. 323-326.
- DELEON, Peter (1999) «The Stages Approach to The Policy Process What Has it Done? Where Is It Going?» Dans SABATIER, Paul (ed). *Theories of the Political Process*. Westview Press: Boulder, CO. Pp. 19-32 .
- DOERN, Bruce (1981) *The Nature of Scientific and Technological Controversy in Federal Policy Formation*. Ottawa: Science Council of Canada.
- DOERN, Bruce (2002) «Environment Canada as a Networked Institution». Dans VANNIJNATTEN, Debora et Robert, BOARDMAN (dir.) *Canadian*

Environmental Policy: Context and Cases. 2nd Ed. Canada: Oxford University Press. Pp. 107-122.

DOERN, Bruce (2005) «Canadian Energy Policy and the Struggle for Sustainable Development: Political-Economic Context». Dans DOERN, Bruce. *Canadian Energy Policy and the Struggle for Sustainable Development*. Toronto: the University of Toronto Press. Pp. 3-50.

DOERN, Bruce (2005) *Canadian Energy Policy and the Struggle for Sustainable Development*. Toronto: the University of Toronto Press.

DOERN, Bruce et Glen TONER (1985) *The Politics of Energy: The development and Implementation of the NEP*. Canada: Methuen Publications.

DOERN, Bruce et Monica GATTINGER (2003) *Power Shift energy regulatory governance in the twenty-first century*. Toronto: the University of Toronto Press.

DORCEY, Anthony et Timothy MCDANIELS (2001) «L'implication des citoyens en environnement : attentes élevées et résultats incertaines». Dans PARSON, Edward (dir.). *Gérer l'Environnement*. Canada : Les Presses de l'Université de Montréal. Pp. 249-301.

DOWDING, Keith (1995) «Model or metaphor? A critical review of the policy network approach». *Political Studies*. Vol. 43. No.1. Pp. 136-158.

DUNN, William (1984) *Public Policy Analysis: An Introduction*. Englewood Cliffs: Prentice-Hall.

DUQUETTE, Michel (1989) *Conflicting Trends in Canadian Federalism: The Case of Energy Policy*. Montréal, Canada: Centre de recherche en développement Industriel et Technologique (CREDIT), Université du Québec à Montréal.

DUQUETTE, Michel (1992) *Énergie et fédéralisme au Canada : politique et économie*. Montréal, Canada : Les Presses de l'Université de Montréal.

DUQUETTE, Michel (1995) «From Nationalism to Continentalism: Twenty Years of Energy Policy in Canada». *Journal of Socio-Economics*. Spring 95. Vol. 24. No. 1. Pp. 229-251.

Energy Council of Canada (ECC) (1995) *International Energy Opportunities: The Canadian Advantage*. Ottawa, Canada: ECC publications.

- Energy Council of Canada (ECC) (2000) *About The Energy Council of Canada*.
www.energy.ca.
- Energy Council of Canada (ECC) (2004) *Energy Dialogue Group*. Ottawa: ECC
publication, July 2004.
- Energy Council of Canada (ECC) (2005a) *Energy Dialogue Group, Work Tracks,
Backgrounders For Session Discussions*. Ottawa: ECC publication.
- Energy Council of Canada (ECC) (2005b) *Next Steps in a Dialogue in Energy:
Continuing to Develop an Energy Framework for Canada*. Ottawa: ECC
publication, DRAFT- May 16, 2005.
- Environment Canada (1990) *Canada's Green Plan For a Healthy Environment*.
Ottawa: Minister of Supply and Services.
- EPPEL, Jeremy (1999) «Sustainable Development and Environment: a Renewed
Effort in the OCDE». *Environment, Development and Sustainability*. Vol. 1.
No. 1. Pp. 41-53.
- EVANS, John; Bernt RITCHIE et Gordon MCDUGALL (1979) «Energy Use and
Consumer Behavior: Framework for Analysis and Policy Formulation». Dans
NEMETZ, Peter (dir.). *Energy Policy The Global Challenge*. Toronto, Canada:
Institute for Research on Public Policy. Pp. 165-182.
- EVANS, Mark. (2001) «Understanding Dialectics in Policy Network Analysis».
Political Studies. Vol.49. Pp. 542-550.
- EVANS, Peter; Dietrich RUESCHEMEYER et Theda SKOCPOL (1985) *Bringing
The State Back In*. Cambridge: Cambridge University Press.
- FAURE, Alain; Gilles POLLET et Philippe WARIN (1995) *La construction du sens
dans les politiques publiques : débats autour de la notion de référentiel*. Paris:
L'Harmattan.
- FREEMAN, Leiper (1955) *The Political Process*. New York: Doubleday.
- FRIEDBERG, Erhard (1993) «Affectivité et calcul: la relativisation de la rationalité».
Dans FRIEDBERG, Erhard. *Le pouvoir et la règle – dynamiques de l'action
organisée*. Paris: Seuil. Pp. 33-54.

- GALE, Robert (1992) «Environment and Economy: The Policy Models of Development». *Environment and Behavior*. Vol. 24. No. 6. Pp. 723-737.
- GALE, Robert (1995) «NAFTA and Its Implications for Resource and Environmental Management». Dans MITCHELL, Bruce (dir.). *Resource and Environmental Management in Canada: Addressing Conflict and Uncertainty*. 2^e éd. Canada: Oxford University Press. Pp. 99-127.
- GATTINGER, Monica (2005) «Alternative Dispute Resolution in Energy Regulation: Opportunities, Experience, and Prospects». Dans DOERN, Bruce. *Canadian Energy Policy and the Struggle for Sustainable Development*. Toronto: the University of Toronto Press. Pp. 272-292.
- GÉLINIER, Octave; François-Xavier SIMON ; Jean-Pierre BILLARD et Jean-Louis MULLER (2002) *Développement durable : Pour une entreprise compétitive et responsable*. France: ESF éditeur.
- GIBSON, Robert et Jennifer LYNES (1998) «Voluntary corporate initiatives for environmental improvement». *Alternatives: Perspectives on Society & Environment*. Vol. 24. No. 2. Pp. 19-20.
- GILLHAM, Bill (2000) *Case Study Research Methods*. New York: Continuum.
- GOODIN, Robert (1996) *The Theory of Institutional Design*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Gouvernement du Canada (2001) *L'Énergie et le développement durable : une optique canadienne*.
<http://www.sinfo.gc.ca/reports/fr/moNograph14/energy.cfm>.
- GRANOVETTER, Mark (1973) «The Strength of weak ties». *American Journal of Sociology*. Vol. 78. No. 6. Pp. 1360-1380.
- GRANT, Wyn; William PATERSON et Colin WHITSON (1989) *Government and the Chemical Industry: A comparative Study of Britain and West Germany*. Oxford: Clarendon Press.
- GRANT, Wyn (1992) «Models of interest intermediation and policy formation applied to an internationally comparative study of the dairy industry». *European Journal of Political Research*. Vol. 21. No. 1-2. Pp. 53-68.

- GRANTHAM, Andrew (2001) «How Networks Explain Unintended Policy Communities Intersect: The cases of Agriculture and Banking». *Public Administration*. Vol. 79. No. 4. Pp. 851-870.
- GREER, Alan (2002) « Policy Networks And Policy Change In Organic Agriculture: A Comparative Analysis Of The UK And Ireland». *Public Administrations*. Vol. 80. No. 3. Pp. 453-473.
- GREFFE, Xavier (1997). *Économie des politiques publiques*. 2^e éd. Paris: Dalloz.
- Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évaluation du climat (GIEC) (2001) *Changement climatique : Rapport de synthèse, le quatrième Volume du troisième rapport d'évaluation du GIEC*. www.ipcc.ch.
- HALL, Peter (1986) *Governing the Economy: The Politics of State Intervention in Britain and France*. Cambridge: Polity Press.
- HALL, Peter (dir.) (1989) *The Politics Power of Economic Ideas*. Princeton: Princeton University Press.
- HALL, Peter (1993) «Policy Paradigms, Social Learning and the state: The case of Economic Policy Making in Britain». *Comparative Politics*. Vol. 25. No. 3. Pp. 275-296.
- HALL, Peter and Rosemary TAYLOR (1996) « Political Science and the Three New Institutionalisms ». *Political Studies*. Vol. XLIV. Pp. 936-957.
- HANF, Kenneth et Fritz SCHARF (édssss) (1978). *Intergovernmental Policy-Making*. London: Sage.
- HANF, Kenneth et Laurence O'TOOLE (1992) «Revisiting old friends: networks, implementation structures and the management of inter-organizational relation». *European Journal of Political Research*. Vol. 21. Pp. 163-180.
- HARRISON, Kathryn (2002) «Federal-Provincial Relations and the Environment: Unilateralism, Collaboration, and Rationalization». Dans VANNIJNATTEN, Debora et Robert BOARDMAN (dir.) *Canadian Environmental Policy: Context and Cases*. 2^e éd. Canada: Oxford University Press. Pp. 123-144.
- HARRISON, Kathryn (2001) «Volontarisme et gouvernance environnementale». Dans PARSON, Edward (dir.). *Gérer l'environnement*. Canada : Les Presses de l'Université de Montréal. Pp. 209-247.

- HARRISON, Rowland (1981) «The Constitutional Context of Canada's National Energy Program». Dans FRY, Earl (dir.) *Energy Development in Canada: The Political, Economic and Continental Dimensions*. Canada: Center for International and Area Studies, Brigham University. Pp. 65-76.
- HAY, Colin (1995) «The tangled webs we weave: the discourse, strategy and practice of networking». Document présenté au *ESRC Seminar Programme on the North in the 1990s Conference on Politics, Governance and the North of England*. Université de Durham. (cité dans Nunan 1999).
- HAY, Colin (1998) «Structure, Agency and Historical Institutionalism». *Political Studies*. Vol. XLVI. No. 5. Pp. 951-957.
- HAY, Colin et Daniel WINCOTT (1998) «Structure, Agency and Historical Institutionalism». *Political Studies*. Vol. 46. No. 5. Pp. 951-957.
- HAY, Colin et David RICHARDS (2000) «The Tangled Webs Of Westminster And Whitehall: The Discourse, Strategy And Practice Of Networking Within The British Core Executive». *Public Administration*. Vol. 78. No. 1. Pp.1-28.
- HECLO, Hugh (1974) *Modern Social Politics in Britain and Sweden*. New Haven, Conn.: Yale University Press.
- HECLO, Hugh (1978) «Issue Networks and the Executive Establishment ». Dans KING, Anthonng (éd). *The New American Political System*. Washington D.C: American Enterprise Institute.
- HEINZ, John (1990) «Inner Circles or Hollow Cores». *Journal of Politics*. Vol. 52. No. 2. Pp. 356-390.
- HESSING, Melody et Michael HOWLETT (1997) *Canadian Natural Resource and Environmental Policy: Political Economy and Public Policy*. Vancouver, Canada: UBC Press.
- HESSING, Melody; Michael HOWLETT et Tracy SUMMERVILLE (2005) *Canadian Natural Resource and Environmental Policy: Political Economy and Public Policy*. 2^e éd. Vancouver, Canada: UBC Press.
- HINCKLEY, Barbara (1982) *Coalitions and Politics*. New York: Harcourt Brace Jovanovich.
- HOKKER, Clifford Alain; et al. (1981) *Energy and The Quality of Life: Understanding Energy Policy. Canada*: University of Toronto Press.

- HOLLAND, Kenneth; Frederick MORTON et Brian GALLIGAN (1996) *Federalism and the Environment: Environmental Policymaking in Australia, Canada and The United States*. Westport, CT: Green-Wood Press.
- HOOBERG, George (1991) «Sleeping with an Elephant: The American Influence on Canada Environmental Regulations». *Journal of Public Policy*. Vol. 11. No. 1. Pp. 107-131.
- HOOD, Christopher (1986) *The Tools of Government*. Chatham, N.J: Chatham House.
- HOWLETT, Michael (1994) «The Judicialization of Canadian Environmental Policy 1980-1990: A Test of the Canada-US Convergence Hypothesis». *Canadian Journal of Political Science*. Vol. 27. No. 1. Pp. 99-127.
- HOWLETT, Michael (1996) «Sustainable Development: Environmental Policy». Dans JOHNSON, Andrew Frank et Andrew John STRITCH (éds). *Canadian Public Policy: Globalization and Political Parties*. Toronto: Coop Clark Longman.
- HOWLETT, Michael (2001) «Complex Network Management and the Governance of the Environment: Prospects for Policy Change and Policy Stability over the Long Term». Dans PARSON, Edward (dir.) *Governing the environment: Persistent Challenges, Uncertain Innovations*. Toronto: University of Toronto Press. Pp. 303-344.
- HOWLETT, Michael (2001a) «Managing the 'Hollow State': procedural policy instruments and modern governance». *Canadien Public Administration*. Vol. 43. No. 4. Pp. 412-431.
- HOWLETT, Michael (2001b) «Gouvernance environnementale et gestion de réseaux : entre changement et stabilité». Dans PARSON, Edward (dir.). *Gérer l'environnement*. Canada : Les Presses de l'Université de Montréal. Pp. 303-341.
- HOWLETT, Michael (2002a) «Do Networks Matter? Linking Policy Network Structure to Policy Impacts: Evidence from Four Canadian Policy Sectors 1900-2000». *Canadian Journal of Political Science*. Vol. 35. No. 2. Pp. 235-287.
- HOWLETT, Michael (2002b) «Policy Instruments and Implementation Styles: The Evolution of Instrument Choice in Canada Environmental Policy». Dans

VANNIJNATTEN, Debora et Robert BOARDMAN (dir.) *Canadian Environmental Policy: Context and Cases*. 2nd Ed. Canada: Oxford University Press. Pp. 25-65.

HOWLETT, Michael (2003) «Canadian Environmental Policy and the Natural Resource Sector: Paradoxical Aspects of the Transition to a Post-Staples Political Economy». Dans LEE, Eugene et Anthony PERL (dir.) *The integrity gap: Canada's Environmental Policy and Institutions*. Vancouver, Canada: UBC Press. Pp. 42-67.

HOWLETT, Michael et M. RAMESH (2003) *Studying Public Policy Cycles and Subsystems*. 2nd ed. Toronto: Oxford University Press.

HUBERMAN, Michael et Matthew MILES (1991) *Analyse des données qualitatives : Recueil de nouvelles méthodes*. Bruxelles: De Boeck-Wesmael. 480p.

HUNT, A.D. et R.B. TOOMBS (1981) «Canadian Energy Policy and Federalism – A Background Paper». Dans THUR, Livia (dir.) *Politique de l'Énergie et Fédéralisme*. Toronto, Canada : l'Institut d'Administration Publique du Canada. Pp. 53-96.

HUNTINGTON, Beach (1989) «Free Trade, Nationalism, and The Common Man: The Free Trade». *Contemporary Policy Issues*. Vol. 7. No. 3. Pp. 61- 78.

JACCARD, Mark et David MONTGOMERY (1996) «Costs of reducing greenhouse gas emissions in the USA and Canada». *Energy Policy*. Vol. 24. No. 10-11. Pp. 889-898.

JACCARD, Mark; John NYBOER et Bryn SADOWNIK (2002) *The Cost Of Climate Policy*. Canada: UBC Press.

JOBERT, Bruno et Pierre MULLER (1987) *L'État en action, politique publique et corporatismes*. Paris: Presses Universitaire de France.

JOHN, Peter (1998) *Analysing Public Policy*. London: Pinter.

JONES, Charles (1984) *An Introduction to The Study of Public Policy*. 3rd ed. Belmont, Calif: Wadsworth (Originally published in 1970; 2nd ed., 1977).

JORDAN, Andrew et John GRENNAWAY (1998) *Green Challenges to Policy Networks*. www.psa.ac.uk/cps/1998%5Cjordan.pdf.

- JORDAN, Grant (1981) «Iron Triangles, Woolly Corporatism and Elastic Nets: Images of the Policy Press». *Journal of Public Policy*. Vol. 1. Pp. 95-123.
- JORDAN, Grant et Klaus SCHUBERT (1992) «A preliminary ordering of policy network networks». *European Journal of Political Research*. Vol. 21. Pp. 7-27.
- JUILLET, Luc (2001) «Gestion environnementale et intégration des marchés : l'Europe et l'Amérique du Nord». Dans PARSON, Edward A. (dir.). *Gérer l'Environnement*. Canada : Les Presses de l'Université de Montréal. Pp. 131-171.
- KATZENSTEIN, Peter (1978) *Between Power and Plenty: Foreign Economic Policies of Advanced Industrial States*. Madison, Wisc.: University of Wisconsin Press.
- KAUFMAN, Robert; Peter PAUL et Julie SWEITZER (1993) «The effects of NAFTA on the environment». *The Energy Journal*. Vol. 14. No. 3. Pp. 217-241.
- KENIS, Patrick et Volker SCHNEIDER (1989) « Policy Networks as an Analytical Tool for Policy Analysis ». Papier présenté à la conférence de *Max Planck-Institut*. Cologne, 4-5 décembre 1989.
- KENIS, Patrick et Volker SCHNEIDER (1991) « Policy Networks and Policy Analysis: Scrutining a New Analytical Toolbox ». Dans MARIN, Bernard et Renate, MAYNTZ (dir.) *Policy Networks: empirical Evidence and Theoretical Considerations*. Boulder, Colo: Westview Press. Pp. 25-62.
- KENIS, Patrick et Jörg RAAB (2003a) «What Do Policy Networks Do ?». Papier présenté dans le cadre de la conférence de *Democratic Network Governance*. Copenhagen, Denmark. May 22-23. www.demntgov.ruc.dk/conference/papers/Kenis_&Raab.pdf.
- KENIS, Patrick et Jörg RAAB (2003b) «Wanted : A Good Network Theory of Policy Making». Papier présenté dans le cadre de la conférence de *7th National Public Management*. Washington, D.C. Octobre 9-10. www.pmrnet.org/conferences/geogetownpapers/Kenis.pdf.
- KINGDON, John (1984) *Agenda, alternatives and Public Policies*. Boston: Little Brown.
- KINGDON, John (1995) *Agenda, alternatives and Public Policies*. 2nd ed. New York: Happer Collins.

- KLIJN, Erik-Hans (1996) «Analyzing And Managing Policy Processes In Complex Networks: A Theoretical Examination of the Concept Policy Network and Its Problems». *Administration & Society*. Vol. 28. No. 1. Pp. 90-119.
- KNELMAN, Fred (1981) «The Geopolitics of Oil». *Journal of Business Administration*. Vol. 12. No. 2. Pp. 41-61.
- KNOEPFEL, Peter; Corinne LARRUE et Frédéric VARONE (2001) *Analyse et pilotage des politiques publiques*. Lausanne, Sz : Université de Lausanne. Institut de hautes études en administration publique.
- KNOEPFEL, Peter; Ingrid KISSLING-NÄF et Werner BUSSMANN (1998) «L'évaluation et l'analyse des politiques publiques». Dans BUSSMAN, Werner; Werner U. KLÖTI et Peter KNOEPFEL (dir.) *Politiques publiques : évaluation*. Paris: Economica. Pp. 129-140.
- KNOKE, David et Edward LAUMANN (1996) «The Social Organization of National Policy Domains: An Exploration of Some Structural Hypotheses». Dans MARSDEN, Peter et Nan LIN (éds). *Social Structure and Network Analysis*. Beverly Hills, Calif.: Sage. Pp. 255-270.
- KNOKE, David et James KUKLINSKY (1982) *Network Analysis*. London: Sage Publication.
- KNOKE, David (1990) *Political Networks: The Structural Perspective*. Cambridge: Cambridge University Press.
- KOELBLE, Thomas (1995) «Review Article: The New Institutionalism in Political Science and Sociology». *Comparative Politics*. Vol. 27. No. 2. Pp. 231-243.
- KOOIMAN, Jan (éd) (1993) *Modern Governance*. London : Sage.
- LAFORTE, Denis (1997) «Les pouvoirs et la discrétion des fonctionnaires». Dans CHARIH, Mohamed et Arthur DANIELS (dirs). *Nouveau management public et administration publique au Canada*. Toronto: Institut d'administration publique du Canada et ENAP. Pp. 165-179.
- LANGER, Julia (1989) «Changing Our Approach». *Canadian Business Review*. Vol. 16. No. 2. Pp. 20-23.
- LAPP, David (1993) «Resource imperialism: Energy policy under NAFTA». *Multinational Monitor*. Vol. 14. No. 5. Pp. 8-13.

- LASSWELL, Harold (1951) «The Policy Orientation». Dans LERNER, Daniel, Harold LASSWELL et Harold FISHER (eds.). *The Policy Sciences: Recent Developments in Scope and Method*. Stanford: Stanford University Press. Pp. 3-15.
- LASSWELL, Harold (1956) *The Decision Process*. College Park: University of Maryland press.
- LAUMANN, Edward et David KNOKE (1987) *The Organizational State: Social Choice in National Policy Domains*. Madison, Wisc.: University of Wisconsin Press.
- LAUMANN, Edward et Franz PAPPY (1976) *Networks of Collective Action*. New York: Academic Press.
- LAXER, James (1982) «The Three-Side Struggle For Power in Shaping Canada's Petroleum Policy». *Journal of Business Administration*. Vol. 13 No. 1-2. Pp. 191-200.
- LEBLANC, Alfred (1995) «No sign of consensus on climate change: Canada's Climate Change Task Group fails to frame concrete action plan to stop global warming». *Canadian Chemical News*. Vol. 47. No. 7. Pp.19-25.
- LEGALÉS, Patrick et Mark THATCHER (1995) *Les Réseaux de Politique Publique : Débat autour des policy networks*. Paris: Editions L'Harmattan.
- LEE, Eugene et Anthony PERL (2003) «Introduction: Institutions and the Integrity Gap in Canadian Environmental Policy». Dans LEE, Eugene et Anthony PERL (dir.) *The integrity gap: Canada's Environmental Policy and Institutions*. Vancouver, Canada: UBC Press. Pp. 3-24.
- LEE, Maria et Carolyn ABBOT (2003) «The Usual Suspects? Public Participation Under the Aarhus Convention». *Modern Law Review*. Vol. 66. No. 1. Pp. 80-108.
- LEMCO, Jonathan (1992) «Energy and environment Concerns In the Binational Relationship». Dans LEMCO, Jonathan (dir.) *The Canada-United States Relationship: The Politics of Energy and Environmental Coordination*. Westport, Connecticut, London: Praeger. Pp. 1-13.
- LEMIEUX, Vincent (1998) *Les coalitions : liens, transactions et contrôles*. Paris : Presses Universitaires de France.

- LEMIEUX, Vincent (1999) *Les réseaux d'acteurs sociaux*. Paris: Presses universitaires de France.
- LEMIEUX, Vincent (2000) *À quoi servent les réseaux sociaux?*. Sainte-Foy, Québec: Éditions de l'IQRC.
- LEMIEUX, Vincent (2002) *L'étude des politiques publiques: les acteurs et leur pouvoir*. 2^e éd. Québec, Canada: Les Presses de l'Université Laval.
- LEMIEUX, Vincent et Mathieu OUIMET (2004) *L'analyse structurale des réseaux sociaux*. Québec, Canada: Les Presses de l'Université Laval.
- LEPRESTRE, Philippe et Evelyne DUFAUT (2001) Le Canada et le protocole de Kyoto. Article *ISUMA*. Vol. 2. No. 4. Hiver 2001.
- LESTER, James et Joseph STEWART (1996) *Public Policy: an Evolutionary Approach*. St-Paul Mn: West Publishing.
- LINDER, Stephen et Guy PETERS (1989) «Instruments of Government: Perceptions and Contexts». *Journal of Public Policy*. Vol. 9. No. 1. Pp. 35-58.
- LINDQUIST, Evert (1992) «Public managers and policy communities: learning to meet new challenges». *Canadian Public Administration*. Vol. 35. No. 2. Pp. 127-159.
- LINDQUIST, Evert et Tammy SICA (1995) *Les gouvernements canadiens et la recherche de solution de rechange pour l'exécution et le financement des programmes: une quête préliminaire*. Toronto: Département de science politique, Université de Toronto.
- LOGSDON, Jeanne (2004) «Global Business Citizenship: Applications to Environmental Issues». *Business and Society Review*. Vol. 109. No. 1. Pp. 67-87.
- LOWI, Theodore (1969) *The End of Liberalism*. New York: W.W. Norton & Company.
- LOWNDES, Vivien (1996) «Varieties of new institutionalism. A critical appraisal». *Public Administration*. Vol. 74. No.2. Pp. 181-187.

- MACDONALD, Robert (1979) «Energy, Ecology, and Politics». Dans LEISS, William (dir.). *Ecology versus Politics in Canada*. Canada: University of Toronto Press. Pp. 189-208.
- MACNABB, G. (1975) «Energy Policy Planning - The Current Environment». *Canadian Business Review*. Vol. 2. No. 4. Pp. 2-15.
- MANDELL, Myrna (2001) *Getting Results Through Collaboration: networks and network structures for public policy and management*. Westport, ct: Quorum Book.
- MARCH, James et Johan OLSEN (1984) «The New Institutionalism: Organizational Factors in Political Life». *American Political Science Review*. Vol. 78. No. 3. Pp. 734-749.
- MARCH, James et Johan OLSEN (1989) *Rediscovering Institutions: The Organizational Basis Of Politics*. New York: Free Press.
- MARCH, James et Johan OLSEN (1995) *Democratic Governance*. New York: Free Press.
- MARIEN, Michael (2004). «Energy ». *Energy Survey*. Vol.26. No.42. P3. 5p.
- MARIN, Bernard (1990) «Generalized political exchange. Preliminary considerations». Dans MARIN, Bernard (éd). *General political Exchange: Antagonistic cooperation and integrated policy networks*. Frankfurt: Campus.
- MARIN, Bernd et Renate MAYNTZ (1991) *Policy Networks: Empirical Evidence and Theoretical Considerations*. Boulder, Colo.: Westview Press.
- MARSH, David et Martin SMITH (2000) «Understanding Policy Network: Toward a Dialectical Approach». *Political Studies*. Vol. 48. No.1. Pp 4-21.
- MARSH, David et Rhodes RAW (dir.) (1992) *Policy Networks in British Government*. Oxford: Clarendon Press.
- MATHESON, Scott (1981) «The evolution of Federal, State and Provincial Energy Policy in the Western United States and Canada». Dans FRY, Earl (dir.) *Energy Development in Canada: The Political, Economic and Continental Dimensions*. Canada: Center for International and Area Studies, Bingham University. Pp. 41-46.

- MAYNTZ, Renate (1993) «Governing Failure and the Problem of Governability: Some Comments on a Theoretical Paradigm». Dans KOOIMAN, Jan (éd). *Modern Governance: New Government-Society Interactions*. London: Sage.
- MCKITRICK, Ross (1997) «Double dividend environmental taxation and Canadian carbon emissions control». *Canadian Public Policy*. Vol. 23. No. 4. Pp. 417-435.
- MEEK, Chanda (2001-2002) «Oil, Gas and Native Rights». *Earth Island Journal*. Vol. 16. No. 4. Pp. 13.14.
- MEADOWCROFT, James (2000) «Sustainable Development: a New(ish) Idea for a New Century». *Political Studies*. Vol. 48. No. 2. Pp. 370-387.
- MEYER, John et Richard SCOTT (1994) *Institutional Environments and Organizations : Structural Complexity and Individualism*. Thousands Oaks, CA: Sage Publications.
- MILWARD, Brinton (1993) «The Hollow State : Private Provision of Public Services». Dans INGRAM, Helen et Steven RATHGEB (dir.). *Public Policy for democracy*. Washington, D.C: Brookings Institution. Pp. 222-237.
- MILWARD, Brinton (2000) «Governing The Hollow State». *Journal of Public Administration research and Theory*. Vol. 10. No. 2. Pp. 359-379.
- MILWARD, Brinton et Keith PROVAN (1998) «Measuring Network Structure». *Public Administration*. Vol. 76. No. 2. Pp. 387-407.
- Ministère des Affaires étrangères du Canada (2005) *Rapports aux chefs : Partenariat Nord Américain pour la sécurité et la prospérité*. [http : // www.fac.gc.ca/spp/spp-menu-en.asp](http://www.fac.gc.ca/spp/spp-menu-en.asp).
- MINTZ, Jack (2002). «Smoke, mirrors and Kyoto». *Canadian Business*. Vol. 74. No. 19. Pp. 19-20.
- MOFFET, John (1994) «Judicial review and environmental policy: lessons for Canada from the United States». *Canadian Public Administration*. Vol. 37. No. 1. Pp. 140-147.
- MONTPETIT, Éric (2003) *Misplaced distrust: policy networks and the environment in France, the United States, and Canada*. Vancouver: UBC Press.

- MUELLER, Dennis (1989) *Public choice II*. Rev. ed. Cambridge, Ma.: Harvard University Press.
- MULAWKA, Brian (1997) «Countdown to Kyoto ». *Alberta Report/ Newsmagazine*. Vol. 24. No. 45. Pp. 12-14.
- MULLER, Pierre (2000) «L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique». *Revue française de science politique*. Vol. 50. No. 2. avril 2000. Pp. 189-208.
- MULLER, Pierre (2003) «L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique» Communication au Séminaire : *Mutation de l'État dans la société post-industrielle*. Paris : Université Paris X-Nanterre. Le mardi 4 novembre 2003.
- MULLER, Pierre (2005) «Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique : Structures, acteurs et cadre cognitifs». *Revue française de science politique*. Vol. 55. No. 1. février 2005. Pp. 155-187.
- MULLER, Pierre et Yves SUREL (1998) *Analyse des politiques publiques*. Paris: Edition Montchrestein.
- National Academy of Science of the United States of America (1997) *Carbon Dioxide and Climate Change*. Article. Vol. 94. No. 16. Le 5 août 97.
- National Energy Data Profile* (1998). Canada.
- NORGARD, A. (1996) «Rediscovering reasonable rationality in institutional analysis». *European Journal of Political Research*. Vol. 29. Pp. 51-57.
- NORRIE, Kenneth Stabback (1981) «Canada's National energy Program- A Call For Perspective». Dans FRY, Earl (dir.) *Energy Development in Canada: The Political, Economic and Continental Dimensions*. Canada: Center for International and Area Studies, Bingham University. Pp. 43-156.
- NORTH, Douglas (1990) *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge: Cambridge University Press.
- NUNAN, Fiona (1999) «Policy Network Transformation: The Implementation Of The EC Directive On Packaging And Packaging Waste». *Public Administration*. Vol. 77. No. 3. Pp. 621-638.
- O'RIORDAN, Timothy (1981) *Environmentalism*. 2nd ed. London: Pion Ltd.

- O'TOOLE, Laurence (2000) « Research on Policy Implementation : Assessment and Prospects ». *Journal of Public Administration Research and Theory*. Vol. 10. No. 2. Pp. 263-288.
- O'TOOLE, Laurence; James, COOLEY; Gail, COWIE et Susan, CROW (1998) «Policy Instruments for Reducing Toxic Releases: The effectiveness of State Information and Enforcement Actions». *Evaluation Review*. Vol. 22. No. 5. Pp. 571-589.
- OCDE (2001) «Développement durable, quelles politiques ?». Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).
- OSTROM, EliNor (1986) «A Method of Institutional Analysis». Dans KAUFMAN, Franz-Xaver; Diandomenico MAJONE et Vincent OSTROAM (eds). *Guidance Control and Evaluation in the Public Sector*. Berlin: De Gruyter.
- OUIMET, Mathieu et Vincent LEMIEUX (1999) *Les réseaux de politique publique : un bilan critique et une voie de formalisation*. Canada : Brochure du conseil de recherche en sciences humaines du Canada.
- PAEHLKE, Robert (1989) *Environmentalism and the Future of Progress Politics*. New Haven: Yale University Press.
- PAEHLKE, Robert (2001) «Espace biophysique et sens des proportions : pour une politique environnementale à la bonne échelle». Dans PARSON, Edward (dir.). *Gérer l'environnement*. Canada : Les Presses de l'Université de Montréal. Pp. 79-129.
- PALIER, Bruno et Yves SUREL (2005) Les «Trois I» et l'analyse de l'État en action. *Revue française de science politique*. Vol. 55. No. 1. février 2005. Pp. 7-32.
- PALMER, Jerald (1981) «An Overview of Canada's National Energy Program» dans FRY, Earl (dir.) *Energy Development in Canada: The Political, Economic and Continental Dimensions*. Canada: Center for International and Area Studies, Bingham University. Pp. 77-96.
- PAPPI, Urban et Christian HENNING (1998) «Policy Networks: More than a Metaphor? ». *Journal of Theoretical Politics*. Vol. 10. No. 4. Pp. 553-575.
- PARKER, Shaffer (2000) «How Ontario protects Canada from global warming's worst effects». *British Report/News magazine* (National Edition). Vol. 27. No. 13. Pp. 2-4.

- PARSON, Edward (2001) «Les tendances en environnement: un défi pour la gestion publique canadienne». Dans PARSON, Edward (dir.). *Gérer l'environnement*. Canada : Les Presses de l'Université de Montréal. Pp. 11-37.
- PARSONS, Wayne (1995) «Paradigms lost and found: shifts in the focus and frameworks of policy analysis». Dans PARSONS, Wayne. *Public Policy An Introduction to The Theory and Practice of Policy Analysis*. Brookfield (US): Edward-Elgar Publishing, Pp. 67-81.
- PATERSON, Matthew (1996) *Global Warming and Global Politics*. London: Routledge.
- PATERSON, Matthew (2005) *Contextualizing Public-Private Partnerships: the dynamics and development of environmental governance*. Talk at the Centre on Governance, 11th January 2005. Ottawa: University of Ottawa.
- PEMBERTON, Hugh (2000) «Policy Networks And Policy Learning UK Economic Policy In The 1960s And 1970s». *Public Administration*. Vol. 78. No. 4. Pp. 771-792.
- PEMBERTON, Hugh (2003) «Learning, governance and economic policy». *British Journal of Politics and International Relations*. Vol.5. No.4: 500-524.
- PETERS, Guy et Jon PIERRE (1998) «Governance Without Government? Rethinking Public Administration?». *Journal of Public Administration Research and Theory*. Vol. 8. No. 2. Pp. 223-243.
- PLANTE, Jacques (1994) *Évaluation de programme*. Ste-Foy, Québec: Département de mesure et d'évaluation, Université Laval.
- POWELL, Walter et Paul DIMAGGIO (1991) *The New Institutionalism in Organizational Analysis*. Chicago: University of Chicago Press.
- PROVAN, Keith et Brinton MILWARD (1995) «A Preliminary Theory of Interorganizational Network Effectiveness: A comparative Study of Four Community Mental Health Systems». *Administrative Science Quarterly*. Vol. 40. Pp. 1-33.
- PUTNAM, Robert (1994) *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*. Princeton, NJ: Princeton University Press.

- RAAB, Charles (1992) «Taking Networks seriously: Education policy in Britain». *European Journal of Political Research*. Vol. 21. No. 1-2. Pp. 69-90.
- RAAB, Jörg (2002) «Where Do Policy Networks Come From?». *Journal of Public Administration Research and Theory*. Vol. 12. No. 4. Pp. 581-622.
- RAAB, Jörg et Patrick KENIS (2003a) What Do Policy Networks Do?. Paper prepared for the conference on *Democratic Network Governance*. Copenhagen, Denmark. May 22-23.
http://www.demnetgov.ruc.dk/conference/papers/Kenis_&_Raab.pdf.
- RAAB, Jörg et Patrick KENIS (2003b) Wanted: A Good Network Theory of Policy Making. Paper prepared for the *7th National Public Management conference*. Washington D.C. October 9-10.
<http://www.pmrnet.org/conferences/georgetownpapers/Kenis.pdf>.
- RABE, Barry (1997) «The Politics of Sustainable Development: Impediments to Pollution Prevention and policy Integration In Canada». *Canadian Public Administration*. Vol. 40. No. 3. Pp. 415-435.
- REDCLIFT, Michael (1987) *Sustainable Development: Explaining The Contradiction*. London: Methuen.
- Ressources Naturelles Canada: secteur de l'énergie. *L'énergie au Canada en l'an 2000*. Ottawa, Canada: Publications de RN Can. www.rncan.gc.ca/se.
- Ressources naturelles Canada (1997) *Un exemple canadien de choix des mesures: la politique énergétique*. Extrait du Rapport du vérificateur général du Canada de 1997, avril et octobre 1997 (Chapitre 10 - Ressources naturelles Canada - L'efficacité énergétique - réf: www.oag-bvg.gc.ca).
- RHODES, Rod (1981) *Control and Power in central-Local Relations*. Aldershot: Gower.
- RHODES, Rod (1986) *The National World of Local Government*. London: George Aleen & Unwin.
- RHODES, Rod (1988) *Beyond Westminster and Whitehall*. 2^e éd. London: Unwin Hyman.
- RHODES, Rod (1990) «Policy Networks: A British Perspective». *Journal of Theoretical Politics*. Vol. 2. No. 3. Pp. 293-317.

- RHODES, Rod (1994) «The Hollowing Out Of The State: The Changing Nature Of The Public Service In Britain ». *The Political Quarterly*. Vol. 65. No. 2. Pp. 138-151.
- RHODES, Rod (1996) «The New Governance: Governing without Government». *Political Studies*. Vol. 44. No. 4. Pp. 652- 667.
- RHODES, Rod (1997) *Understanding Governance: Policy Networks, Governance, Reflexivity and Accountability*. Maidenhead, Philadelphia: Open University Press.
- RHODES, Rod et David MARSH (1990) «New directions in the study of policy networks». *European Journal of Political Research*. Vol. 21. Pp. 181-205.
- RHODES, Rod et David MARSH (éds) (1992) *Policy Networks in British Government*. Oxford: Clarendon Press.
- RICHARDSON, Jeremy et Grant JORDAN (1979) *Governing Under Pressure: The Policy Process in a Post-Parliamentary Democracy*. Oxford: Martin Robertson.
- RICHARDSON, Jeremy; William MALONEY et Wolfgang RÜDIG (1992) «The Dynamics Of Policy Change: Lobbying And Water Privatization». *Public Administration*. Vol. 70. Pp. 157-175.
- RICHARDSON, Jeremy (2000) «Government, Interest Groups and Policy Change». *Political Studies*. Vol. 48. No. 5. Pp. 1006-1025.
- ROKKAN, Stein (1966) «Norway: Numerical Democracy and Corporate Pluralism». Dans DAHL, Robert (éd) *Political Oppositions in Western Democracies*. New Haven, Conn.: Yale University Press. Pp. 70-117.
- ROCKMAN, Bert (2000) «Theory and Inference in the Study of Bureaucracy: Micro and Néoinstitutionalist Foundations of Choice». *Journal of Public Administration Research and Theory*. Vol. 11. No. 1. Pp. 3-27.
- ROLFE, Chris (2000) «Negotiating The Climate Away». *Report on Environmental Integrity of OECD Nations Climate Summit Negotiating Position*. Vancouver: West Coast Environmental Law Association.
- ROSE, Richard (1984) «Ungovernability: Is There Fire Behind The Smoke?». *Political Studies*. Vol. XXVII. No.3. Pp. 351-370.

- ROSEN, Marc (2002) «Energy conservation: An alternative to conserving the already conserved quantity energy». *Energy, an International Journal*. Vol. 2. Pp. 59-61.
- RYAN, John (1992) «The NAFTA energy grab: North American Free Trade Agreement». *Canadian Dimension*. Vol. 26. No. 8. Pp. 23-30.
- SABATIER, Paul et Hank JENKINS-SMITH (1993) *Policy Change and Learning: An Advocacy Coalition Approach*. Boulder, CO: Westview Press.
- SABATIER, Paul et Hank JENKINS-SMITH (1999) The Advocacy Coalition Framework. Dans SABATIER, Paul (ed). *Theories of the Political Process*. Westview Press: Boulder, CO. Pp. 119-147.
- SABATIER, Paul A. et Edella SCHLAGER (2000) «Les approches cognitives des politiques publiques: perspectives américaines». *Revue française de science politique*. Vol. 50. No. 2. Avril 2000. Pp. 209-234.
- SALMON, Lester (1981) «Rethinking Public Management: Third-Party Government and the Changing Forms of Government Action ». *Public Policy*. Vol. 29. No. 3. Pp. 255-275.
- SALMON, Lester (2002) « The New Governance and the Tools of Public Action: An Introduction». Dans SALMON, Lester (dir.) *The Tools Of Government: A Guide to the New Governance*. N.Y, USA: Oxford University Press. Pp. 1-47.
- SCHNEIDER, Volker (1992) «The structure of policy networks». *European Journal of Political Research*. Vol. 21. No. 1-2. Pp. 109-129.
- SCHULZE, Ernst-Detlef; Riccardo VALENTINI et Maria SANZ (2002) «The Long Way From Kyoto to Marrakesh: Implications of the Kyoto Protocol Negotiation for Global Ecology». *Global Change Biology*. Vol. 8. No. 6. Pp. 505-518.
- SCIARINI, Pascal (1986) «Elaboration of the Swiss Agriculture Policy for the GATT Negotiations: A Network Analysis». *Swiss Journal of Sociology*. Vol. 22. No. 1. Pp. 85-115.
- SMITH, Heather (1998) «Stopped Cold: Action by Canada on Climate Change Has Been Blocked by Opposition Both Inside and Outside Government». *Alternatives*. Vol. 24. No. 2. Pp. 10-15.
- SMITH, Heather (2002) «Dollar Discourse: The Devaluation of Canada's Natural Capital in Canadian Climate Change Policy ». Dans VANNIJNATTEN, Debora

- et Robert BOARDMAN (dir.) *Canadian Environmental Policy: Context and Cases*, 2nd ed. Canada: Oxford University Press. Pp. 286-298.
- SMITH, Martin (1991) «From Policy Community To Issue Network: Salmonella In Eggs And The New Politics Of Food». *Public Administration*. Vol. 69. Pp. 235-255.
- SMITH, Martin (1993) *Pressure, Power and Policy: State and Policy Networks in Britain and the United States*. Aldershot: Harvester Wheatsheaf.
- SPROULE-JONES, Mark (1982) «Public Choice Theory and Natural Resources: Methodological Explanation and Critique». *The American Political Science Review*. Vol. 76. Pp. 790-804.
- STAKE, Robert (2000) «Case studies». Dans DENZIN, Norman et Yvonna LINCOLN (dirs.). *Handbook of qualitative research* (2^e éd). Thousand Oaks, California: Sage. Pp. 435-454.
- STEINMO, Sven; Kathleen THELEN et Frank LONGSTRETH (dir.) (1992) *Structuring Politics*. Cambridge, Mass: Cambridge University Press.
- STEVENSON, Garth (1979) *Unfulfilled Union*. Toronto: McClelland and Stewart.
- STONE, Alec (1992) «Le Néo-Institutionnalisme : défis conceptuels et méthodologiques». *Politics*. Vol. 20. Pp. 156-168.
- SUREL, Yves (2000a) «The role of the Cognitive and Normative Frames in Policy-Making» *Journal of European Public Policy*. Vol. 7. No. 4. Pp. 495-512.
- SUREL, Yves (2000b) «L'intégration européenne vue par l'approche cognitive et Normative des politiques publiques». *Revue française de science politique*. Vol. 50. No. 2. Avril 2000. Pp. 235-254.
- TEWS, Kerstin; Per-Olof BUSCH et Helge JÖRGENS (2003) «The diffusion of new environmental policy instruments». *European Journal of Political Research*. Vol. 42. No. 4. Pp. 569-600.
- TOKE, David (2000) «Policy Network Creation: The Case Of Energy Efficiency». *Public Administration*. Vol. 78. No. 4. Pp. 835-854.
- TOKE, David et David MARSH (2003) «Policy Networks And The GM Crops Issue: Assessing The Utility Of A Dialectical Model Of Policy Networks». *Public Administration*. Vol. 81. No. 2. Pp. 229-251.

- TONER, Glen et Tom CONWAY (1996) «Environmental Policy». Dans DOERN, Bruce; Les PAL et Brian TOMLIN (éds). *Border Crossings: The Internationalization of Canadian Public Policy*. Tomlin, Toronto: Oxford University Press.
- TREBILCOCK, Michael; Douglas HARTLE; Robert PRICHARD et Donald DEWEES (1982) *Le choix des instruments d'intervention*. Ottawa, Canada : Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Service Canada.
- TRUMAN, David (1951) *The Governmental Process*. New York: Knopf.
- TUPPER, Allan et Bruce DOERN (1981) « Public Corporations and Public Policy in Canada ». Dans TUPPER, Allan et Bruce DOERN (éds). *Public Corporations and Public Policy in Canada*. Montréal: Institute for Research on Public Policy. Pp.1-50.
- USLANER, Eric (1989) «Energy Policy and Free Trade in Canada». *Energy Policy*. Vol. 17. No. 4. Pp. 323-330.
- USLANER, Eric (1992) «Energy Policy and Federalism in The United States and Canada». Dans LEMCO, Jonathan (dir.) *The Canada-United States Relationship: The Politics of Energy and Environmental Coordination*. Westport, Connecticut, London: Praeger. Pp. 41-63.
- VAN KOOTEN, Cornelis (2003) «Smoke and Mirrors: The Kyoto Protocol and Beyond». *Canadian Public Policy*. Vol. XXIX. No. 4. Pp. 397-415.
- VAN WAARDEN, Frans (1992a) «Dimensions and types of policy networks». *European Journal of political Research*. Vol. 21. Pp. 29-52.
- VAN WAARDEN, Frans (1992b) « The historical institutionalization of typical national patterns in policy networks between state and industry». *European Journal of political Research*. Vol. 21. Pp. 131-162.
- VANNIJNATTEN, Debora (1998) «The day the NGOs walked out ». *Alternatives: Perspectives on Society & Environment*. Vol. 24. No. 2. Pp.10-15.
- VANNIJNATTEN, Debora et Douglas MACDONALD (2003) «Reconciling Energy and Climate Change Policies: How Ottawa Blends». Dans DOERN, Bruce (dir.) *How Ottawa Spends: 2003-2004 Regime Change and Policy Shift*. Canada: Oxford University Press. Pp. 72-88. .

- VERWEIJ, Marco (2003) «Curbing Global Warming The easy Way: An Alternative to The Kyoto Protocol ». *Government and Opposition*. Vol. 38. No. 2. Pp. 139-161.
- WALKER, Jack (1974) «The Diffusion of Knowledge and Policy change: Toward a Theory of Agenda Setting». *Policy Studies Journal*. Vol. 3. Pp. 112-115.
- WALKER, Jack (1977) «Setting the Agenda in the U.S. Senate: A Theory of Problem Selection». *British Journal of Political Science*. Vol. 7. No. 4. Octobre 77. Pp. 423-445.
- WAMSLEY, Gary (1985) «Policy subsystems as a unit of analysis in implementation studies: A struggle for theoretical synthesis». Dans HANF, Kenneth et Theo TOONER (éds). *Policy implementation in federal and unitary systems*. Dordrecht: Nyhoff. Pp. 71-96.
- WEART, Spencer (2003) *The discovery of Global Warming*. Cambridge MA: Harvard University Press.
- WEAVER, Kent et Bert ROCKMAN (1993) *Do Institutions Matter? Government Capabilities in The United States and Abroad*. Washington: Brooking Institution.
- WHETTEN, David (1982) «Issues in conducting research». Dans ROGERS, David et David WHETTEN (éds). *Interorganizational Coordination: Theory, research and Implementation*. Iowa City: University of Iowa Press. Pp. 97-121.
- WIJEN, Frank (2004) «*Past and Future of the Kyoto Protocol*». Final report of the study presented to Globus Institute for Globalization & Sustainable Development. Tilburg University. 24 February 2004.
- WIGLE, Randall (2001) *Les Répercussions sectorielles de l'application du protocole de Kyoto*. Canada: Programme des Publications de Recherche d'industrie Canada. Document de travail No. 34.
- WILKS, Henk (1985) *Coalition Formation*. New York: Oxford, North-Holland.
- WILKS, Stephen (1989) «Government-Industry Relations». *Public Administration*. Vol. 67. Pp. 329-339.

- WILKS, Stephen et Maurice WRIGHT (éds) (1987) *Comparative Government-Industry Relations*. Western Europe, the United States and Japan: Oxford, Clarendon Press.
- WILLIAMSON, Oliver (1985) *The Economic Institutions of Capitalism: Firms, Markets, Relational Contracting*. New York: Free Press.
- WOODSIDE, Kenneth (1986) «Policy Instruments and the Study of Public Policy». *Canadian Journal of Political Science*. Vol. 19. No. 4. Pp. 775-793.
- World Commission on Environment and Development (WCED) (1987) *Our Common Future*. Oxford: Oxford University Press.
- WRIGHT, Maurice (1988) «Policy Community, Policy Network and Comparative Industrial Policies». *Political Studies*. Vol. 37. Pp. 593-612.
- WYCKOFF, Andrew et Joseph ROOP (1994) «The Embodiment of carbon in imports of manufactured products: Implication for international agreements on greenhouse gas emissions». *Energy Policy*. Vol. 22. No. 3. Pp. 187-194.
- YIN, Robert (2003) *Case Study Research: Design and Methods*. 3rd ed. Thousand Oaks, London and New Delhi: Sage Publications.

ANNEXES

ANNEXE I**Membres du Conseil canadien de l'énergie****Membres Gouvernementaux :****Ministères et agences
fédéraux**

- Agence Canadienne de Développement International (ACDI)
- Ressources Naturelles Canada

**Ministères et agences
provinciaux**

- Alberta Ministry of Energy
- British Columbia Ministry of Energy and Mines
- Manitoba Department of Economic Development and Mines: Energy Development Initiative
- New Brunswick Department of Energy
- Nova Scotia Ministry of Energy
- Ontario Ministry of Energy, Science & Technology
- Alberta Electric System Operator
- Alberta Energy and Utilities Board
- Ontario Energy Board

Membres du Conseil canadien de l'énergie

Associations canadiennes :

Association of Power Producers of Ontario	Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors
Canadian Association of Petroleum Producers	Canadian Centre for Energy Information
Canadian Chemical Producers' Association	Canadian Electricity Association
Canadian Energy Pipeline Association	Canadian Energy Research Institute
Canadian Gas Association	Canadian Hydropower Association
Canadian Nuclear Association	Canadian Steel Producers Association
Canadian Wind Energy Association	Coal Association of Canada
Electricity Distributors Association	Fuel Cells Canada
Industrial Gas Users Association	National Electricity Roundtable
Ontario Energy Association	Ontario Waterpower Association
Petroleum Services Association of Canada	

Autres membres du Conseil canadien de l'énergie

Entreprises membres:

ABB Inc.	Abitibi Consolidated Inc.
Accenture	Acres International Ltd
Alstom Canada	AltaLink
AMEC	Atomic Energy of Canada Limited
AREVA T&D	
BC Hydro	BC Transmission Corp.
Borealis Infrastructure	Brascan Power Corp
Bruce Power	Bietz Resources
Duke Energy	Devon
Emera Inc.	Enbridge Inc.
EnCana Inc.	Ensyn Energy
Fortis Inc.	Gaz Métro
General Electric Canada	Global Public Affairs
Hitachi Canada Ltd.	Hydro One
Hydro-Québec	Inter Pipeline Fund
KPMG	Manitoba Hydro
McCarthy Tetrault L.L.P.	NB Power
Newfoundland & Labrador Hydro Corp	Nova Chemicals
Osler, Hoskin & Harcourt LLP	Petro-Canada
SaskEnergy	SaskPower Corporation
Shell Canada Ltd.	Siemens Canada Limited
SNC-Lavalin Inc.	Stone & Webster
Syncrude Canada Limited	University of Ontario Institute of Technology

Annexe II

Les forces et les faiblesses des approches d'analyse de politique énergétique canadienne à des fins environnementales

<i>Approche</i>	<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<i>Approche séquentielle</i>	<p>Simplifie la complexité des processus de l'élaboration des politiques publiques en décomposant les processus à des phases plus rigoureuses et bien définies.</p> <p>Aide à rationaliser une nouvelle perspective de la résolution des problèmes</p> <p>Clarifie et rend cohérent les explications des processus décisionnels d'une façon applicable à un grand nombre des politiques publiques</p> <p>Propose un contexte pédagogique qui favorise un premier niveau descriptif du corps des processus de la formulation des politiques publiques</p> <p>Présente le fonctionnement des processus de l'élaboration des politiques publiques en tant que processus orienté par les événements.</p> <p>Présente une nouvelle façon pour mieux repenser la politique publique non seulement comme concept mais aussi comme opération.</p> <p>Introduit les politiques publiques comme étant des processus ou des séquences d'activité politique qui s'enchaînent afin de permettre une meilleure compréhension des décisions publiques avant et après l'action publique.</p>	<p>Présente les gouvernements comme un simple instrument pour résoudre les problèmes</p> <p>L'ignorance d'autres dimensions plus importantes : structure du gouvernement, l'attitude des acteurs; l'absence des réponses pertinentes à ce que le gouvernement devrait faire</p> <p>L'incapacité à proposer une explication causale de chaque processus autant qu'à répondre à la question de savoir comment la politique publique passe d'une phase à une autre, ce qui a rendu difficile de tester l'approche empiriquement</p> <p>Trop systématique et trop linéaire: les explications rigides fournies ne permettent pas de tenir compte du dynamisme et de la complexité du processus d'élaboration des politiques publiques</p>

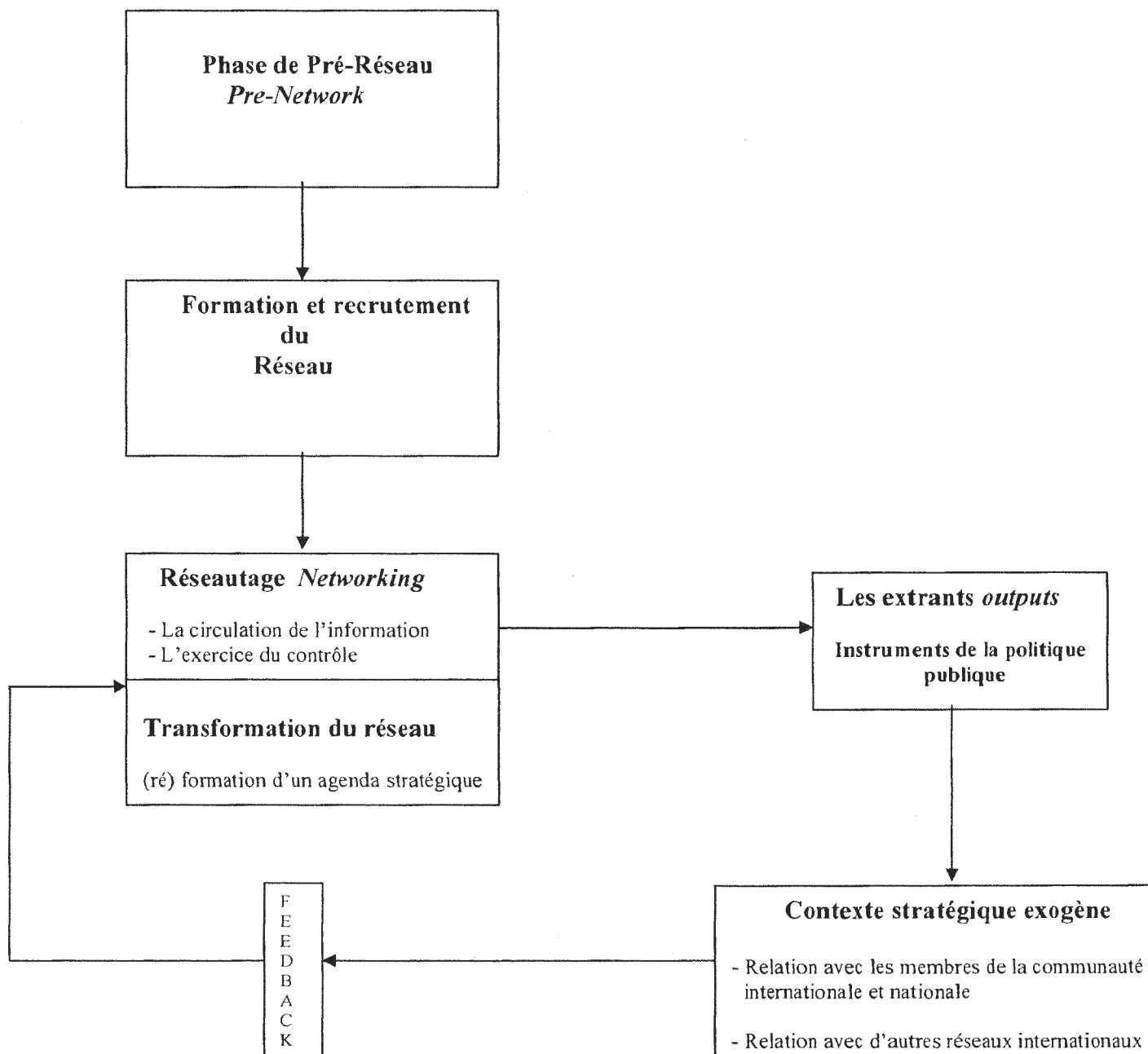
<i>Approche</i>	<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<i>Approche du choix rationnel</i>	<p>Le postulat de base: l'individu est égoïste, rationnel et tend à maximiser ses intérêts</p> <p>L'unité adéquate d'analyse est l'individu, et que par là même, les extrants et les impacts des décisions politiques devraient être destinés au citoyen individu plutôt que les groupes ou les gouvernement</p>	<p>Méthodologie qui est dirigée vers l'individu plutôt que vers le groupe</p> <p>La présence d'un choix idéologique qui oriente et simplifie un processus complexe</p> <p>Le manque de rigueur et l'utilisation d'une explication du comportement humain très fragmentaire</p> <p>Une simple application des présuppositions et des concepts généraux à des phénomènes spécifiques</p>

<i>Approche</i>	<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<i>Approche cognitive</i>	<p>Donne une perspective plus large aux idées, valeurs et aux représentations, applicable tout au long des processus de l'élaboration des politiques publiques</p> <p>Met l'accent sur le poids des matrices cognitives et normatives des acteurs. Et explique les conditions dans lesquelles les processus d'adoption et d'apprentissage des acteurs pourraient se produire</p> <p>Introduit un nouveau rôle de l'analyse des politiques publiques qui est issu non seulement de la résolution des problèmes, mais également de l'élaboration des cadres permettant l'interprétation du monde et sa traduction en terme des norme</p> <p>Donne une explication générale aux étapes et aux modes de changements majeurs des politiques publiques à long terme</p>	<p>Ne semble pas très encline à faire des liens entre les cadres cognitifs et les cadres institutionnels</p> <p>L'absence d'opérationnalité</p> <p>Faire peu de place à la notion d'intérêts</p>

<i>Approche</i>	<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<i>L'approche Néo-institutionnaliste</i>	<p>Introduit une nouvelle vision analytique des institutions (rupture avec l'approche béhavioriste) comme un facteur d'ordre essentiel, qui définissent les cadres où se déploient les comportements individuels, l'action collective et les politiques publiques</p> <p>Soucieuse de ne pas retomber dans les travers descriptives de l'institutionnalisme traditionnel, en déplaçant le regard des structures politico-administratives aux institutions comme objet pertinent de l'analyse.</p> <p>Met l'accent sur l'interaction entre acteurs et institutions qui s'influencent réciproquement, en étudiant les conditions de production et de l'évolution des institutions: comme facteur d'ordre et comme interprétation du monde.</p> <p>Prône une tentative de relativiser la dépendance du système politique par rapport à la société au profit d'une interdépendance entre des institutions sociales et politiques relativement autonomes (penser l'État en interaction).</p> <p>Introduit des postulats de bases qui aident à analyser, à prévoir et à expliquer le changement au niveau du comportement des acteurs dans les arrangements institutionnels et par-là, propose des explications aux changements des politiques publiques</p>	<p>Le manque de pragmatisme témoigne de l'incapacité de l'approche à vérifier ces hypothèses empiriquement</p> <p>la prolifération des concepts de règles institutionnelles, et aussi que le caractère de celles-ci n'est pas encore opérationnel</p> <p>L'incohérence qui existe entre ces trois écoles de pensée: historique, choix rationnel, sociologique</p>

ANNEXE III

Les réseaux de politique publique et le choix des instruments



ANNEXE IV

Liste des membres interviewés du CCE

Membres du CCE	Nom de l'association	Nom des membres interviewés	Nombre total par secteur
Membres gouvernementaux (niveau fédéral)	-Agence Canadienne de Développement International (ACDI) -Ressources Naturelles Canada	Gerry Collins: Senior Advisor, Energy, Policy Branch, CIDA Gil Winstanley : Director International Energy Division Natural Resources Canada	2
Membres des associations énergétiques	-Canadian Association Of Oilwell Drilling Contractors - Canadian Association of Petroleum Producers - Canadian Electricity Association -Canadian Energy Pipeline Association -Canadian Gas Association	Don Herring: President & CEO Canadian Ass. of OilWell Drilling Contractors Pierre Alvarez: President & CEO Canadian Ass. of Petroleum Producers Andrew Stevens : VP corp. Planning & communication Petro-Canada Clement Ng: Policy Analyst Canadian Electricity Ass. (Après une consultation avec Hans R. Know: President & CEO Canadian Electricity Ass). David MacInns: President & CEO Canadian Energy Pipeline Ass. Micheal Cleland: President & CEO Canadian Gas Ass.	

	<ul style="list-style-type: none"> -Canadian Nuclear Association -Coal Association of Canada - Fuel Cells Canada -Petroleum Services Association of Canada - Canadian Hydropower Association - Canadian Wind Energy Association 	<p>Murray Elston: President & CEO Canadian Nuclear Ass.</p> <p>Allen Wright: President & CEO Coal Ass. of Canada</p> <p>Refus de participation</p> <p>Roger Soucy: President & CEO Petroleum Service Ass. of Canada</p> <p>André Caillé: President and CEO Hydro-Québec</p> <p>Marie-José Nadeau : Executive Vice president Hydro-Québec</p> <p>Luc Gagnon, Conseiller principal, Changement climatique, Direction Environnement, Hydro-Québec (informations supplémentaires)</p> <p>Refus de participation</p>	12
Membres des associations industrielles	<ul style="list-style-type: none"> -Industrial Gas Users Association -Canadian Steel Producers Association -Canadian Chemical Producers' Association 	<p>Peter Fournier: President & CEO Industrial Gas Users Ass.</p> <p>Barry Lacombe: President & CEO Canadian Steel Producers Ass.</p> <p>Refus de participation</p>	2
Membres des associations environnementales	<ul style="list-style-type: none"> - Industrial Gas Users Association 	<p>Peter Fournier: President & CEO Industrial Gas Users Association</p>	

	-Canadian Coalition for responsible Environmental Solutions (CCRES)	Pierre Alvarez: représentant le Canadian Ass. of Petroleum Producers dans le Canadian Coalition for responsible Environmental Solutions (CCRES).	2
Nombre total des membres			18
Membres du comité exécutif et du comité d'administration du CCE	Conseil Canadien de l'Énergie (CCE)	-Murray Stewart : président du Conseil Canadien de l'Énergie -André Caillé: Chair World Energy Council -Andrew Stevens: 1 st Vice Chair CCE -Marie-José Nadeau : 2 nd vice Chair CCE	4

ANNEXE V

Questionnaires

- **Questionnaire en Français :**

(Le fait de votre participation et le contenu de l'entrevue demeureront tout à fait confidentiels. La thèse et tout autre instrument de recherche demeureront tout à fait non nominatifs).

1- **Quand et comment votre association a-t-elle joint le CCE?**

2- **Pourquoi avez-vous joint le Conseil canadien de l'énergie?**

A- le potentiel de l'avantage mutuel à travers l'action collective

Oui Non Pas exactement

B- le potentiel d'augmenter les capacités stratégiques d'organismes participants en mettant en commun les ressources stratégiques

Oui Non Pas exactement

C- l'établissement des conditions de la faisabilité des réseaux de politique qui pourraient inclure les mécanismes de communication, le partage des normes et des valeurs aussi bien que l'échange des ressources et la délégation de la souveraineté

Oui Non Pas exactement

D- Autres :

3- **Quels sont les principaux critères et mécanismes de recrutement des membres du CCE?**

4- Quelles sont les principales caractéristiques du CCE en matière de la circulation des informations et l'exercice du contrôle entre les membres?

- Avez-vous une interaction fréquente avec vos membres dans l'association?
 Oui (Quelle fréquence) Non

- Votre association a-t-elle une interaction directe avec les membres gouvernementaux du CCE?
 Oui (Quelle fréquence) Non

- Votre association a-t-elle une interaction directe avec les autres associations du CCE?
 Oui (Quelle fréquence) Non

- Votre association a-t-elle une interaction directe avec les membres des autres associations du CCE?
 Oui (Quelle fréquence) Non

- Est-ce que les membres de votre association ont une interaction directe avec les membres gouvernementaux du CCE?
 Oui (Quelle fréquence) Non

- Est-ce que les membres de votre association ont une interaction directe avec les autres associations du CCE?
 Oui (Quelle fréquence) Non

- Est-ce que les membres de votre association ont une interaction directe avec les membres des autres associations du CCE?
 Oui (Quelle fréquence) Non

**5- Quels types des instruments/ outils/ mécanismes/ mesures sont formulés par le CCE afin de s'opposer aux problèmes environnementaux d'origine énergétique?
 (S.V.P choisissez un ou deux si nécessaire, en donnant des exemples)**

A- Des instruments substantifs : le niveau d'implication du gouvernements aux activités

- Instruments volontaires: implication minimale de l'État

- Instruments obligatoire : implication très ferme de l'État
- Instruments mixtes

B- Instruments procéduraux: le niveau de manipulation de l'État pour le CCE

- 1- Management du réseau: faible manipulation
- Réseau (CCE) autocréation et opération
 - Gestion des informations et de la distribution

- 2- Restructuration du réseau: forte manipulation
- Réforme institutionnelle et réorganisation du gouvernement pour le CCE

- 3- Instruments mixtes
- Financement des recherches et des groupes d'intérêt
 - Création/ accès aux comités consultatifs

6- Dans quelle mesure les accords internationaux et nationaux (ex : Rio en 1992 et Kyoto en 1997, etc..) constituent-ils une source de changement de vos idées et de vos intérêts?

- Changement concernant vos perceptions envers le contexte stratégique externe (social, politique, culturel et économique)

Oui	Non	Pas exactement
-----	-----	----------------

- Changement concernant vos perceptions envers le succès ou l'échec du CCE à poursuivre son agenda stratégique

Oui	Non	Pas exactement
-----	-----	----------------

- Changements concernant vos perceptions au niveau de la réalisation des anciennes politiques et l'accomplissement des objectifs stratégiques.

Oui	Non	Pas exactement
-----	-----	----------------

- Autres :

7- Dans quelle mesure la relation entre les acteurs du CCE et ceux internationaux du Conseil mondiale de l'énergie constitue-t-elle une source de changement de vos idées et de vos intérêts?

- Changement concernant vos perceptions envers le contexte stratégique externe (social, politique, culturel et économique)

Oui	Non	Pas exactement
-----	-----	----------------

- Changement concernant vos perceptions envers le succès ou l'échec du CCE à poursuivre son agenda stratégique

Oui

Non

Pas exactement

- Changements concernant vos perceptions au niveau de la réalisation des anciennes politiques et l'accomplissement des objectifs stratégiques.

Oui

Non

Pas exactement

- Autres :

- **Questionnaire en Anglais :**

(Every aspect of this data collection will be treated with anonymity and high confidentiality).
Please, feel free to provide any additional information if necessary.

1- When exactly and how did you join the Energy Council of Canada?

2- Why did you join the Energy Council of Canada?

A- The recognition of the potential for mutual advantage through collective action

Yes No Not exactly

B- The recognition of the potential for enhancing the strategic capacities of participant organizations through the pooling of strategic resources

Yes No Not exactly

C- The recognition and / or establishment of the conditions of network feasibility, which may include mechanisms to communicate, shared cultural norms and values, the availability and / or willingness of organizations to devote resources of time, money and personnel, and devolve sovereignty, to networking

Yes No Not exactly

D- Others:

3- What are the main criteria and mechanisms have been used for recruitment?

4- What are the main characteristics of the network in function of the circulation of information and the exercise of control between actors?

- Do you have a frequent interaction with your members in the association?

Yes (how often) No

- Do you have a direct interaction with the governmental members in the ECC?

Yes (how often) No

- Do you have a direct interaction with the other associations in the ECC?

Yes (how often)

No

- Do you have a direct interaction with the members of the other associations in the ECC?

Yes (how often)

No

- Do your members have a direct interaction with the governmental members in the ECC?

Yes (how often)

No

- Do your members have a direct interaction with the other associations in the ECC?

Yes (how often)

No

- Do your members have a direct interaction with the members of the other associations in the ECC?

Yes (how often)

No

5- What types of instruments/ tools/ mechanisms have been formulated by the ECC to combat the environmental problems as a result of energy use specially oil?

(Please choose one or two if applicable, and try to give examples of the instruments if you can).

A- Substantive policy instruments (Level of State Activity involved in the ECC)

- Voluntary instruments: requiring minimal state involvement

- Compulsory instruments: involving virtually exclusive state activity

- Mixed instruments

B- Procedural policy instruments (Level of State Manipulation of the ECC)

Please choose one or more if applicable:

1- Network Management: Low State manipulation

- Affect your perceptions towards the formulation of the old policies and the achievement of the strategic objectives

Yes

No

Not exactly

- Others:

